

# *Rallumons les lumières !*



## AVIS AUX LECTEURS

### Pourquoi invitons-nous à « Rallumer Les Lumières » ?

Galilée.sp, qui a choisi **le savant Galilée comme figure tutélaire**, a pris dès l'origine de sa constitution, fait et cause pour **la liberté de penser**. Qu'entendre par là ? La possibilité de revisiter de fond en comble les éléments constitutifs d'un système, d'un corpus de connaissances et de liens entre acteurs qui pourraient, si on les prenait pour définitifs, jouer le rôle de corsets de pensée. Galilée a affranchi la pensée et la science expérimentale de l'arrière fond théologique et religieux de son époque. On pourrait dire, avec les mots d'aujourd'hui, qu'il a été un « déconstructeur » ; mais s'il est le scientifique encore mondialement connu et mondialement cité, c'est parce qu'il fut un des constructeurs de la science moderne. Il occupe donc **une place éminente dans la généalogie des Lumières**.

Galilée.sp (sp, comme service public), s'est créé pour être **force d'ouverture**. Loin de tout corporatisme, ses membres ne sont pas uniquement des fonctionnaires et ceux-ci proviennent de tous les ministères et toutes les fonctions publiques. Il se veut également une force d'analyse et de témoignage sur les drames contemporains de la fonction, du service et de l'action publics et pour être une force de propositions élaborées collectivement.

### Notre champ d'étude est : Quelle Fonction publique du XXIème siècle et pour quel service public ?

En tant que hauts fonctionnaires associés de près aux décideurs politiques et membres d'une fonction publique républicaine héritière du Programme National de la Résistance, il n'était pas possible de ne pas porter un regard critique sur les conditions dans lesquelles l'action publique est conduite depuis tant d'années et dont les fonctionnaires servent souvent de boucs émissaires.

C'est ainsi que dans l'ouvrage, « *Pour une autre philosophie de l'action publique...* », publié en 2017, nous avons exposé le déplorable paradigme de l'impuissance publique, corrélée à la dévitalisation des services publics. C'était déjà le cas, notamment, des services régaliens (sécurité extérieure et intérieure, justice, diplomatie...) si nécessaires à l'harmonie des relations entre peuples et .au sein d'un peuple. Mais c'était aussi le cas dans le domaine de la santé et de l'éducation nationale. Cette dernière devrait, d'ailleurs, également être considérée comme régaliennne tant elle est consubstantielle à l'exercice de la citoyenneté en République. **L'idéologie néo-libérale** était pointée comme responsable de dérégulations dévastatrices depuis une quarantaine d'années tant sur le plan national comme international et cause première de la **préoccupante montée des populismes**.

Comment, aujourd'hui, ne pas voir la multiplication des crises nationales et internationales de toutes sortes, nous faisant éprouver le sentiment d'un « ensauvagement » généralisé des rapports individuels, sociaux et internationaux. Et comment ne pas voir que le populisme et la guerre sont aujourd'hui à nos portes !...

Ces cancers, largement métastasés, nous semblent avoir une origine commune : l'abandon d'un corpus de valeurs humanistes fraternellement partagées.

C'est la raison pour laquelle, les orientations 2022-2024 de Galilée.sp prévoient de travailler sur un chantier philosophique « *Qu'est-ce que Les lumières ?* » qui trouvera sa place, et sans doute sa légitimité, dans un ensemble plus vaste visant à « *Rétablir l'équilibre dans une société déstabilisée et fracturée ... En remettant sur pieds un Service au public « heureux !* »<sup>1</sup>. Comme les jours heureux de la Libération...

Galilée.sp est fermement attaché à l'Esprit des Lumières du XVIIIème siècle, qui semble attaqué sur de nombreux fronts actuellement ; la réflexion collective sur les Lumières nous paraît de ce fait d'autant plus nécessaire.

### **Comment y contribuons-nous ?**

Un collectif varié d'auteurs s'est lancé progressivement dans ce qui est devenu le présent ouvrage. Nous avons travaillé avec indépendance et en partageant, chacun à partir de sa propre expérience et en l'enrichissant de points de vue différents, extérieurs.

Nous livrons nos réflexions philosophiques et pratiques, nos craintes et nos espoirs, le résultat de nos recherches, nos constats et nos recommandations ; à la fois comme témoins, acteurs et contributeurs dans notre époque. A notre manière, nous avons fait un travail de reformulation.

**Il reste un travail à faire, à chaque lecteur, à chaque lectrice,** à chacun et chacune d'entre nous, pour que l'humanité - des hommes et des femmes libres et égaux en droits - puisse cheminer dans des sociétés fraternelles. Nul doute que les Lumières seront au rendez-vous !

---

<sup>1</sup> Orientations de Galilée.sp résultant des travaux du conseil d'orientation (février et mars 2022)

## INTRODUCTION GENERALE

### Pourquoi « Rallumer les Lumières ? »

**Au-delà de l'image, c'est en réalité un véritable cri d'alarme que Galilée.sp exprime ainsi qu'un appel au secours de l'Esprit des Lumières.**

**Le cri d'alarme** porte sur le constat déplorable d'un monde où chaque jour les valeurs essentielles des Lumières, qui avaient pourtant vaillamment triomphé, notamment, de l'Ancien régime, de la Restauration et des régimes totalitaires de la première partie du XXème siècle, sont remises maintenant directement en cause ou vacillent.

**Presque partout dans le monde, la démocratie recule.** Au sein de grandes dictatures aujourd'hui désinhibées, comme de l'Europe libérale et de l'Amérique, la guerre barbare frappe à nos portes. De nombreux conflits armés éclatent que l'on pourrait qualifier de moyenâgeux, si ce n'était l'usage d'un armement moderne, tandis que des potentats rêvent de reconstituer d'anciens empires ... Au-delà de ces questions, certes terrifiantes mais hélas classiquement géopolitiques, surgissent de **nouveaux paradigmes tout aussi inquiétants.**

Songez à la montée des intégrismes et de leurs superstitions déraisonnables, à l'irruption d'un mouvement woke perverti en wokisme, à l'invasion dans nos vies de tous les jours d'une société du numérique qui, à côté de progrès inouïs, comporte aussi de nombreux sujets de crainte... Sans compter la tentation permanente des populistes de donner des coups de butoir à l'Etat de droit au sein même des démocraties comme on a pu le voir aux USA lors de l'invasion du Capitole. Les démocraties, dirigées par des fondamentalistes religieux alliés aux extrêmes politiques, peuvent donner l'impression déplorable de commettre un génocide comme Israël paraît le faire en Palestine, après une attaque terroriste du Hamas ayant tué massivement une population civile.

**Tout cela dans un monde menacé par le réchauffement climatique et l'épuisement des matières premières** ainsi que par un anéantissement complet par quelques-unes des **milliers d'ogives nucléaires** dont une bonne partie se trouve aux mains de dictateurs mégalomaniques et paranoïaques sans contrôle... Il ne s'agit pas là d'allégations rhétoriques, des éléments tangibles en apportent la preuve. Le Trumpisme cherche à substituer les « deals » aux droits, n'ayant que faire de l'état de droit et choisissant délibérément de saturer l'espace médiatique américain et international par des annonces contradictoires qui ne cessent d'agiter les esprits, comme pour les tenir sous contrôle car ébahis. Le Poutinisme cultive sciemment l'agressivité, agresse, déclenche les guerres au nom de la reconquête d'une « Grande Russie », voulant faire croire à un âge d'or, qui au XXème siècle n'a pourtant pas été un âge de liberté pour les populations russes ou « satellites » concernées. Dans les démocraties européennes de l'Union européenne, les problèmes sont d'un autre ordre : il y a des brèches spirituelles (augmentation dramatique du taux de suicide des jeunes, dénatalité, abstentionnisme, angoisse climatique, violences publiques prenant des formes de décompensation psychologique individuelle et collective), il y a une montée des populismes par le ciblage bien connu de « boucs émissaires », alors que dans le même temps une reprise en main du destin européen commun se dessine autour de la réindustrialisation, d'un réarmement d'autonomie stratégique, d'un contrôle des flux migratoires et d'une politique économique et sociale tenant compte de la fragilité de notre biosphère.

Le puissant mouvement mondialisé de dérégulation de l'économie de la fin des années 1970 a été également une dérégulation des sociétés et, en conséquence, une ère d'affaiblissement des politiques publiques et des services publics ou collectifs. Nous commençons à en payer gravement le prix, avec une augmentation de la pauvreté en Europe, un vécu d'abandon territorial (en France notamment) et un désengagement des citoyens qui vivent une perte de confiance.

**La puissante entrave à l'action publique - consubstantielle à l'idéologie néo-libérale - a vidé la démocratie et la poursuite de l'intérêt général de leur propre substance.** La « puissance publique » et la volonté politique sont devenues impuissantes ! Elles ne répondent plus aux besoins et aux attentes... Il s'en est suivi l'ensauvagement actuel de la société nationale qui n'a d'égal que celui de la société internationale, ainsi que l'explosion des populismes.

**« Rallumons les Lumières ! »**

Oui, il est plus que temps de pousser ce cri de colère et de mobilisation ! Le phare qui doit nous guider demeure plus que jamais celui des Lumières et de leurs valeurs, bien évidemment **actualisées**. Elles constituent le seul socle véritablement solide de la paix civile et universelle comme du progrès humain et matériel dans un rapport respectueux à la nature. Dans les Lumières, il n'y a rien de « ringard », de dépassé. Il suffit d'en comprendre et d'en assumer leur dynamique émancipatrice

**Mais « Qu'est-ce que les Lumières ? »**

Cette fameuse interrogation, et titre d'un célèbre article d'Emmanuel Kant écrit en 1784 dans une revue philosophique allemande, reste d'une évidente actualité tant les esprits sont aujourd'hui troublés. Le grand philosophe donne comme réponse et définition : c'est « oser savoir » (sapere aude !), c'est-à-dire « sortir de l'état de minorité » (c'est-à-dire sortir de l'état d'enfance qui compte habituellement sur les parents, les maîtres et les chefs), penser par soi-même et ne pas soumettre sa propre pensée à l'influence d'autorités extérieures telles que celles de la religion, de l'Etat etc.

Allons un peu plus loin pour en comprendre l'étendue de la portée conceptuelle réelle. Rappelons philosophiquement, et très schématiquement, les principes et valeurs cardinaux de l'Esprit des Lumières, étroitement articulés entre eux, fruits de 25 siècle d'histoire (Antiquité, Renaissance, Réforme ...) et portées à leur acmé au 18ème siècle :

- La lumière est synonyme de conscience individuelle libre.
- Les Lumières sont synonymes d'une éclosion de connaissances librement partagées (d'où l'importance de l'Encyclopédie de Diderot...).
- Faire la lumière c'est rendre la clarté à ce qui était caché au plus grand nombre par l'obscurité (l'obscurantisme ou le fondamentalisme).
- La connaissance (« sapere ») suppose le libre exercice de la raison, qui s'oppose à la superstition religieuse et plus généralement aux préjugés fabriqués par l'autorité de la tradition.
- L'exercice libre de la raison elle-même repose sur l'existence d'un individu (le « cogito, ergo sum » de Descartes...) reconnu comme autonome et libre de droits.
- A son tour la liberté nécessite des garanties et c'est là le premier rôle d'un Etat de droit. La démocratie et la République naissent ainsi du projet de garantir l'égalité et la fraternité.

- La fraternité, c'est rendre possible le dialogue entre personnes libres et égales en droits.
- La liberté et l'égalité favorisent le progrès, un progrès (humain et matériel) dans une perspective nécessairement universelle, propice à apporter la prospérité, la paix et le bonheur à l'humanité tout entière...

Ce système de valeurs caractéristiques des Lumières ne constitue pas à proprement parler une doctrine politique mais plutôt **le fondement d'une civilisation moderne fondée sur les droits civiques, la foi dans la raison, le savoir, la liberté, l'égalité, la fraternité et le progrès universel. L'effectivité de ces valeurs doit être garanti par l'éducation publique, l'existence d'un Etat de droit, l'exercice de la démocratie ou, dans la conception spécifiquement française, par la République.**

### **L'Esprit des Lumières, son histoire ascensionnelle avant la rechute...**

Ainsi donc, sur le plan historique, si le Siècle des Lumières peut être daté avec une relative précision (il s'agit bien évidemment du 18ème siècle), l'Esprit des Lumières, quant à lui est le fruit d'une longue évolution. Il a hérité des bases de la pensée philosophie de l'antiquité grecque (importance de la raison, invention des concepts de politique, démocratie et république...) puis de la Renaissance (autonomisation de la connaissance par rapport à la croyance, « séparation de la science et de la religion », Réforme protestante qui fonde la responsabilité individuelle et la fraternité hors des hiérarchies instituées, grandes découvertes ...). Ils constituent l'essence même des démocraties modernes.

Il s'agit d'une conception du monde devenue civilisationnelle, dont la dynamique émancipatrice universaliste s'est incarnée, après la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, dans la Charte des Nations Unies de 1945 ainsi que dans la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Après avoir permis l'instauration de monarchies despotiques éclairées, triomphé de la monarchie absolue en France, puis connu des hauts et des bas sous les deux empires français, vaincu les régimes de la Restauration française, triomphé du fascisme, du nazisme, du vichysme, du franquisme, du salazarisme, du stalinisme notamment, l'Esprit des Lumières se trouve aujourd'hui confronté à de nouveaux et terribles défis.

### **« Rallumer les Lumières ! », un ouvrage pour y contribuer....**

Pour ce faire, il nous faut bien comprendre l'histoire et la philosophie des Lumières, approfondir notre connaissance des combats que l'Esprit des Lumières a dû et doit encore mener ainsi que des nouvelles menaces technologiques pesant sur lui pour, enfin, esquisser quelques lignes directrices permettant d'espérer retrouver ces valeurs pour faire utilement face aux défis d'aujourd'hui.

**Plan général de l'ouvrage :**

**I-Aux origines des Lumières**

**II-Rallumer les Lumières, un combat difficile permanent**

**III-Les Lumières au défi des réseaux sociaux et des nouvelles technologies**

**IV-Retrouver l'esprit des Lumières pour relever les défis d'aujourd'hui**

# TABLE DES MATIERES

<b>PARTIE 1- AUX ORIGINES DES LUMIERES .....</b>	<b>9</b>
Chapitre 1 - Les Lumières : de l'orgueilleuse assurance française à Kant par Philippe Valode .....	11
Chapitre 2 - Avec Kant, une philosophie de la conscience et de la liberté par Catherine Gras.....	28
Chapitre 3 - Kant et l'esprit scientifique par Jean-Marie Fessier.....	43
<b>PARTIE 2 - RALLUMER LES LUMIERES : UN COMBAT DIFFICILE PERMANENT ....</b>	<b>52</b>
Chapitre 1 - Le nécessaire recul historique par Gilbert Deleuil. ....	55
Chapitre 2- Les précurseurs dans la critique des Lumières : l'ère réactionnaire par Gilbert Deleuil. ....	58
Chapitre 3- Le rejet des Lumières par le nationalisme autoritaire et l'Extrême droite par Gilbert Deleuil.....	61
Chapitre 4- La perversion de l'Esprit des Lumières par le bolchevisme et ses avatars par Gilbert Deleuil.....	63
Chapitre 5 - Les apories de l'Esprit des Lumières en ce début de XXIème siècle par Gilbert Deleuil .	66
<b>PARTIE 3 - UN ENJEU PUBLIC ACTUEL FONDAMENTAL : LES LUMIERES AU DEFI DES RESEAUX SOCIAUX ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ? .....</b>	<b>82</b>
Chapitre 1 - Peut-on renforcer notre humanité avec l'intelligence artificielle ? par Jean-Marie Fessler	84
Chapitre 2 - Face à l'emprise du numérique et de l'intelligence artificielle dans la société du XXIème siècle, il faut rallumer les Lumières par Alain Arnaud .....	92
Chapitre 3 - Etats généraux de l'information vs mécanismes psychosociaux par Myriem Mazodier ....	98
Chapitre 4 - Rallumons les Lumières en ranimant l'esprit critique par Bernard Zahra.....	104
Chapitre 5 - Pour une écologie de l'information par Evelyne Cohen-Lemoine.....	107
Chapitre 6 - Une opportunité démocratique : développer l'esprit critique et l'Éducation aux médias et à l'information par Catherine Gelin-Vollot .....	110
<b>PARTIE 4 : RETROUVER L'ESPRIT DES LUMIERES POUR RELEVER LES DEFIS D'AUJOURD'HUI.....</b>	<b>116</b>
Chapitre 1 - L'Etat de droit, un tison pour rallumer les Lumières par Robert Gelli.....	117
Chapitre 2 - Une problématique actualisée par Pierre Bauby.....	128
Chapitre 3 - Huit questions et des recommandations par Pierre Bauby.....	130
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>140</b>
<b>LES AUTEURS.....</b>	<b>141</b>

## **PARTIE 1 – AUX ORIGINES DES LUMIERES**

## INTRODUCTION

Qu'est-ce qui caractérise le Siècle des Lumières ? Y-a-t-il une philosophie des Lumières ? Quelle continuité entre l'élan scientifique des Lumières d'hier et celui d'aujourd'hui ?

**Voici trois questions auxquelles les trois auteurs de cette première partie ont réfléchi à travers un panorama historique, une méditation philosophie et une analyse de résonances scientifiques.**

Des lignes force nous sont progressivement apparues :

- Le Siècle des Lumières est à son apogée avant Kant ; les intellectuels et philosophes français ne connaissaient pas Kant alors que, lui, connaissait leurs idées (notamment celles de Rousseau).
- Kant était un scientifique et un philosophe ; sa méthode critique est un fondement philosophique abouti pour la science expérimentale et ses développements.
- La philosophie des Lumières est une novation totale qui pose la liberté de l'être humain au cœur de la pensée et de la vie en société. Kant y tient une place majeure qui inaugure la philosophie contemporaine.
- La philosophie des Lumières est un réservoir de spiritualité ; elle a impulsé un mouvement de l'être humain, vers sa liberté et dans son histoire.
- Les Lumières sont aussi une philosophie pratique : elles ont été opératives sur le court terme et sur le long terme (déclaration universelle des droits de l'homme, création de la Société des Nations, création des Nations Unies, création de l'Union européenne notamment).
- La liberté de penser des Lumières se fait avec méthode, par un effort intellectuel personnel, en mettant sa propre pensée en dialogue avec celle des autres (les prédécesseurs et les contemporains ; les autres époques et les autres cultures), en construisant des corpus dont on sait qu'ils sont limités dans leur champ mais peuvent être compris universellement.
- Les Lumières, c'est aussi la racine de la laïcité et de l'éducation pour toutes et tous.
- L'universalité n'est pas un oukase ; c'est une élaboration de la raison pratique, un principe régulateur qui a vocation à rendre possible la pensée des différences et un libre dialogue entre des différences. L'universalité n'est pas non plus une identité.

**Enfin, le présent travail est aussi une illustration du « oser penser » des Lumières.**

# Chapitre 1

## Les Lumières : de l'orgueilleuse assurance française à Kant

Par Philippe Valode

### Résumé

Ce siècle des Lumières qui ne dure que 75 ans, de 1715 à 1789/1792, montre une France prospère comme en atteste son impressionnante poussée démographique (+ 7 millions d'habitants) et le développement d'une classe « moyenne » non agricole. Face aux 2 % de nobles et d'ecclésiastiques, 22 à 23 % de bourgeois, de commerçants, d'artisans sont accessibles aux Lumières. Et regardent avec envie le modèle anglais de monarchie constitutionnelle. Les loges au premier chef, puis les salons, enfin, de façon irrésistible, les sociétés de pensée (les Jacobins, Feuillants, Cordeliers...) font progresser le désir de liberté d'expression. La naissance d'une « opinion publique » rejetant la monarchie absolue de droit divin va de pair avec la montée d'une hostilité envers l'Église.

Les savants et les philosophes français, unis, font éclore cette société de la raison, c'est-à-dire de la connaissance (L'Encyclopédie), de la liberté de pensée et de la participation à l'exercice du pouvoir au nom de la nation toute entière.

Kant, métaphysicien de génie, inconnu en France durant la presque totalité du XVIIIème siècle, conduit jusqu'à son terme la dynamique allemande née avec Luther d'une révolution de la pensée conjuguant raison et liberté. Alors que Kant s'intéresse aux fondements des droits de l'homme et de la connaissance de l'Être, on préfère, en France, se précipiter sur leurs traductions concrètes : nouvelle répartition de la propriété, refus de l'injustice et de l'intolérance, égalité des hommes et de leurs droits, fraternité des destinées, libertés individuelles.

La Révolution française, fille des Lumières, l'est également d'un nouvel état de droit, privilégiant donc ceux de la personne. Avant que ne vienne le temps de la contrainte avec l'instauration de la dictature, certes fort courte, de Robespierre. Ainsi la France démontre-t-elle combien il est aisé de passer des Lumières à l'obscurantisme ou si l'on préfère de la connaissance à l'ignorance. Une réflexion utile pour les temps actuels ...

## Un peu d'histoire ... de France

La grande aventure des Lumières se serait déroulée - selon les analyses historiques habituellement partagées - en France, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, de 1715, début de la Régence, à la fin de l'Assemblée constituante, en 1791. Une France très décriée, celle de Philippe d'Orléans, de Louis XV et de Louis XVI, étalée sur 7 à 8 décennies, et à laquelle, pourtant, il faudra bien concéder certains mérites. Il serait, sans doute, plus juste de considérer que les Lumières françaises ont débuté dès le XVII<sup>ème</sup> siècle, en particulier avec le rôle central, dans la pensée française, de Descartes.

Quoi qu'il en soit, la France des Lumières s'affirme comme le géant démographique de l'Europe. Elle s'accroît rapidement passant de 21 millions d'habitants en 1715 à 28 millions en 1790. Certes le roi Louis XV s'engage encore dans deux grands conflits européens, mais ils sont très loin d'être aussi meurtriers et ruineux que les quatre de Louis XIV. Quant à Louis XVI, les États-Unis lui doivent leur indépendance. Plus de 2 100 soldats français (sans compter les marins) tombent pour que George Washington s'installe à la tête du nouvel État fédéral. Certes, l'économie demeure très largement agricole, la paysannerie représentant plus des 3/4 de la population. Certes la pauvreté existe mais la misère a largement disparu. C'est que l'idéologie physiocratique en mettant l'accent sur le développement prioritaire de l'activité agricole, favorise l'amélioration du volume des productions. L'adaptation du maïs et de la pomme de terre, la spécialisation des terroirs, l'assolement quadriennal permettent d'éviter les années noires de famine connues, à trois reprises, sous Louis XIV. La France, avec ses Antilles (Martinique, Guadeloupe et Saint-Domingue) est devenue le premier producteur mondial de sucre. Un produit qui domine alors le commerce international à l'égal du pétrole durant le XX<sup>ème</sup> siècle. Et le pays participe, aussi, avec profit, au commerce triangulaire, qui transfère les populations noires d'Afrique sur les côtes américaines et les îles antillaises. Alors que plusieurs nations européennes, les Provinces-Unies, l'Espagne, l'Angleterre et la France, envahissent le monde grâce à leurs compagnies de navigation, tirant des revenus appréciables du commerce des épices, des métaux et des textiles avec l'Inde, l'Amérique latine, l'Indonésie, mais également de celui des productions agricoles des grandes plantations des terres méridionales de l'Amérique du Nord (tabac, coton, bois, sucre) et des îles caraïbes. L'urbanisation, forte au XVIII<sup>ème</sup> siècle, modifie progressivement la géographie humaine d'un pays qui n'est donc plus totalement peuplé d'agriculteurs. Les villes sont dynamiques, artisanales, marchandes, ouvrières. L'étude de Robert Darnton sur Dijon, à cette époque, révèle que 54 % des urbains adultes sont alphabétisés. Rappelons que la noblesse ne dépasse guère 2 % de la population et le clergé moins encore. Les quelques 20 à 22 % de Français restants, non paysans, sont ouverts, sous des formes très diverses, aux Lumières qu'ils soient bourgeois, artisans, boutiquiers, commerçants, employés de maison voire même ouvriers. La société des Lumières apparaît bouleversée par une crise sociétale de grande envergure, celle de la contestation de son élite par le reste de la nation. Les deux premiers ordres, la noblesse et le clergé, prennent peu à peu conscience que leur statut privilégié est remis en question par le reste de la population. Leurs vocations respectives, verser son sang pour la patrie ou promouvoir un Dieu sans faille, n'éveillent plus aucun écho. Le guerrier et le prêtre, soutenant un pouvoir absolu monarchique de droit divin, et occupant toute la scène française, ignorent en effet les forces vives du pays et seules productrices de richesses. Certes la paysannerie demeure contrainte et ne possède guère de moyens d'expression. Mais la bourgeoisie qui exploite un pourcentage important des terres et commercialise les produits finis, les titulaires de charges qui financent l'État, les hommes de loi qui contrôlent parlements et tribunaux, voient l'essence même du pouvoir leur échapper. Aussi l'équation sociale explose-t-elle sous la poussée de ceux qui entendent désormais participer à la gestion politique de la France. Une gestion dont l'Église serait exclue et que le roi accepterait de partager.

Ce foisonnement sociétal s'accompagne d'une soif de savoirs dont témoigne le succès invraisemblable de *L'Encyclopédie*. Plus de 25 000 collections complètes de cette Bible des Lumières

vont être vendues en France, dans toutes les régions, même les plus reculées. Comment ne pas voir dans l'audience de cette œuvre collective le premier pas franchi vers le renversement du système ? D'autres ouvrages audacieux, comme *Le Contrat social* ou *L'Émile*, rencontrent un succès comparable, voir plus important encore, témoignant du désir d'évolution.

Les grands écrivains français du siècle sont des philosophes, Rousseau, Voltaire, Condorcet, Montesquieu, Diderot, d'Alembert, peut-être Fontenelle. Ils privilégient la philosophie politique sur la réflexion structurelle métaphysique, celle qui porte sur la place de l'homme dans l'univers. Ils ne défendent pas tous des positions convergentes mais tous exigent la liberté totale d'expression. Même les auteurs inclassables, comme Sade ou Choderlos de Laclos, sont des provocateurs de libertés.

Il convient de s'arrêter un instant sur cette exigence d'une liberté totale d'expression. On se souvient du mot célèbre de Voltaire dans son *Traité sur la tolérance* : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire ». Voltaire sait bien ce qu'il veut exprimer : il a été bastonné, emprisonné, tout comme Diderot, alors que Montesquieu a dû publier ses principaux ouvrages à Amsterdam. Au point que l'on pourrait qualifier ces philosophes français d'écrivains frontaliers (Voltaire s'installe près de la frontière suisse pour fuir plus rapidement) ou d'écrivains voyageurs (Diderot est accueilli en Russie, par Catherine II). Voltaire estime qu'il est impossible de fixer une limite à la liberté de penser. Condorcet défend la liberté de la presse. À dire vrai, il n'existe guère de presse, plutôt des libelles, des pamphlets, des critiques, des satires, des diatribes, des philippiques... Et toutes ces publications sont d'une rare violence. Songeons à la façon dont Marie Antoinette est traitée. Et les salons et les sociétés savantes, si socialement triées, ne font pas une opinion publique. Pourtant la censure demeure puissante, allant jusqu'à interdire la publication de *L'Encyclopédie*. C'est dire que cette conquête d'une liberté d'expression, totale, oui totale, est au cœur des préoccupations du siècle des Lumières. L'avancement des sciences, ses traductions technologiques et industrielles, deviennent aussi le ferment très actif d'une société en ébullition qui entend mettre à bas le système quasi féodal (dans sa division des tâches) qui perdure. Et qui n'est plus légitimé par rien. La noblesse vit d'une rente foncière qu'elle ne justifie nullement, autrement qu'au travers de la pérennisation d'un statut ancestral. Alors que la religion catholique pense pouvoir réglementer la liberté de pensée parce qu'elle détient un pactole immobilier et foncier, qu'elle assure l'enseignement et l'état civil, qu'elle assume, enfin, une bonne part de l'action sociale. La société de classes et son corollaire, le règne des privilèges, ne sont pas plus acceptés que l'arbitraire royal provenant d'un pouvoir absolu de droit divin.

La France fourmille de grands savants avec Lavoisier, Laplace, Lagrange, Euler, Bernoulli, Coulomb, Volta, Linné, Jussieu, Buffon, Réaumur, Lamarck. Ils repoussent les limites de l'intelligence humaine, démontrant combien les Lumières ont besoin de savants. Des savants qui bousculent toutes les vieilles certitudes, de la religion infaillible à l'absolutisme monarchique. Et qui ont démontré que la terre n'est pas au centre de l'univers (ce qui remet en question sa création même), qu'il est possible de s'élever dans les airs sans connaître le sort d'Icare, que l'énergie créée grâce à la vapeur révolutionne les productions (métalliques et textiles) mais aussi les transports sur terre et sur eau... C'est l'homme qui semble vouloir remplacer Dieu et ce roi qu'il protège.

### **Une société privée de poésie connaît-elle des dérapages ?**

Faut-il donc s'étonner que dans cette société partagée entre les philosophes et les scientifiques (Condorcet, plus qu'un autre, réconcilie les deux disciplines qui ne sauraient être opposées), il n'y ait guère de place pour les poètes et la poésie. ? Le siècle des Lumières constitue, il est intéressant de le constater, une exception par rapport aux précédents et aux suivants. Il ne connaît point de poètes. À peine peut-on citer l'abbé Delille et André Chénier, en se forçant quelque peu. Certes

Voltaire s'y est essayé avec son *Tremblement de terre de Lisbonne* ou encore sa *Henriade*, mais on a trop de respect envers son talent pour ne point trop insister sur le manque de souffle de ses vers. Ainsi, l'inspiration poétique, semble-t-il, ne convient point aux Lumières. Cette utilisation du « Je », cette incarnation de la condition humaine, cette expression répétée de la souffrance, ne s'accordent-ils pas au siècle ? Le poète, être malheureux, insatisfait, dégoûté du monde, semble rejeté par une époque scientiste, rationaliste, dépourvue de sentiments. Bien sûr le poète exprime le mal de vivre, la nostalgie et pas du tout l'avenir lumineux et les mérites du progrès technologique. En ce temps des Lumières, il n'existe aucun poète engagé comme aux siècles suivants, avec Victor Hugo, agresseur infatigable de Napoléon le Petit (comprendre Napoléon III) ou bien, Robert Desnos, insulteur du maréchal Ducono (comprendre Pétain). Pourtant le poète a pour vocation de changer la vision des humains sur le monde qui les entoure en exaltant sa perception intérieure.

Est-ce parce que le poète n'a pas de fonction définie dans la société que le XVIII<sup>e</sup> siècle l'en a exclu ? Cet être étrange, ce mage, ce guide vers d'autres mondes, ce critique des déficiences sociales a donc disparu. Cela signifie-t-il que les Lumières sont plus utilitaristes qu'on ne le croit, confisquées en quelque sorte par une bourgeoisie égoïste, surtout soucieuse d'asseoir un nouveau pouvoir. Et que la science et la philosophie placées au service de la politique assèchent plus qu'elles n'irriguent. Nous le verrons, et ce sera la thématique centrale de notre développement, les Lumières françaises sont d'abord tournées vers la politique (quel exécutif et quel législatif, c'est-à-dire quelle constitution ?) et le judiciaire (quelle justice ?). Et point du tout orientées vers la recherche rationnelle de la connaissance de l'être humain et des causes de l'univers. Voilà qui pourrait être l'une des explications du dérapage révolutionnaire de 1792/1793. Les Lumières françaises ne seraient pas si lumineuses que cela ! Après tout, ce sont les hommes de droit, avocats, notaires, magistrats et acteurs de justice royale qui vont renverser la monarchie. Sur 648 députés de la Constituante, ils sont 383 à être, comme professionnels, des défenseurs de l'état de droit (ou plutôt de leur vision du droit). La France des Lumières, livrée au pouvoir judiciaire, va rapidement disparaître pour connaître de graves dérives. Un paradoxe qui n'est qu'apparent comme l'histoire nous l'enseigne. Après le renversement du pouvoir exécutif par le pouvoir législatif, on assiste, à partir de 1793, au triomphe du pouvoir judiciaire. La Convention, chambre d'enregistrement, obéit au Comité de Salut public, au Comité de Sûreté générale, au Tribunal révolutionnaire... Des sorcières de Salem au maccarthysme, les exemples ne manquent pas des dévoiements du pouvoir judiciaire...

Robespierre est un révolutionnaire introverti qui veut le Bien contre son peuple. Il apparaît dépourvu de tout pragmatisme anglo-saxon comme de toute réflexion philosophique structurante à l'allemande. Affirmer que la vertu est impuissante sans la terreur n'a aucun sens. Proclamer que le peuple est naturellement vertueux est absurde. Imposer la justice et l'égalité par la guillotine est tout simplement monstrueux. Voilà pourquoi, devenu un tyran incontrôlable puis isolé, Robespierre court à sa perte. Ce n'est pas lui qui a enraciné dans le pays les valeurs universelles de la déclaration des droits de l'homme, principal héritage de la Révolution française en sa phase constituante. On osera même suggérer qu'il a été le premier à les violer.

### **Du rôle parfois superficiel des salons**

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, n'en doutons pas, ne pose pas toutes les questions essentielles qui touchent à la destinée de l'homme sur terre. Il s'exprime volontiers dans des espaces semi publics, critiques mais sélectifs : salons, cafés mondains, scènes de théâtre (pensons aux pièces de Beaumarchais), cabinets de curiosité (censés faire découvrir le monde et qui seront, il faut le dire, à l'origine de nombreux laboratoires) ... Anciennes et nouvelles élites s'y croisent sans d'abord s'affronter. Elles se testent. Les salons constituent, dans l'intention, de petites structures quasi politiques jouissant d'autonomie et de libre expression. Le monde futur s'y prépare, surtout à Paris et dans quelques

grandes villes. Et c'est donc à Paris que le sort du pays s'engage et non plus dans le lointain et compassé Versailles.

La présence des femmes (du monde mais aussi véritablement savantes) est impressionnante et véritablement novatrice. Attention, elles n'ont ni l'autonomie juridique, ni le droit de vote, tout juste celui, après 1789, de périr sous le couteau de la Veuve ! Il est vrai qu'un grand nombre de salons ne débat pas vraiment des idées des Lumières mais plutôt de littérature, de langue, de faits divers, de mots d'esprit, de potins politiques... Certains d'entre eux, toutefois, plus courageux, abordent les grandes questions du temps avec beaucoup de sérieux autour de Mme d'Épinay, de Mme Geoffrin ou encore de Julie de Lespinasse, l'égérie de d'Alembert. Sans doute peut-on y associer Émilie du Châtelet, amie de Voltaire, impressionnante mathématicienne (une rareté), qui préfère pourtant les entretiens personnels avec des savants, comme Maupertuis et Clairaut, aux mondanités de salon. Au fond, tous ces salons n'auront exercé qu'une influence seconde sur le cours de l'histoire, mais elle ne saurait être négligée.

La maçonnerie puis les clubs - nous allons le constater - mais plus encore les parlements sont des centres de contestation infiniment plus activistes d'une monarchie qui n'a pas rompu son lien ombilical avec la noblesse et le clergé. La démocratisation de l'espace public qui n'interdit plus aucun débat (Mme de Pompadour se bat pour faire lever l'interdiction royale de L'Encyclopédie) n'écarte nullement la recherche du bonheur que devraient apporter tolérance, liberté, égalité, fraternité. La dictature révolutionnaire se chargera de briser les illusions mais l'on aura déjà quitté la période des Lumières.

### **Loges versus clubs et sociétés de pensée**

Ayant ramené à leur juste impact - réel mais non décisif - l'influence des salons fréquentés par une poignée de privilégiés de la noblesse et de la bourgeoisie, il nous faut, à présent, examiner le rôle des loges maçonniques et des sociétés de pensée. Toutes deux prétendent tant à la détermination du présent qu'à la préparation du futur. Les loges françaises, créées sur le modèle anglais, rassemblent 35 à 40 000 maçons à la veille de la Révolution. Elles sont au nombre d'au moins 800 et se situent, pour l'essentiel, dans les grandes villes. Haute et moyenne bourgeoisie, mais également noblesse et même clergé, les fréquentent. Parmi les députés de l'Assemblée constituante, on dénombre 80 maçons. Au Grand Orient et à la Grande Loge s'ajoutent deux autres obédiences beaucoup plus petites, le rite écossais rectifié propre à Willermoz à Lyon et les Élus Cohen de Martines de Pasqually à Toulouse. Toute la maçonnerie adhère avec un enthousiasme certain, parfois variable, aux idées des Lumières, car si le mouvement maçonnique s'avère socialement hétérogène, il développe une forte homogénéité idéologique. Le constat que l'on peut établir sur le fonctionnement des loges semble clair. Elles aspirent à un monde nouveau et réussissent plutôt bien en devenant de micro-modèles d'égalité et de confraternité. Du moins jusqu'à la Révolution... À partir de 1785, clubs et sociétés de pensée commencent à concurrencer la maçonnerie, qui recule alors dans les grands centres urbains, tout en continuant de s'étendre dans les petites cités provinciales.

Ce n'est qu'à partir de 1789 que l'influence de la maçonnerie commence à s'étioler. Certes, en raison de la disparition des loges militaires, mais également du fait de l'éclatement de la noblesse, dont une partie émigre, rendant suspects l'ensemble des titulaires de particules. Et surtout, au sein même des loges, la lutte s'engage contre les royalistes conservateurs, et surtout entre constitutionnalistes monarchistes et partisans de la République. Dès 1790, les premières loges cessent de se réunir dans les grandes villes. C'est que sociétés de pensée (Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen) et clubs politiques (Feuillants, Cordeliers, Jacobins pour les principaux) l'emportent sur leurs concurrentes maçonniques. Ce sont les clubs qui vont générer les grandes réformes

révolutionnaires. Quant à la Grande Loge, elle cesse d'exister en 1791 alors que le Grand Orient ne se remet guère de la démission de son Grand Maître, le duc d'Orléans, Philippe Égalité, début 1793. Certes de nombreuses loges poursuivent leurs travaux sous la Révolution mais elles se divisent, à peu près également, entre monarchistes, girondines et montagnardes. Avec la Terreur, à partir de l'automne 1793, la franc-maçonnerie, semble moribonde. Les loges ne sont pas interdites mais tout dépend, dans la réalité, du niveau de tolérance observé par les autorités locales municipales et régionales et, bien sûr, de l'avis des représentants en mission de la Convention. À la fin, seules les loges montagnardes subsistent et triomphent...

Ainsi la maçonnerie française n'est nullement à l'origine de la Révolution comme on a pu l'écrire. Bien au contraire, elle s'est efforcée de faire évoluer pacifiquement les trois ordres vers une suppression de la société de classes. Elle a certes, ainsi, préparé les esprits à la Révolution, nullement à ses abus.

### **De quelles Lumières parlons-nous ?**

Les Lumières constituent un moment fort de la pensée européenne et laissent donc un héritage. Celui d'un socle doctrinal : primauté de la raison, jouissance des libertés, respect des droits humains, rejet du Dieu chrétien. Sans aller toutefois jusqu'à l'abandon total des institutions d'Ancien régime. Il s'agit des Lumières des XVIIe et XVIIIe siècles, celles qui débutent avec Descartes pour s'achever avec Kant. C'est donc une période d'au moins deux siècles qu'il convient, au final, de prendre en considération. Et qui couvre toute l'Europe. Partout, en effet, dès le XVIIe siècle, des esprits précoces et universels, à la fois mathématiciens et philosophes, font éclater les limites de la réflexion humaine. Citons les mieux repérés : Spinoza et Huygens aux Pays-Bas, Descartes (qui doit fuir son pays pour gagner durant de longues années Amsterdam puis Stockholm), Pascal et Gassendi en France, Hobbes et Newton en Angleterre, Kepler et Leibnitz en Allemagne enfin, Galilée à Florence. La liste n'est pas limitative. Tous sont des esprits à compétence universelle. Ils révolutionnent en toute tranquillité (mais non sans risques de persécutions) le monde dans lequel ils vivent, se positionnant au-delà des règles, tant leur génie en impose. De fait, ils inventent et découvrent le télescope, la machine à calculer, la probabilité, le calcul infinitésimal, la gravitation universelle, le positionnement de la terre... Pas de quoi s'étonner qu'ils affichent un dédain absolu pour l'Université encore marquée par la théologie moyenâgeuse. Leur horizon est indépassable et ils affichent donc, avec courage et détermination, leurs vies exemplaires. Ils doivent, cependant, parfois se cacher, à d'autres moments savoir dissimuler quelque peu leurs théories. Mais ils ne craignent plus Dieu et se méfient de ces religions qui soutiennent les impérialismes et les guerres civiles... Seul Pascal, sans doute Gassendi et peut-être d'une certaine façon, Leibnitz (avec son Dieu si bienveillant) et Spinoza (avec son Dieu, substance infinie) tentent-ils de sauver le Dieu existant ! Tous ces scientifiques imaginent que la liberté de pensée l'emportera désormais, ouvrant le chemin à de nouvelles avancées vers la connaissance. Le XVIIe siècle prépare ainsi le temps suivant, celui dit des Lumières.

René Descartes est, à l'évidence, le créateur d'une véritable avancée philosophique en France. Un pays peu porté à cet exercice et qui demeure - non sans paradoxe - sous influence pragmatique anglo-saxonne depuis la conquête de 1066 et la victorieuse guerre de Cent Ans. Descartes tient un rôle central dans ce rationalisme qui affirme que la connaissance de la réalité découle des idées de la raison et non des sens. Et que la pensée n'est autre que la conscience, incluant donc l'ensemble des facultés de l'âme. Dans ce système, un Descartes, toujours demeuré croyant, a du mal à définir la place du Dieu chrétien, ouvrant ainsi la boîte de Pandore...

## Les Lumières anglo-saxonnes

Les Lumières anglaises sont, nous sommes en mesure de l'affirmer, à l'origine du grand mouvement qui va emporter la France vers la Révolution à la fin du XVIIIe siècle. Nos clubs sont anglais (le fameux et premier club de l'Entresol sous Louis XV), nos loges sont anglaises, notre monarchie constitutionnelle de 1789 est anglaise.

Après tout, les Anglais sont en recherche d'un système politique équilibré depuis le XIIIe siècle ! Les seigneurs ont d'abord imposé au roi la Grande Charte en 1215, puis décapité leur souverain Charles Ier en 1649, avant de connaître la République avec Cromwell. Ils l'ont écarté afin de revenir à la monarchie, tout en l'encadrant, dès 1679, par l'*Habeas Corpus* et le *Bill of Rights*. Ainsi est née la monarchie constitutionnelle britannique. Encore faut-il ajouter l'épisode essentiel de la création par Henri VIII de l'église anglicane, en 1531, placée donc sous l'autorité de l'État. Une démarche allant bien au-delà du gallicanisme. Un roi, deux chambres, une église nationale, telle apparaît la recette du succès anglais. Un succès qui n'est pas seulement politique mais également économique avec l'invention de la machine à vapeur par Watt, en 1769. En 30 ans, l'Angleterre prend un siècle d'avance sur le reste de l'Europe pour devenir la première puissance industrielle mondiale au début du XIXe siècle. Le Brexit anglais date bien de 1531 et de 1649 : un Dieu, au service de l'État, ramené à sa destinée terrestre, et, un roi sans tête... Qui d'autre résisterait à la force de la démocratie anglaise ? Une démocratie qui ne dispose pourtant pas d'une véritable constitution écrite !

On ne doit pas négliger dans l'analyse du succès politique et économique anglais - les deux se conjuguent harmonieusement -, le poids des grands penseurs, Isaac Newton bien sûr, mais tout autant Thomas Hobbes et David Hume. Hobbes, dès le XVIIe siècle, préconise de sortir de l'état de nature par le droit positif instauré par l'État, alors que Hume, au siècle suivant, avec pragmatisme, voit dans la raison la fille de l'observation et dans la conscience celle de la perception. L'empirisme britannique n'est pas de vaine réputation... On ne saurait omettre de signaler l'influence d'Adam Smith qui vante les vertus du marché, seul apte à permettre et à développer l'échange économique. Mais également de John Locke, le véritable père de l'*Enlightenment*, cette petite période lumineuse du XVIIIe siècle ainsi surnommée, à tort, puisque tout a commencé dès 1649. Théoricien de la connaissance empirique, Locke affirme, le premier, l'existence des droits naturels inaliénables, à savoir, la liberté, l'égalité, la propriété et la sécurité. Il y ajoute la théorie dite du contrat, c'est-à-dire celle du consentement nécessaire des citoyens à être gouvernés. Autrement dit, cette théorie admet un droit à la destitution du souverain si ce dernier rompt le contrat. C'est exactement ce que vont faire les colons américains d'origine irlandaise, écossaise, galloise et anglaise, en appliquant la règle de Locke au travers du refus de la taxation de leurs échanges par Londres. C'est que celle-ci les ruine ! Le souverain anglais viole ainsi la règle de base en maltraitant ses sujets d'outre-Atlantique. Le royaume britannique est la victime, en Amérique, de la règle qu'il a lui-même instaurée.

Cette monarchie constitutionnelle anglaise, quelque peu dévoyée par les Hanovre, une dynastie venue d'Allemagne, va pourtant constituer le modèle à suivre pour les intellectuels français du XVIIIe. Tant Montesquieu dans son projet constitutionnel que Voltaire dans ses *Lettres anglaises*, prônent l'adoption de cette codification politique en France.

## Les Lumières allemandes

En Allemagne, l'*Aufklärung* s'étend de 1720 à 1785. Lessing, Moses Mendelssohn, Fichte et surtout Kant (en fin de période) en sont les cerveaux. Mais le mouvement des Lumières allemand (tout comme l'*Enlightenment* anglais d'ailleurs) ne prend jamais de tournure antireligieuse, comme en France. Pour Lessing, par exemple, la religion peut inspirer l'action civique.

Kant occupe une place à part, s'efforçant d'établir une construction philosophique totale, allant de la science et de la politique à la raison. Avec Kant, le philosophe métaphysicien se détermine par rapport à l'homme et non par rapport à Dieu. C'est la raison et non la foi qui procure sa liberté à l'être. Et donc, la morale doit se libérer de toute référence extérieure - religieuse - à la raison humaine. Seuls Hume et Descartes se sont essayés, avant Kant, à une explication totale de la place de l'homme dans la création. Aussi convient-il de tenter de saisir pourquoi l'Allemagne est devenue la nation structurante de la pensée européenne. En fait, elle a débuté son cheminement avec Luther, le moine saxon...

Est-il véritablement iconoclaste d'écrire que les premières Lumières européennes apparaissent en Allemagne avec Luther, dès 1517 ? La date de l'affichage sur la porte de l'église de Wittenberg de ses 95 thèses. En refusant ainsi l'obéissance à l'église catholique - dénoncée dans ses excès -, Luther affirme plusieurs volontés : le retour au texte originel, la Bible ; le dialogue direct avec Dieu ; le refus du péché originel. Cette exégèse (critique) des textes fondateurs de la Bible vise à se concentrer sur l'essentiel : la grâce, la foi, la confiance, le don de soi. Ainsi le protestantisme se décline-t-il, dès son origine, en état d'incompatibilité avec le monde des indulgences (celui de l'Église papale) et avec le monde politique qui l'entoure, à savoir le Saint Empire romain germanique, empire de droit divin. L'Église romaine comme le Saint Empire vont tous deux éclater. La Bible devient ainsi le seul guide, arrachée à cette église catholique tombée dans le luxe (voire la luxure) et dans la collusion avec les monarchies autoritaires européennes.

Luther affirme que le salut s'obtient par la seule foi et non par les actions du chrétien. Et donc que le chrétien demeure libre d'accepter ou non la grâce de Dieu. C'est ainsi la liberté de l'homme qui l'emporte dans son rapport avec Dieu. Pas d'étonnement à voir les thèses de Luther révolutionner l'Europe !

Après Luther, deux siècles et demi plus tard, viennent Leibnitz (« rien n'est sans raison ») et surtout Kant. Ce dernier écrit, on l'a dit, que seule la raison procure la liberté à l'homme, non la foi. La morale est donc nécessairement rationnelle, dans le respect de la loi. Juge-toi toi-même en quelque sorte !

Hegel, plus tardif, à mi-chemin des XVIIIe et XIXe siècles, définit la liberté comme la manière d'être de l'Esprit (siège de la liberté). Quant à la raison, elle désigne l'état de conscience qui résume toute réalité. On le voit, les grands penseurs allemands ont scandé l'histoire intellectuelle européenne. Et ils vont continuer à la faire après Hegel. Pensons à Nietzsche (qui avec son surhomme n'est, en rien, un préfigurateur des mythes nazis), à Freud et à Jung...

Mais revenons à la fin du XVIIIème siècle, avec Goethe qui marque le coup d'envoi du *Sturm und Drang* (Tempête et Passion), une vraie révolution. Ce sont deux ouvrages du grand poète, dramaturge, romancier, scientifique et même homme politique qui, en 1773 et 1774, lancent le grand mouvement préromantique allemand. Il s'agit de *Goetz von Berlichingen* et des *Souffrances du jeune Werther*. On pourrait presque écrire qu'aux yeux de leur promoteur, existe la double volonté d'exprimer une révolte du sentiment contre la superficialité psychologique des Lumières et sans doute, également, de promouvoir une révolution littéraire allemande contre la « courtoisie » ou « l'orgueilleuse superbe » française. Volonté de délivrance et de partage du pouvoir pour Goetz qui meurt en criant « Liberté ». Conflit entre un individu et la société, voire même description d'un individu victime de la société pour Werther qui ne trouve de salut que dans le suicide. Ce mouvement tumultueux ouvre une période redoutable où s'affirme la supériorité des passions sur la raison. Et qui se manifeste, en littérature, par le retour en force de la poésie. Mais qui suscite aussi bien des dérives. Le roman du jeune Werther aurait entraîné une vague de suicides à Francfort après sa parution. Cette affirmation paraît exagérée. Beaucoup plus tard, en 1943, Hitler va créer la

17e division *SS Panzer Grenadier Goetz von Berlichingen*, celle-là même qui commettra, parmi d'autres, le terrible massacre de Maillé en Indre-et-Loire, en août 1944. L'homme à la main de fer, mercenaire et guerrier infatigable vient ainsi au secours d'un IIIe Reich agonisant... Souvenons-nous que Goethe écrivait ses poèmes à l'ombre des hêtres de l'Ettersberg, ceux-là même qui furent coupés pour laisser place au camp de concentration de Buchenwald (la forêt de hêtres). Comment Goethe aurait-il pu imaginer une telle déviance ?

Pour conclure, rappelons que les Lumières françaises, - on va en parler -, mais aussi la Révolution française, ont oublié Calvin et Luther sur le bord du chemin et presque totalement ignoré Kant.

### **Le siècle des Lumières en France**

Dans sa réalité, la période des Lumières constitue plutôt une époque de débats intenses sur les conséquences des changements structurels qui bouleversent le siècle : concentration urbaine accélérée, développement du commerce intérieur, révolution industrielle débutante (c'est, par exemple, en 1769 que François de la Chaise démarre l'exploitation de « charbon de terre » au « Crozot » (Le Creusot) ou qu'en 1777, grâce à Berthollet, on construit une première unité d'eau de Javel à proximité de Paris, précisément à Javel), enfin, mondialisation des échanges. Comment le paysage social français n'en sortirait-il pas profondément modifié ? A la vérité, plutôt que de prioriser le changement politique (c'est-à-dire celui de la nature du régime), les Lumières semblent avoir souhaité profondément modifier son fonctionnement en combattant le dogmatisme, l'intolérance et l'injustice. On osera ici une considération incidente sur la bonté des Lumières. Le XVIIIe siècle est certes celui de l'esprit critique mais aussi celui de l'utopie. Car les Lumières sont un combat dont L'Encyclopédie constitue le fer de lance, celui de la diffusion de la connaissance. Et donc il convient de faire évoluer la monarchie, pas seulement vers un système parlementaire et monarchique à l'anglaise...

Les Lumières françaises ont depuis longtemps oublié Calvin (les calvinistes sont, en effet, en plus grand nombre que les luthériens en France), en raison de la lutte entreprise par la monarchie des Bourbon pour effacer la Réforme. Vers 1630, à l'issue des guerres de religion du XVIe siècle et des combats conduits par Louis XIII pour effacer les places fortes protestantes, les huguenots ne dépassent guère un million de personnes, soit environ 5 % d'une population estimée à 20 millions. Louis XIV n'a pas la sagesse de son prédécesseur : il s'efforce d'obtenir par la contrainte la conversion des protestants, avec un certain succès. Avant d'en venir aux persécutions, puis de révoquer l'édit de Nantes en 1685. Ce sont alors 200 000 réformés qui s'enfuient de France. Aussi, en 1789, un siècle plus tard, se trouve-t-on en face d'une communauté de l'ordre de 600 à 650 000 âmes qui ne pèse plus guère dans un ensemble humain estimé à 29 millions. Louis XVI sait apaiser la situation avec l'adoption du tardif édit de tolérance, en 1787. Depuis un siècle, les protestants n'ont cherché qu'à subsister, ne prenant aucune part dans l'éclosion des Lumières, soucieux de ne pas apparaître plutôt que de se risquer au grand jour.

Certes, on compte 17 députés huguenots à la Constituante et un petit peu plus à la Législative et à la Convention. Certes, certains protestants brillent de mille feux comme Necker, Marat, Boissy d'Anglas ou encore Barnave. Mais ils ne mettent guère en avant leurs convictions religieuses. Il est bien loin le temps où le courant protestant français assurait la traduction d'une première Bible, dite d'Olivétan (un cousin de Calvin), en 1535, projetant un nouvel éclairage religieux sur la société française.

Parallèlement, les Lumières françaises n'ont pas ou fort peu connu Kant, comme nous allons le démontrer. Avec la raison dominante et éclairante, la lumière des connaissances (pure métaphore), l'homme éclairé (sans doute par rapport à la masse de ceux qui sont demeurés dans les ténèbres ?),

peu à peu les vocabulaires s'installent. Tout cela est bien troublant. Tout comme d'ailleurs de faire d'Emmanuel Kant le père des Lumières françaises en raison de la publication, en allemand, en 1784, d'un petit ouvrage *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?* Certes le mathématicien philosophe Maupertuis connaît Kant mais il est bien le seul durant presque tout le XVIIIe siècle en France ! L'Encyclopédie (publiée de 1751 à 1772) ignore Kant même si elle traite de la pensée philosophique allemande. Quant à Mirabeau, il peut déclarer en 1787, sans être contredit : « Le nom de Kant est à peine connu en France », avant de le critiquer, l'année suivante dans un ouvrage, *De la démocratie prussienne*. Qu'on l'accepte ou non, c'est la Révolution qui se repaît de philosophie kantienne. Et l'homme de Königsberg doit beaucoup à l'abbé Sieyès qui importe sa pensée dans l'hexagone. Il faut, en effet, attendre 1789 et plutôt 1790, pour que le lectorat de Kant, ô combien élitiste, commence à poindre en France. C'est le XIXe siècle qui assure la diffusion de ses idées dans le pays de Descartes. À l'inverse, Kant est lecteur assidu des grands philosophes français, au premier chef, Descartes, qu'il critique mais également, la chose est plaisante, de l'abbé de Saint-Pierre qu'il combat également. Il est vrai que l'abbé a publié un ouvrage intitulé *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* qui préconise une union fédérale européenne à la mode impériale allemande, sans aucune réforme politique préalable des États constituants. Voilà qui ne peut que mécontenter Kant. Lequel est également fort intéressé par Rousseau, empruntant des idées à son *Contrat social*. Mais ce qui va passionner le philosophe allemand, plus encore que les Lumières dites « françaises », ce sont les événements brutaux qui leur succède : la Révolution, le régicide de Louis XVI, la Terreur, les guerres de Vendée... Il n'en demeure pas moins que, par sa seule pensée, Kant va marquer la pensée humaine, à l'égal d'un Aristote, d'un Platon voire d'un Descartes. Voilà qui explique que la France du début du XIXe siècle devienne kantienne avec d'abord Benjamin Constant et Mme de Staël (dans le *De l'Allemagne*), puis avec l'avocat Jean-Joseph Mounier, le philosophe Victor Cousin, et plus encore l'immense savant André-Marie Ampère. Les philosophes Renouvier et Destutt de Tracy apportent également leur contribution à cette propagation.

### De l'intelligence des situations

Peut-être, à ce stade de notre développement, convient-il de s'interroger sur ce que l'on pourrait dénommer l'intelligence des situations. De quoi s'agit-il ? De la mesure de la capacité d'adaptation d'une époque, autrement dit de celle de la compréhension d'une situation dans ses différentes dimensions. Les philosophes français du XVIIIe siècle, on va le voir, s'intéressent moins au système de pensée qu'aux analyses de l'inégalité devant la loi, de la propriété, du travail, de la répartition des richesses, de la religion... Alors que Kant utilise la raison comme support de l'investigation structurelle de la pensée humaine. L'Allemand s'attache plus aux fondements des droits de l'homme et de la liberté de conscience qu'à leurs traductions concrètes. Kant et les philosophes français, ses contemporains, ne travaillent pas sur le même projet. L'intelligence des situations est donc fort différente entre le métaphysicien Kant (connaissance de l'Être) et les philosophes français adeptes de la praxis, qui pensent donc pratique et action. Kant et les philosophes français sont pourtant d'accord sur une idée clé : chaque personne tient un rôle, une place dans la société et possède donc des droits. Passons donc, à présent, en revue ces grands littérateurs français qui ont marqué le XVIIIème siècle.

Voltaire, ce grand touche-à-tout, est l'apôtre de la tolérance et sa vie n'est que combat. Rousseau développe une philosophie de l'injustice et de l'exploitation de l'homme par l'homme. Il s'avère donc le critique le plus offensif du système social basé sur la propriété privée et le travail organisé.

Condorcet, injustement négligé par les historiens, est le seul véritable philosophe du XVIIIe siècle français. Imaginez un esprit universel, un véritable Pic de la Mirandole, à la fois mathématicien (spécialiste du calcul intégral et des probabilités, inventeur des statistiques), homme politique (siégeant comme député de la Gironde et multipliant les études sur les modes de scrutin),

sociologue, pénaliste (partisan de la création d'un jury), défenseur des Noirs, partisan d'un enseignement pour tous, apologiste du droit de vote... Il est l'auteur de dizaines d'ouvrages portant sur tous les sujets : commerce du blé, réforme du cadastre (préalable indispensable à celle de l'impôt), réflexion sur les corvées, liberté de circulation des substances, liberté de la presse, admission des femmes au droit de cité, déclaration des droits humains, études de la constitution et des assemblées provinciales, réflexion sur la République... Il en vient même à aborder la division en classes de la société, la nécessité d'avoir un roi, l'union indispensable entre les citoyens... Cet esprit très pragmatique et très réformateur, voire révolutionnaire, sait également mener des réflexions structurelles comme son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Cet homme qui, de son vivant, a écrit des hagiographies sur Voltaire, Turgot et même Pascal, va mourir dans des circonstances non élucidées en 1794, alors qu'on l'a enfermé en prison.

Montesquieu, esprit distingué, estime qu'il faut dépasser les lois positives et les lois naturelles (inutile combat que de savoir lesquelles sont supérieures) pour saisir *l'esprit des lois* (le titre de son ouvrage), c'est-à-dire pénétrer, par la connaissance, la complexité des éléments composant la réalité sociale, économique, démographique, climatique, des mœurs... C'est la naissance de la science du droit. Vient donc le temps de sacraliser la loi et d'en faire un cadre unique : l'état de droit (la loi seule source du droit). Voilà 14 siècles que le modèle romain s'est effondré ! Il n'y a rien de vraiment nouveau sous le soleil de Gaule. Mais n'abandonnons pas si rapidement Montesquieu, un personnage structurant. Il est aussi le père du droit constitutionnel et même, on le sait moins, de la sociologie. C'est-à-dire de l'analyse de la complexité des phénomènes sociaux.

Au fond, la Révolution est fille de l'état de droit, un paradoxe. L'accouplement des assemblées et de la dictature, cela ne vous rappelle rien. La Constituante, la Législative et la Convention accouchant d'un tyran, Robespierre. Une telle déviance n'est guère surprenante. Des millénaires avant, la démocratie radicale athénienne, tombée aux mains du diktat des assemblées et tribunaux populaires, a ostracisé ses dirigeants et condamné à mort Socrate, montrant la dangerosité du chemin populiste. A la vérité, il ne s'agit que d'un autre exemple de la dérive du pouvoir judiciaire. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est fondatrice : elle appartient aux Lumières. Elle vient tout droit des états généraux de 1789 préparés par les cahiers de doléance. L'assemblée nationale constituante exalte alors des valeurs républicaines (les trois archétypes français : liberté, égalité, fraternité) et la primauté de la laïcité. Plus encore, cette assemblée acquiert, ce 26 août 1789, avec cette déclaration, une dimension historique au caractère universel. Finalement, les constituants français sont plus proches des constituants américains de 1776 que du modèle d'une monarchie constitutionnelle (non écrite) britannique conduite, durant 60 ans, par un Georges III gravement décadent.

Comme on le voit, les philosophes français des Lumières sont d'abord tournés vers des réformes concrètes pour modifier fondamentalement le système de pouvoir. Voltaire est un communicant, Rousseau un illusionniste, Montesquieu un juriste, Diderot et d'Alembert des synthétiseurs de connaissances. Condorcet, trop touche à tout, n'a pas le temps de donner le meilleur de lui-même. C'est finalement la bourgeoisie française qui réforme puis révolutionne, en brisant les classes sociales, en imposant une nouvelle répartition de la propriété foncière, en développant le pouvoir législatif au détriment du pouvoir exécutif... Finalement, c'est Napoléon I<sup>er</sup>, un impérial dictateur, qui traduira les conquêtes de la Révolution dans ses Codes. L'histoire a souvent une forme d'humour particulière.

### **Les droits de la personne**

Les droits de l'homme et la suppression des privilèges constituent le fondement de la réflexion politique des Lumières. Les hommes sont créés égaux et possèdent des droits inaliénables. Ils sont

libres de les utiliser. Ces droits de la personne sont, bien sûr, terriblement « américains ». Dans cette France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on y ajoute volontiers la tolérance, la sûreté, puis au fil du temps, une exigence d'égalité croissante. L'intolérance, l'injustice, l'obscurantisme religieux n'ont cessé de remuer le temps des Lumières. L'immense popularité de Voltaire tient moins à son œuvre littéraire qu'à son engagement contre l'iniquité et l'arbitraire dans la révision des affaires Calas, chevalier de la Barre, Sirven et Lally-Tollendal.

Mais tout n'est pas parfait : le droit demeure masculin et racial. Les femmes en sont exclues tout comme les esclaves noirs africains.

Kant dans son célèbre essai consacré aux Lumières affirme que l'esprit de l'époque trouve sa synthèse dans la formule latine *Sapere aude*, littéralement « Ose savoir ». C'est-à-dire, homme des Lumières, ai le courage de te servir de ton propre entendement, de sortir de ta minorité, de savoir décider. Comme le préconisait déjà le poète latin Horace, en un aphorisme similaire, il y a plus de 2 000 ans.

### **La science de l'homme**

Pour Hume, qui inspira Kant, la science de l'homme devient la science des sciences. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui de la science de l'homme. Qu'en est-il de la nature humaine ? S'agit-il d'une création continue de l'homme par l'homme, de la barbarie à la civilisation ? Voilà qu'un homme nouveau apparaît, bien sûr perfectible. Est-il inné (biologique) ou acquis (par la culture et l'apprentissage) ? Le siècle des Lumières préfère les droits naturels en s'attaquant aux privilèges d'un petit nombre.

Rousseau tient certainement une place à part dans le siècle. Lui, le scandaleux qui a abandonné ses 5 enfants et continue de donner des leçons, influence profondément la pensée des Lumières. Rousseau se révèle bien le père de l'anthropologie : en transformant la nature, l'homme a modifié sa propre nature. En pleine actu ! Mais la perfectibilité est autant innée qu'acquise. Ainsi l'homme s'inscrit dans l'histoire. Rousseau est assurément le père de l'éducation (*Émile*). L'enfant se trouve alors placé au cœur du processus éducatif dans le respect de sa libre volonté. Très moderne ! Tout comme l'impératif du savoir. Rousseau recommande même une tournée dans les pays européens : c'est du proto Erasmus ! Quant au *contrat social* (c'est le titre même de son œuvre), Rousseau l'entend sous la forme d'un pacte social et soumis à la souveraineté populaire. Une thèse politique qui fera florès dans les milieux révolutionnaires.

En conclusion, naît un nouvel individualisme : chaque être détient un positionnement dans la société.

### **Un monde sans Dieu : sûrement pas !**

Soyons bien conscients qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la population rurale est presque totalement baptisée et catholique, le protestantisme préservant quelques bastions en Normandie, en Dauphiné, en Saintonge, en Picardie et en Languedoc. La religion huguenote doit donc attendre 1787 pour être en quelque sorte « reconnue ». En France, presque tous les Réformés sont alors calvinistes. En Europe de l'Est et du Nord, les Luthériens sont devenus majoritaires, sauf dans certains pays septentrionaux et en Suisse.

La Réforme de Luther prépare, on l'a écrit, d'une certaine façon, les Lumières. Que dit, en effet, fondamentalement Luther : que l'être humain est libre et que la foi l'emporte sur la loi de l'Église. C'est un refus brutal de l'intercession de l'Église dans l'accès à Dieu. Seule la Sainte Écriture peut guider le croyant. Arrière les images et les dévotions excessives ! L'âme de chaque fidèle est en lien

direct avec Dieu. Le juste vit du don de Dieu. Il se confesse lui-même. Cette libération religieuse aboutit à une remise en cause de l'organisation sociale, notamment en faisant de la femme l'égal de l'homme. Une femme qui peut même devenir prêtre. Mais également en rejetant les interdits ecclésiastiques dans le domaine alimentaire, en matière de divorce désormais accepté, et même quant au célibat des prêtres dès lors abandonné. Bien plus, le Réformé peut pratiquer le prêt avec intérêt, adoptant ainsi une démarche de réhabilitation de l'argent. La révolte de Luther contre le catholicisme est venue de ce paiement des indulgences réclamé par l'Église. On ne peut acheter son salut par des aumônes ou des indulgences, proclame Luther. C'est la liberté de l'être qui le conduit vers son salut. L'homme comme la femme sont autonomes et n'ont ni à bénéficier de récompenses (accession au paradis, années de purgatoire en moins) ni à subir des châtements (enfer, confession, contritions diverses). Dépendant de la grâce divine, l'être vivant est libéré du poids de sa culpabilité. L'homme et la femme de Luther sont tout simplement libres. Et leur Dieu est transcendantal, c'est-à-dire extérieur au monde et à sa création. Voilà qui conduit le protestant à refuser les miracles et la virginité de la Vierge (autrement que de façon symbolique). Le luthérien est un être de raison... Sans doute, même, accepte-t-il la laïcité, c'est à dire la séparation de la société religieuse et de la société civile.

Voilà qui permet au philosophe Luc Ferry d'affirmer, avec assez de justesse, que la Réforme protestante est l'une des origines des Lumières. On ne peut nier que Voltaire mais également Rousseau (c'est l'une de leurs rares actions communes) défendent les protestants. Chacun a, en mémoire, l'affaire Calas. Leur motivation tient certes à la défense d'une minorité et à la contestation d'une erreur judiciaire. Mais aussi à l'opportunité de régler des comptes avec une Église catholique autocratique et dominante. Comme on va le voir, on ne saurait confondre, en ce XVIII<sup>e</sup> siècle subtil, refus de la religion et refus de Dieu. C'est que la science est passée par là. Comment donc expliquer la gestation de l'univers ?

C'est au sein de la véritable élite de la nation, en ce tiers état qui « demande à devenir quelque chose », pour reprendre la formulation brillante de l'abbé Sieyès, que se développe le sentiment antireligieux et l'anticléricalisme. Mais ce rejet religieux ne concerne que des minorités agissantes. À dire vrai, cette église chrétienne française est une rareté. Avec ses 26 ou 27 millions de fidèles, elle représente 20 % de l'espace chrétien européen. Quant au continent européen, avec ses 140 millions de croyants, il pèse lourd dans un monde peuplé de 600 à 650 millions d'individus (150 millions d'Indiens, 240 millions de Chinois et, probablement, 50 millions d'Africains). Outre les trois religions du Livre, la juive, la chrétienne et l'islamique, qui ont les filiations que l'on sait (Jésus est un juif de haute lignée et ce sont des juifs convertis qui rédigent les sourates dites de La Mecque, bases mêmes d'une partie du Coran), il n'existe qu'une seule autre religion dans le monde, l'hindouisme. Il n'empêche que se pose bien à tous la question de la création du monde. La naissance de l'athéisme avec l'idée d'un monde sans Dieu agite l'époque. Voltaire, qui entend écraser l'infâme, l'Église catholique, est déiste. Dieu repose sur l'exigence de la raison. Mais il existe d'autres pensées comme celle de Pascal (au siècle précédent) : Dieu est sensible au cœur non à la raison. Rousseau impute le Mal à la société, Pascal le voit en soi-même. L'homme rousseauiste s'aime lui-même, indifférent au Bien et au Mal. C'est la grandeur de l'âme humaine qui l'élève vers Dieu chez Pascal.

En synthèse, il existe dans une partie significative de cette élite de la Société des Lumières une croyance partagée en un Être suprême, architecte de l'univers et gendarme, un Dieu du raisonnement, un Dieu horloger. Sa forme religieuse est conforme à la raison, au plus loin des superstitions. La conviction de l'existence divine repose donc, répétons-le, sur la « Raison ». Robespierre en fera plus tard une déesse! Ce Dieu exclut les religions révélées tout comme les dogmes. L'idée de la relativité de la religion l'emporte dans la société civile et, sous Louis XVI, on ne brûle plus les hérétiques, on les envoie à la Bastille.

En synthèse, il existe une incompatibilité structurelle entre les Lumières et l'Église catholique qui vit dans un monde pyramidal. Alors que les humanistes du XVIII<sup>ème</sup> siècle pratiquent l'autonomie de la raison dans le cadre d'un projet universel conçu par un Grand Architecte qui demeure mystérieux et curieusement absent.

### **Émergence européenne et universalisme**

Le discours des Lumières traverse donc l'Europe, on le sait. En matière diplomatique, la dernière référence au christianisme date des traités d'Utrecht de 1715. La brisure en deux de l'Europe chrétienne, entre protestants et catholiques, se confirme, souvent par une reconnaissance mutuelle de fait. Les grandes découvertes (déjà anciennes) et désormais l'expansion coloniale provoquent la curiosité envers les sociétés lointaines et les cultures différentes. Et le siècle des Lumières européen adopte une vue universaliste : tous les peuples du monde ont les mêmes droits. Pas au point d'abolir l'esclavage tout de même ! Mais il devient acceptable de penser qu'il existe une certaine interdépendance entre les différentes parties du monde. Ce qui n'empêche pas l'Europe de se forger la certitude d'un rôle historique : celui d'une mission civilisatrice mondiale. En Europe même, les Lumières vont darder leurs rayons de feu sur les monarchies les plus conservatrices et les plus dictatoriales en inspirant des réformes politiques, sociales, religieuses, économiques. Naît alors ce que l'on va dénommer le despotisme éclairé. Un véritable oxymore ! La Prusse, l'Autriche, la Russie mais également la Suède, la Bavière, la Toscane, la Sardaigne, Modène sont ainsi gagnés par les idées nouvelles. Chacun se souvient des relations, parfois tumultueuses, entre Frédéric II et Voltaire, Catherine II et Diderot ...

Marchera-t-on vers une Europe plus concordante, plus harmonieuse ? Et donc plus solidaire d'où la guerre serait bannie. Car les conflits européens sont permanents depuis des siècles... Kant sait se montrer concret lorsque l'enjeu est essentiel. Il veut parvenir à la création de lois pour combattre l'état de nature, celui de la guerre entre les hommes et entre les nations. L'accession des États à la loi morale, pense-t-il, passe par la paix et le droit international (fédération de Républiques cosmopolites). Aussi déclare-t-il (nous résumons sa pensée) que les monarchies tendent structurellement à la guerre. Il faut donc que les États européens deviennent des Républiques. Alors ils pourront s'unir. Les guerres de Louis XV, celle de Succession d'Autriche (1740/1748) et celle de Sept Ans (1756/1763), opposent des despotes éclairés (Russie et Prusse) à des monarchies absolues (France, Autriche, Espagne), sans compter l'Angleterre, avide d'affaiblir les empires continentaux. La conscription n'existe pas, ni le nationalisme. Ce sont des guerres entre souverains et non pas entre peuples. Louis XV s'engage dans les conflits armés pour sa gloire, pour combattre le protestantisme (les Provinces-Unies), enfin, pour la défense d'intérêts économiques (les compagnies coloniales françaises).

### **L'indispensable progrès scientifique**

La croyance dans les bienfaits du progrès scientifique est le claveau de cette voûte lumineuse qui recouvre le pays. L'utopie du progrès technique indéfini inhérent à la modernité (Hobbes, Descartes) a pourtant été condamnée par l'homme de sciences qu'était Pascal. Pour lui, l'ivresse de la toute-puissance liée à la science triomphante sans limitations ne peut déboucher que sur une tentation désastreuse pour l'homme. Une tentation transhumaniste, si actuelle, qui remet en causes les frontières entre l'homme et l'animal, l'homme et la machine, le corps et l'esprit ...

La science génère-t-elle des progrès ? Certes, le gouvernement de la chose publique se rationalise sous la monarchie : création du corps des Ponts et Chaussées, instauration du super ministère du Contrôle général des Finances, transformation des généralités en laboratoires d'expérimentations.... On n'ira pas plus loin : à l'évidence, la notion de progrès indéfini s'affirme

avec encore plus de force au siècle suivant, le XIXe siècle. Mais Rousseau conteste : la science éloigne de la vertu ! (*Discours sur les Arts et les Sciences*). Cependant les Lumières ont leurs œillères. Elles n'entretiennent guère de souci environnemental. Certes l'assèchement des marais, la plantation des forêts et l'entretien des canaux ne sont pas négligés. Mais la forêt française, en raison d'un besoin considérable de bois, est absolument ravagée. Elle ne couvre plus que 16 % du territoire sous Louis XVI (contre 33 % de nos jours).

Un mot sur les idées économiques dominantes de l'époque incarnées par le « lumineux » physiocrate François Quesnay. Le blé joue un rôle central dans la nutrition de la population. Il faut donc libéraliser son commerce pour combattre la famine et la hausse des prix. Les physiocrates, partisans du laisser-fairisme, sont farouchement opposés à un rôle stabilisateur de l'État. Depuis des siècles, pourtant, il existe dans chaque ville du pays des greniers d'abondance pour éviter la pénurie de grains ! Déjà, à l'époque romaine, on appelait cela l'Annone... Ce libéralisme économique exorbitant vient tout droit d'Adam Smith. C'est la thèse de la main invisible du marché contre le mercantilisme partisan d'une intervention de l'État dans la chose économique. Son échec, spectaculaire, à la suite de mauvaises récoltes, va conduire tout droit à la Révolution.

Les notions de progrès scientifique et de progrès technique sont des marqueurs essentiels du siècle des Lumières. Elles convergent pour donner naissance à une réelle capacité d'innovation de la société. Cette innovation n'est possible que dans une progression vers la démocratie et la liberté de pensée. C'est tout le mérite des Lumières d'avoir favorisé l'éclosion de ce postulat qui explique le dynamisme des sociétés occidentales depuis deux siècles : la liberté favorise la création.

### Et pour conclure

Le souvenir des Lumières existe encore en 2023 - c'est notre héritage intellectuel commun à protéger - parce que cette époque a d'abord été un temps de construction de valeurs. La morale kantienne (les lois morales selon lesquelles tout doit arriver), pourtant postérieure, en constitue assurément le fondement. Dans ce grand débat sur les Lumières et leur évolution, profitant de la liberté d'expression ainsi héritée, osons livrer notre propre sentiment. La grande différence entre les Lumières et notre époque contemporaine nous semble se résumer dans cette destruction contemporaine de valeurs dont nous sommes les témoins contraints. Rarement, en effet, dans notre histoire, nous semble-t-il, la corruption des mœurs n'a été aussi répandue ni aussi diversifiée ni aussi peu sanctionnée. Elle se manifeste, telle une hydre à 100 têtes, par des fraudes fiscales massives des personnes comme des entreprises, par de la cyber délinquance, mais aussi par l'irruption sauvage du dark net, par des escroqueries à la carte bancaire, par des détournements de fonds politiques (pensons, par exemple, aux 300 000 ronds-points français, la moitié de ceux de toute l'Europe !) ... Il existe bien d'autres symptômes comme la multiplication des zones inondables devenues constructibles, l'imposture des offres d'électricité verte, la hausse du recours aux pesticides (interdits ou pas), la persistance des abattoirs violant les normes, le cyber-harcèlement des personnes, la triche sur les mailles des filets de pêche, les aliments modifiés parfois nocifs ...

La liste est bien loin d'être close. Bien au contraire, elle concerne également notre comportement quotidien marqué de lourdes déviances : maltraitance et abandon des animaux de compagnie, usages anormaux des NAC et des chiens d'attaque, non-respect des codes de la route (par les vélos, les trottinettes, les motos, les voitures), agressions contre les pompiers, destruction des radars, conduites sans permis et sans assurance, proxénétisme dans les cités, développement des sectes, refus de tri des déchets, dizaines de milliers de véhicules incendiés chaque année ... L'on peut, bien sûr, y ajouter l'évidente déstructuration familiale (63 % des bébés naissent hors mariage civil et 32 % des jeunes femmes diplômées déclarent ne pas vouloir d'enfants) dont les conséquences durables

sont bien loin d'être mesurées. Et encore la disparition des acquits qui font la qualité d'un tissu social (cher à Platon) avec le maintien d'un illettrisme significatif (7 à 10 % de la population), la persistance croissante de la difficulté à lire et à écrire de nombre de nos jeunes (un bon tiers à la sortie du primaire), le recul de la culture scientifique, la dictature sans partage des jeux vidéo (plus de 50 % des Français y jouent régulièrement), la création de mondes méta si trompeurs, la contre-culture agressive à base de *fake news* ou de réalités modifiées de beaucoup des applications sur les réseaux sociaux, le recours débridé à des tatouages illusoire ...

Se constatent, plus gravement encore, la ghettoïsation de millions de Français (au moins cinq à six millions) en des cités dortoirs, l'« archipélisation » de la société, le développement du travail au noir, la hausse du taux d'accidents du travail, la remise en cause illusoire de l'idée même de travail, l'immigration non maîtrisée sans aptitude à intégrer, l'individualisme exacerbé des attitudes, le nouvel esclavage des livreurs à domicile (voire des conducteurs de poids lourds), les repentances collectives excessives, irréflechies et surtout injustifiées... Peut-on demeurer insensible à cet inventaire à la Prévert ? Celui du poète n'était qu'hétéroclite. Le nôtre converge sur le constat d'une lourde défaillance spirituelle et morale de notre société française. Faut-il pour autant parler « d'ensauvagement » comme le ministre Gérald Darmanin ou de « décivilisation » comme Jérôme Fourquet lors d'une réception récente à l'Élysée ?

Délaissions, à présent, notre propre cheminement, pour revenir vers une réflexion plus historique. Ce patrimoine de libertés, de droits de l'homme, de démocratie, de recherche d'égalité et de concorde, cette modernité libérale, ce réformisme progressif, cette laïcité éthique, ce sens d'une présence supérieure à l'homme, toutes ces valeurs directement héritées des Lumières, que sont-elles donc devenues ? « Ce sont amis que vent emporte » pourrait-on écrire, en paraphrasant Rutebeuf.

Certes, le sens des réalités exige de prendre conscience que, dans l'histoire réelle, ce temps des Lumières a enfanté une Révolution plutôt féroce. Mais même les *gentlemen* anglais ont décapité leur roi ! C'est plutôt la sortie thermidorienne qui devrait inquiéter la France. En effet, la Révolution a d'abord accouché d'une véritable redistribution de la propriété foncière et immobilière en raison de la vente des biens nationaux (les biens d'Église) et de l'accaparement des biens des nobles émigrés. Ainsi le nombre de propriétaires de foncier et d'immobilier est-il passé de 4 ou 5 millions à 6 ou 7 entre 1789 et 1800. On se consolera en considérant, avec justesse, que la propriété privée est un facteur clé de stabilisation sociale

Aucun historien digne de cet état n'a nié les faiblesses des Lumières. Mais ces dernières doivent être mesurées à l'aune des progrès accomplis et qui se concrétisent dans le bilan remarquable de l'Assemblée constituante, entre juin 1789 et septembre 1791. Aussi est-il déraisonnable de parler de l'obscurantisme des Lumières. Jamais, en effet, elles ne se sont opposées à la diffusion des connaissances. Le développement des sciences et l'ambition sociétale de *L'Encyclopédie* en témoignent suffisamment. Il n'empêche que ce XVIII<sup>e</sup> siècle dit des Lumières affiche ses carences, voire ses failles et nous les avons soulignées au fur et à mesure. Il y a, bien sûr, l'esclavage maintenu (la Convention ne l'abolira que le 4 février 1794) mais aussi la place de la femme laissée en état d'infériorité dans la société. De même l'instruction n'est nullement rendue obligatoire brisant, par là-même, une perspective réaliste d'égalité des chances. Quant à la guerre intra-européenne, elle perdure, vidant de sens le message d'universalité. Enfin, la répartition des richesses évolue - on l'a souligné - mais dans le sens de l'accaparement privatif des terres et propriétés du clergé et de la noblesse déloyale par la bourgeoisie triomphante. Mais il n'existe, à aucun moment, de véritable politique sociale de redistribution par l'impôt. Au contraire la loi Le Chapelier de juin 1791, si physiocratique, en abolissant les corporations professionnelles et leurs solidarités intestines, va provoquer une concurrence sauvage et la dégradation des conditions de vie des travailleurs.

L'ultime question est bien celle de l'attractivité de cette période Lumières pour notre XXI<sup>e</sup> siècle. Et force est de constater que ce modèle, unique dans l'histoire de notre pays, cette véritable Renaissance, tire sa force de cinq facteurs féconds :

- L'énergie dégagée par une alliance unique entre philosophes et scientifiques : beaucoup d'entre eux conjuguent la double connaissance.
- Des concepts clés parfaitement transposables dans le temps : non dépendance, tolérance, liberté, fraternité, égalité. Et l'idée qu'il ne peut exister de solidité du corps social sans une meilleure répartition des richesses : c'est la notion de solidarité.
- L'idée structurante et dynamisante que la rupture est toujours possible avec le monde ancien.
- L'attention, novatrice, apportée au rôle clé de l'éducation par la littérature, la culture, la science, l'art, pour faire évoluer une population.
- La primauté donnée aux droits de la personne humaine.

En synthèse, le siècle des Lumières laisse un double héritage : la sécularisation de la société et la construction de systèmes de gouvernement politique basés sur des constitutions éclairées. Certes, le siècle des Lumières appartient, pour une part, au mythe dans notre histoire. Mais il faut des mythes pour mobiliser les énergies, cristalliser les espoirs, engager les actions de transformation. Et c'est pour ce motif que le discours kantien est essentiel : il permet, en effet, dans un espace de temps commun, de dissocier le discours mythique du discours philosophique. À un récit embelli que l'on vénère (le rôle précurseur des salons, les triomphes judiciaires de Voltaire, la solidarité originelle au sein des loges, la déclaration unanime des droits de l'homme et du citoyen...) se superpose, en effet, sans l'effacer, une démarche unique et fondamentale, métaphysicienne celle-là, utilisant la raison face au sujet éternel qu'est la connaissance de l'être humain.

### **Bibliographie :**

Chaunu Pierre La civilisation de l'Europe des Lumières Flammarion 1997

Cottret Bernard et Monique L'Europe des Lumières Perrin 2023

Kant Emmanuel Qu'est-ce que les Lumières ? 1001 Nuits Petite collection 2023

Salles Catherine Le siècle des Lumières 1715-1789 Larousse 1987

Testot Laurent (sous la direction de) Les Lumières Une révolution de la pensée Sciences Humaines Éditions 2022

Vassort Pierre Le siècle des Lumières Éditions Ouest France 2022

## Chapitre 2

### Avec Kant, une philosophie de la conscience et de la liberté

Par Catherine Gras

#### Résumé

Comment Emmanuel Kant nous encourage-t-il à « oser penser » et par quelles voies assurées nous invite-t-il à le faire ? Sa philosophie a-t-elle encore une actualité et, si oui, comment peut-elle nous aider à y voir plus clair face aux défis contemporains ?

Après une présentation de quelques traits saillants de la « philosophie critique » d'Emmanuel Kant, le présent chapitre souligne que la raison n'est pas tout, invite à ne pas l'idolâtrer mais à l'utiliser avec conscience dans les limites qui sont les siennes, tout en osant en faire usage d'avantage dans le champ moral et politique. En effet, la « raison pure » n'est pas que « théorique », elle est aussi « pratique ».

#### Avant-propos

Ni cours d'histoire de la philosophie, ni dissertation, le présent article est une « méditation » personnelle, c'est-à-dire une façon de chercher en tournant des idées pour voir en quoi elles peuvent éclairer des enjeux. C'est une méditation philosophique pour « oser penser » aujourd'hui. J'en assume la lenteur, les détours, les faiblesses ; bref, tout le contraire de valeurs qui triomphent dans notre monde contemporain, à savoir, le brillant, le spectaculaire, le sans-ambiguïté, le reproductible.

#### Qu'est-ce que les Lumières ?

Emmanuel Kant a répondu à la question « Qu'est-ce que les Lumières ? » dans un article daté de 1784 qui commence comme un manifeste de militant : « *Sapere aude ! Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Voilà la devise des Lumières.* »

*Voici quelques phrases clés de l'article de Kant « Qu'est-ce que les lumières ? » :*

*Il est commode d'être sous tutelle.*

*Se dépêtrer, par le propre travail de leur esprit, de l'état de tutelle et marcher malgré tout d'un pas assuré.*

*Obtenir une vraie réforme du mode de penser.*

*Pour ces Lumières, il n'est requis, dans l'espace public, que la liberté illimitée de se servir de sa propre raison et de parler en son propre nom.*

*L'usage privé de la raison peut être limité<sup>2</sup>.*

*Kant se demandait si son époque était une époque éclairée :*

*Vivons-nous à une époque éclairée ? La réponse est : non, mais bien à une époque de Lumières :*

*Pas de prescription aux hommes dans les choses de la religion ; il leur est laissée entière liberté en la matière*

*Liberté de penser dans les domaines des arts et des sciences*

*Autorisation des hommes à faire publiquement usage de leur raison et à exprimer publiquement leurs idées sur une meilleure rédaction de la législation*

*L'être humain est désormais pensé comme « plus qu'une machine conformément à sa dignité ».*

---

<sup>2</sup> Les exemples pris par Kant relèvent de ce que l'on appellerait aujourd'hui le devoir de réserve, le respect de la déontologie professionnelle, l'obligation pour le mandataire d'exécuter son mandat avec soin ...

Tout est dit ! Et l'article de Kant, en une synthèse brillante, tire les conséquences - sur le plan de la morale et de l'organisation politique - des nouvelles voies de penser qu'il a commencé à « défricher » dans la *Critique de la raison pure* (1781) et dans les *Prolegomènes à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science* (1783).<sup>3</sup>

### **Mais, tout d'abord, quelles sont les grandes questions kantiennes ?**

*Un professeur apporte des réponses, un maître laisse avec des questions.* Tobie Nathan<sup>4</sup>

Kant nous laisse, bien sûr, aujourd'hui encore, avec des questions : les nôtres enrichies des siennes.

La question-racine posée par Kant<sup>5</sup>, et qui a tracé son empreinte sur notre manière de réfléchir, est celle de la possibilité – on non – de la Métaphysique comme science.

Pourquoi ai-je été sensible à cette empreinte-là ? Parce j'y retrouvais, sous une forme voisine, la question-racine de Descartes formulée deux siècles et demi plus tôt<sup>6</sup> dans sa première Méditation métaphysique : « *Il y a déjà quelque temps que je me suis aperçu que, dès mes premières années, j'avais reçu quantité de fausses opinions pour véritables, et que ce que j'ai depuis fondé sur des principes si mal assurés, ne pouvait être que fort douteux et incertain ; de façon qu'il me fallait entreprendre sérieusement une fois en ma vie de me défaire de toutes les opinions que j'avais reçues jusques alors en ma créance, et commencer tout de nouveau sur les fondements, si je voulais établir quelque chose de ferme et de constant dans les sciences. Mais cette entreprise me semblant être fort grande, j'ai attendu que j'eusse atteint un âge qui fût si mûr, que je n'en pusse espérer d'autre après lui, auquel je fusse plus propre à l'exécuter ; ce qui m'a fait différer si longtemps, que désormais je croirais commettre une faute, si j'employais encore à délibérer le temps qu'il me reste pour agir.* »

Et parce que j'y retrouvais la méthode socratique, méthode-racine du questionnement philosophique occidental : **Que sais-tu, toi ? D'où et comment le sais-tu ? Qu'en fais-tu ?**

Dans ses écrits, Platon mettait en scène un Socrate qui, dans les rues d'Athènes, allait vers l'autre - et tout particulièrement l'expert ou le « sachant » - pour le questionner : Qu'est-ce que le courage ? ou Qu'est-ce que la rhétorique ? ou Qu'est-ce qui procure une vie heureuse ? ou Qu'est-ce que le langage ?<sup>7</sup>

Platon, Descartes, Kant : sans qu'il y ait une ligne droite entre ces trois philosophes, on peut dire qu'ils ont, tous trois, réfléchi à ce qu'est la conscience de l'être humain, ce qu'elle permet et ce qu'elle signifie. La liberté de penser et d'agir par soi-même était au cœur de leur pensée. Platon, Descartes et Kant ont « osé penser » et ont osé développer une pensée personnelle ( donc qu'ils ont éprouvé dans leur être ; c'est cela penser ! ) et qui, traversant les siècles, a nourri la culture occidentale. Les relire et essayer de les comprendre est, à mon sens, un effort nécessaire pour revitaliser, consciemment, nos psychés contemporaines.

Kant, à son époque, pense à partir de plusieurs questions, dont celles-ci :

Comment la connaissance est-elle possible ?

---

<sup>3</sup> Kant définit lui-même (dans sa préface des *Prolegomènes*...) le rapport entre la Critique de la raison pure (présentation synthétique) et les *Prolegomènes* ... (présentation analytique).

<sup>4</sup> Tobie Nathan est professeur émérite des universités en psychologie et ethnopsychiatre.

<sup>5</sup> Kant : dans la préface des *Prolegomènes* (1783), Kant pose la question-racine de savoir « *si quelque chose de pareil à ce qu'on appelle la métaphysique est seulement possible absolument.* »

<sup>6</sup> Descartes : Méditations métaphysiques 1641

<sup>7</sup> Platon, successivement *Lachès*, *Gorgias*, *Philèbe*

Que faire avec la question de l'existence de Dieu ?

Comment l'homme est-il porteur de liberté ?

Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée ?

Comment peut-on fonder une « paix perpétuelle » entre les hommes ?

### **Comment Kant aborde-t-il ces grandes questions ?**

#### **Comment la connaissance est-elle possible ?**

*« Que toute notre connaissance commence avec l'expérience, cela ne soulève aucun doute... Mais si toute notre connaissance débute AVEC l'expérience, cela ne prouve pas qu'elle dérive toute DE l'expérience car il se pourrait bien que même notre connaissance par expérience soit un composé de ce que nous recevons des expériences sensibles et de ce que notre propre pouvoir de connaître produit de lui-même... Même à nos expériences, il se mêle des connaissances qui doivent avoir une origine a priori et qui peut-être servent seulement à fournir une liaison aux représentations des sens... Or certaines connaissances sortent même du champ de toutes les expériences sensibles... Et c'est précisément dans ces dernières connaissances élevées au-dessus du monde sensible et où l'expérience ne peut pas plus servir de direction que de contrôle, que notre raison porte ses recherches que nous jugeons bien préférables au point de vue de l'importance et supérieures de beaucoup par leur but, à tout ce que l'entendement peut apprendre dans le champ des phénomènes... Ces inévitables problèmes de la raison pure elle-même sont Dieu, la Liberté, l'Immortalité : et la science qui, avec tous ses procédés, n'a proprement pour but final que la solution de ces problèmes, se nomme la Métaphysique... Encouragée par une telle preuve de la force de la raison, la passion de pousser plus loin ne voit plus de limites. **La colombe légère, lorsque, dans son libre vol, fend l'air dont elle sent la résistance, pourrait s'imaginer qu'elle réussirait bien mieux encore dans le vide.** »<sup>8</sup>*

En bref, jusqu'où pouvons-nous connaître ? Sur quelles ressources internes de l'esprit humain, la connaissance peut-elle s'appuyer pour se développer en confiance ? Comment résister à l'envolée poétique de l'esprit humain qui est naturellement entraîné, comme l'inconsciente colombe, à se croire capable d'apporter – sur les questions relevant du sens - des réponses vraies ?

La « topique kantienne » s'articule en trois niveaux qui se combinent mutuellement – les perceptions qui relèvent des sens, les concepts qui relèvent de l'entendement, les idées qui relèvent de la raison. Elle est décrite, in fine, pour servir de garde-fou aux inévitables conflits que l'être humain, réfléchissant et connaissant, se crée lui-même naturellement quand il ne respecte pas les compétences et combinaisons réciproques (de ces trois niveaux), qui, pour autant qu'on les respecte, permettent la construction de la connaissance.

**La philosophie critique de Kant est une invitation à utiliser toutes les capacités de sa propre pensée après avoir analysé et compris jusqu'où et avec quels appareillages et apanages<sup>9</sup> la pensée peut développer des connaissances dans le domaine des sciences.**

Il s'agit, par exemple, d'être capable de distinguer les jugements de perception qui ont une valeur subjective, des jugements d'expérience qui ont une valeur objective (question classique somme

---

<sup>8</sup> Kant, Critique de la raison pure, Introduction à la seconde édition

<sup>9</sup> Donner en panage permettait de donner un domaine en contrepartie du respect d'un droit plus large (en l'occurrence le droit d'aînesse).

toute) et d'être capable d'éviter de se confronter sans fin à des questions par nature inconnaissables (sortir des enlacements métaphysiques).

Kant reformule, au Siècle des Lumières, un corpus philosophique qui permettra d'éviter deux écueils qui, à son époque, prenaient en étau les démarches intellectuelles : l'empirisme qui conduit à un relativisme absolu et le dogmatisme qui assène des jugements non discutables.

Kant est l'architecte d'une topique à trois dimensions dont l'utilisation est faite pour dégager des marges de liberté intellectuelles conscientes au profit d'une élaboration de connaissances fiables. La production de fake-news et l'obscurantisme ne sont pas propres à notre époque. La philosophie kantienne, en son temps, a été un cran d'arrêt à ces deux extrémismes et ses principes peuvent, aujourd'hui encore être utilisés pour démonter les erreurs tout autant que les paralogismes<sup>10</sup>.

Quant au niveau du champ des connaissances possibles, pour Kant, les *choses-en-soi* sont inconnaissables « en elles-mêmes ». L'homme n'est pas capable d'une connaissance dépassant les limites de l'expérience. Nous ne pouvons apprendre à connaître que des « phénomènes », c'est-à-dire des manifestations dans notre perception ET qui peuvent être compris tant que notre entendement peut y avoir accès et les mettre en forme à partir de SA structure. Il nous est impossible de connaître des choses supra sensibles, les Idées de la raison. Comme le résume Emile Boutroux : « Dieu, la liberté, l'immortalité sont des « objets » qui échappent à nos prises.<sup>11</sup> »

### Que faire avec la question de l'existence de Dieu ?

On oublie trop souvent que Kant a été un scientifique, un « philosophe des sciences » et ses écrits pendant 25 années, de 1755 (*Histoire générale de la nature et théorie du ciel*) à 1781 (*Critique de la raison pure*), témoignent de ses connaissances en astronomie et en physique et de sa capacité – reconnue – à prendre part aux débats scientifiques de son époque. On oublie aussi trop souvent que ce que l'on appelle aujourd'hui « la recherche scientifique » avançait, au XVIIIème siècle encore, en parallèle d'un cadre théologique, voire dans un cadre théologique. **Peut-être oublié-t-on trop souvent que les idées (philosophiques, religieuses, politiques), les découvertes scientifiques et les créations artistiques avancent à l'amble, comme dans une « danse » qui change de rythme au fil des temps de l'humanité.**

Dans cette danse, Kant prend sa place en « purgeant » la question métaphysique millénaire des « preuves » de l'existence de Dieu qui avaient connu deux temps forts :

- Thomas d'Aquin (1225 – 1274) enseignait cinq voies pour accéder à Dieu, par la raison naturelle et donc en dehors de la foi, de la croyance ou de la religion.
- Descartes (1596 – 1650) découvrait Dieu, « par l'ordre des raisons<sup>12</sup> », lors de sa Troisième puis de sa Cinquième Méditation métaphysique ; c'est-à-dire après avoir tout mis en doute (Première méditation) puis fait l'expérience de lui-même en tant que sujet doutant, pensant et connaissant (Deuxième méditation).
- Kant démonte, après les avoir analysés à partir de sa topique critique, les différents arguments des preuves de l'existence de Dieu ; l'idée<sup>13</sup> de Dieu trouve alors sa place comme un « principe régulateur de la raison<sup>14</sup> », « un idéal transcendantal » et il n'a pas de « valeur, à titre de principe constitutif, des phénomènes en eux-mêmes ».

<sup>10</sup> Un paralogisme est un raisonnement faux qui apparaît comme valide, notamment à son auteur, lequel est de bonne foi, contrairement au sophisme qui est un argument fallacieux destiné à tromper. (Source Wikipédia)

<sup>11</sup> Emile Boutroux, La philosophie de Kant, p. 291

<sup>12</sup> « Ceux qui, sans se soucier beaucoup de l'ordre et de la liaison de mes raisons s'amuseront à épiloguer sur chacune des parties (...), ceux-là, dis-je, ne feront pas grand profit de la lecture de ce traité » : Descartes, préface des Méditations métaphysiques

<sup>13</sup> Pour Kant, une idée n'est ni un concept, ni une intuition et ne représente donc rien de réel. (Emile Boutroux)

<sup>14</sup> Critique de la raison pure : p 382

Dieu, en tant qu'instance théorique, est « un concept sauvegardé<sup>15</sup> » par Kant « comme condition de possibilité du systématique.<sup>16</sup> »

C'est ainsi que Kant a sa place dans les grands courants d'analyse de l'usage de la raison humaine. Gérard Lebrun le formule ainsi : « Ce qui fait de Kant le précurseur de Hegel et non d'Auguste Comte : la certitude que le systématique qui définit l'intention théorique, c'est le rationnel en général – et non le rationnel limité à sa forme mathématique (...). Pour Comte, au contraire, c'est la mathématique, type primordial de la rationalité positive (...) qui assurera le perfectionnement systématique de toute science. <sup>17</sup> »

### Comment l'homme est-il porteur de liberté ?

Kant aborde les questions morales à la fois comme un homme de son époque, qu'il a observée, comme un philosophe et comme un enseignant. Il s'est occupé de littérature et de sciences morales, il aimait enseigner les sciences (mathématiques, astronomie, physique, la géographie naturelle) mais aussi ce qui deviendrait les « sciences humaines » (l'anthropologie, le droit naturel, la pédagogie). Le problème moral n'est pas pour lui une abstraction, mais bien une réalité vivante concernant la vie des hommes en société.

Au plan théorique, sa compréhension de la Liberté est une question vraiment complexe car elle l'oblige à penser - avec sa méthode critique et donc de l'intérieur de l'esprit humain - l'articulation entre la relation de l'homme au monde sensible (le monde des phénomènes) et la relation de l'homme au monde des Idées (le monde intelligible).

En simplifiant, on peut dire que la Liberté - un des « objets » de la métaphysique, au même titre que Dieu, le Monde ou l'Âme - n'est pas connaissable en elle-même. En revanche Kant va montrer comment l'homme sent la Liberté en lui, comment il peut l'expérimenter, par son obéissance à la Loi morale qui est en lui, et il va même jusqu'à envisager ce que cela implique dans la vie en société.

Essayons de voir, dans les grandes lignes, comment la pensée de Kant s'articule.

- Dieu étant inconnaissable, il ne peut pas être le fondement de la morale ; pour Kant, le point de départ de la morale se trouve dans la liberté de l'homme, liberté qui est elle-même une idée de la raison.
- Cette liberté n'est pas un « libre arbitre » ; cette liberté n'est pas non plus le libre respect d'une nécessité extérieure à laquelle nous serions soumis. Mais c'est la nécessité du vouloir moral qui est, elle-même, l'œuvre de la volonté libre : « La liberté de la volonté consiste en une autonomie, c'est-à-dire dans la propriété qu'elle a d'être à elle-même sa loi... Une volonté libre et une volonté soumise à des lois morales sont par conséquent une seule et même chose.<sup>18</sup> »
- Une sorte de cercle vicieux dans le raisonnement risque de lier ensemble l'autonomie de la liberté et l'autonomie de la loi morale venant d'elle. Kant formule lui-même ce risque et tranche cette question en situant la liberté dans un autre monde que le monde des phénomènes, celui de l'intelligibilité : « Lorsque nous nous concevons comme libres, nous nous transportons dans le monde intelligible comme membres de ce monde et nous reconnaissons l'autonomie de la volonté avec sa conséquence, la moralité ; mais si nous nous concevons comme soumis au devoir, nous nous considérons comme faisant partie du monde sensible et en même temps du monde intelligible... L'être humain se marque sa place, comme intelligence, dans le monde intelligible, et ce n'est que comme cause efficiente appartenant à ce monde<sup>19</sup> qu'il nomme sa causalité une volonté. D'un autre côté, il a pourtant

<sup>15</sup> Gérard Lebrun, Kant et la fin de la métaphysique, p. 152

<sup>16</sup> Idem : p. 169

<sup>17</sup> Idem : p. 180

<sup>18</sup> Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, troisième section, p. 180

<sup>19</sup> Le monde intelligible

*aussi conscience de lui-même comme une partie du monde sensible, où ses actions se trouvent comme de simples manifestations phénoménales de cette causalité ; cependant la possibilité de ces actions ne peut être saisie au moyen de cette causalité que nous ne connaissons pas ; mais, au lieu d'être expliquées, elles (ces actions) doivent être comprises, en tant que parties du monde sensible, comme déterminées par d'autres phénomènes, à savoir des désirs et des inclinations.<sup>20</sup> »*

- « *La raison pratique demande seulement à la raison spéculative de mettre fin au désaccord où l'engage l'embarras de questions théoriques, afin que la raison pratique ait repos et sécurité à l'égard des entreprises extérieures qui pourraient lui disputer le terrain sur lequel elle veut s'établir.<sup>21</sup> »* On peut sentir qu'à cet endroit de la pensée, la solution kantienne de « découplage » entre le pouvoir spéculatif et le pouvoir pratique de la raison pure est délicat à élaborer. Mais c'est un point central du système de la Critique kantienne : il s'agit de pouvoir libérer la morale et la libre volonté humaine d'une quête sans fin de la recherche des causes et des explications : « *Comment une raison pure, sans autre mobile d'où qu'ils soient tirés, peut par elle-même être pratique ... Expliquer cela, c'est ce dont est absolument incapable toute raison humaine, et toute peine, tout travail pour en chercher l'explication, est en pure perte.<sup>22</sup> »* Quelle liberté est ainsi définie ? Le commandement moral est une obligation et non pas une nécessité contraignante ou mécanique. Nous ne sommes libres, à nos propres yeux, qu'en tant que nous sommes soumis à la loi morale, et donc indépendants des lois causalistes du monde physique, sensible. La liberté n'est pas l'objet d'une connaissance théorique mais ce n'est pas non plus un objet de pur sentiment ou une croyance seulement subjective.

*Avec Kant, l'impératif moral est « catégorique », ce qui signifie qu'il « concerne, non la matière de l'action, ni ce qui doit en résulter, mais la forme et le principe dont elle résulte elle-même ; et ce qu'il y a en elle d'essentiellement bon consiste dans l'intention, quelles que soient les conséquences... Il n'y a donc qu'un impératif catégorique et c'est celui-ci : Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle... L'impératif pratique sera donc celui-ci : Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen.<sup>23</sup> »*

Et c'est ainsi que la liberté de l'être raisonnable et l'autonomie de la volonté se définissent mutuellement : « *L'homme n'est soumis qu'à sa propre législation, encore que cette législation soit universelle, et qu'il n'est obligé d'agir que conformément à sa volonté propre, mais à sa volonté établissant – par destination de la nature - une législation universelle.<sup>24</sup> »*

**Les conséquences de cette capacité de la raison humaine à légiférer de manière universelle et catégorique sont immenses au plan personnel, collectif et politique.**

Victor Delbos résume ainsi la performance politique de la conception kantienne de la liberté humaine : « *Kant rend ainsi la plus haute vertu morale accessible aux plus ignorants comme aux plus savants ; la vertu morale tend à constituer, par l'accord des volontés, un « règne des fins », une république des personnes, dont la valeur est supérieure à la plus grande perfection naturelle des individus les mieux favorisés. En effet l'égalité de tous les hommes devant la loi morale et leur égale aptitude à la mettre en pratique sont liées au droit qu'à chacun d'être traité selon sa dignité de personne. Chacun a alors la faculté souveraine d'établir, dans l'ordre moral et mieux que dans l'ordre social, la législation à laquelle il obéit.<sup>25</sup> »*

**Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée ?**

<sup>20</sup> Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, troisième section, p. 192-194

<sup>21</sup> Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, troisième section, p. 199

<sup>22</sup> Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, troisième section, p. 206

<sup>23</sup> Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, troisième section, p. 128, 136 et 150

<sup>24</sup> Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, deuxième section, p. 156

<sup>25</sup> Victor Delbos, La morale de Kant, p. 55

Dans un court article de circonstance, publié en 1786 et qui l'amène à prendre part dans un débat virulent de la philosophie allemande de son époque, Kant expose la finalité de la raison, à savoir « être la pierre de touche de la vérité », ce qui constitue, selon lui, un *privilege*. Ce court article devient ainsi un résumé des grands thèmes de la philosophie kantienne.

Savoir s'orienter de manière critique dans la pensée permettra de s'affranchir des luttes métaphysiques et de leur cycle démentiel qui voit, tour à tour, la victoire des uns et la défaite des autres<sup>26</sup>. On comprend que l'enjeu est de taille car il s'agit de permettre à l'homme de se placer sur le chemin critique avec une raison orientée sur sa vraie nature, pour être en capacité de satisfaire son exigence de liberté qui est la vocation de son esprit. S'orienter dans la pensée, c'est pouvoir décider librement de « ce qu'un homme doit être et la route qu'il doit suivre » ; philosophe de la conscience, Kant rejoint ici la voie de Socrate.

Sans détailler les étapes du raisonnement de Kant, nous noterons qu'il met en évidence le besoin de la raison

Les Lumières, l'*Aufklärung*, consistent à savoir se servir de sa propre raison : « *Penser par soi-même signifie : chercher la pierre de touche de la vérité en soi, c'est-à-dire en sa propre raison. Et la maxime de toujours penser par soi-même est l'Aufklärung. Cela suppose bien moins que ne se l'imaginent ceux qui veulent voir l'Aufklärung dans les connaissances acquises ; elle consiste plutôt en un principe négatif de l'usage de la faculté de connaître et il arrive souvent que celui qui est abondamment pourvu de connaissances soit le moins éclairé sur leur usage. Se servir de sa propre raison ne signifie rien de plus que poser cette question au sujet de tout ce que l'on doit admettre : est-il possible de prendre pour un principe universel de l'usage de la raison celui en vertu duquel on admet quelque chose ou bien encore la règle qui dérive de ce que l'on admet.*<sup>27</sup> »

« *Ce débat, tout un chacun peut le mener avec soi-même ; en un tel examen, il verra bientôt l'enthousiasme et la superstition perdre pied, même s'il est bien loin de posséder les connaissances pour les réfuter l'un et l'autre en vertu de raisons objectives. C'est en effet qu'il se sert simplement de la maxime de la conservation de la raison par elle-même. Instaurer l'Aufklärung au moyen de l'éducation, en quelques sujets, est une chose aisée par conséquent ; il suffit d'habituer les jeunes esprits à une telle réflexion. Mais éclairer tout un siècle est très long et très pénible. Il se trouve en effet des obstacles extérieurs qui peuvent en partie interdire ce genre d'éducation ou le rendre plus difficile.*<sup>28</sup> »

Soulignons que, **dans ces passages, Kant montre qu'il croit en la possibilité pour la philosophie de se vulgariser, d'être à la portée de tous par un effort personnel et par un effort collectif d'éducation.** Kant est, en cela, un philosophe qui, comme le philosophe de Platon dans *La République*<sup>29</sup>, redescend dans la caverne pour libérer l'homme enchaîné dans les obscures illusions et pour lui permettre de penser librement. Le philosophe-critique n'enseigne pas un contenu de connaissances mais une méthode apte à libérer l'esprit humain en lui permettant de penser à partir de ses propres facultés et en autonomie.

**Dans la raison réside un besoin humain de régulation pour se situer et se comprendre entre fini et infini.** Un mouvement naturel peut donc conduire la raison vers un hubris cherchant à tout expliquer par une cause première et à totaliser un savoir qui ne peut être qu'illusoire dans le domaine empirique et qui devient totalitaire ; le chemin de la critique kantienne nous invite au contraire à sentir ce mouvement et à considérer cette aspiration totalisante de la raison comme l'exigence d'une auto-réalisation pour tendre vers la liberté dans un monde intelligible. La raison n'est alors pas

---

<sup>26</sup> Alexis Philonenko

<sup>27</sup> Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée, p. 88

<sup>28</sup> Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée, p. 89

<sup>29</sup> Platon, *La République*, début du livre VII

constitutive mais régulatrice ; l'idée n'est pas heuristique mais régulatrice ; l'étude et la discussion deviennent possibles, les corpus de connaissances et les règles de vie en société ne sont pas clos.

### **Comment peut-on fonder une « paix perpétuelle » entre les hommes ?**

Kant n'est pas un rêveur : « *L'état de paix entre les hommes vivant côte à côte, n'est pas un état de nature ; c'est bien plutôt un état de guerre ; sinon toujours une ouverture d'hostilités, cependant une menace permanente d'hostilités. Cet état de paix doit donc être institué (...).* »<sup>30</sup>

Créer une « bonne organisation de l'Etat » est un problème-clé mais « pas insoluble », nous dit Kant : « *Le problème de la formation de l'Etat, pour autant que ce soit dur à entendre, n'est pourtant pas insoluble, même s'il s'agissait d'un peuple de démons ; il se formule de la façon suivante : « Ordonner une foule d'êtres raisonnables qui réclament tous d'un commun accord des lois générales en vue de leur conservation, chacun d'eux d'ailleurs ayant une tendance secrète à s'en excepter ; et organiser leur constitution de telles sortes que ces gens , qui par leurs sentiments particuliers s'opposent les uns aux autres, réfrènent réciproquement ces sentiments de façon à parvenir dans leur conduite publique à un résultat identique à celui qu'ils obtiendraient s'ils n'avaient pas ces mauvaises dispositions. » Un pareil problème doit pouvoir se résoudre. »*<sup>31</sup>. Ainsi, c'est la bonne forme politique qui va être un cadre propice au développement de la moralité. L'Etat comme « cadre d'empowerment » dirait-on aujourd'hui ...

Quelle est la forme d'Etat la plus en rapport avec ce projet de paix universelle et en rapport avec une « politique morale » ? « *La constitution républicaine est la seule qui soit parfaitement adaptée au Droit de l'homme, mais c'est aussi la plus difficile à établir, et même il est encore plus difficile de la maintenir. »*<sup>32</sup> Cette vision d'une « politique morale » n'est ni une douce illusion, ni un désir, ni un fantasme de la raison ; pour Kant, c'est une donnée qui trouve son origine au cœur de la raison humaine, qui est « pratique », c'est à dire morale, autant qu'elle est spéculative.

La « politique morale » est non seulement possible mais est fondée sur la raison pratique : « *C'est un principe de la politique morale qu'un peuple ne doit s'unir en un Etat que selon les seules notions de droit, de liberté et d'égalité et ce principe n'est point fondé sur la prudence, mais sur le devoir. »*<sup>33</sup>

**L'originalité de Kant est profonde car il intègre cette question – de la politique et de la paix entre Etats – dans son système philosophique. Il n'en fait pas un appendice ni une considération philosophique, parmi d'autres.** C'est une approche unique dans l'histoire de la philosophie. « Ce n'est pas la réflexion politique qui détermine la philosophie kantienne, c'est cette philosophie qui conduit, non aux problèmes politiques mais au problème de la politique. »<sup>34</sup>

### **En quoi les questions de Kant ont-elles encore, ou pas, une actualité ?**

La pensée d'un universitaire célibataire et rigoriste, né il y a 300 ans, ayant vécu de 1724 à 1804 à Königsberg (Kaliningrad aujourd'hui) sans jamais s'en éloigner, exprimée dans la langue allemande dont la syntaxe facilite les phrases longues avec des incidentes, ne laisse pas indemne : le lire aujourd'hui nécessite du temps, de la disponibilité d'esprit et un long effort. Et c'est peut-être ce dont les hommes et les femmes manquent ou manqueront le plus dans notre civilisation où la machine et le calcul sont appelés à délester de plus en plus notre esprit.

Revenons à Kant ...

<sup>30</sup> Kant, Projet de paix perpétuelle, p. 349

<sup>31</sup> Kant, Projet de paix perpétuelle, p. 366

<sup>32</sup> Kant, Projet de paix perpétuelle, p. 366

<sup>33</sup> Kant, Projet de paix perpétuelle, p. 378

<sup>34</sup> Eric Weil, Problèmes kantien, p. 110 sq

Le conflit est interne à l'esprit humain et donc à la nature humaine.

À l'origine, le conflit n'est pas une question de relations extérieures entre des instances indépendantes l'une de l'autre ; le conflit est entre trois composantes de l'esprit humain. Pour Kant, ce conflit peut être identifié (le but de la méthode critique est d'identifier les instances, leurs compétences et la source des conflits) et, grâce à la dimension/préscription morale présente en chaque être humain, ce conflit peut être maîtrisé, si ce n'est surmonté.

Aujourd'hui, on pourrait donc, en considérant les guerres, les meurtres, mais aussi les fake-news et les emprises de toute sorte et de toutes époques, passer son chemin et juger que la critique kantienne est d'emblée périmée quand elle nous propose la maîtrise des conflits. À partir de ce point de vue, la critique kantienne ne semble pas très « opérative » ...

Au contraire, on peut voir que les méthodes de médiation des conflits et de régulation n'ont cessé de se développer au XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècle en posant des limites pour rendre possible une sorte de « bien supérieur », un « bien commun ». Cela va de la médiation familiale à la régulation dans l'espace politique (les déclarations des droits et devoirs, la légitimité de couloirs humanitaires, la définition des crimes contre l'humanité etc) ou dans l'espace économique (la séparation des fonctions de conseil et de contrôle pour empêcher les conflits d'intérêts, la parité dans les conseils d'administration etc). Ce ne sont que quelques exemples dans lesquels les mécanismes de pouvoir sont aménagés pour éviter au mieux l'embarquement dans des conflits prévisibles d'avance.

Pour Kant, cette possibilité d'identifier et de maîtriser les conflits nécessite de faire œuvre de la dimension morale qui, selon lui, est inhérente à la raison humaine et, en tant que telle, est universelle. Sur ce plan-là, il semble que les sociétés humaines aient encore à faire des progrès ... mais rien ne permet, à l'inverse, de démontrer que l'être humain n'est pas moral.

**Plutôt que d'entretenir une pensée pessimiste et « décliniste », la philosophie de Kant invite à « se retrousser les manches » pour faire advenir un monde où la pratique de la prévention des conflits deviendra la culture universelle.**

### **L'homme est un être moral et de responsabilité**

Pour Kant, la liberté est inscrite en chacun car l'autonomie morale est universelle. La morale est une qualité de la raison pratique, c'est donc une caractéristique de l'individu humain. Cela ne signifie pas que chacune et chacun soit libre, ou même puisse être libre car les systèmes d'asservissement humains (dont par exemple la soumission exigée, dans certains régimes, de la moitié de l'humanité à l'autre moitié, les femmes aux hommes) sont légion ! Cela ne signifie pas non plus que chacune et chacun ait envie, en permanence et en toutes circonstances, d'avoir un comportement moral et d'expérimenter sa liberté.

Mais pour Kant, cette dimension morale de l'être humain est ontologique (par la qualité pratique de sa raison) ; elle doit donc être respectée, protégée, encouragée et c'est cela qui fonde la justification des systèmes de droit égalitaires et protecteurs (dont nos déclarations des libertés et droits humains). Les attitudes morales doivent et peuvent être encouragées par ce que nous appelons aujourd'hui « l'état de droit ».

Kant ne doute pas de la responsabilité humaine, individuelle ; et, au plan collectif, il souligne en quoi un cadre politique républicain est adapté à la nature humaine et en quoi il sera efficace.

Avec Kant, nous avons ainsi à disposition une belle et solide construction philosophique qui permet de penser la combinaison nécessaire de deux dimensions d'une République efficace : un cadre régulateur (institutionnel et régalién) qui pose des limites et un cadre émancipant (social, éducatif et économique) qui stimule vers des possibles, tous deux respectant la liberté humaine fondamentale.

### Le progrès se construit

Kant croit au progrès moral des sociétés humaines qui s'appuient sur une bonne connaissance de la puissance et des limites de la raison humaine. Il croit qu'il y a un progrès dans l'histoire qui est le progrès universel des dispositions naturelles des êtres humains.

Notre époque n'ose plus penser comme cela. On peut même dire que c'est le règne quasiment sans partage des pensées positivistes et techniciennes des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles qui a achevé de faire douter l'homme d'une quelconque possibilité de progrès collectif. L'heure n'est plus aux eschatologies de type « lendemains qui chantent ». La réflexion écologique par exemple, scientifique et politique, met au contraire en évidence les dégâts graves voire irréversibles que l'espèce humaine a causé à la biosphère. Le développement industriel semble avoir été une des autoroutes de l'hubris occidentale, polluant et saccageant, pour de l'argent de court terme, même les forêts primaires. Ces mouvements de jouissance immédiate et gratuite du monde sensible semblent particulièrement difficiles à réfréner, aujourd'hui comme hier. L'appât du gain capté pour soi seul ou pour son « clan » est une idole qui a les reins solides !

Si la critique kantienne peut nous être utile aujourd'hui, c'est par la place qu'elle donne à la raison pratique : *« Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen. »*

**Kant est un architecte de la pensée et de l'action. Sa pensée a une dimension engagée dans la vie des êtres humains, elle est « opérative ».** Remettre de la morale et de la responsabilité individuelles dans nos sociétés, Kant peut nous y aider par un projet émancipant, fondé sur les droits humains et sur la liberté constitutive de l'être humain. Cela peut inspirer des initiatives concrètes nombreuses, par exemple, dans le domaine de l'économie et donc de l'affectation des bénéfices, en promouvant largement le modèle de « l'économie sociale et solidaire » (ESS) qui prend mieux en compte le principe kantien rappelé ci-dessus.

### La liberté n'est pas l'indépendance

La société de consommation et d'opulence, dans laquelle nous avons vécu sur plusieurs générations, a flouté les limites entre liberté et responsabilité, entre liberté et indépendance. Une culture consumériste va même jusqu'à faire des parents et des enfants les « clients » de l'école, où l'attente à peine voilée des parents est que l'enseignant donne de bonnes notes à leur progéniture ! Cette culture-là est individualiste et se développe en flattant les egos : elle est narcissique.

Narcissique, elle réduit la surface psychique de la personne humaine en la concentrant sur son « moi » et en lui gommant tous les autres aspects de sa psyché. Elle fragilise l'individu qui ne reconnaît plus les reflets de lui-même dans les autres (ce qu'on appelle les projections psychologiques) et vice-versa, qui se trouve ainsi coupé d'un travail possible avec son inconscient (individuel et collectif) et qui ne se relie plus avec les grandes histoires archétypiques de l'humanité. Ce n'est pas étonnant que le narcissisme referme sur l'égoïsme et l'indifférence dans une culture qui promeut l'indépendance.

Kant était sur un autre chemin : il a pensé la liberté ontologique de l'être humain, la dignité de la personne humaine, la liberté plutôt que le bonheur. Par la volonté bonne, « *tu peux car tu dois* », l'idéal donne une bonne direction à la vie. « *Kant défend une humanité morale, capable de rester libre. Il défend aussi une morale pure, non dépravée par les dogmatismes politiques et ceux des religions. Il défend une morale à visage humain, débarrassée de toute la terreur que produit la dictature de la faute et de la punition.*<sup>35</sup> »

Cette réflexion mérite, à notre époque nouvelle que l'on qualifie d'« Anthropocène », d'être reprise et continuée sur le solide long fil philosophique. Comment favoriser les interdépendances écologiques dans le monde du vivant ? c'est l'opposé du « chacun pour soi ». Va-t-on accorder, en droit public, la personnalité morale à des « biens communs » tels que l'eau, l'air, les glaciers, les haies et forêts, la biodiversité ?

### **Sapere aude : ose penser !**

Depuis l'époque de Kant, les différents régimes démocratiques ont cherché à faciliter la prise de décision de chacun et chacune par le suffrage universel (ce qui est une façon d'apporter son éclairage individuel à des enjeux collectifs) et à favoriser l'éducation « primaire » et « secondaire » des enfants (ce qui est une façon d'instaurer de l'Aufklärung, comme Kant le mentionnait dans *Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée ?*). La marche historique des régimes démocratiques est-elle un « progrès » sur le chemin des Lumières ? Je réponds *oui* en osant penser et en témoignant que, deux cents ans plus tôt, une femme de mon milieu ne savait pas même lire car sa famille, les codes sociaux et le système politique et social, ne lui permettait pas d'apprendre.

Ose penser ! Le présent travail collectif sur Les Lumières sera diffusé et discuté, reprenant en cela la méthode kantienne prônée dans *Qu'est-ce que les Lumières ?*

Enfin et ce sujet n'est pas des moindres, la liberté de penser et de conscience est soutenue et protégée par la loi de 1905 qui organise, en France, un espace public laïc.

Il reste que faire une expérience de pensée, cela s'apprend et que les espaces publics (l'école, l'expression artistique, la recherche scientifique par exemple) et privés (la famille) doivent être suffisamment « adultes » pour le permettre. Sur ce plan-là aussi, Kant a formulé avec intelligence le fait que si l'esprit humain restait assujéti c'est aussi parce qu'il a en lui une tendance à ronronner dans l'assujétissement et à s'en accommoder.

**L'idéalisme de Kant n'est pas un idéalisme vide. La liberté de penser est la liberté dans laquelle toutes les autres s'enracinent ;** la période contemporaine continue à nous le montrer et la philosophie kantienne reste, sur ce point, « *une pierre de touche* » solide.

### **La paix se prépare et s'organise**

Kant a créé le concept philosophique de « société des nations » et cette expression sera reprise au moment de la constitution de la SDN (en 1919) après la Première Guerre mondiale. On voit ainsi combien sa philosophie a été opérative en inspirant un cadre juridique de droit international interétatique dont la mission est de tracer une perspective de paix universelle (par le dialogue, la négociation et la prévention institutionnels des conflits).

Kant aura encouragé, au niveau mondial, les hommes à une « alliance pour la paix » (mécanisme moral de prévention des conflits et d'institutions régulatrices) qu'il distingue des « traités de paix » qui mettent fin aux guerres sans mettre fin à « l'état de guerre » (forme de frustration qui fera

---

<sup>35</sup> Francis Métivier, Kant à la plage, p. 48

ressurgir un conflit ultérieur). Très en avance sur son temps, Kant pense donc un droit international public qu'il nomme « cosmopolitique ». À notre époque, il est patent que ceci ne fait toujours pas l'unanimité des Etats du monde car l'hubris des egos des despotes (fondamentalistes ou non) est – hélas - une donnée.

La construction de l'Union européenne est un très bon exemple d'expérience « d'alliance pour la paix » et qui a trouvé son efficacité de long terme. Il donne corps au constat de Kant et à son projet cosmopolitique : « *L'état de paix entre les hommes vivant côte à côte, n'est pas un état de nature ; c'est bien plutôt un état de guerre ; sinon toujours une ouverture d'hostilités, cependant une menace permanente d'hostilités. Cet état de paix doit donc être institué (...).* »<sup>36</sup>

## **En guise de conclusion**

### **Les Lumières, c'est le contraire du « tout rationnel » !**

Pour Kant, la raison n'est pas tout ; elle a ses limites. Une bonne écologie de l'utilisation de l'esprit humain doit donc accepter les limites de validité des trois instances – sensibilité, entendement et raison – pour ce qui concerne leurs usages théorique et pratique Et dans leurs champs d'application que sont la connaissance, la morale et l'esthétique<sup>37</sup>. Connaître est possible par une combinaison bien articulée entre trois instances qui ont chacune leur vocation, leurs limites, leur efficacité mais aussi leurs risques de dérives.

Dans le même mouvement intellectuel qui reconnaît les limites des facultés de ces trois instances, Kant reconnaît aussi l'élan naturel de la raison vers l'universel et sa capacité à légiférer au plan pratique et à réguler par des Idées totalisantes (Dieu, le monde, l'âme) ; ces idées de la raison pure resteront inconnaissables (car elles ne renvoient pas à des phénomènes) mais elles sont précieuses au plan pratique.

La critique kantienne représente un fondement philosophique incontournable encore aujourd'hui, de la pensée scientifique et particulièrement de la science expérimentale.

La critique kantienne est une méthode de diagnostic reposant sur une combinatoire complexe ; elle sécurise l'utilisation de la pensée humaine en confirmant et justifiant la liberté humaine.

Yvon Belaval pouvait ainsi présenter Kant : « *Sans la moindre contestation possible, le plus grand philosophe du XVIIIème siècle va être Immanuel Kant : il le conclut ; aussi bien, si l'on peut dater de Galilée ou de Descartes les débuts de la philosophie moderne, c'est de Kant que l'on doit dater les débuts de la philosophie contemporaine.*<sup>38</sup> »

« *Kant a une clef. Elle est simple : nous ne pouvons connaître que ce qui est connaissable, et notre connaissable est nécessairement conforme à notre faculté de connaître. Quant à l'inconnaissable, nous pouvons certes le penser, mais cette pensée n'atteint la certitude – quand elle l'atteint – que par une autre voie que la logique.*<sup>39</sup> »

« *La métaphysique ne saurait plus être la connaissance de l'en-soi, expression contradictoire en elle-même puisqu'il n'y a de connaissance que pour nous. La métaphysique n'est pas pour autant morte, elle se métamorphose en théorie de la connaissance ... la pensée philosophique demeure régulatrice et non constitutive.*<sup>40</sup> »

---

<sup>36</sup> Kant, Projet de paix perpétuelle, p. 349

<sup>37</sup> Le présent travail n'a pas pris en compte la philosophie du beau, un autre universel essentiel selon Kant qui est source d'inspiration universelle et d'expression de la liberté humaine.

<sup>38</sup> Yvon Belaval, La révolution kantienne dans l'Histoire de la philosophie – Encyclopédie de la Pléiade (édition 1973), p. 789

<sup>39</sup> Idem, p. 790

<sup>40</sup> Idem, p. 791

*« Kant n'est plus dans le dogmatisme du JE SAIS mais dans celui du JE DOIS ... L'athéisme n'est pas soutenable et le matérialisme non plus. La vie morale est celle de la liberté qui consiste dans l'autonomie de l'obéissance à soi-même, c'est-à-dire, en définitive, à la raison. »<sup>41</sup>*

Un professeur apporte des réponses, un maître laisse avec des questions. Tobie Nathan<sup>42</sup>

Comment penser et connaître sûrement sont des questions vitales qui traversent l'histoire de la pensée et la réponse de la critique kantienne a une solidité qui a fait ses preuves : le développement de la science expérimentale est là pour en témoigner.

**Mais Kant, c'est le contraire d'une idéologie rationaliste qui, quand elle est poussée dans ses retranchements, conduit à des excès et crée l'illusion de la toute-puissance humaine par la technique. L'idéologie rationaliste est alors un obscurantisme. Et cet obscurantisme en vaut d'autres ...**

**L'immense mérite de la philosophie kantienne est de poser la question morale avec la même acuité et la même rigueur que la question de la connaissance.**

Comment Kant nous aiderait-il à revisiter la question morale aujourd'hui ? pas en se limitant à des codes de lois ou de déontologie mais à partir de la volonté bonne et de la raison pratique.

Comment, aujourd'hui, réouvrir ce chantier philosophique et pratique de l'apprentissage de la faculté morale et, plus particulièrement de l'impératif moral, catégorique et non conditionnel ? Avec Kant, des bases sont là pour une éducation, dans l'espace public laïc, de cette capacité de la raison pratique humaine : *« Agis toujours de telle manière que la maxime subjective de tes actes puisse être la loi universelle de la nature morale. »* ET *« Agis toujours à ne traiter jamais la nature humaine, ni en toi ni dans les autres, comme un moyen, mais traite-la toujours comme une fin en soi. »* Voici des lignes directrices qui nous viennent en droite ligne des Lumières : ne boudons-donc pas notre plaisir et entraînons-nous à les réfléchir en pensée et en actes !

*« Plutôt que d'être encensées, les Lumières réclament d'être rejouées temporellement et localement. Semblables aux lucioles dont parlait Pasolini (un autre enfant batailleur), leur lueur n'illumine pas la nuit d'en haut, mais depuis les expériences de pensée et de volonté qui déjouent les catastrophes qu'on nous promet. »<sup>43</sup>*

Kant est, par sa méthode critique, un phénoménologue universaliste. Il nous oblige à nous décentrer, constamment et avec méthode. Inspirons-nous de Kant et, oui, « osons penser » !

## Références bibliographiques :

Emmanuel Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs  
Emmanuel Kant, Projet de paix perpétuelle  
Emmanuel Kant, Critique de la raison pure  
Emmanuel Kant, Prolegomènes à toute métaphysique ...  
Emmanuel Kant, Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée ?  
Emmanuel Kant, Qu'est-ce que les Lumières ?

René Descartes, Méditations métaphysiques

---

<sup>41</sup> Idem, p. 792

<sup>42</sup> Tobie Nathan est professeur émérite des universités en psychologie et ethnopsychiatre.

<sup>43</sup> Michaël Foessel, Les enfants soldats de la raison. L'OBS, hors-série, mai-juin 2016

Platon, La République  
Victor Delbos, La philosophie pratique de Kant, Edition originale de 1905  
Gérard Lebrun, Kant et la fin de la métaphysique, Editions  
Francis Métivier, Kant à la plage, Editions Dunod, 2019  
Alexis Philonenko, Commentaire, traduction et notes sur Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée,  
Editions Vrin, 1972  
Denis Thouard, Kant, Editions Les Belles Lettres, 2005  
Tobie Nathan, Secrets de thérapeute, Editions l'Iconoclaste, 2021  
Eric Weil, Problèmes kantien, Editions Vrin, 1990

# Chapitre 3

## Kant et l'esprit scientifique

### Par Jean-Marie Fessler

#### Résumé

Dans ce chapitre, on s'efforce de mettre en exergue la contribution de Kant à la science expérimentale. Professeur de sciences, il nous laisse des décisions méthodologiques et un usage de la raison qui donnent encore une forme à nos façons de penser, d'être et de faire, dans un tout autre monde que le sien.

Par-delà deux siècles, on tentera de mettre en évidence la fécondité de certains échanges entre la physique la plus avancée et son œuvre.

#### Avant-propos

A propos de l'œuvre d'Emmanuel Kant, saluer respectueusement une construction si puissante qu'elle éclaire toujours l'esprit de ses lecteurs et inspire de lui consacrer du temps et des ressources en traduction, étude, analyse et compréhension s'impose, pour aujourd'hui et pour demain.

Elle embrasse les connaissances fondamentales de son temps, la presque totalité du 18<sup>ème</sup> siècle. Elle s'appuie sur les découvertes de Galilée (1564-1642), de Newton (1643-1727) et d'autres savants. Ses étudiants et ses hôtes à Königsberg, sa correspondance aussi, témoignent que Kant n'avait rien d'un misanthrope. Né en 1724 et mort en 1804, il consacre sa vie réglée à comprendre l'humain et à conforter sa dignité, à fonder l'humanisme moderne et à penser la science expérimentale.

#### Du mal radical

Que son idéal ait été abominablement trahi, en Allemagne et partout dans le monde, n'est en rien de son fait.

En dépit des droits de l'homme et de l'Etat de droit, démocrates kantien, peut-être ne sommes-nous pas organisés avec la rigueur et la constance suffisantes pour prévenir l'inhumanité de l'homme envers l'homme et sa propagation. Peut-être sommes-nous naïfs et faibles face aux comportements pathocrates que d'aucuns nourrissent pour gagner du pouvoir sur autrui, voire *le* pouvoir, puis, systématiquement, le retourner contre l'immense majorité.

On se souviendra que, dans toute l'Histoire, seuls deux empereurs ont volontairement abandonné le pouvoir : Dioclétien en 305 et Charles Quint en 1556.

Au regard des pires intérêts, de la lutte acharnée des places, du bal obsessionnel des ego, de la gangrène du commentariat, de la déraison classificatoire et de l'exacerbation des différences, situations, comportements et faits qui vont à l'encontre de relations qui construisent le bien commun, on peut savoir gré à Kant de n'avoir jamais penché dans le sens des modes, coteries et démesures.

Bien au-delà, il impute le « *mal radical* » à la volonté.

Il s'affranchit de la maxime socratique « *Nul n'est méchant volontairement* » et donc de la tradition qui faisait la part belle à l'erreur. (Kant, 1794)

A toutes les échelles et complexités contemporaines et en dépit des difficultés causées par les vagues géantes numériques, géopolitiques, démographiques, économiques et sociales, s'appliquer au *Sapere*

*aude ! Ose savoir !*, legs du poète latin Horace (65 av. J.-C. – 8 av. J.-C.) et d’Emmanuel Kant, pourrait être fort salutaire.

Oser travailler sur nos pensées, volontés et connaissances réelles serait un bel et nécessaire hommage rendu à Kant, dont le dernier mot de son texte de 1784 sur les Lumières est celui de *dignité*.

Peut-être pourrait-on y adjoindre cette citation de Charles Péguy, en 1910, dans *Notre jeunesse* : « *Il faut toujours dire ce que l'on voit ; surtout il faut toujours, ce qui est plus difficile, voir ce que l'on voit.* »

S’il est heureusement impossible d’enfermer l’œuvre de Kant dans quelque champ disciplinaire que ce soit, ces pages sont consacrées à sa dimension plus particulièrement scientifique et aux résonances qu’elle appelle, face à des situations et enjeux contemporains.

### **Du professeur de sciences au penseur**

On se gardera du ridicule de solliciter ici la pensée d’un tel maître qui ne pouvait guère imaginer les développements des sciences et des techniques des deux derniers siècles mais qui a foncièrement contribué à penser la science expérimentale.

Il fut professeur de mathématiques et de sciences.

Kant débute son œuvre à trente et un ans, en 1755, par « *Histoire naturelle générale et théorie du ciel* ». Il publiera, en 1770, « *De la forme et des principes du monde sensible et intelligible* » et, en 1800, « *Logique* ». (Kant, 1755, 1770, 1800)

Il a développé l’hypothèse de la formation des systèmes solaires dans les nébuleuses, que l’on connaît aujourd’hui sous le nom d’hypothèse de Kant-Laplace. Il s’appuie sur les observations de l’astronome britannique Thomas Wright (1711-1786) pour avancer que les nébuleuses observées sont des « univers-îles » et que la Voie lactée pourrait être un corps en rotation composé d’un nombre immense d’étoiles retenues par la gravitation.

Ces hypothèses de Kant, alors spéculatives, seront confirmées par l’accumulation ultérieure de connaissances en astronomie.

Il fut également le premier à supposer que les marées lunaires causent un ralentissement de la rotation de la Terre, ainsi que le premier à comprendre que la loi de la gravité écrite par Newton était symptomatique d’un espace à 3 dimensions.

Pour Newton, « *La force entre 2 masses dépend de l’inverse de la distance au carré* », et Kant comprend que ce carré c’est 3 moins 1, le 3 étant la hauteur, la largeur et la profondeur.

Il y avait déjà chez lui la compréhension que force et nature de l’espace, en particulier les dimensions, sont liées.

Toute son œuvre démontre l’importance de la raison. Mais, rationaliste raisonnable, arpenteur du champ de la raison, il met des bornes à la raison triomphaliste.

Le savoir scientifique est suffisant pour être devenu l’instrument de progrès dont nous bénéficions. Pour les questions fondamentales où la science n’est pas compétente mais qui méritent d’être pensées car elles sont porteuses de signification, Kant nous conseille : « *Fais comme si tu étais libre.* » (Grémy, 2011)

### **Leçons de Kant pour notre ère numérique**

Tout despotisme lui était étranger.

Aujourd’hui, ne serait-il pas parmi les ardents défenseurs de la liberté de celles et ceux qui s’engagent dans la recherche et l’enseignement ? Sans elle, de véritables progrès seront anémiés,

voire éteints sous la passion sectaire et l'obscurantisme violent de l'anti-science, venin des polémiques et procédés obliques ou calomnieux compris.

Tolérerait-il le syndrome contemporain de fatigue informationnelle et les nouvelles servitudes et ruptures des liens humains induits par tant d'objets numériques et d'artefacts ?

Si la seule *universalité* résiduelle est celle du marketing, du consumérisme et des compétitions et violences liées, qu'en sera-t-il de l'émancipation par le savoir et du sens même des responsabilités ?

En effet, comment ignorer les dangers construits par les réductions à l'unidimensionnel : consommations compulsives, économies asservies à l'endettement, manichéisme du *Tout Etat* et du *Tout Marché*, au mépris de l'économie sociale et solidaire des associations, fondations, coopératives et mutuelles, l'économie plurielle et humaine, au mépris de l'émancipation si chère aux Lumières en ce qu'elles ont de meilleur ?

Comment ignorer l'artificialisation croissantes des pensées, dialogues et décisions, sous intelligence *augmentée* et, sur la base de régularités observées et de calculs jamais soumis à de véritables débats infoéthiques, alors que les machines à prédire contribuent à la « dé-futurisation » du possible ?

Si enquêtes, sondages, indicateurs, données massives extraites de nos vies écrivent nos futurs et des clôtures déterministes radicales, pourra-t-on encore évoquer la responsabilité de chacune et de chacun et prétendre éveiller nos enfants et petits-enfants au merveilleux, à la poésie, aux arts ?

A notre époque, ce sont ces données massives et les formes informationnelles dessinées par quelques-uns qui bouleversent, en permanence, les relations les plus fines et subtiles entre l'information, l'expérience, la connaissance et la compréhension.

Qu'on en juge.

Le volume de données numériques créées ou répliquées par an dans le monde était estimé, en 2010, à 2 zettaoctets, soit deux mille milliards de gigaoctets. Il était de 16 en 2015, de 64 en 2020. Il sera de 181 en 2025, selon le site Statista.

Ce seul fait aurait dû inspirer d'autres relations interhumaines, d'autres méthodes de travail et de coopération.

L'intelligence *augmentée*, trop souvent manipulée par les intérêts et obsessions de quelques-uns, pourrait signer la fin programmée de l'humain.

D'effroyables archaïsmes géopolitiques et d'immenses prévarications continuent de présider au destin d'Etats foncièrement hostiles aux pratiques humanistes de l'association, de la coopération, du mutualisme et de l'écodéveloppement de toutes et tous. Alors que nous n'avons jamais eu, de très loin, un tel potentiel de création, d'utilité sociale, de développement durable et d'emplois porteurs de sens.

Héritiers d'immenses efforts de recherche et d'une mémoire mondiale d'essais, d'échecs et de réussites, de découvertes fondamentales et d'innovations technologiques, nous demeurons pourtant individuellement et collectivement trop souvent sensibles au terrible *trio* de la rumeur, du complotisme et de la quête d'un bouc émissaire.

Selon Kant, *si la science est une connaissance organisée, la sagesse est une vie organisée*, qui s'apprennent tôt dans la vie. Dans ses *Réflexions sur l'éducation*, il souligne que « *L'éducation est le plus grand et le plus difficile problème qui puisse être proposé à l'homme* ». (Kant, 1803)

Au total, si l'on peut penser que l'humanité a largement réussi quant à la science, on peut s'interroger gravement sur nos progrès en sagesse.

Au commencement de la conclusion de sa *Critique de la raison pratique*, Kant écrit : « Deux choses remplissent l'âme d'une admiration et d'un respect toujours renaissants et qui s'accroissent à mesure

que la pensée y revient plus souvent et s’y applique davantage : *le ciel étoilé au-dessus de nous, la loi morale au-dedans.* » (Kant, 1788)

Kant éclaire la valeur de chaque personne et de l’usage de sa raison qui s’interroge ainsi : *Que puis-je savoir ? Que puis-je faire ? Que m’est-il permis d’espérer ?* Ces trois questions se posent à nous ou le devraient, chaque jour.

Kant abhorre que l’on puisse instrumentaliser d’autres. De sa *Critique de la raison pure* à sa *Critique de la faculté de juger*, il ne déviara pas.

En 1784, dans *Qu’est-ce que les Lumières*, Emmanuel Kant précise : « Le mouvement des Lumières est la sortie de l’homme de sa minorité dont il est lui-même responsable. Minorité, c’est-à-dire incapacité de se servir de son entendement sans la direction d’autrui, minorité dont il est lui-même responsable, puisque la cause en réside non dans un défaut de l’entendement mais dans un manque de décision et de courage de s’en servir sans la direction d’autrui. *Sapere aude!* Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Voilà la devise des Lumières. » (Kant, 1784) Ces seules lignes peuvent signer la contribution d’Emmanuel Kant au bonheur de l’âme humaine et au meilleur usage de nos facultés et suffire à nous encourager dans la lutte quotidienne à l’encontre de tendances mortifères.

Le 8 juin 1978, dans son discours à Harvard, *Le déclin du courage*, Alexandre Soljenitsyne (1918-2008) nous alerte, de manière prophétique. Ce qu’il évoque d’une société dépressive, de la médiocrité spirituelle, de la différence entre la lettre et l’esprit, des médias, de l’anthropocentrisme et de l’erreur matérialiste n’est-il pas tellement actuel ? (Soljenitsyne, 2014)

À cette aune-là, que dire d’avant-gardes contemporaines autoproclamées qui exacerbent toutes les différences pour prendre du pouvoir ainsi que les avantages qui vont avec, et expriment ainsi leur indifférence à l’unité et à la solidarité de l’espèce humaine et aux responsabilités liées ?

Extrémismes idéologiques, religieux, territoriaux, corporatistes, nationalistes, racistes, sexuels, victimaires, transhumanistes, embrigadent et imposent à toutes et tous leurs haines, frustrations, préjugés, réécritures de l’Histoire et leur volonté de transformer les imaginaires collectifs, dès l’enfance et l’adolescence, avec tous les moyens de la déstabilisation et de la capture de mémoires saturées de leurs exhibitions et idoles. Au détriment destructeur des gestes de solidarité, de désintéressement, d’honnêteté et de valeurs partagées.

### De l’étonnement ...

L’esprit scientifique mérite des précisions.

Louis de Broglie (1892-1987), prix Nobel de Physique 1929, soulignait : « *On ne s’étonne pas assez de ce fait que quelque science soit possible, c’est-à-dire que notre raison nous fournisse les moyens de comprendre au moins certains aspects de ce qui se passe autour de nous dans la nature.* » (de Broglie, 1947)

L’étonnement n’est-il pas le *point de départ* de la philosophie pour Aristote (384-322 av. J.-C.) et peut-être un lien intime originaire entre les penseurs, philosophes et savants, qui vont au bout de leurs fortes surprises ?

Ainsi en va-t-il de la théorie de la relativité et de la microphysique pour Louis de Broglie.

Le monde d’Isaac Newton, et donc pour Emmanuel Kant, restait imaginable. Ceux d’Albert Einstein (1879-1955) et de Louis de Broglie ne le sont plus.

La mécanique ondulatoire nous oblige à refuser une individualité physique aux corpuscules élémentaires. Elle met en doute que les notions abstraites de « système » et d’« unité physique » correspondent à des réalités.

Même les notions d’onde et de corpuscule cessent de correspondre à des représentations concrètes possibles, et l’indétermination radicale qu’il faut désormais admettre à l’échelle des particules

élémentaires et des microétats ajoute au désarroi d'un intellect qui peine tant à renoncer au déterminisme.

Par exemple, si les neurosciences se concentrent sur de possibles liens *causaux* entre structures et fonctions cérébrales - perception, langage, motivation, raisonnement, émotion, créativité, mémoire, attention, conscience, à l'origine de nos comportements -, nous savons que notre cerveau, à l'âge adulte, *représente* de l'ordre de 100 milliards de neurones et 1 000 milliards de connexions nerveuses. Il ne s'agit plus de mécanismes d'horloge !

La plupart des concepts naissent par abstraction, à partir de cas individuels. Dans de telles conditions, chaque concept a un domaine de pertinence limité. Entre le début-de-l'Univers, au sens de tout, et le début au sens courant, ne s'agit-il pas d'un trompe-l'oeil conceptuel ? Il en ira de même avec les mots « objet », « réel ».

Les mathématiciens et les logiciens inventent alors des systèmes formels.

Ces derniers, rigides, conservent une sémantique cachée, une chosification illusoire de l'association d'un mot à un sens, une confusion entre un étiquetage verbal relevant d'une convention tacite et une existence indépendante de toute décision humaine.

Clairement, tout « objet » est relatif aux seuils de perception inhérents aux grilles sensorielles mises en jeu. Si nous pouvions distinguer des dimensions spatiales de 10-10 centimètre et des dimensions temporelles de 10-30 seconde, une cuillère apparaîtrait comme un nuage à bords mouvants.

### **De quelques décisions méthodologiques de Kant**

Kant, pour la première fois dans l'histoire de la pensée, a associé au mot « réel » un système de significations clair et cohérent. Il a le courage de prendre des décisions méthodologiques. Ainsi, selon Kant, l'espace et le temps ne sont pas du réel physique, ni des « propriétés » du réel physique. Ce sont des réceptacles psychiques innés où se logent les perceptions et les connaissances humaines concernant le réel physique.

La physicienne Mioara Mugur-Schächter, la dernière doctorante de Louis de Broglie, qui l'accueillait en exil en 1962, après qu'elle ait subi les deux totalitarismes du national-socialisme et du communisme en Roumanie, peut conclure : « *Comment est le réel en soi ?* » est une question impossible. » Dans *L'Infra-Mécanique Quantique, Indéterminisme, Non-localité* (2017), elle développe, avec une rigueur toute kantienne, combien les subjectivités déterminent les représentations scientifiques. Elle démontre que les lois formulées dans les théories physiques modernes dépendent explicitement des buts et des contenus des actions cognitives de l'observateur-concepteur humain. Elle pense que la physique moderne contient l'embryon d'une nouvelle théorie de la connaissance mais que cet embryon y est encore incorporé en état cryptique, implicite, non-élaboré. Elle montre qu'une théorie de la connaissance capable d'unifier dans un tout cohérent la physique moderne et la philosophie est souhaitable, possible et même en cours de construction. Autour d'elle et de son œuvre, un groupe pluridisciplinaire s'y attache.

### **Du « réel » et au-delà ...**

Longuement la citer s'impose alors : « *Selon Kant, l'espace et le temps ne sont pas du réel physique, ni des "propriétés" du réel physique. Ce sont des réceptacles innés où se logent les perceptions et les connaissances humaines concernant le réel physique. L'épistémologie kantienne opère une transmutation des absolus physiques de l'espace et du temps newtoniens, en traits du psychisme humain [...].*

*Considérons d'abord les deux théories de la relativité d'Einstein. Commençons avec les vues concernant l'espace-temps. Selon l'entière physique classique l'espace et le temps sont des donnés absolus. Tandis que les deux théories einsteiniennes de la relativité - élaborées elles aussi en tant que disciplines macroscopiques - assignent une validité relativisée aux résultats des mesures de distances et de durées [...].*

*Quant aux représentations de la mécanique quantique, elles concernent foncièrement des entités microscopiques, étrangères à la physique de Newton et à la philosophie kantienne et néo-kantienne.*

*Dans cette théorie les concepts d'espace et de temps sont atteints d'un degré notable de désagrégation et évanescence, à cause de la nature primordialement probabiliste des descriptions ».*

Et de poursuivre : « *La pensée physique classique a totalement occulté la question épistémologique. Elle a laissé un trou épistémologique qui prolonge le vide philosophique concernant l'existence même des consciences individuelles avec leurs subjectivités et leurs formes a priori. Corrélativement, la physique classique pose que l'on découvre les lois "objectivement vraies" du réel physique ; que, au fur et à mesure que la physique progresse, elle nous rapproche de manière asymptotique de la connaissance du réel physique tel qu'il est en lui-même vraiment, objectivement, en entendant par ces mots : indépendamment de toute perception ou action cognitive humaine.*

*La physique classique ne se soucie pas de spécifier comment les physiciens - des hommes qui pour connaître agissent nécessairement à travers leurs consciences individuelles liées à leurs corps - peuvent arriver à découvrir les lois objectives de la réalité physique telle qu'elle est indépendamment de toute conscience humaine, de toute perception ou action cognitive humaine ».* (Mugur-Schächter, 2017)

Cette citation confirme l'abolition pure et simple d'une « réalité physique » qui serait « vérité scientifique » connaissable en soi.

### **Prévenir les malentendus ...**

Ce regard porté par Mioara Mugur-Schächter sur le face-à-face entre philosophie et physique classique puis moderne concernant le réel et la connaissance n'est-il pas un puissant rappel des diverses manières de multiplier les malentendus scientifiques, culturels, sociaux et politiques ?

On peut en citer quelques-uns :

- Extraire des fragments différents d'une même réalité sans s'apercevoir que ce ne sont pas les mêmes fragments et les examiner sur la base d'aspects qualifiants différents, en ignorant qu'ils sont différents.
- Procéder à la qualification par des méthodologies ou *via* des outils qui n'ont strictement rien à voir les uns avec les autres.
- Prendre pour argent comptant les données des autres alors qu'elles résultent d'un canon descriptionnel inadapté à sa propre approche.
- Dissimuler sous un même « étiquetage verbal » des horizons de pertinence ne partageant rien.

Dans ces conditions, l'importance de l'amélioration de nos descriptions des faits, descriptions qui sont à la base des démarches scientifiques comme des arbitrages personnels, collectifs et politiques, vaut certainement d'y travailler ardemment.

Alors, la science du danger, largement fondée par Georges-Yves Kervern (1935-2008), ingénieur et industriel, avec l'appui de Mioara Mugur-Schächter, nous apprend à détecter les disjonctions, déficits, dissonances, dissentiments entre les cinq aspects de tout *regard* personnel et social que sont les buts et objectifs ; les valeurs de chaque réseau d'acteurs ; les données ; les modèles ; les normes et lois.

En effet, des buts mal définis ou transmis, des pratiques réelles contradictoires avec les objectifs affichés, des données lacunaires sur l'essentiel ou envahies de bruits et de biais cognitifs, des modèles masquant des sous-jacents idéologiques, des règles et des normes rendant illisibles les priorités réelles majeures ou imposant des modes assises sur des éléments de langage, au détriment d'équilibres profonds et de négociations constructives, peuvent conduire à des catastrophes.

Il en ira de même avec la démesure sur l'un des cinq aspects.

Ayant eu l'honneur, sous l'autorité de Georges-Yves Kervern lui-même, d'appliquer la science du danger en santé publique, j'en confirme l'utilité.

Nos esprits et nos pratiques doivent *seulement* échapper aux fausses sécurités des mots et des formalismes.

### **Libérés du matérialisme ?**

La pensée occidentale est basée sur la conviction que l'Univers est compréhensible et la nature soumise à des lois, et cette conviction a toujours été confortée par le progrès des connaissances qui en est résulté.

Néanmoins, jusqu'au milieu du 20ème siècle, la raison humaine est enfermée entre trois grilles d'analyse qui la coupaient de toute aspiration spirituelle : le marxisme, le freudisme et le scientisme, tellement réductionnistes.

La thèse matérialiste était ainsi résumée : l'Univers ne peut avoir de début et de fin ; la vie est improbable ; la matière est éternelle. Le hasard règne en maître.

Les guerres passées et présentes menées par les tenants du matérialisme sont infiniment violentes, longues et destructrices. Par ailleurs, l'anthropocentrisme semble avoir versé dans l'idolâtrie des besoins matériels de l'homme et dans la fascination des techniques instrumentales.

Or, il se trouve que les progrès scientifiques les plus récents laissent à penser, pour le moins. Qu'on en juge.

Des écarts incroyablement faibles dans la densité de l'Univers primitif auraient provoqué soit une expansion si rapide que le soleil et la terre ne se seraient jamais formés, soit au contraire une expansion de courte durée suivie d'un nouvel effondrement, bien avant la naissance du soleil.

Il y a bien eu un Big Bang qui ressemble à un commencement absolu.

A l'instant de Planck, 10<sup>-43</sup> seconde, sa chaleur était de l'ordre de 100 000 milliards de milliards de milliards de degrés. Après 10<sup>-43</sup> seconde, notre Univers n'est qu'une particule infime dont le rayon s'étend sur 10<sup>-33</sup> centimètre.

Si l'expansion de l'Univers avait été très légèrement moins forte, le cosmos naissant se serait effondré sur lui-même sous l'effet de la force de gravitation.

A l'inverse, avec un Big Bang un tant soit peu plus rapide, les atomes et les étoiles n'auraient pas eu le temps de se former et l'Univers serait uniquement gazeux.

Il est essentiellement constitué de noyaux d'hydrogène (92% en nombre), de noyaux d'hélium (8%), de traces de deutérium. La température baisse en dessous de 1 milliard de degrés et, à partir de là, le nombre de ces noyaux légers est fixé et limité à jamais.

En 380 000 ans, les premiers atomes et la première lumière se forment. Dans chaque centimètre cube de notre espace, se trouvent 411 photons provenant du rayonnement de fond cosmologique. Pour mémoire, notre galaxie héberge 100 milliards d'étoiles et il semble y avoir deux milliers de milliards de galaxies dans notre Univers observable. Quant à la biologie et au saut vertigineux de l'inerte au vivant, l'ADN est l'assemblage d'informations le plus élaboré que l'on connaisse dans l'Univers.

Le « message génétique » porté par l'ADN est une information codée programmant l'ensemble de notre développement et de nos traits physiques. Des bactéries à l'homme, en passant par toutes les plantes et tous les animaux, tout le vivant utilise cet unique « langage de vie ». Pour écrire l'information que l'ADN parvient à stocker dans un noyau de 6 millièmes de millimètre, il faudrait un million de pages.

Il a été calculé que la probabilité de l'apparition d'une protéine par le seul hasard serait d'une chance sur 10<sup>1500</sup> et que les réglages fins de l'Univers avaient une chance sur 10<sup>120</sup> d'être ce qu'ils sont.

La probabilité qu'une cellule vivante la plus simple vienne à naître par hasard est d'une chance sur 10<sup>340000</sup>. Alors que rien ne peut dépasser 10<sup>120</sup> dans l'Univers observable.

Ces découvertes impressionnantes nous ouvrent à tout ce que nous ne savons pas encore. Nous ne pouvons prétendre connaître que 5% de l'Univers.

Pourquoi l'Univers existe-t-il et pourquoi est-il ainsi ?

Que sont l'énergie noire et la matière noire invisible qui en constituent respectivement 68 % et 27% ?

Pourquoi la gravité est-elle si différente des autres forces fondamentales ?

Que sont l'espace et le temps ?

Pouvons-nous *voyager* plus vite que la lumière, dans certains milieux ?

Pourquoi l'Univers est-il aussi *vide* ?

Y sommes-nous seuls ?

Dans ces conditions, l'œuvre d'explication et de pédagogie des Académies du monde libre est particulièrement précieuse.

L'Encyclopédie, éditée de 1751 à 1772, sous la direction de Denis Diderot et, partiellement, de Jean Le Rond d'Alembert, n'avait-elle pas pour titre complet : *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* ? On peut imaginer leur bonheur face à Wikipédia, l'encyclopédie libre.

Plus de deux siècles après, sciences, techniques, pionniers et métiers de leurs équipes ont libéré une part importante de l'humanité de bien de ses fardeaux. Une reconnaissance, la plus démocratiquement partagée possible, ne serait-elle pas bienvenue ?

Certains ont payé à l'esprit scientifique le prix le plus élevé.

Un rapprochement entre les sciences et la philosophie n'est-il pas souhaitable ?

Evidemment, nous n'ignorons pas les complexités disciplinaires contemporaines impliquées. Mais, faute de synthèses accessibles, ne serait-il pas désastreux que le plus grand nombre des citoyens, qui sont aussi des travailleurs et des contribuables, se détournent des sciences, alors même qu'elles progressent tant ?

Nous prémunir des délires prométhéens comme antisciences, ne serait-ce pas une bonne façon de consolider la raison et les soins dont il faut l'entourer, transmis par les Lumières et particulièrement Emmanuel Kant ?

Plutôt que de tenter une conclusion, on préfère citer le poème A Kant (1866) de René-François Sully Prudhomme (1839-1907) :

« Je veux de songe en songe avec toi fuir sans trêve  
Le sol avare et froid de la réalité :  
Le rêve offre toujours une hospitalité  
Sereine et merveilleuse à l'âme qu'il soulève.  
Et, tu l'as dit, ce monde, après tout, n'est qu'un rêve,  
Fantôme insaisissable à qui l'a médité,  
Apparence cruelle et sans solidité  
Où l'idéal s'ébauche et jamais ne s'achève.  
Chaque sens fait un rêve : harmonie et parfum,  
Saveur, couleur, beauté, toute forme en est un ;  
L'homme à ces spectres vains prête un corps qu'il invente.  
Ému, je ne sais rien de la cause émouvante :  
C'est moi-même ébloui que j'ai nommé le ciel,  
Et je ne sens pas bien ce que j'ai de réel. »

## Références bibliographiques :

- Kant Emmanuel, La Religion dans les limites de la Raison, 1794, traduction par André Tremesaygues, version numérique de Pierre Tremblay, Université du Québec, [http://classiques.uqac.ca/classiques/kant\\_emmanuel/religion\\_limites\\_raison/kant\\_religion.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/kant_emmanuel/religion_limites_raison/kant_religion.pdf)
- Kant Emmanuel, Histoire naturelle générale et théorie du ciel, 1755, traduction par Charles Wolf, Wikisource [https://fr.wikisource.org/wiki/Histoire\\_naturelle\\_g%C3%A9n%C3%A9rale\\_et\\_th%C3%A9orie\\_du\\_ciel](https://fr.wikisource.org/wiki/Histoire_naturelle_g%C3%A9n%C3%A9rale_et_th%C3%A9orie_du_ciel)
- Kant Emmanuel, De la forme et des principes du monde sensible et intelligible, 1770, traduction par Joseph Tissot, Wikisource [https://fr.wikisource.org/wiki/De\\_la\\_Forme\\_et\\_des\\_Principes\\_du\\_monde\\_sensible\\_et\\_de\\_l%E2%80%99intelligible](https://fr.wikisource.org/wiki/De_la_Forme_et_des_Principes_du_monde_sensible_et_de_l%E2%80%99intelligible)
- Kant Emmanuel, Logique, 1800, Traduction par Louis Guillermit, Vrin, Bibliothèque des Textes Philosophiques, 1997
- Grémy François (1929-2014), Histoire de la Raison, conférence à Corte, 18 juillet 2011, <https://slideplayer.fr/slide/11633995/>
- Kant Emmanuel, Traité de pédagogie, 1803, traduction par Jules Barni, [https://fr.wikisource.org/wiki/Trait%C3%A9\\_de\\_p%C3%A9dagogie](https://fr.wikisource.org/wiki/Trait%C3%A9_de_p%C3%A9dagogie)
- Kant Emmanuel, Critique de la raison pratique, 1788, traduction par Jules Barni, Wikisource. [https://fr.wikisource.org/wiki/Critique\\_de\\_la\\_raison\\_pratique\\_\(trad.\\_Barni\)](https://fr.wikisource.org/wiki/Critique_de_la_raison_pratique_(trad._Barni))
- Kant Emmanuel, Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?, Berlinische Monatsschrift, décembre 1784, <https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/Quest-ce-que-les-Lumi%C3%A8res%E2%80%A5-1784.pdf>
- Soljenitsyne Alexandre (1918-2008), Le déclin du courage, traduction par Geneviève et José Johannet, Les Belles lettres, 2014. Extraits : <https://www.padreblog.fr/wp-content/uploads/2021/05/discours-dharvard.pdf>
- de Broglie Louis, Physique et microphysique, Albin Michel, 1947, p. 230.
- Mugur-Schächter Mioara, L'Infra-Mécanique Quantique, Indéterminisme, Non-localité, Éditions universitaires européennes, 2017, pp. 32-33, 37, 40, 41-42.

## CONCLUSION

Aux origines des Lumières, qu'avons-nous trouvé ?

Un alliage précieux de plusieurs ingrédients :

- La volonté de créer un nouvel ordre socio-politique et culturel permettant le respect et l'épanouissement de droits et libertés individuelles
- La confiance en la capacité de la raison humaine à découvrir et construire des connaissances partagées et réfutables
- La sagesse de reconnaître des limites à l'esprit humain et, à partir de là, d'envisager une égalité entre les êtres humains qui soit au fondement d'une nouvelle éthique universelle

Sous cet aspect, les Lumières sont généreuses et ambitieuses à la fois. Elles ne sont ni omniscientes ni intégristes.

Elles ont été sources d'inspiration jusqu'à notre époque et leurs fruits ont été savoureux et fertiles : ils sont encore à disposition. A nous de les cultiver pour une émancipation humaine et un dialogue durable au sein d'une humanité qui, largement inconsciente de ses pulsions, se retrouve constamment confrontée à ses propres « démons » : agressivité belliqueuse, égoïsme accaparant, maximisation des profits et compétition, tolérance aux inégalités et injustices, manipulation des limites en tous genres.

Finalement, Les Lumières, c'est inlassablement se confronter consciemment à ces multiples « démons » pour que toutes et tous vivent une vie plus libre, plus juste et plus fraternelle.

Comment ? Deux repères peuvent nous y aider : « Oser penser » et « Agir toujours à ne traiter jamais la nature humaine, ni en soi ni dans les autres, comme un moyen, mais la traiter toujours comme une fin en soi. »

**PARTIE 2**  
**RALLUMER LES LUMIERES : UN COMBAT DIFFICILE ET PERMANENT**  
**Par Gilbert DELEUIL**

## Introduction

Si le Siècle des Lumières peut être daté avec une relative précision : le 18ème siècle, on peut écrire que l'Esprit des Lumières, quant à lui, a incubé sous la Renaissance et empreigne encore l'imaginaire collectif des démocraties modernes.

Il s'agit d'une conception du monde définissant la modernité et devenue véritablement civilisationnelle au sein d'un espace à vocation universelle. N'oublions pas que la Déclaration universelle des droits de l'homme est depuis 1948 la charte de l'Organisation des Nations Unies. Les autocraties et les régimes illibéraux contemporains se définissent eux-mêmes par rapport aux Lumières et à la démocratie, rarement pour les rejeter complètement, souvent pour accuser les occidentaux d'hypocrisie, ou pour les pervertir et toujours pour les accommoder à leurs intérêts du moment.

Les Lumières ont éclos en Europe de l'Ouest, par-delà les clivages nationaux. Chacun des pays concernés désigne ce nouveau mode de pensée à sa manière mais avec un sens assez proche : « Enlightenment » en Angleterre, « Illuminismo » en Italie, « Aufklärung » en Allemagne, et plus tard, « Meiji » au Japon... Les philosophes des Lumières ne sont pas « philosophes » au sens académique d'aujourd'hui mais plutôt au sens étymologique du terme : ils sont « amoureux de la sagesse ». La plupart sont écrivains, dramaturges, poètes, traducteurs, critiques d'art ou littéraires ou, comme l'on dirait aujourd'hui, essayistes. Ils sont des esprits universels, d'une grande curiosité intellectuelle, versés en histoire, en géographie, en littérature, dans les arts et les sciences. Les Lumières participent d'un mouvement international reposant sur le foisonnement des échanges intellectuels au niveau des salons littéraires, des universités, des académies nationales et régionales en plein essor et des loges maçonniques ainsi que sur la diffusion des œuvres intellectuelles facilitée par le développement accéléré de l'imprimerie (livres, journaux, gravures).

Dès son origine, ce mouvement de pensée est loin d'être monolithique y compris en France. Notamment par rapport à la religion : le baron d'Holbach était athée, Rousseau comme Kant étaient croyants, Voltaire et Diderot étaient déistes... Mais également par rapport à la forme souhaitée de gouvernement : Montesquieu était plutôt favorable à une monarchie parlementaire sur le modèle anglais, Voltaire et Diderot penchaient en faveur de la monarchie éclairée tandis que Rousseau était républicain... Les républiques comme certaines monarchies ne sont devenues démocratiques qu'un peu plus tard....

Ces philosophes partagent cependant plusieurs traits communs fondamentaux de leur pensée. Ceux-ci définissent ce que l'on appelle « l'esprit des Lumières » : tels que le primat de la raison sur la croyance pour la compréhension du monde (le « *cogito ergo sum* » de Descartes et le « *sapere audere* » de Kant...), la séparation de la connaissance (science) et de la croyance (religion), la tolérance religieuse, l'autonomie de la personne humaine comme élément constitutif de sa dignité, la justice pour tous et l'horreur de l'oppression ainsi que, élément très important, l'intention universalisante (ce que je veux pour moi, je le veux pour les autres) ... Il s'agit, comme on dirait aujourd'hui, d'une entreprise de déconstruction à vaste échelle du monde et de la société d'Ancien Régime, de ses fondements, ses préjugés et sa tradition. C'est l'ouverture vers le libéralisme politique et le développement économique, la liberté, l'égalité et le progrès.

Au 18ème siècle, le français remplace le latin comme langue internationale et la France va jouer un rôle majeur en Europe grâce à des auteurs au rayonnement international tels que Montesquieu, Rousseau, Voltaire ou Diderot ... L'anglais Hume, les Allemands d'Holbach ou Kant, même si leur apport personnel est considérable, regardent alors vers la France ...

Les valeurs des Lumières imprègnent toutes sortes de pays à des degrés divers. Le régime politique anglais, précurseur, est très avancé avec son système parlementaire et l'*habeas corpus*. C'est aussi dans une certaine mesure le cas de la Prusse avec Frédéric II qui œuvra pour le développement des arts et des sciences ainsi que de l'éducation publique. Le cas de la Russie est beaucoup plus discutable malgré les bonnes dispositions apparentes de Catherine II.

En revanche, c'est la Révolution américaine (1775-1783) et, surtout, la Révolution française (1789-1799) qui incarneront le mieux la dynamique de ces valeurs en leur ouvrant un vaste débouché politique. Désormais, cette incarnation des valeurs des Lumières s'effectuera au travers des concepts politiques de République et de Démocratie, étroitement associés, consubstantiellement associés, aux déclarations des droits de l'homme et du citoyen et intégrée dans le Droit positif au travers des constitutions, des législations et de la jurisprudence des tribunaux.

Cependant, la radicalité de la Révolution française de 1789, considérée en France comme l'aboutissement politique de l'Esprit des Lumières, va catalyser l'émergence d'un courant de pensée « contre-révolutionnaire » ou « réactionnaire » (terme apparu plus tard) exprimant la volonté d'un retour à l'Ancien Régime... Il imprégnera tout le 19<sup>ème</sup> siècle. Au pouvoir sous la Restauration (1814-1830), il s'incarnera ensuite dans le courant des « monarchistes légitimistes » opposés aux « monarchistes constitutionnalistes » issus de la Monarchie de Juillet (1830-1848). Les monarchistes participeront au combat d'arrière-garde contre l'ancrage de la République pratiquement jusqu'à la guerre de 1914-1918, voire Vichy... Les valeurs des Lumières et leur incarnation républicaine seront combattues également par les dernières monarchies traditionnelles européennes et dramatiquement contestées par les régimes totalitaires de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

La Libération (1944-1945) apparaît comme un grand rayon de « Lumières » ! Elle voit la fin du fascisme et du nazisme, le développement des Etats républicains démocratiques, la création de l'ONU (1945), l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et la fin (laborieuse) du colonialisme. Avec la chute du mur de Berlin en 1989, un auteur tel que Fukuyama a pu croire en « la fin de l'Histoire » c'est-à-dire au triomphe définitif de la paix, de la démocratie et de ses valeurs...

Mais, hélas, aujourd'hui, nous assistons à un nouveau changement de perspective. Alors que l'Homme fait peser les pires menaces sur l'avenir de l'Humanité au travers du réchauffement climatique et de l'arme nucléaire, force est de déplorer la perte des repères des valeurs des Lumières. Sous nos yeux stupéfaits nous voyons se dresser de nouveaux obstacles à une gouvernance apaisée d'un monde confronté aux dangers de la résurgence de nouveaux démons : néo-libéralisme, intégrisme religieux, nouvel élan autocratique, wokisme.

# Chapitre 1

## Le nécessaire recul historique ...

Pour bien prendre la mesure du caractère accidenté du parcours de l'esprit des Lumières, prenons tout d'abord un petit recul historique...

Il est aujourd'hui bien difficile de se figurer, tant le monde a changé, le type de société, politique comme civile, qui a suscité l'éclosion de ce que l'on appellera les Lumières. Sans recul historique, il paraît impossible de prendre toute la mesure du combat des Lumières contre l'Ancien régime ainsi que de celui, un peu plus tard, des réactionnaires ou des totalitarismes contre les Lumières. Le seul « modèle », très imparfait, auquel il est possible de se référer pour décrire ce type de société pourrait être celui d'un Etat que nous qualifierons de « monarcho- théocratique ».

C'est ce modèle que de grands auteurs vont vouloir défendre ou ressusciter après la révolution de 1789 en développant une philosophie politique « contre-révolutionnaire » qualifiée plus tard de « réactionnaire ».

Pour schématiser nous dirons que cette période est caractérisée, comme dans la chanson, par une étroite alliance du « sabre et du goupillon ».

### Le poids du « goupillon »

Jusqu'au dix-huitième siècle, la société est profondément soumise à l'autorité de la tradition et de la religion.

La religion, en l'occurrence catholique, est toute puissante, omniprésente et, pourrait-on dire à prétention omnisciente pouvant être qualifiée d'« obscurantiste ».

La religion n'est pas seulement une affaire de foi personnelle comme nous le pensons généralement aujourd'hui dans nos démocraties. Elle fournit également un cadre explicatif du monde. Elle subordonne les connaissances, la science et l'exercice de la raison à un certain nombre de postulats : l'homme est créé directement par Dieu, l'âge de la Terre est d'environ 6 000 ans et le soleil tourne autour de la Terre...

La religion pourvoit aussi à la morale : la femme doit se marier vierge, les futurs époux doivent demander l'autorisation de se marier à leurs parents lorsque le mariage n'est pas imposé, imposition de la monogamie, interdiction du divorce et, bien évidemment, soumission de la femme à l'homme...

La liberté de conscience n'existe pas. Les Cathares puis bien plus tard les Protestants l'apprendront à leurs dépens. Copernic (1473-1543) décéda juste au moment de la publication de sa thèse n'a pas pu être condamné de son vivant par l'église. Sa condamnation intervient cependant après sa mort et n'a été officiellement levée qu'en 1992 ! En Italie, le dominicain et philosophe Giordano Bruno (1548-1600) est brûlé vif en place publique notamment pour avoir soutenu les thèses de l'héliocentrisme de Copernic ainsi que l'existence d'une pluralité des mondes, contrairement aux enseignements de la Bible. Un peu plus tard, Galilée (1564-1642) se voit condamné à 2 reprises pour avoir repris la thèse de Copernic sur l'héliocentrisme.

De longues et multiples guerres de religion entre catholiques et protestants ensanglanteront et déchireront l'Europe et la France du milieu du 16ème siècle jusqu'au milieu du 17ème siècle.

La franc-maçonnerie, école humaniste de tolérance et d'égalité, née dans l'Angleterre protestante du début du dix-huitième siècle sous sa forme moderne, a longtemps été condamnée par l'église.

À cette époque, l'église régit de manière absolue toutes les étapes importantes de la vie d'un individu (l'Etat civil public n'apparaît qu'après 1789 !) : la naissance avec le baptême, l'entrée dans l'adolescence avec la communion, l'entrée dans l'âge adulte marquée par le mariage (indissoluble) tandis que la fin de vie est régie par les rites mortuaires, les obsèques et l'enterrement religieux...

L'église a également la charge du social avec ses œuvres de charité dont les « hospices » mais aussi l'éducation des enfants, l'enseignement supérieur avec par exemple à Paris la Sorbonne (la création du Collège de France par François 1er apparaîtra comme une grande novation !).

Comme l'ont montré les terribles guerres de religions des 16ème et 17ème siècle, les gens n'ont pas le choix de leur religion. A l'instar de l'islamisme, l'apostasie n'était pas possible. De même l'incroyance (athéisme) n'est absolument pas permise comme l'a montré la célèbre et malheureuse affaire du Chevalier de la Barre dans laquelle Voltaire s'est illustré.

Au-delà de la liberté de conscience, la liberté d'expression n'était naturellement pas permise, l'Inquisition, la censure royale et les tribunaux veillaient aux grains.

L'église catholique, parallèlement au droit monarchique, édictait son propre droit (droit canonique) et disposait de ses tribunaux et prisons !

Bien évidemment, ce tableau général de la société d'Ancien Régime est tracé aujourd'hui et à grands traits. Selon les époques et selon les rois, des avancées ou des reculs des libertés peuvent s'opérer (exemple : Edit de Nantes édicté par Henri IV en 1598 autorisant la liberté de culte pour les protestants mais révoqué par Louis XIV en 1685...).

Les Grandes découvertes géographiques et scientifiques ainsi que l'invention de l'imprimerie au 15ème siècle puis l'implantation durable du protestantisme, les révolutions anglaises de 1642-1651 et de 1688-1689, puis l'éclosion de la franc-maçonnerie, le développement des journaux et l'influence des salons littéraires au 18ème siècle finiront par ébranler sérieusement l'édifice social et intellectuel de l'Ancien régime...

### **La force du « sabre »**

Il ne s'agit pas ici de retracer dans le détail l'histoire multiséculaire des rapports, le plus souvent très harmonieux mais parfois complexes et tumultueux, entre l'Etat et l'église catholique en France. A noter que cela a été excellemment fait par Aristide Briand dans son célèbre discours préparatoire à la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La collusion entre le Pouvoir politique et la Religion est une affaire ancienne que l'on peut faire remonter aux édits de l'empereur romain Théodose le Grand (380 et 391) faisant du christianisme la religion officielle de l'Empire et en France, plus particulièrement, au mythique baptême de Clovis vers 507. La France connaîtra même un saint monarque : Louis IX dit Saint Louis...

Le roi, à son avènement, est couronné par le Pape ou son représentant, ce qui lui confère sa légitimité et son autorité. Plus tard, il sera même dit « roi de droit divin ». Désobéir au roi c'est donc désobéir à Dieu lui-même !

Si la religion chrétienne a plutôt tendance à rejeter intellectuellement l'esclavage, elle accepte le servage et l'institutionnalisation des inégalités de naissance. Elle sacralise véritablement les inégalités sociales, civiles et politiques. Chacun doit rester à sa place, celle décidée par Dieu. Le Paradis n'est pas sur terre, tout du moins pour les manants... La religion sert bien, alors, « d'opium du peuple » (Karl Marx).

Elle légitime et soutient donc le monarque et l'institution monarchique et, en retour, la religion et l'Eglise bénéficient de la protection du Pouvoir comme on a pu le voir avec la guerre contre les Cathares, les croisades en Terre Sainte ou les guerres contre les protestants.

La Monarchie, forte de sa légitimité divine, est donc ontologiquement incompatible avec toute idée de souveraineté populaire ou de démocratie.

### **La chute de « l'alliance du sabre et du goupillon »**

Cependant, il serait erroné de croire que le destin de la monarchie française était scellé d'avance.

La Monarchie a participé à la modernisation du pays. Elle a, par moments, toléré les idées des Lumières auxquelles de nombreux aristocrates étaient acquis... La censure royale n'a pas été constamment sourcilleuse (à preuve, la parution de l'Encyclopédie...). Au même moment dans d'autres pays avec Frédéric II de Prusse ou la Grande Catherine de Russie, les Lumières ou du moins ses grands penseurs, mal traités en France, étaient reçus avec les honneurs (Voltaire, Diderot...). Parmi les auteurs des Lumières, tous n'étaient pas républicains loin de là (c'était cependant le cas de Rousseau, peut-être Diderot...). Un certain nombre d'entre eux souhaitaient seulement des « monarchies éclairées » (Voltaire...) Mais la monarchie française n'a pas su s'adapter pleinement et durablement aux idées nouvelles comme certains ministres avaient tenté de le faire (Turgot ? Necker ? ...).

Les enseignements des révolutions anglaises du 17<sup>ème</sup> siècle, très sanglantes et signifiantes, n'ont pas été tirées. Pourtant, Montesquieu et Voltaire en avaient vanté les grands mérites. La classe dirigeante était bien trop crispée sur ses privilèges. Et le départ du roi vers Varennes (20-21 juin 1791), perçu comme une fuite vers l'ennemi et une trahison, n'était vraiment pas une bonne idée ! Elle allait précipiter la fin de la Monarchie ...

Le résultat des crispations de la classe dominante est qu'à partir de 1789, la Révolution française allait tout balayer : la souveraineté monarchique (mais pas la monarchie elle-même jusqu'à Varennes) avec la déclaration du Tiers Etat de se constituer en Assemblée nationale dès le 17 juin 1789, l'oppression du peuple avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, les privilèges de l'Ancien Régime durant la nuit du 4 août 1789, la place de la religion avec l'adoption de la Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790, la disparition des corporations avec la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 et la monarchie elle-même le 22 septembre 1792...

Tout cela s'est déroulé avec beaucoup de sang versé (plusieurs dizaines de milliers de morts hors les guerres étrangères...).

Qu'en penser globalement ? Georges Clémenceau, grand républicain, semble avoir bien résumé la réponse à la question, lorsqu'il dit : « la Révolution est un bloc : il faut tout accepter ou tout rejeter ! ».

Nous allons voir que de grands auteurs réactionnaires vont tout rejeter...

## Chapitre 2

### Les précurseurs dans la critique des Lumières : l'ère réactionnaire ...

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le terme de réactionnaire est relativement moderne et n'apparaît que longtemps après la Révolution française. Il est encore fréquemment utilisé, à tort et à travers, dans les polémiques politiques ou intellectuelles d'aujourd'hui...

Il est de bon ton, dans certains milieux politiques d'extrême gauche, de brocarder tel ou tel intellectuel ou politique, de gauche, en le qualifiant de « nouveau-réactionnaire » (Daniel Lindenberg, « Le rappel à l'ordre : enquête sur les nouveaux réactionnaires », 2002). Dans leur bouche, c'est un terme disqualifiant que les autres ressentent comme une injure...

Encore faut-il savoir ce que ce mot recouvre réellement...

Il s'agit en fait, historiquement, d'une récusation philosophique et politique des Lumières.

Le terme « réactionnaire » est apparu seulement sous la Monarchie de Juillet. Les auteurs concernés étaient auparavant simplement qualifiés de « contre-révolutionnaires ». Ils ont en commun d'avoir été plutôt des « libéraux » au départ mais d'avoir été révoltés par les violences de la Révolution et son penchant anti-religieux.

Le courant réactionnaire a connu son heure de gloire sous la Restauration, à l'époque de Louis XVIII (1814-1824) qui cependant avait compris qu'il était impossible de revenir sur tous les acquis de la Révolution et conduisait une politique d'équilibre qui ménageait les « modérés » au détriment des « ultras ».

Mais le paroxysme de son succès politique est atteint sous Charles X (1824-1830). Beaucoup plus à l'écoute que son frère des « ultras », Charles X sera chassé du pouvoir par la révolution de Juillet 1830. Celle-ci aboutira à un changement dynastique, les Orléans remplaçant les Bourbons et à la mise en place d'une monarchie parlementaire relativement libérale.

Les courants monarchiques « légitimistes » (partisans des Bourbons et du retour au « drapeau blanc et proprement réactionnaires) et orléanistes (partisans d'une monarchie parlementaire respectueuse de certains acquis de la Révolution de 1789) s'opposeront durement jusqu'en 1875. La France ne doit qu'à l'obstination du Comte de Chambord à ne pas céder sur le symbole du drapeau blanc de ne pas avoir réinstauré la monarchie ! ...

Ce n'est qu'en 1875 au travers d'un simple amendement proposé par le député Wallon, voté avec seulement une voix de majorité, que le mot République réapparaîtra dans nos institutions...

### **Quels sont les principaux penseurs du courant de pensée « réactionnaire » ?**

#### **Edmund Burke**

Edmund Burke (1729-1797) était un homme politique et écrivain britannique d'origine Irlandaise (père anglican et mère catholique...), très connu au XVIIIème siècle. Son itinéraire et sa pensée sont un peu déroutantes. Ils apportent en tout cas un éclairage très décapant sur la perception de la Révolution et des Lumières françaises au pays de la monarchie parlementaire...

Appartenant au parti Whig (« gauche »), disciple de Locke, Hume et Montesquieu, il était ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui un « libéral conservateur ». Il était ami d'Adam Smith et défendait la libéralisation intérieure de l'économie, la propriété privée et la liberté des échanges extérieurs... Malgré ses penchants libéraux et l'opinion de la plupart de ses proches amis, il reste connu en France pour son opposition farouche et irréductible à la Révolution française et sa défense de la tradition, de la religion et de l'autorité politique. A cet égard, son ouvrage majeur sera « *Considérations sur la révolution de France* » paru, il faut le souligner, au début de la Révolution, en 1790.

Burke avait une attitude complexe envers les Lumières. D'un côté, il a reconnu l'importance de la raison et de la liberté, et il a exprimé son soutien à certains aspects du combat des Lumières, tels que la tolérance religieuse et la liberté de pensée. Cependant, il a également exprimé de fortes réserves à l'égard de certaines de leurs idées, telles que le rationalisme excessif, le rejet de la tradition et de la religion, ainsi que la promotion de la révolution et de l'égalité radicale.

Le personnage a en particulier critiqué les Lumières pour leur individualisme excessif, affirmant que la société était basée sur des liens et des obligations envers les générations précédentes et futures, ainsi que sur les institutions traditionnelles, telles que la famille, la religion et la monarchie. Il a soutenu que la société ne devait pas être considérée comme une simple somme de personnes individuelles et indépendantes, mais plutôt comme une entité organique, enracinée dans la tradition et les coutumes.

En somme, Burke a manifesté une attitude ambivalente envers les Lumières. Il a reconnu leur importance en matière de liberté et de raison, mais a également critiqué certaines de leurs idées, surtout leur promotion d'un individualisme excessif, de la révolution et de l'égalité radicale. Burke a plutôt prôné la défense de la tradition, de la religion et de l'autorité politique, en tant que garantes de l'ordre social et de la continuité historique.

### **Joseph de Maistre**

Joseph de Maistre était un célèbre penseur et talentueux écrivain de langue française (il était « Savoisien » d'origine) du XVIIIème siècle.

Il est connu pour ses critiques acerbes des Lumières et sa défense de l'autorité monarchique et de l'Église catholique. Son ouvrage de référence est « *Considérations sur la France* » paru en 1797.

Selon de Maistre, qui avait pourtant été dans sa jeunesse un admirateur de Voltaire, les Lumières étaient responsables de la dissolution de l'ordre social et moral de l'Europe, en encourageant une pensée individualiste et matérialiste qui sapait les fondements de la société.

Il a également critiqué la raison et le rationalisme des philosophes des Lumières, affirmant que la raison seule ne pouvait pas fournir une base solide pour la moralité et la politique.

Ce faisant, son catholicisme a dévié de la pensée, dominante, de St Augustin et Saint Thomas d'Aquin qui avaient cherché à concilier la religion avec la philosophie.

En opposition aux idées des Lumières, de Maistre a soutenu que la tradition, la religion et la monarchie étaient les piliers de l'ordre social et politique. Il a défendu l'idée que l'autorité monarchique était nécessaire pour maintenir la stabilité sociale et que l'Église catholique était la garante de la moralité et de la spiritualité de la société.

Au total, Joseph de Maistre s'opposait fermement aux Lumières et à leur influence sur la société, prônant plutôt un retour à la tradition, à la religion et à la monarchie comme les fondements de l'ordre social et politique.

### **Louis de Bonald**

Louis de Bonald (1754-1840) était un homme politique, penseur et écrivain français de la fin du XVIIIème siècle, qui a exercé une influence importante sur la pensée conservatrice et contre-révolutionnaire de l'époque. Petit aristocrate de l'Aveyron, il émigra à l'étranger au début de la Révolution et a été Pair de France (parlementaire) sous la Restauration.

Il était un critique acharné des Lumières et de leur projet rationaliste...

De Bonald rejetait l'idée selon laquelle la raison était la clé de toutes les vérités et de tous les progrès humains. Pour lui, la raison était limitée et insuffisante pour appréhender la complexité du monde et de la société. Il pensait que la société était fondée sur la tradition, la religion et la famille, sources de l'ordre et de la stabilité.

Il voyait les Lumières comme une menace pour la tradition et la religion, considérées comme les piliers de la société.

De Bonald critiquait également la vision individualiste de la société promue par les Lumières, considérant que cette vision conduisait à la fragmentation sociale et à l'atomisation de l'individu.

Ainsi, malgré une apparente diversité des itinéraires et des points de départ de leurs pensées, ce qui est commun à la critique réactionnaire des Lumières, sur le plan philosophique après le long épisode révolutionnaire, ce sont :

- Le rejet de la toute-puissance de la raison,
- Le rejet de la conception de la personne humaine comprise comme individu autonome doté de droits et du libre arbitre,
- Le rejet de l'universalisme.

Tout le reste en découle :

- Respect de la tradition et donc adhésion à la monarchie qui, selon les penseurs, peut cependant être « éclairée »,
- Rejet de la République et de ses principes égalitaires et démocratiques,
- Affirmation du rôle et de la place de la religion dans la société comme ciment et facteur de cohésion.

L'idée monarchique en France ne sera vraiment enterrée qu'au lendemain de la première guerre mondiale, non sans qu'un Léon Daudet ou, surtout, un Charles Maurras n'aient entonné brillamment et bruyamment son champ de Cygne. Ce dernier sera condamné à la Libération pour sa compromission avec Vichy (« la divine surprise ») et sa Révolution Nationale, qu'il mariait curieusement avec sa germanophobie. Avec lui, la pensée monarchique avait fini par se fondre dans le « **nationalisme autoritaire** ».

Mais passer de l'ombre à la lumière, aux Lumières, n'est pas un « long fleuve tranquille » ! Ainsi, après un 19<sup>ième</sup> siècle qui voit, malgré les « réactionnaires », l'éclosion des **idées libérales, démocratiques et socialistes, toutes filles des Lumières et de la Révolution de 1789 ainsi que l'institution pérenne de la République en France**, les débuts du XX<sup>ème</sup> siècle vont se confronter au surgissement de mouvements de pensée politique qui rejettent radicalement cet héritage : nationalisme autoritaire et extrême droite, fascisme et nazisme.

### **Chapitre 3**

#### **Le rejet des Lumières**

#### **Par le nationalisme autoritaire et l'Extrême droite**

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les régimes d'extrême droite qui ont tant marqué le XXème siècle n'ont pas toutes leurs racines intellectuelles en Italie ou en Allemagne...

#### **Le nationalisme autoritaire français, matrice de l'Extrême Droite ? ...**

Des auteurs tel que Zeev Sternhell (1935-2020) estiment que la France a joué un rôle important dans la diffusion d'un corpus idéologique repris ultérieurement par le fascisme et le nazisme.

Ils font référence, en ce sens, à des intellectuels tels que Edouard Drumont (1844-1917) pour l'antisémitisme ; Joseph-Arthur de Gobineau (1816-1882) pour le « darwinisme social », la théorie des races et de leur hiérarchie (y compris « l'excellence » de la race aryenne) ; l'ambivalent Maurice Barrès (1862-1923) lui-même, admiré par F. Mitterrand et Ch. de Gaulle, aurait pu être un « proto-fasciste » par son nationalisme autoritaire et son antisémitisme ; et, bien évidemment, le monarchiste Charles Maurras (1868-1952) pour sa défense de la tradition, son antiparlementarisme, son antisémitisme et la promotion d'un nationalisme germanophobe.

La fin du 19ème siècle, de la période boulangiste (1886-1889) à celle de l'affaire Dreyfus (1894-1906) en passant par le scandale de Panama (1892), apparaît globalement comme une période de crise libérale avec, en surplomb, le souvenir frustrant de la défaite de 1870. On y trouve donc les mêmes ingrédients que ceux qui conduiront aux régimes fascistes et nazis... Le bonapartisme comme le boulangisme sont des « césarismes » présentant des caractères proto fascistes.

Il est clair que le régime de Vichy n'est donc pas une création ex-nihilo. Ce régime ne se réduit pas aux relents des émeutes de 1934, à l'émergence du Parti Populaire de Jacques Doriot, celui des néo-socialistes de Marcel Déat ou aux « chemises vertes » de Henri Dorgères. Il est bien la manifestation de la préexistence à l'invasion allemande nazie d'une Extrême Droite française, certes minoritaire et composite, mais bien implantée. Les points communs à tous les discours d'Extrême Droite de cette époque sont : une profonde allergie aux valeurs de l'Esprit des Lumières, le rejet de la plupart des principes de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, le refus de l'individualisme (au sens de l'autonomie de la personne humaine...), le primat du collectif sur l'individu, le refus de la démocratie, le culte du chef, l'aversion de l'universalisme... On trouve également l'antisémitisme et le refus de la lutte des classes au profit d'une alliance de classes destinée en fait à préserver le pouvoir des dominants. Autres corollaires, un antisocialisme et anticommunisme virulents ainsi que le refus du libéralisme politique mais l'acceptation toutefois d'un relatif libéralisme économique (en fait les entreprises privées sont préservées, pour l'essentiel, mais doivent obéir à un Etat tout puissant...).

L'Extrême Droite parvient au pouvoir suprême d'abord en Italie (1922) puis en Allemagne (1933).

#### **Une même aversion des Lumières et un contexte similaire ont favorisé l'émergence du fascisme et du nazisme ...**

Benito Mussolini sera clair : « *Nous représentons un principe nouveau dans le monde, nous représentons l'antithèse nette, catégorique, définitive de la démocratie, de la ploutocratie, de la maçonnerie, en un mot, de tout le monde des immortels principes de 1789* » (« La Doctrine du fascisme », 1932).

Mais, le fascisme italien et le nazisme allemand, nés tous deux au sein de deux Etats récemment unifiés, n'ont pu s'imposer que dans un contexte particulier commun, caractérisé par les frustrations

de l'après Première Guerre Mondiale conduisant à l'exaltation du sentiment nationaliste et, également, la peur du communisme naissant et menaçant...

A cet égard, n'oublions pas que les uns et les autres ont été financés à leurs débuts par le monde des affaires pour prévenir ou mater de puissants mouvements sociaux, dans une atmosphère générale très lourdement marquée par la récente révolution Bolchévique de 1917 en Russie et son projet de révolution mondiale. C'est ainsi que le parti national fasciste italien a été créé en 1922 quelques mois seulement après la création du parti communiste italien...

Le nazisme, rappelons que Hitler a publiquement reconnu son admiration initiale pour Mussolini, quant à lui, devra attendre la grande crise de 1929 pour faire un bond électoral spectaculaire lui permettant de parvenir au pouvoir seulement en 1933 après une longue traversée du désert.

Mussolini comme Hitler, tout en respectant la propriété privée des moyens de production, mèneront des politiques de stimulation de l'économie plutôt dirigistes qui permettront de lutter contre le chômage (grands travaux, constitution de monopoles...) et de bâtir une industrie forte.

### **De nombreux traits communs au fascisme et au nazisme ...**

L'imaginaire collectif mobilisé par les deux courants idéologiques est très proche : culte du héros et du chef (utilisation de Nietzsche) ; culte de la violence comme instrument de transformation révolutionnaire (influence de Georges Sorel qui influencera aussi Lénine et suivant lequel « *la fin justifie les moyens* »...); primat du collectif sur l'individu et vénération de l'Etat (influence de Hegel) ; exaltation d'un sentiment patriotique exacerbé transformé en nationalisme ; darwinisme social d'un Joseph-Arthur de Gobineau, vénération du virilisme et du patriarcat (fond romain ?), homophobie, eugénisme, lutte contre une supposée décadence en opposition à un mythique passé glorieux (à rapprocher des discours actuels d'un V. Poutine...) ...

Autre point commun au fascisme et au nazisme, à se remémorer : à leurs débuts les responsables politiques en place pensaient naïvement pouvoir composer. Durant une petite poignée d'années (2 à 4 ans en Italie, 1 à 2 ans en Allemagne), des partis conservateurs ou libéraux ont cru pouvoir gouverner leur pays dans le cadre de coalitions et le respect du cadre institutionnel...

Dans les deux cas, fascistes et nazis sont arrivés au pouvoir « relativement » en douceur. Dans les deux cas, ils se sont prêtés dans leurs débuts au jeu démocratique. Mais dans les deux cas, cela a rapidement tourné à la dictature : instauration d'un parti unique, chasse aux opposants, mesures d'exceptions, assassinats politiques, bridage de la liberté d'expression etc...

### **Quelques nuances notables cependant entre fascisme et nazisme ...**

Au-delà de leurs nombreux points communs, le fascisme et le nazisme ont quelques spécificités.

Ainsi, à ses débuts le fascisme ne paraissait pas aussi focalisé sur la question raciale et l'antisémitisme que le nazisme. Ce n'est qu'à partir de 1938, sous la pression allemande, au travers des « lois raciales » que le fascisme intégrera le racisme à son logiciel politique.

Mussolini voulait rétablir la gloire et l'impérialisme de la Grande Rome, en commençant prosaïquement par récupérer Nice, la Savoie, la Dalmatie, l'Albanie et en développant des colonies en Afrique (Libye, Ethiopie...). De son côté Hitler cherchait à affirmer la supériorité de la race aryenne et à lui donner « l'espace vital » à l'Est de l'Europe (A. Hitler, *Mein Kampf*, 1924 ...).

Le 19<sup>ème</sup> siècle a vu dans ses débuts la naissance des trois droites décrites par René Rémond : bonapartiste, légitimiste et orléaniste. Ces droites étaient, à des degrés divers, anti-républicaines, peu parlementaristes, très peu démocratiques et assez allergiques aux valeurs des Lumières.

Mais, vers la fin de ce siècle-là, à côté d'un patriotisme républicain de « bon aloi » intégrant les valeurs des Lumières, celui d'un Georges Clémenceau ou d'un Jean Jaurès, la France a connu l'éclosion d'une extrême droite nationaliste et autoritaire nouvelle, fermée à ces valeurs.

## Chapitre 4

### La perversion de l'Esprit des Lumières par le bolchevisme et ses avatars

Les mouvements de pensée qui se réclament du socialisme et/ou du communisme, dont l'histoire est riche et complexe, ont tous une origine intellectuelle commune issue des Lumières et de la Révolution française.

#### Le courant de pensée socialiste comme approfondissement des Lumières et de la République

Pour simplifier, disons que le courant socialiste, à la suite du révolutionnaire français Babeuf (1ère révolution), fondateur de la « Société des Egaux », adhère à la critique des Lumières de l'Ancien régime et à l'œuvre de la Révolution française. Bien évidemment, il s'agit de sa version jacobine avec la République et la Démocratie (suffrage universel direct...) et la mise en avant du principe d'égalité...

L'apport socialiste spécifique porte sur l'importance attachée au principe d'égalité sociale sans laquelle les libertés et droits reconnus à l'individu restent des chimères pour la plupart des personnes (c'est le concept de « liberté formelle » ...).

On sait que pour Jean Jaurès le socialisme n'est que l'aboutissement de la République...

Karl Marx, grand admirateur des révolutions françaises, invente le « socialisme scientifique », par opposition au « socialisme utopique », basé sur la lutte des classes concept issue d'une analyse économique rigoureuse du système capitaliste ( K. Marx, « Le Capital »), en intégrant, dans une ample réflexion de « dépassement dialectique des contradictions », les apports des socialistes libertaires (Proudhon, Bakounine...) et des socialistes utopiques (Charles Fourier...) avec l'avènement ultime de la société « communiste » qui verrait l'égalité réelle pour tous, la disparition de l'Etat et la prospérité économique partagée ...). Au début du XXème siècle tous les partis « socialistes » ou « sociaux-démocrates » adhèrent aux idées marxistes et à la IIème Internationale.

#### Communisme ou bolchévisme ?

Convient-il de parler de « Communisme » ou de « Bolchévisme » ? Dans le langage courant on parle de communisme pour désigner les Etats qui se réclamaient de la IIIème Internationale ouvrière créée par Lénine au lendemain de la Révolution russe d'octobre 1917. Les partisans de Lénine et de la Révolution de 1917 devaient quitter la IIème Internationale (fondée en 1889) et créer des « partis communistes ». Pour autant, aucun des Etats avatars du bolchévisme, qu'il s'agisse de l'URSS, de la Chine ou de Cuba pour l'essentiel, n'a instauré ce que Marx appelait « le communisme ». Celui-ci, dans sa pensée, était un aboutissement, le régime idyllique où chacun recevrait en fonction de ses besoins, ayant succédé « au socialisme » où chacun recevrait en fonction de son travail. Le passage au 1er stade (socialiste) ne pouvait apparaître que dans un pays où le « prolétariat » était majoritaire dans la population active, c'est-à-dire dans un pays capitaliste évolué (tels que l'Angleterre, la France ou l'Allemagne de l'époque). Autant dire qu'aucun des Etats prétendument communistes ne l'a été en réalité, y compris la Chine actuelle...

Aussi il paraît préférable de parler de « Bolchévisme », du nom de la fraction des socialistes qui avaient choisi de suivre Lénine dans sa prise de pouvoir en octobre 1917 (il s'agissait alors d'un coup d'Etat contrairement aux événements de février 1917 qui avaient été, quant à eux, véritablement révolutionnaires, la chute de l'ancien régime russe datant de février et non pas d'octobre). Le Komintern de Lénine, organe de direction de la IIIème Internationale, allait susciter

la création de partis « communistes » un peu partout dans le monde. En France, ce fut en décembre 1920 au congrès de Tours que la majorité de la SFIO (Section française de l'internationale ouvrière) décidait de créer le parti communiste français tandis que les socialistes minoritaires avec à leur tête Léon Blum décidaient de rester « pour garder la vieille maison ».

Comme l'avait annoncé avec une grande lucidité prémonitoire Léon Blum dans son célèbre discours du congrès de Tours de 1920, la conception Léniniste de la prise de pouvoir, par un parti fonctionnant selon les principes du centralisme « démocratique » et se considérant comme l'avant-garde révolutionnaire d'un prolétariat alors ultra minoritaire dans une Russie encore largement arriérée, ne pouvait que conduire à des dérives fort éloignées des idéaux originels ...

### **Le bolchévisme est un totalitarisme anti-Lumières**

Le système politique mis en place à Moscou, surtout après la prise de pouvoir de Staline en 1924 suite au décès de Lénine, au détriment de l'héritier présumé Léon Trotski (qui fut à l'origine d'une IVème Internationale), est à ranger - depuis les travaux de Hannah Arendt (son livre, « Origines du totalitarisme », 1951) - dans la catégorie peu reluisante des « régimes totalitaires ». Il est vrai que fascisme, nazisme et stalinisme partagent de nombreux traits communs : rôle dirigeant d'un parti unique, importance et encadrement des « masses » (populisme), violence révolutionnaire, rejet du légalisme et de la démocratie « formelle », application sans retenue du principe que « la fin justifie les moyens », faible valeur de la vie humaine, propagande empreignant tous les aspects de la vie sociale, aversion pour le libéralisme politique et, dans une certaine mesure, du libéralisme économique etc.

D'autres rapprochements et distinctions ne sont pas dénuées de sens.

Il existe qu'on le veuille ou non un fond commun. Le fascisme a été créé par un Benito Mussolini qui avait été un responsable important du parti socialiste italien. Après sa rupture avec celui-ci, il crée un parti ancré dans le mouvement populaire. N'oublions pas également que, de son côté, le parti nazi se prétendait à l'origine à la fois national et socialiste ; tout au moins jusqu'à la « Nuit des longs couteaux » de 1934, la mise au pas des SA et la mise à mort de leurs chefs, notamment de Ernst Röhm.

Cette étiquette de « gauche » était indispensable à leur stratégie de prise de pouvoir. Au sein des jeunes démocraties allemande et italienne menacées par le Bolchévisme, il était important d'obtenir l'adhésion des masses populaires, âprement disputée aux partis communistes et socialistes, afin de parvenir légalement au pouvoir et instaurer ensuite une dictature rassurant définitivement la classe dominante...

Cette stratégie de conquête du pouvoir était grandement facilitée par les dissensions internes de la Gauche. Jusqu'en 1935 la ligne du Komintern était « la lutte classe contre classe » consistant à diaboliser les anciens camarades socialistes devenus des « sociaux traitres » à abattre. La nouvelle ligne Bolchévique consistant à promouvoir des « Fronts populaires » incluant des socialistes et autres républicains face au danger fasciste sera de courte durée. Il durera jusqu'au Pacte germano-soviétique de 1939...

Le fascisme ainsi que son grand et terrible frère le nazisme rejettent les idéaux de l'Esprit des Lumières, incarnés dans les idées de la Révolution et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Ils rejettent également la lutte des classes et prônent une collaboration de classes avantageuse pour les possédants qui apporteront leur soutien financier à leurs débuts.

On peut dire que les bolchéviques, qui eux s'inspirent officiellement de la Révolution française, au point de reprendre La Marseillaise, instaurent une dictature totalitaire au nom de la classe ouvrière tandis que les fascistes et nazis instaurent une dictature au nom de la nation et/ou de la race.

Dans les deux cas le résultat est le même c'est celui de l'instauration d'une dictature totalitaire qui s'avèrera particulièrement liberticide, inégalitaire et sanglante.

Il faut retenir de tout cela que l'extrême gauche comme l'extrême droite se font depuis toujours la courte échelle et rivalisent, malgré leurs postures, dans leur rejet des valeurs des Lumières !

Ils sont comme les deux faces d'une même pièce de monnaie.

Beaucoup de gens voient dans les évolutions actuelles et en cours de la géopolitique mondiale et nationale de nombreux points de ressemblance avec ces époques historiques apparemment révolues ...

## Chapitre 5

### Les apories de l'Esprit des Lumières en ce début de XXIème siècle

Peu ou prou la carte géographique internationale de l'influence des Lumières recouvre celle des démocraties avec une échelle d'intensité allant des démocraties libérales aux illibérales en passant par toute une palette intermédiaire ...

En étant très optimiste, elle ne regroupe, si l'on y inclut l'Inde, qu'à peine une petite moitié de l'humanité.

Mais, comme durant l'entre deux guerres mondiales du XXème siècle, les nombreux ennemis contemporains des Lumières ne sont pas seulement externes, ils sont également internes et de nature encore plus variée : néo-libéralisme (et sa matrice inversée, le populisme...), les intégrismes religieux, les autocraties diverses et le wokisme ...

#### Les Lumières à l'épreuve de l'intégrisme néo-libéral

Quel rapport entre la question des Lumières et celle d'une doctrine économique telle que le « néo-libéralisme » ? Entre un sujet de philosophie politique et un sujet de science économique ? ...

Le rapport réside dans le fait que le libéralisme économique, comme le libéralisme politique, est fils des Lumières et qu'il a dérivé, sous l'empire de théoriciens et de politiques publiques nouvelles, en un « intégrisme » dévastateur.

#### *Le libéralisme économique fils des Lumières*

Tout d'abord, n'oublions pas qu'un penseur tel qu'Adam Smith, premier et grand théoricien de l'économie libérale, était un fils des Lumières. Surtout en Angleterre, les Lumières « éclairaient » la politique et portaient au « libéralisme politique » mais elles éclairaient aussi l'économie et portaient au « libéralisme économique » ...

Dans les deux cas, il s'agissait de faire confiance à l'individu et à sa liberté d'action pour parvenir spontanément au bien-être collectif (le marché libre agit comme une « main invisible » pour réaliser spontanément l'équilibre économique). Dans les deux cas, l'Etat apparaît plutôt comme un obstacle, une entrave à l'économie de marché, un instrument au service d'un Ancien Régime fait de traditions surannées, de frontières géographiques étanches, de monopoles, de corporatismes institutionnalisés et de privilèges liés à la naissance. Autant d'obstacles aux échanges, à la création de richesses, à l'égalité des droits et à la promotion du mérite des individus.

A l'origine, le libéralisme économique a évolué de pair avec le libéralisme politique, tout au moins jusqu'à une remise en cause du libéralisme économique intégral par les régimes dirigistes fascistes, nazis et bolchéviques (à des degrés et sous des formes différentes). Au sein même des démocraties occidentales, ce libéralisme intégral (intégriste ?) a été remis en cause lors de la mise en œuvre de politiques de stimulation de l'offre dans le cadre de la théorie économique keynésienne. Celle-ci s'effectuera de manière continue en Occident après la Deuxième Guerre Mondiale jusqu'au choc pétrolier de 1973.

C'est alors, que dans nos démocraties apparaît, une version intégriste de la doctrine économique libérale, le « néo-libéralisme ».

#### *Généalogie de l'intégrisme néo-libéral*

Le néo-libéralisme triomphant des années 1980 a une généalogie un peu plus ancienne, contemporaine en fait de l'interventionnisme économique de l'immédiat après Deuxième Guerre Mondiale, à l'époque même du « welfare state » et du keynésianisme, triomphants ...

Trois noms sont principalement associés à son essor : l'aîné, l'austro-américain Ludwig von Mises (1881-1973) et, surtout, son élève l'austro-britannique Friedrich von Hayek (1899-1992) pour l'école autrichienne d'économie ainsi que l'américain Milton Friedman (1912-2006) pour l'école de Chicago. Ces économistes communément qualifiés de « néo-libéraux », mais ayant des approches sensiblement différentes, ont participé à la fondation en 1947, à l'initiative de Hayek, un influent club international existant encore de nos jours : « La société du Mont Pèlerin ».

Trois principaux courants y sont représentés :

L'école autrichienne, suivant la tradition de Carl Menger et de Ludwig von Mises, dont l'un des plus éminents représentants dans la Société du Mont-Pèlerin est Friedrich Hayek ;

L'école de Chicago, portée notamment par Milton Friedman et George Stigler ;

L'ordolibéralisme, développé par Wilhelm Röpke et Walter Eucken.

Ces différents courants ont en commun : l'opposition au réformisme social issu entre autres du New Deal, du social-libéralisme ou du keynésianisme, ainsi que l'adhésion par principe aux mécanismes de marché, la réflexion sur la rénovation du libéralisme et la législation nécessaire à sa mise en œuvre.

De nombreux observateurs universitaires les regrouperont dans le courant du néolibéralisme

La pensée de Friedrich von Hayek (1899-1992), est le véritable point de départ du renouveau du libéralisme économique, que l'on peut qualifier d'« ultra-libéralisme ». Elle n'est pas seulement une doctrine économique, mais aussi une philosophie sociale et politique. La thèse centrale de son œuvre principale (« L'action humaine », 1949), grand succès de librairie traduit en 20 langues, est que la socialisation de l'économie et l'intervention massive de l'État sur le marché conduisent à la suppression des libertés individuelles. Le rôle de l'État tend à transformer les questions économiques ou sociales en des questions politiques. L'auteur ne voit pas de différence de nature mais seulement de degré entre le communisme et le nazisme, entre socialisme et totalitarisme. Et le keynésianisme et le social libéralisme sont eux-mêmes gravement questionnés

Après une traversée du désert jusqu'aux années 70, il reçoit le Prix Nobel en 1974 pour ces travaux des années 30 ...Margareth Thatcher à son arrivée au pouvoir en Grande Bretagne en 1979 déclarera toute son admiration pour la pensée de F. Hayek qu'elle mettra politiquement en œuvre.

### ***La dérive intégriste d'un libéralisme économique mondialisé.***

Avec les « Chicago's boys » de Milton Friedmann artisans de la politique économique du dictateur Pinochet (1973), Hayek sera l'inspirateur de Margaret Thatcher (1979) en Grande Bretagne et Ronald Reagan (1981) aux USA ainsi que de leurs équipes.

Une formidable vague libérale a ensuite déferlé dans le monde entier et notamment en Europe (dont le Traité de Maastricht). Il s'est alors agi de privatiser l'économie à tout va, de réduire l'interventionnisme des Etats, de supprimer tous les obstacles à la libre circulation des marchandises, des services, des hommes et de l'argent (ouverture des marchés financiers ; création de l'OMC en 1995). Cette ère nouvelle aura été ébranlée par la crise des « sub primes » de 2008 voire la crise du Covid de 2021.

On en connaît les quelques avantages (sortie de pays du Sud du sous-développement (les BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud)) et notamment de la Chine, forte croissance des échanges, diminution du prix des produits manufacturés...). Mais on en mesure aussi maintenant

les grands inconvénients : passage d'un capitalisme entrepreneurial au capitalisme financier, forte croissance des inégalités sociales, chômage, déqualification du travail, écrasement de la classe moyenne, « déménagement » des territoires, perte d'indépendance économique et de souveraineté des Etats, migrations déstabilisatrices, émergence des populismes etc. On peut également considérer que le retard mondial pris dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'enclenchement de la transition écologique est également à porter au passif du néo-libéralisme et de son non interventionnisme économique....

Durant cette période coïncidant avec la « mondialisation de l'économie », qui a émergé à la fin des années 70, certains pays du Sud et particulièrement la Chine ont retourné contre les pays du Nord les règles très libérales du commerce international, entraînant dans les pays occidentaux une course effrénée à la compétitivité se traduisant par la désindustrialisation, les délocalisations, le chômage, la précarité etc.

Ces difficultés, à leur tour, ont alimenté les tendances « populistes » et un certain rejet des valeurs universalistes occidentales (Brexit, « trumpisme » ...).

### ***Le néo-libéralisme régénère les autocraties et invente la régression populiste***

Ainsi, le formidable basculement du rapport de force entre le Nord et le Sud, l'Ouest et l'Est, s'est effectué sur le terrain économique et, dans une certaine mesure, social. Mais pas sur celui des valeurs démocratiques et républicaines comme on peut le voir avec la Chine et tant d'autres Etats autocratiques ou « illibéraux » ! Ni les nouveaux Etats issus de la décolonisation ni ceux de l'ancien bloc de l'Est, à part quelques-uns, n'ont rejoint durablement et vraiment le camp de la démocratie. Le rôle joué par les « Chicago's boys » auprès du dictateur chilien Pinochet en 1973 aurait pu nous mettre « la puce à l'oreille » ...

Si le libéralisme politique des Lumières est un acquis certes à perfectionner mais très estimable de nos démocraties modernes, ce n'est pas le cas du libéralisme économique. En tout cas dans sa version intégriste et quasi religieuse telle qu'il s'est développé à l'époque contemporaine du « néo-libéralisme » triomphant et de la « mondialisation ». Il a conduit à de très graves dommages. Il a fortifié des régimes autocratiques tels que celui de la Russie ou de la Chine populaire aujourd'hui partis ensemble en croisade contre les démocraties occidentales et leurs valeurs. Il est la source de la montée des populismes d'extrême gauche comme d'extrême droite. Il a empêché le parachèvement d'une construction européenne ambitieuse... Par ailleurs, il faut avoir le courage de constater que la montée du néo-libéralisme a également coïncidé avec le développement de l'intégrisme musulman ainsi que d'autres intégrismes religieux.

La « déconnection » du libéralisme économique et du libéralisme politique aboutit au grand paradoxe actuel où l'on voit des Etats autocratiques tels que la Chine et la Russie partir en guerre contre les démocraties occidentales grâce aux richesses recueillies dans les échanges avec elles dans le cadre de la mondialisation économique ... De même ne voit-on pas la Russie de Poutine financer sa guerre en Ukraine avec l'argent de la vente de gaz aux pays européens ?... Le libéralisme économique peut donc jouer contre le libéralisme politique. Mais Lénine n'aurait-il pas dit « les capitalistes nous vendront la corde avec laquelle nous les pendrons » ? ...

Au prix de la désindustrialisation, de la stagnation et d'une certaine désintégration sociale voire politique d'une grande partie des démocraties occidentales, le néo-libéralisme et son corollaire la mondialisation de l'économie ont certes permis le décollage et le développement des pays du Sud. Mais les pays occidentaux, en premier lieu ceux de l'Union européenne et de Gauche comme de Droite, ont désarmé leurs Etats dans tous les sens du terme comme on le voit avec le conflit Ukraine-Russie...

Ils ont suivi à la lettre le mantra de Ronald Reagan qui déclarait avec assurance au début des années 80 « l'État n'est pas la solution au problème mais le problème » et que « le gouvernement qui gouverne le mieux est celui qui gouverne le moins ».

Depuis la crise financière de 2008, celle du COVID de 2020 et la prise de conscience des terribles pertes de souveraineté économique pouvant conduire dans un contexte international menaçant à une perte de sécurité générale, nous assistons à une heureuse remise en cause de l'intégrisme néo-libéral. Il n'est peut-être pas trop tard...

### **Le grand retour du refoulé : l'intégrisme religieux**

Les Lumières se sont bâties contre l'obscurantisme et l'intégrisme de la religion et particulièrement celle de l'église catholique.

L'esprit de tolérance, la laïcité à la française ou le « sécularisme » anglo-saxon, semblaient des concepts proches, voués à se répandre tout comme les Etats et sociétés démocratiques.

Cela semblait aller dans « le sens de l'Histoire » y compris dans les anciens pays bolchevicks du bloc de l'Est. (Francis, Fukuyama, « La fin de l'Histoire... »).

Or, ce n'est pas tout à fait à cela que nous assistons depuis la fin des années 1970 voire 1940...

L'intégrisme religieux n'est pas le monopole d'une seule religion. Il se rencontre au sein des trois grandes religions, musulmane, chrétienne et hindoue.

Si l'islamisme apparaît à nos yeux comme une menace particulièrement importante, il convient de ne pas négliger les problèmes posés par le courant évangélique et l'hindouisme radical.

### ***L'intégrisme Musulman, une menace particulièrement importante***

L'Islam est par nature une religion prosélyte à visée universelle (comme le christianisme...) qui a connu, dès la fin de vie (632 de notre ère) du Prophète, une formidable expansion sur les trois continents.

Dans son interprétation fondamentaliste, son livre sacré, le Coran, ne peut faire l'objet d'exégèse, de contextualisation ou de démarche historico-critique. Il faut le prendre à la lettre. Elle considère que Dieu (Allah) est au-dessus des lois des Etats, que c'est le seul souverain et le seul législateur. Comme c'est lui-même qui a dicté le Coran à Mahomet, complété par divers recueils de textes, la Charia s'impose à tous ! Cette interprétation est antithétique de la notion de démocratie et de ses valeurs...

Sur un plan géopolitique, « l'islamisme » (ou islam radical ou islam politique) est un phénomène international remontant au 18ème siècle pour le « wahhabisme » né dans la péninsule arabique et au début du XXème siècle pour le « frérisme » né en Egypte et le « tabligh » en Inde. Il connaît une forte accélération de son expansion à partir de 1979 et l'arrivée de Khomeini au pouvoir en Iran...

Une étude réalisée sous l'égide de feu l'Observatoire de la laïcité publiée en juillet 2019, donne une idée de l'état de la question en France après les grands attentats terroristes de 2015, divers autres attentats et les meurtres des professeurs S. Paty et D. Bernard : « Si l'augmentation de la visibilité et de l'expression religieuses ne concerne en réalité que certains croyants de toutes les religions (en particulier de l'islam pour la visibilité, et du protestantisme évangélique pour la pratique et le prosélytisme), elles donnent une impression plus générale de regain du religieux. Or, les études quantitatives confirment au contraire, encore ces dernières années, une hausse constante du nombre de personnes se déclarant « athées », « agnostiques » ou « indifférentes », en parallèle d'une baisse des fidèles se déclarant appartenir à une religion donnée. Reste que cette sécularisation qui continue ne doit pas empêcher de répondre aux crispations suscitées par l'augmentation de la visibilité et de l'expression religieuses qui, elle, s'est confirmée durant ces trente dernières années. ». Difficile d'être plus clair de la part d'un organisme peu suspect « d'islamophobie ».

On ne doit pas sous-estimer le danger de la religion évangéliste (environ 40 % des élèves américains croient encore que l'homme a été créé directement par Dieu, que le monde a 10 000 ans !). Mais en Europe et plus particulièrement en France ce qui apparaît avec évidence c'est une visibilité croissante d'une religion particulière : l'Islam. Et ce phénomène crée des « crispations », des « tensions » même à l'école... A tel point qu'il explique en grande partie la montée de l'extrême droite et la défiance d'une partie des classes populaires à l'égard des partis républicains.

Sans refaire ici toute l'histoire de l'islamisme, il est important de comprendre la dimension internationale, géopolitique, d'un phénomène qui remonte au 18<sup>ème</sup> siècle avec l'émergence du Wahabisme en Arabie Saoudite et qui a connu un essor notable avec la naissance du mouvement des Frères musulmans en 1928. L'accession au pouvoir de l'Ayatollah Khomeini. Le grand paradoxe ? c'est qu'au moment même où l'Europe connaissait son siècle des Lumières, les pays musulmans étaient « travaillés » par des mouvements obscurantistes (et ça dure depuis 1978 !).

Ceux-ci n'ont, cependant, pas toujours eu « la part belle ». Rappelons-nous, en effet, que Mustapha Kemal en Turquie, Habib Bourguiba en Tunisie ou Gamal Abdel Nasser en Egypte ainsi que les dirigeants de l'Afghanistan étaient de fervents défenseurs de la laïcité ! ... Et, aujourd'hui les femmes iraniennes se révoltent... La roue de l'histoire...

Si l'on s'accorde généralement à faire coïncider le succès contemporain de l'islamisme avec l'arrivée de Khomeini à la tête de l'Iran en 1979 (instauration d'une république islamique, de la charia etc...), c'est l'Affaire des foulards de Creil en 1989 qui, en France, marque symboliquement la première prise de conscience de la confrontation de notre conception de la laïcité avec l'islamisme.

La réaction a été laborieuse.

C'est seulement en 2004 que la loi interdit le port du foulard et de tout signe religieux ostensible dans les établissements scolaires tandis que la loi de 2010 interdit le voile intégral dans l'espace public.

Le discours du président Macron aux Mureaux le 2 octobre 2020 marque, pour la première fois, une vraie rupture dans l'appréhension de l'islamisme par les Pouvoirs Publics. Pour la première fois l'ennemi est clairement désigné : l'islamisme (et non pas l'Islam...). La loi contre le séparatisme du 24 août 2021, acte le tournant. Elle crée notamment un délit de mise en danger de la vie d'autrui, interdit l'usage des lieux de culte à des fins politiques et institue un contrôle des financements étrangers...

Plus de trente ans après l'affaire des foulards de Creil ! Et, est-ce suffisant ?...

### ***Evangélisme et droite nationaliste chrétienne***

Il ne faut surtout pas confondre le néo-conservatisme et le mouvement évangélique.

Les premiers représentent un mouvement de pensée strictement politique issu à la fin des années 60 d'une fraction de démocrates hostiles à la montée du pacifisme, du relativisme culturel et de l'individualisme au sein de la Gauche, c'est-à-dire de Parti démocrate. Ils ont rallié le Parti républicain sur ces bases et ont influencé plusieurs gouvernements républicains tels que celui de Donald Reagan et Georges W. Bush. Ils se caractérisent par la croyance dans une Amérique messianique devant apporter, au besoin par la force et unilatéralement, la liberté et la démocratie dans le Monde. Cela a débouché, notamment, sur l'invasion de l'Irak et l'élimination de Saddam Hussein en 2003 et les conséquences que l'on sait... Depuis lors ce mouvement politique semble avoir disparu de la scène politique.

Cela n'a rien à voir avec le courant de pensée ayant connu son ultime incarnation dans un Donald Trump ou un Jair Bolsonaro...

Le mouvement évangélique est avant tout un église chrétienne protestante, dont les racines anciennes remontent aux origines des USA. C'est à partir de 1942, sous l'égide du pasteur Billy

Graham (1918-2018), qu'il prend un formidable essor sur le plan national puis international. Aujourd'hui, il regroupe 2.000 églises dont 1.750 aux USA et 250 dans le reste du monde avec un total de 650 millions d'adeptes revendiqués dans le cadre d'une expansion exponentielle. En France cette religion est passé de 60 000 adeptes au début des années 50 à 745 000 aujourd'hui sur 2 700 lieux de culte (Conseil national des évangéliques de France, 2023).

Cette religion repose sur 4 piliers : le baptême public (« born again »), la lecture de la Bible (Ancien et Nouveau testament), la foi absolue dans « Jésus Christ mort sur la croix » pour notre rédemption et l'indispensable prosélytisme afin de sauver le maximum de monde.

Certains éléments de modernité expliquent son succès : charisme et énergie de Billy Graham, utilisation de la musique populaire contemporaine (Rock, Rap...) pour porter la parole auprès des jeunes, aides matérielles aux personnes en difficulté, utilisation de grandes enceintes publiques réunissant plusieurs milliers de personnes avec des installations techniques ultra-modernes, gestion des jeunes églises comme des « start - up » et, plus généralement, mise en œuvre des principes de management et de marketing des entreprises... Il apparaît aussi que le mouvement a bénéficié d'importants financements d'hommes d'affaires liés à l'industrie du pétrole américaine (à rapprocher, bizarrement, du financement de l'Islamisme par les pétro-monarchies arabes...).

Cependant, plusieurs considérations conduisent à porter un jugement plus sévère sinon sur cette religion dans son ensemble du moins sur de très inquiétantes dérives.

Il faut tout d'abord déplorer dans certaines églises évangéliques l'utilisation de « techniques » de prosélytisme basées sur de douteuses, voire de scandaleuses promesses, à interpréter au premier degré : possibilité d'enrichissement, d'obtenir du travail ; croyance dans le bénéfice de véritables miracles (disparition de maladies ou de handicaps personnels ...).

Mais les évangéliques sont également problématiques par rapport à d'autres considérations.

Une fraction importante du mouvement bénéficiant de financements considérables et de moyens de communication influents a évolué vers une politisation partisane en soutenant des candidats républicains d'une droite populiste, nationaliste, morale et chrétienne portée à adhérer aux thèses complotistes et à celles des suprémacistes blancs. C'est notamment le cas de Donald Trump et Jair Bolsonaro. Au travers d'une personnalité telle que Paula White, Donald Trump a intégré la religion évangélique au sein même de la Maison blanche. Mme White, à la manière des commissaires politiques de l'ancienne URSS, avait déployé un réseau de correspondants dans toutes les administrations fédérales. Les trois membres nommés par ce président de la Cour constitutionnelle des USA appartiennent tous à cette même église et viennent de remettre en cause 50 ans de libéralisation de l'avortement... L'insurrection du Capitole en décembre 2021 marque l'acmé paroxysmique d'un mouvement politico-religieux extrêmement dangereux pour la démocratie et les valeurs des Lumières.

Les évangéliques, en tout cas au niveau de la direction de cette église américaine, semblent avoir tiré les leçons de ces errements et paraissent aujourd'hui sur la voie de la repentance...

### ***L'hindouisme radical***

L'Inde, Etat démocratique, est dirigée depuis 2014 par un premier ministre, Narendra Modi, chef d'un parti BJP longtemps considéré comme un parti hindouiste et extrémiste, après de longues années de pouvoir du parti du Congrès (Gandhi-Nehru).

On ne peut rien comprendre aux complexes querelles religieuses d'aujourd'hui entre musulmans et hindouistes sans faire un peu de Géographie et d'Histoire.

Le sous-continent indien est un vaste espace géographique qui regroupe l'Inde elle-même mais aussi le Pakistan et le Bangladesh, représentant au total environ 2 milliards d'habitants !

Ce territoire est depuis plus de 1 000 ans le théâtre d'interactions entre la religion islamique et la religion hindouiste et d'une très difficile cohabitation surtout dans la période la plus contemporaine.

L'Inde a connu des conquêtes arabes puis turco-mongoles à plusieurs reprises : VIIIème, XIème, XIIème siècles. Après la création à la fin du XIIIème siècle d'un premier empire musulman avec le Sultanat de Delhi, les musulmans Moghols règneront sur le pays de 1526 à, officiellement, 1858 ! A la fin du 19ème siècle un mouvement nationaliste de renaissance hindoue, « l'Hindutva, » prend son essor sur les ruines musulmanes mogholes et l'espoir d'un départ prochain de l'occupant britannique. L'influence de ce mouvement a été contrebalancé par l'influence du Parti du Congrès créé à la même époque et qui sera, plus tard, conduit par Gandhi et Nehru poursuivant une ligne démocratique, davantage multiculturelle et tolérante (peut-on parler de laïcité ?). La question religieuse va prendre beaucoup d'ampleur avec l'indépendance et la partition de l'Inde en 1947 puis en 1971 avec la création du Bangladesh.

L'Inde et le Pakistan, tous les deux dotés de l'arme nucléaire, se regardent en chiens de faïence depuis leur création par partition en 1947, immédiatement suivie d'une guerre désastreuse faisant ensuite l'objet de plusieurs autres. Alors que l'ancien occupant anglais tout comme le Parti du Congrès de Gandhi prônaient plutôt le maintien d'un Etat fédéral ou confédéral réunissant tous les territoires et toutes les religions, c'est le séparatisme qui a prévalu, sous l'influence de la Ligue musulmane alors pourtant minoritaire. Des millions de personnes ont été déplacées, dans les deux sens, pour opérer une ségrégation religieuse à grande échelle...Et aujourd'hui encore le Cachemire reste un territoire disputé.

Cela étant, des minorités religieuses musulmanes subsistent en territoire indien et font périodiquement l'objet de vexations de la part de groupes d'activistes hindouistes. Elles visent, par exemple, à l'imposition de l'obligation de ne pas manger de viande de bœuf pour préserver la vie des vaches sacrées, la destruction de mosquées, le changement des programmes scolaires afin d'effacer le passé musulman du pays, le changement de noms de lieux ou à éradiquer le « love djihad » (mariages mixtes) etc... En 2002, on assista même à un véritable pogrom tuant plus de 2 000 musulmans !

Tous les intégrismes religieux sont à combattre du point de vue des valeurs des Lumières. La superstition, le fanatisme, l'intolérance, la violence sont leurs ennemis.

Mais le plus répandu et dangereux pour la paix du monde reste l'islamisme dont l'influence dépasse même l'autorité des Etats qui se réclament de l'Islam eux-mêmes. Rappelons-nous les bonnes relations qu'entretenaient le Grand Mufti de Jérusalem et Adolf Hitler...

Ces intégrismes sont d'autant plus dangereux qu'ils s'infusent dans les sociétés démocratiques au risque de dissoudre leur identité et de faire surgir des monstres « identitaristes » et populistes, tout aussi dangereux...

### **En ce début de XXIème siècle, une nouvelle « Sainte Alliance » des empires autocratiques contre Les Lumières**

L'Esprit des Lumières a été en danger depuis les origines. Jusqu'à présent peu ou prou il a pu survivre ou revivre de ses cendres face à des menaces considérables de toutes sortes : auteurs réactionnaires, fascisme, nazisme, bolchévisme, néo-libéralisme...

Aujourd'hui, de nouvelles menaces se font jour.

Sur le plan géopolitique, nous assistons à la tentative de constitution d'un « pacte sino-russe », deux Etats non démocratiques aux ambitions impérialistes, cherchant à coaliser les pays du Sud de l'hémisphère contre ceux du Nord. Sur le plan religieux, les intégrismes musulmans et évangéliques, pour ne pas parler de l'hindouisme radical, font ressentir leur poids et leurs effets néfastes depuis plusieurs décennies. Et, « last but not the least », au sein même de nos démocraties, tout comme le christianisme radical des évangéliques, les excès d'un certain « wokisme » viennent fragiliser encore davantage les défenseurs des Lumières !

Au moment où la guerre est revenue en Europe et où la menace nucléaire est agitée, l'heure est grave.

### ***Vers un pacte « sino-russe » contre Les Lumières ?***

De même que le Pacte Germano Soviétique de 1939, à la surprise quasi générale, annonçait la guerre en Europe dans le cadre d'une alliance qui apparaissait contre nature aux acteurs politiques de l'époque, de même il existe un pacte encore informel entre la Russie actuelle et la Chine afin de mettre un terme à la « suprématie américaine » et aux valeurs universalistes des démocraties occidentales. Ce « pacte » s'efforce de coaliser tous les États appartenant au groupe des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, groupe élargi en janvier 2024 à l'Iran, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis) et d'autres des États moins importants démographiquement du Sud nourrissant un certain ressentiment à l'égard des anciennes puissances coloniales...

### ***La Russie et son vertige autocratique et impérialiste ...***

Alors que le système démocratique et l'idéologie des Lumières « règnent » sur l'Europe de l'Ouest et quelques anciennes « démocraties populaires » ayant rejoint l'Union européenne, à l'autre bout de l'Europe, en Russie, il en va tout autrement, malgré l'effondrement de l'URSS et la thèse de Fukuyama (« La fin de l'Histoire », 1992) ...

Le même président est en place depuis plus de 23 ans. Il concentre tous les pouvoirs. Les élections ne sont pas libres. Les partis politiques sont bridés. Les médias sont muselés et sommés de véhiculer la propagande officielle. Police et justice sont corsetées. Le mensonge et les « fakes news » sont érigés en système. La Russie est une autocratie, dans le langage euphémisé d'aujourd'hui ou une dictature, dans le langage plus cru d'hier. On ne se lasse pas d'admirer la complaisance dont elle a fait l'objet !

Un État autocratique de cette nature est nécessairement un État belliqueux, fauteur de guerre. On l'a vu, notamment, en Géorgie et aujourd'hui en Ukraine. François-Mitterrand disait : « le nationalisme c'est la guerre ! ». Mais l'autocratie et le nationalisme, c'est la guerre assurée ! Car autocratie et nationalisme vont de pair.

La Russie se comporte à l'étranger comme un véritable État voyou. Elle conduit des entreprises de déstabilisation notamment au travers de cyber-attaques ciblées comme on a pu le voir lors des élections américaines qui ont vu l'arrivée de Donald Trump au pouvoir ou en France en 2017. Des mercenaires sont envoyés dans des pays sur lesquels on cherche à s'appuyer et à exploiter les ressources. C'est une nouvelle forme d'impérialisme, « low cost ». En effet, cela ne revient pas cher puisque la dépense militaire est assumée par le pays d'accueil ! « La main de Moscou » est souvent (mal) cachée...

Derrière l'autocratie russe, il y a donc un nationalisme et un impérialisme.

Le président russe exalte le sentiment « patriotique » russe dans un vertige paranoïaque au travers d'un roman national enjambant les époques tsariste ainsi que communiste et post communiste. Certes, au lendemain de la chute du mur de Berlin, les « occidentaux » auraient pu se comporter plus intelligemment... Mais rien ne peut justifier l'attaque militaire, en dehors des règles de l'ONU, d'une nation souveraine. Après le démantèlement des empires austro-hongrois, allemand, britannique et français, la Russie reste la dernière nation véritablement impérialiste. Elle règne sur un espace géographique gigantesque à cheval sur 2 continents.

Derrière l'autocratie russe, il y a, enfin, une remise en cause des valeurs d'un occident qui serait porteur d'une série de tares telles que la décadence des mœurs (LGBT...), le colonialisme, le racisme, l'esclavagisme et la démocratie ainsi que l'universalisme !

### ***Chine, retour sur l'avant-scène de l'Empire du Milieu***

On se contente généralement de faire remonter l'origine de la « civilisation » européenne à la Grèce antique ou à la fondation de Rome en 753 avant JC. Mais les européens pourraient tout aussi bien faire remonter leur généalogie aux civilisation mésopotamienne et égyptienne vieilles de plus de 5 000 ans...

Or, 5 000 ans c'est également l'ancienneté de civilisation revendiquée pour leur pays, depuis la visite il y a quelques années d'un haut dirigeant au bord du Nil, par les gouvernants actuels de la Chine populaire ! Et, sans interruption ! (Anne Cheng, « La Chine est-elle (encore) une grande civilisation ? », colloque de rentrée, Collège de France, 2020) ...

Avec la Chine nous voilà donc en face d'une confrontation civilisationnelle ! Confucianisme contre Les Lumières ?

Il est vrai que la Chine est une grande civilisation et un vaste empire. Elle nourrit un profond ressentiment à l'égard d'européens qui l'ont humiliée au 19ème siècle (guerres de l'opium, saccage du Palais impérial...). Elle passe cependant sous silence l'héritage européen : concept de République (créée en 1911), marxisme et léninisme avec le parti communiste et Mao, intégration à l'OMC en 2001, transferts de technologies, investissements, échanges commerciaux...

Alain Peyrefitte, ancien ministre du Général de Gaulle qui a été un des premiers chef d'Etat occidental à reconnaître la Chine populaire, et académicien, avait publié en 1973 « Quand la Chine s'éveillera ... Le monde tremblera » (grand succès de librairie).

Aujourd'hui, ça y est, nous y sommes. La Chine s'est réveillée !...

C'est le pays le plus peuplé du Monde avec l'Inde. Il a connu un formidable développement économique qui lui laisse espérer rattraper l'économie des USA en termes de PIB global d'ici environ deux décennies. En 2050 l'Union européenne ne pèserait plus que la moitié de l'économie chinoise. Il est vrai qu'il faudra un peu plus de temps pour rattraper les occidentaux en matière de PIB par habitant (CPII, décembre 2021).

Dès à présent, la confrontation avec l'Occident et surtout les USA est devenue manifeste à l'occasion de la guerre en Ukraine et du partenariat Russo-Chinois., sur fond de rivalité avec les USA en Mer de Chine.

La Chine rejette un certain nombre de valeurs héritées des Lumières telles que la démocratie libérale, l'universalisme, la liberté d'expression, le pluralisme, la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes...

Mais, il ne faut pas s'y tromper. L'intention est clairement affichée. La Chine ne vise à rien de moins qu'au leadership mondial et à l'instauration d'un nouvel ordre international.

La position chinoise n'est cependant pas dénuée de tout fondement.

Au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale, la Charte de l'ONU (1945), ratifiée par la Chine et l'URSS, puis dans une moindre mesure la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1948 (abstention de l'URSS) devait garantir, sur les décombres d'une SDN défailante, un nouvel ordre international plus harmonieux reposant sur des principes de justice et de droit.

Mais, il est vrai que la Guerre froide à partir de 1947 a paralysé le bon fonctionnement du Conseil de sécurité, ce qui n'a pas permis d'empêcher un certain nombre de conflits militaires.

Au moment de l'effondrement de l'URSS (officiel le 25 décembre 1991), les USA ont donné l'impression d'une volonté messianique, pour les uns, et de domination mondiale totale pour les autres : intervention en Serbie en 1999 sous l'égide de l'opération Force alliée, première guerre contre l'Irak après l'invasion du Koweït (Guerre du Golfe) en 1990, intervention en Afghanistan en 2001 en punition de l'attaque terroriste des Twins Towers, deuxième guerre en Irak en 2003, Libye en 2011...

Ces interventions, souvent légitimes du point de vue des valeurs de nos pays démocratiques, se sont souvent faites en dehors des règles de fonctionnement normal des institutions de l'ONU. La Russie et la Chine ont donc beau jeu aujourd'hui de réclamer un nouvel ordre international. Mais est-ce pour établir plus de justice et de droit ? Dans le respect de la Déclaration Universelle des droits de l'homme ?

### *Les autres nostalgies autocratiques impériales ...*

Au-delà des super empires russes et chinois, nous assistons également à la résurgence de velléités impériales de la part d'anciens empires tels que l'ottoman avec la Turquie et le perse avec l'Iran

La Turquie a été un Etat démocratique et laïque, longtemps exemplaire, qui prend depuis l'accès au pouvoir du président Erdogan la tournure d'une démocratie « illibérale », conduisant une politique largement inspirée des Frères musulmans. Symbolique du tournant historique, Sainte Sophie est redevenue une mosquée...Le pays ne manque pas de développer son influence sur la politique des Etats européens au travers de sa son importante diaspora installée à l'étranger et contribue à y diffuser le séparatisme culturel.

Quant à l'Iran, en passe de détenir la bombe nucléaire, il reste le pays de Khomeini qui depuis 1979 a su créer un Etat théocratique, donc autocratique, faisant peser une chape de plomb sur sa population et soutenant depuis longtemps le djihad armé contre l'Occident...Il joue actuellement un rôle très trouble dans le conflit en Ukraine et la géopolitique du Moyen-Orient...

Au lendemain de l'effondrement de l'URSS, tout le monde prévoyait, avec Francis Fukuyama (« La fin de l'Histoire », 1992), le triomphe du système capitaliste et de la démocratie.

Aujourd'hui la Russie nous montre que cela peut valoir pour le capitalisme mais pas pour la démocratie. Elle s'emploie, en « partenariat » avec la Chine, à organiser un véritable front international contre les démocraties. Celles-ci sont accusées sans aucun discernement, dans un procès uniquement à charge, de tous les maux : instabilité politique, universalisme des valeurs, irreligiousité, liberté sexuelle et dépravations de toutes sortes, domination économique, esclavagisme, (néo)colonialisme, impérialisme etc...

Libéralisme économique et libéralisme politique ne vont donc pas forcément de pair. Et les véritables démocraties restent minoritaires parmi l'ensemble des Etats représentés à l'ONU.

En Europe même, on a vu des Etats tels que la Pologne, la Hongrie, la Slovénie hésiter entre la démocratie véritable et « l'illibéralisme ».

Cependant, la volonté farouche de l'Ukraine de s'ancrer courageusement dans le camp de la démocratie donne quelque espoir... Ainsi que les résultats électoraux d'octobre 2023 en Pologne...

### **Le wokisme, maladie infantile des Lumières et « idiot utile » des fossoyeurs des Lumières ?**

Issu des campus américains dans les milieux d'une certaine extrême gauche à la recherche de nouvelles causes à défendre, le « wokisme » a surgi depuis une vingtaine d'années. Il constitue aux yeux de certains une sorte de nouvelle religion (J-F Braustein, « La religion woke », Grasset, 2022). Nous voyons des pans de la Gauche des pays européens, y compris la France, gagnées par ce mouvement de pensée (Stéphanie Rosa, « La gauche contre les Lumières ? », Fayard, 2020).

### *Une filiation avec les Lumières ...*

Le mot « woke » évoque en français « l'éveil » dont le sens est assez proche des termes employés par les auteurs des Lumières qui s'efforçaient « d'éclairer » les consciences, de les réveiller... Ce mouvement intellectuel est directement inspiré des travaux d'auteurs français de la « french theory » dont le concept de « déconstruction » est central. Le représentant le plus emblématique est Jacques Derrida (1930-2008) mais il comprend aussi nombre d'autres auteurs « post-modernes » tels que Michel Foucault, Gilles Deleuze, Jean Baudrillard, Simone de Beauvoir etc. Ces auteurs eux-mêmes s'inspirent largement des travaux de Nietzsche, Heidegger ou Freud.

La « déconstruction des stéréotypes », qu'elle concerne les questions du sexe, du genre ou de la race (avec ses déclinaisons décoloniales, anti-esclavagistes...), en soi, représente une démarche intellectuelle qui relève pleinement de l'Esprit des Lumières (lutte ancienne contre les « préjugés »). C'est ainsi qu'à la fin de sa vie Michel Foucault a rendu un hommage appuyé aux Lumières et à Emmanuel Kant dans « Qu'est-ce que les Lumières ? » (1984). Entre la « lutte contre les préjugés » des Lumières, l'invitation de Nietzsche à « casser les idoles au marteau », la « déconstruction des concepts » et le combat contre « les stéréotypes de la pensée », il y a un fil continu ! D'autres philosophes ou auteurs « démolisseurs d'idoles » pourraient être cités : Marx, Darwin, Freud...

### ***Les « idiots utiles » de l'Extrême droite ...***

Il est vrai qu'à droite de l'échiquier politique, depuis ces toutes dernières années, un puissant « mouvement anti-woke » a pris son envol. Comme on l'a vu aux USA avec la droite évangélique et trumpienne, ou en France dans les milieux d'extrême droite, le wokisme est devenu la cible des critiques formulées contre la gauche.

Ceux-ci, semblent tout d'un coup découvrir les vertus de la laïcité, de la République et des Lumières !

Après avoir été leurs plus farouches adversaires, ils en font une arme de démolition et servent de paravent. Aux USA, on remarque un vaste mouvement réactionnaire, au sens plein du terme, de revanche des suprémacistes blancs qui a tourné à l'insurrection anti-démocratique lors de l'assaut contre le Capitole. Dans le même temps, de leur côté, les intellectuels et militants influencés par le wokisme traitent les gens de gauche critiques de leurs théories de « néo-réactionnaires » ! C'est le sort réservé à Elisabeth Badinter, Sylviane Agacinsky ou Alain Finkielkraut...

La plus grande confusion règne dans les esprits, et il n'est pas sûr que les progressistes en sortent gagnants !

### ***Le double piège tendu aux défenseurs des Lumières ...***

Un double piège est donc tendu aux partisans des Lumières au travers de la question woke: celui de l'extrême droite qui cherche à discréditer toute la gauche accusée de renier ses valeurs et celui du wokisme qui renvoie la gauche critique dans le camp des « néo-réactionnaires ». Critiquer le wokisme ferait le jeu de l'extrême droite comme, il n'y a pas si longtemps, l'évocation de la régulation de l'immigration ou la question de la sécurité...

Or, c'est justement ce type de posture, constitué de déni des réalités et de stigmatisation de celui qui ne pense pas pareil, qui fait monter l'extrême droite comme de manière inexorable on le voit en France depuis 20 ans ! ...

### ***Distinguer woke et wokisme ! ...***

Ce que l'on doit dénoncer n'est certainement pas le mouvement intellectuel woke en lui-même, mais bien l'extrémisme militant qui s'en réclame, le « wokisme ». Celui-ci dérivant vers un radicalisme qui tourne le dos à des valeurs essentielles de l'Esprit des Lumières telles que l'universalisme, le primat de la raison, les droits de l'homme etc...

Certes aux prémices de cette « idéologie », on trouve de bons sentiments liés à la critique légitime du colonialisme, de l'esclavage, du racisme, du sexisme... Mais, à l'arrivée ?!...

### ***Développement sur les contenu et danger du wokisme...***

Au motif, bien évidemment tout à fait compréhensible, de prendre en compte les minorités dominées, le wokisme concentre en réalité ses attaques exclusivement sur le monde occidental

accusé de tous les maux : oppression des minorités sexuelles, antiféminisme, racisme structurel, colonialisme, impérialisme, esclavagisme, universalisme eurocentré etc.

Le wokisme se décline en post-colonialisme, racialisme, néo-féminisme et combat LGBT+.

Or, et c'est la grande spécificité de cette théorie, tous ces sujets sont articulés entre eux (notion « d'intersectionnalité »). Ils ont en commun d'être des champs d'étude et, en même temps, de combats militants. Ceux-ci sont moins destinés à libérer des minorités effectivement dominées qu'à restaurer leur mémoire, les rendre bien visibles dans l'espace public et à culpabiliser les « dominants ». Ces derniers sont, exclusivement, les mâles blancs, hétérosexuels et dominateurs (colonialistes, esclavagistes, patriarcaux, homophobes...) ainsi que, aussi incroyable que cela puisse paraître, leurs descendants ou supposés descendants ! A partir de là, un véritable terrorisme intellectuel est exercé : en France même, on a vu S.Agacinski être interdite de parole lors d'une conférence, des gens ont demandé le « déboulonnage » de la statue de Colbert, E.Badinter est mal traitée etc

Cette nouvelle mode intellectuelle connaît un certain succès dans notre pays. Des femmes politiques peuvent aujourd'hui se féliciter publiquement de vivre avec un « homme déconstruit » et critiquer les « barbecues » au nom de la cause féminine. Des hommes politiques prétendant aux plus hautes fonctions peuvent dénoncer le « racisme et la violence systémiques de la police ». Une enseignante de danse de salon, dans une prestigieuse grande école française, se voit interdire de parler d'hommes et de femmes (trop binaire) etc.

Nous pouvons constater, en outre, qu'en dehors de la question des minorités sexuelles (LGBT) et de celle de l'émancipation féminine, il y a un véritable « Programme commun » entre les « wokistes » et les nouveaux impérialistes (Chine/Russie). Des sujets bien réels tels que l'esclavagisme touchant les blancs, l'esclavagisme en terre d'Islam ou l'esclavagisme entre gens de couleur sont totalement évacués par les premiers. De même, les colonialismes russes, chinois, ottomans semblent n'avoir jamais existé...

Quant au racisme anti blancs ou entre gens de couleur (ou pas) d'ethnies différentes, personne n'en parle dans le camp wokiste. Or, il a pourtant suscité de véritables et terribles génocides comme on a pu le voir avec le drame arménien du début du XXème siècle ou plus récemment avec le génocide au Rwanda.

On pourrait penser que la cause LGBT ou, surtout, la cause des femmes, laquelle ne concerne pas une minorité mais bien la moitié de l'humanité, soient des causes suffisamment importantes pour être défendues partout. Et, bien non ! Là encore, les combats menés ne ciblent que les pays occidentaux ! Les femmes iraniennes sont défendues du bout des lèvres par quelques personnes... Les causes « illibérales » (ou anti-démocratiques) et « wokistes » se rejoignent donc bel et bien. Sans tomber dans le complotisme, cette conjugaison d'ennemis extérieurs et intérieurs de la République et de la Démocratie est extrêmement grave...

De plus, dans sa formulation radicale, le wokisme apparaît comme une imposture intellectuelle dangereuse.

Elle est dangereuse d'abord parce qu'elle est fautive. Les Lumières et leur Universalisme ne sont pas responsables ni de la colonisation, ni de l'esclavage, ni du racisme, ni de l'inégalité de la condition féminine, ni de l'homophobie. Bien au contraire, comme l'a notamment montré Antoine Lilti dans son ouvrage « L'héritage des Lumières » (2019, Seuil). Heureusement que les femmes n'ont pas attendu le wokisme pour progresser vers leur émancipation, idem pour les ressortissants des pays colonisés ou les esclaves ! ...

L'esprit des Lumières ainsi que leur universalisme sont caricaturés. L'acte d'accusation est à sens unique et ne vise que les pays « occidentaux » porteurs de tous les maux.

Elle est dangereuse parce qu'elle fait le jeu de l'extrême droite et de l'internationale autocratique.

Elle est également dangereuse intellectuellement en ce qu'elle stigmatise sans nuances les concepts de civilisation, d'universalisme, de progrès, de droits de l'homme, désignés comme des concepts « eurocentrés ». Ils seraient ceux d'hommes blancs dominants et hétérosexuels etc.

Un tel corpus d'idées, ici très sommairement examiné, ne peut que donner mauvaise conscience aux citoyens, leur faire perdre l'estime de soi et les culpabiliser en tant que citoyens français. Il prépare le terrain à l'acceptation d'idées anti-laïcité (et racistes ! ...) et à confondre la lutte contre l'islamisme avec l'islamophobie (but des promoteurs de ce dernier concept...). A l'égard des jeunes issus de l'immigration, elle ne peut que faire naître ou accroître leur ressentiment à l'égard de l'ancien pays colonisateur que leurs parents ont rejoint on ne sait pourquoi...

Liés à la diffusion du modèle culturel américain, il ne faut pas sous-estimer les effets néfastes du mouvement woke sur la jeunesse de notre pays. Elle affaiblit l'appréhension correcte de la laïcité, culpabilise les jeunes non immigrés, entretient le ressentiment des jeunes générations de migrants et favorise un communautarisme nuisant à l'intégration des populations d'origine immigrée.

Cette « idéologie », qui dans son expression radicale est raciste (car le « racialisme » est un racisme), différentialiste et communautariste, culpabilise les pays qui se réclament de la démocratie et des Lumières, et renforce objectivement le camp des autocraties et des intégristes de tous poils.

Elle n'est pas progressiste mais régressive. Comme pour l'Islam et l'Islamisme, il est urgent, au moins pour les progressistes, de prendre soin de distinguer soigneusement le mouvement woke du wokisme. Comme on vient de le voir lors des récentes élections locales en Espagne, le parti PODEMOS a failli subir, malgré un très bon bilan gouvernemental, une défaite électorale pour avoir dû avaliser une mesure visant à autoriser les jeunes à changer librement de sexe à partir de 14 ans. Ceux qui à gauche ne feraient pas cette révision risquent fort de demeurer longtemps dans l'opposition et d'offrir le pouvoir sur un plateau à l'extrême droite populiste ...

On peut dire que les bolchéviques, qui eux s'inspiraient officiellement de la Révolution française, ont instauré des dictatures totalitaires au nom de la classe ouvrière tandis que les fascistes et les nazis cherchaient comme les autocrates nationalistes modernes à instaurer des dictatures au nom de la nation et/ou de la race tandis que les intégristes religieux instaurent des dictatures au nom de Dieu.

Les uns et les autres attisent les haines, les divisions et sont fauteurs d'impérialisme et de guerre. Il est fort regrettable que confortablement à l'abri de nos généreuses sociétés démocratiques, les extrémistes wakes, les « wokistes », s'acharnent autant à faciliter le travail des uns et des autres !

## Conclusion

L'Esprit des Lumières a triomphé des monarchies autocratiques traditionnelles, du fascisme, du nazisme, du stalinisme, il doit pouvoir triompher encore de ses nouveaux contradicteurs : néolibéraux, intégristes religieux, nouveaux autocrates ou wokistes.

Le Siècle des Lumières a été porteur de valeurs universelles, « l'Esprit des Lumières », synthétiquement exprimées par la devise de la République française : liberté, égalité, fraternité auxquels s'ajoutent la laïcité et la solidarité.

La Déclaration française des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 manifestent une volonté d'émancipation de l'Humanité tout entière... Les exemples du Japon, de la Corée du Sud, comme celui du mouvement actuel des femmes iraniennes attestent d'une aspiration vraiment universelle à ces valeurs.

Elles reposent sur la raison, les libertés individuelles, et en premier lieu la liberté de conscience ainsi que, sur un plan collectif, l'Etat de droit et la démocratie. C'est un message universel de liberté, d'égalité et de fraternité. Il s'adresse, sous forme de promesse et de conquêtes à advenir, aux hommes et aux femmes de tous les pays, de toutes les races, de toutes les religions et tous les sexes. Sur le plan international, elles reposent sur le respect du droit et l'organisation multilatérale des Etats.

Certes, les démocraties occidentales héritières de ces valeurs n'en ont pas toujours fait un bon usage et devraient faire preuve plus souvent d'humilité.

De multiples exemples pourraient être cités. Citons en particulier la question du colonialisme. Mais rappelons-nous à ce sujet les échanges extrêmement vifs au sein de l'Assemblée nationale en 1885 entre Jules Ferry, partisan du colonialisme au nom des Lumières, et Georges Clémenceau, farouchement opposé au nom des mêmes principes. Ces échanges montrent que les « Lumières » peuvent receler des contradictions mais qu'elles savent aussi s'autocritiquer. Or, le sens de la critique et de l'autocritique sont parfaitement intégrés au logiciel des Lumières car ils permettent, et eux seuls, le progrès. Ceci, contrairement aux intégrismes qui n'ont que le fanatisme obscurantiste à offrir en partage...

Nous savons donc que ces valeurs éclairent bien plutôt l'avenir que le passé ou même le présent. Mais ce sont ces mêmes valeurs qui ont conduit à la suppression de l'esclavage, la fin du colonialisme occidental, la progression de la lutte contre le racisme et la marche incontestable vers l'émancipation des femmes. Sans parler de bien d'autres conquêtes sociales ou sociétales.

Regardons donc la vérité en face ! Ce ne sont ni la Chine, ni la Russie, ni les Etats musulmans qui ont aboli l'esclavage ! Et même ceux qui ont vaillamment lutté contre le colonialisme occidental n'ont-ils pas eux-mêmes puisé dans les valeurs « occidentales » ?

Les valeurs des Lumières sont à prendre en dynamique. Elles restent un bien extrêmement précieux, qu'il faut soigneusement protéger, défendre et promouvoir. Elles seules sont véritablement révolutionnaires et radicales !

Devant les actuelles menaces pesant sur l'avenir écologique de la planète et sur la Paix, plus que jamais pensons à la fameuse parole de Marcel Camus dans son discours lors de sa remise du Prix Nobel de littérature en 1957 : « Notre tâche consiste à empêcher que le monde ne se défasse ! ».

## Eléments bibliographiques

Sur les Lumières :

Emmanuel KANT, Qu'est-ce que les Lumières ? (1784) Ed : Mille et une nuits N° 508  
Michel FOUCAULT, Qu'est-ce que les Lumières ? (1994) Ed : La Philothèque  
Antoine LILTI, L'héritage des Lumières, (2019) Ed : Points Seuil Gallimard  
Pierre BAUBY, le XXIème siècle des Lumières (2023) Ed : Du Croquant  
Zeev STERNHELL, Les anti-Lumières : du XVIIIème siècle à la guerre froide (2006), Ed foliohistoire.

Les auteurs réactionnaires :

Edmond BURKE, Réflexions sur la révolution en France, 1790 : Ed /Les Belles Lettres  
Joseph de MAISTRE, Considérations sur la France, 1797 : Ed Amazone  
Louis de BONALD, Considérations sur la Révolution française (1818) : Ed Norik Ebooks 2018 Amazone  
Charles MAURAS, Mes idées politiques (1937) Numérisé par Amazone à partir de l'édition d'Albatros (1983).

L'islamisme :

John TOLAN, Nouvelle histoire de l'Islam, (2022) Ed : Tallandier  
Gilles KEPPEL, Terreur dans l'hexagone (2015) Ed : Gallimard  
Marc FERRO, Le choc de l'Islam (XVIII et XXIème s) Ed : Odile Jacob mai 2002  
Christophe DELOIRE et Christophe DUBOIS, Les islamistes sont déjà là (2004) Ed : Albin Michel  
Jean-Pierre OBIN, Rapport sur l'école (2004) ; Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école (Hermann éditeur 2020).  
Lidia GUIROUS, Allah est grand la République aussi (2014) Ed : JC Lattés  
Mohamed SIFAOU, Taqiyya ! Comment les frères musulmans veulent infiltrer la France (2019) Ed : L'Observatoire

Le Wokisme :

Jean-François BRAUNSTEIN, La religion woke (2022) Ed : Grasset  
Pierre-André TAGUIEFF, Pourquoi déconstruire (origines philosophiques et avatars politiques de la french théorie) Ed : H & O (2022)  
Marc FERAUD, Le ressentiment dans l'Histoire (2007) Ed : Odile Jacob  
Henry LAURENS, Le passé imposé (2022) Ed : Fayard  
Charles Lindenberg,

Le néo-libéralisme :

F Hayek :  
"La route de la servitude" 1944  
« L'action humaine"- 1949  
"La Constitution de la liberté"1960  
" Droit, législation et liberté" 1973 /1979

Divers :

Aristide Briand dans son célèbre discours préparatoire à la loi de 1905-sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat  
Caroline FOUREST, Génie de la laïcité (2016) Ed : Grasset  
Pierre-André TAGUIEFF, Le grand remplacement (2022) Ed : l'Observatoire

Les Cahiers Science et vie N° 213 nov/déc 2023, “Le rêve de Modi : une Inde sans musulmans ?”  
Daniel Lindenberg,, Le rappel à l’ordre ; Enquête sur les nouveaux réactionnaires, Ed du Seuil 2002  
Francis, Fukuyama, « La fin de l’Histoire » Ed1992  
Alain Peyrefitte, « Quand la Chine s’éveillera, le monde tremblera... », Ed. Fayard 1973

**PARTIE 3**  
**UN ENJEU PUBLIC ACTUEL FONDAMENTAL :**  
**LES LUMIERES AU DEFI DES RESEAUX SOCIAUX**  
**ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES**

## Introduction

Travailler aujourd'hui sur les Lumières nous place d'emblée face aux défis que portent les réseaux sociaux et, plus généralement, les nouvelles technologies du numérique et leurs applications actuelles et futures. Celles et ceux qui ont investi dans l'écriture de ce chapitre sont conscients que les bouleversements induits, partout dans le monde, par le fait qu'il y a aujourd'hui plus de téléphones portables que d'êtres humains - pour ne prendre que cet aspect de l'Ere numérique - sont immenses. Pour le meilleur et pour le pire.

Comment appréhendons-nous les interactions entre les données massives, l'information et les connaissances utiles, l'expérience à tous les âges de la vie, la compréhension profonde à transmettre ? Nos temporalités, spatialités et savoirs sont modifiés, à haute vitesse, sans que les meilleurs comportements psycho-sociaux, les créations d'usages réellement bénéfiques au plus grand nombre, les gouvernances démocratiques soient clairement privilégiés.

Si les Lumières ont eu leur part d'ombre, nous avons voulu en décrire certains points d'ancrage permettant de proposer de nouvelles routes et d'en consolider d'autres dont nous héritons. Il en va ainsi de nos modes d'utilisation de l'intelligence artificielle et d'applications aussi puissantes que ChatGPT et de la construction internationale de régulations adaptées.

Il en va ainsi de la construction d'une écologie de l'information face aux sidérations et saturations.

Il en va ainsi du développement dynamique de l'esprit critique et de l'éducation aux médias et à l'information.

La question qui se pose, à toutes les échelles, semble bien être celle des conditions méthodologiques et sociales à établir pour que le meilleur du numérique et de l'intelligence artificielle puisse contribuer à résoudre les problématiques majeures du monde : humaines, économiques, sociales, démocratiques, environnementales. De ce point de vue, face aux dangers du monde qui vient, il est indispensable de s'inspirer de la philosophie des Lumières du 18<sup>ème</sup> siècle pour redonner du sens à l'évolution de l'humanité en ce 21<sup>ème</sup> siècle.

# Chapitre 1

## Peut-on renforcer notre humanité avec l'intelligence artificielle ?

Par Jean-Marie Fessler

Les pages qui suivent sont issues d'une conférence-débat que Galilée.sp m'a honoré d'animer, le 14 juin 2023, sur ChatGPT, agent conversationnel utilisant l'intelligence artificielle. Elles n'ont évidemment pas l'ambition de considérer l'ensemble des réalisations relevant de l'Ere numérique. Cependant, une longue pratique en science des données et en info éthique incite à réfléchir sur les impacts pluriels du phénomène ChatGPT.

### De quoi ChatGPT est-il le nom ?

ChatGPT, un prototype d'agent logiciel qui *dialogue* avec ses utilisateurs, en a touché un million en 5 jours, le 5 décembre 2022, et 100 millions en deux mois. 4 milliards de requêtes ont été comptabilisées en 5 mois ! De multiples lectures d'un tel phénomène inédit s'imposent. Le mot « *chat* » désigne *un fil de discussions* entre internautes. ChatGPT permet à un internaute de *discuter* avec un système basé sur une intelligence artificielle. « *GPT* » signifie « *Transformeur génératif pré-entraîné.* » Pour mémoire, l'application chinoise pour tous les gestes de la vie quotidienne se nomme « WeChat ».

Cette citation de Paul Valéry (1871-1945), dans *Le Bilan de l'intelligence*, de 1935, n'était-elle pas prémonitoire ?

*« L'homme se trouve assailli par une quantité de questions auxquelles aucun homme, jusqu'ici, n'avait songé, philosophe ou non, savant ou non ; tout le monde est comme surpris.*

*Tout homme appartient à deux ères.*

*(...) D'un côté, un passé qui n'est pas aboli ni oublié, mais un passé duquel nous ne pouvons à peu près rien tirer qui nous oriente dans le présent et nous donne à imaginer le futur.*

*De l'autre, un avenir sans la moindre figure.*

*Nous sommes, chaque jour, à la merci d'une invention, d'un accident, matériel ou intellectuel.*

*(...) L'homme moderne s'enivre de dissipation.*

*(...) Qu'en résultera-t-il pour la valeur de la culture ? Que deviendront l'indépendance des esprits, celle des recherches, et surtout celle des sentiments ? Que deviendra la liberté de l'intelligence ? ».*

Un bref rappel s'impose. Depuis le 15 novembre 2022, nous sommes 8 milliards d'êtres humains, le double de la population mondiale de 1974. Quant au volume de données numériques créées ou répliquées par an qui était de 2 Zettaoctets en 2010, il était de 64 en 2020 et sera de 181 en 2025. Pour mémoire, le Zettaoctet équivaut à mille milliards de Gigaoctets.

Imaginons un instant que ce volume soit massivement consacré à une histoire constructive de l'Humanité, à l'*écodéveloppement* des peuples et à la fin d'oligarchies, de dirigeants et de seigneurs de guerre dont les agissements relèvent plus de la ponéologie, l'étude de la genèse du mal, que de l'éthique et de la sagesse (Andrew LOBACZEWSKI.) Ces Zettaoctets de données ont des impacts plus ou moins repérables sur le quadriptyque [Information-Connaissance-Expérience-Compréhension] où se jouent nos liens humains et nos vies.

### L'information : ce qui donne une forme à l'esprit ...

Temporalités, spatialités et savoirs sont bousculés. L'intelligence artificielle (IA), nommée en 1956, participe de plus en plus à cette Ere numérique. Pour le Parlement européen, l'IA représente tout outil utilisé par une machine afin de « *reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité* ». Avec ChatGPT, nous sommes dans le monde de l'IA. Huit techniques

d'IA sont aujourd'hui en vigueur, dont les réseaux de neurones artificiels, l'apprentissage profond, la logique floue, le traitement du langage naturel. Aux Etats-Unis, la DARPA, l'Agence pour les projets de recherche avancée de défense, fondée en 1958, s'y implique.

L'IA facilite certaines tâches quotidiennes : réserver un vol, trouver un restaurant, obtenir un itinéraire... Elle contribue aussi à diagnostiquer un cancer ou à personnaliser un traitement.

### **Eléments d'échanges avec ChatGPT et questions induites ...**

Essayer cette application d'IA est illustratif. Je m'assure d'abord qu'elle ne traite pas le thème « ChatGPT et les Lumières ». La réponse est : « *Je ne suis pas sûr de comprendre comment les Lumières européennes du 18ème siècle sont liées à ChatGPT. Pourriez-vous s'il vous plaît clarifier votre demande ?* ». Je clarifie : « *Les philosophes des Lumières ont à cœur de permettre au peuple d'accéder au vrai savoir, à la liberté et au bonheur.* » « *Je ne suis pas sûr de savoir comment ChatGPT pourrait être lié aux valeurs des Lumières européennes du 18ème siècle. Pourriez-vous s'il vous plaît clarifier votre demande ?* ». Je clarifie à nouveau. Sans succès. Nous pouvons maintenant travailler.

Lancé en novembre 2022, dans une version gratuite (GPT-3), il est développé par OpenAI, entreprise à but lucratif plafonné, co-créée en 2015 par Elon Musk et Sam Altman qui ont respectivement 51 et 38 ans, aujourd'hui. Mais, en avril 2023, Elon Musk et un millier d'experts demandent un moratoire de 6 mois sur l'IA, pour, je cite, « *éviter la fin du monde* ». On peut ironiser sur un éventuel double jeu. Ou nous souvenir qu'en 2015, il travaillait avec Stephen Hawking (1942-2018) sur d'éventuelles mauvaises utilisations de l'IA. Dans le dernier livre de sa vie, l'un des plus grands esprits de notre temps mettait en évidence l'importance de l'étude de « (...) *l'histoire qui est, pourquoi se le cacher, en grande partie une histoire de la bêtise humaine. C'est donc une grande nouveauté que l'on se préoccupe enfin de l'avenir de l'intelligence.* » (Stephen HAWKING) (Stanislas DEHAENE, Yann LE CUN, Jacques GIRARDON)

Le géant des logiciels, Microsoft, intègre ChatGPT à Bing, son moteur de recherche, et Edge, son navigateur Web. Google est la cible. Affiné en continu, il *se souvient* des messages précédents qui lui sont donnés par l'utilisateur au cours d'une même conversation. Les requêtes sont filtrées par une interface de modération. Les données d'entraînement comportent des biais inhérents à la pensée algorithmique. On doit tenter de les détecter.

Pour mémoire, on recense 72 types de biais cognitifs, au moins. On peut tromper ChatGPT en inventant des concepts, des citations. Il peut aider à générer des messages manipulateurs ou perturbateurs (usines à *trolls* (controverses), lobbyistes, faux contenus, *bluff*, etc.). (Paul JORION) Plus gravement encore, l'humanité n'a jamais bénéficié d'un facteur de production infini à coût nul. Dans une économie dominée par l'IA, la main-d'œuvre à bas coût ne confère aucun avantage face aux machines, et les monopoles qui se nourrissent de données se perpétuent. L'IA peut ainsi devenir une machine à produire du chômage et du désespoir. Les droits d'auteur sont ignorés. ChatGPT utilise les textes en ligne de Wikipédia et ceux des réseaux sociaux – parfois dyssociaux. On peut aussi apprendre à se servir correctement de ChatGPT : expérimenter au lieu de consommer, de copier-coller. L'académie de l'éthique, dont je suis membre, travaille sur ChatGPT. Hervé de Tréglodé, ingénieur général des mines, lui a posé des questions cruciales.

### **Quelques extraits des réponses :**

***Est-ce que tu es intelligent ?***

« En tant que modèle de langage, je suis capable de fournir des réponses précises et utiles à de nombreuses questions en utilisant l'apprentissage automatique et le traitement du langage naturel, mais je ne peux pas être qualifié d'"intelligent" de la même manière qu'une personne. Mon "intelligence" est basée sur des algorithmes et des données qui ont été utilisés pour m'entraîner, plutôt que sur une conscience de soi ou une capacité de raisonnement indépendant. C'est pourquoi, il est plus approprié de dire que je suis un programme informatique sophistiqué plutôt qu'une intelligence au sens humain du terme. »

Pour mémoire, « Un algorithme est une suite finie et non ambiguë d'opérations ou d'instructions permettant de résoudre des problèmes. Un algorithme énonce une solution à un problème (trier, répartir des ressources, traduire un texte, etc.) sous la forme d'un enchaînement d'opérations à effectuer. » (Aurélien JEAN)

### **Peux-tu faire preuve de créativité ?**

« En tant que modèle de langage, je suis capable de générer des réponses qui peuvent sembler créatives, mais cela est simplement le résultat de mes algorithmes et de mes modèles de langage qui me permettent de traiter les données et de générer des réponses en utilisant différentes techniques, comme l'association de mots, la génération de textes à partir de modèles, etc. (...) Je ne suis pas capable de créer de nouvelles idées ou de nouveaux concepts de manière autonome, ni de comprendre l'impact émotionnel ou social de mes réponses de la même manière qu'un être humain le ferait. »

Cessons donc de faire semblant de le croire intelligent, même artificiellement. Ce faux débat est d'autant plus regrettable qu'il masque les entreprises utiles liées à l'IA. D'ailleurs, « intelligence » en anglais se traduit plutôt par *renseignement*. Pour sa part, Hervé Lainé, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président de l'académie de l'éthique, réagit ainsi : « Pourquoi persévère-t-on à entretenir cette confusion entre "IA" et "intelligence génétique" ? Au-delà des enjeux économiques et de pouvoir (bien entendu il y en a ! et nous avons intérêt à nous en préoccuper) j'y vois aussi une forme de volonté de déconstruction (postmoderniste ? relativiste ? transhumaniste ? wokiste ? ...) »

« Ne s'agit-il pas en fait de nier l'existence de l'intelligence comme on cherche à nier la réalité des acquis humains en termes de philosophie ou de science (postmodernisme et relativisme), ou encore la réalité d'un corps biologique (wokisme et transhumanisme radical) ? ». (Eric SADIN)

Le 16 mai 2023, j'interroge ainsi ChatGPT. Je dois faire un exposé de critique constructive sur ChatGPT à des hauts fonctionnaires de l'Etat. Que dire d'intéressant ?

### **Extraits succincts :**

« Voici quelques points que vous pouvez aborder dans votre exposé de critique constructive sur ChatGPT : Manque de personnalisation. Limitations de la technologie. Sécurité des données. Accessibilité. Amélioration continue. En résumé, votre exposé de critique constructive sur ChatGPT devrait mettre en évidence les points forts et les faiblesses de l'outil, tout en proposant des solutions pour améliorer son efficacité et sa pertinence pour les utilisateurs. »

« Merci. Quelles questions spécifiques sur ChatGPT peuvent particulièrement intéresser des hauts-fonctionnaires de l'Etat, en France ? »

« En tant qu'IA, je ne peux pas répondre avec certitude aux intérêts spécifiques des hauts fonctionnaires de l'Etat en France. Cependant, voici quelques questions qui pourraient les intéresser :

Comment (ChatGPT) peut-il être utilisé pour améliorer la communication entre les différents ministères et agences gouvernementales ?

Comment (ChatGPT) peut-il être utilisé pour aider à la prise de décision dans des situations complexes et en constante évolution ?

Comment (ChatGPT) peut-il être utilisé pour améliorer l'efficacité et la rapidité des processus administratifs ?

*Comment (ChatGPT) peut-il être utilisé pour aider à la collecte et à l'analyse de données pour les politiques publiques ?*

*Comment (ChatGPT) peut-il être utilisé pour améliorer la communication avec les citoyens et leur fournir des informations précises et pertinentes sur les politiques publiques et les programmes gouvernementaux ? »*

### **Quelques précisions nécessaires ...**

Pour que l'IA vous fournisse des réponses cohérentes, il faut d'abord qu'elle soit "entraînée" (*Pre-trained*). Et pour cela, sa base de connaissances est construite avec des milliards de données qui sont injectées en entrée dans le modèle. Les ingénieurs d'OpenAI utilisent alors un processus de "labellisation" des données. C'est-à-dire qu'ils font un tri entre les données qu'ils acceptent de donner à l'IA et celles qu'ils vont supprimer. Certains de leurs critères de choix sont opaques et les données labellisées ne sont pas divulguées. Personne ne peut donc vraiment savoir quelles données ont nourri l'IA, ni dans quelles proportions. Après cette première sélection, les programmeurs ajoutent des règles spécifiques pour "pondérer" les résultats. Ils "corrigent" les réponses de l'IA pour qu'elles correspondent aux choix d'OpenAI et de leurs communautés d'appartenance.

L'IA a une connaissance partielle du monde et agit selon les biais des humains qui l'ont programmée, leur *doxa*, leur moule de pensée. Inepties éventuelles comprises. Neutralité, indépendance et faits avérés sont-ils alors définitivement objets de censure ou sous influence ?

L'esprit critique et la sincérité des échanges sont, à mon modeste avis, plus que jamais à l'ordre du jour de celles et ceux qui, toujours épris d'humanisme, de liberté et de progrès partagés, ne se prennent pas pour des « *dieux* » toisant tous les autres perçus comme « *inutiles* », sauf à les dominer, les contrôler, les ponctionner, les séduire. Au moyen des instruments des officines d'influence, des fabriques d'éléments de langage, d'un *tsunami* de dépenses publicitaires intégrées dans les prix aux consommateurs. Au demeurant, les ressources des startups comme des géants de la technologie proviennent aussi des services et abonnements, de la vente en ligne, des accessoires et du capital risque, etc.

Un autre fait est à considérer : la Silicon Valley, dont l'un des fondateurs a été le Pr. Frederick Terman (1900-1982), ingénieur en électronique, sur des terrains mis à disposition par l'Université Stanford, emploie au moins 100 000 ingénieurs. Il en va de même du quartier rival de Haidian, à Beijing, près de l'Université. (Kai-Fu LEE) Afin de pouvoir travailler beaucoup en recherche-développement, ce monde de l'IA a besoin d'investissements et de ressources humaines et matériels considérables.

### **Et quelques questions de fond ...**

Ceci exprimé, aussi clairement que possible, des questions de fond se posent à notre humanité. Puis-je avancer que la liberté d'expression c'est l'Open Source, modèle de développement décentralisé qui distribue le code source, texte qui présente les instructions composant un programme informatique sous une forme lisible ? Par ailleurs, l'IA ébranle notre appréhension multi sensorielle du réel et instaure un rapport utilitariste à l'existence en supposant que toute action doit viser une fin et l'*optimisation* de séquences de nos vies.

Que deviennent le souffle de l'imaginaire et les résonances de nos échanges ?

*« Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne, je partirai. Vois-tu, je sais que tu m'attends. J'irai par la forêt, j'irai par la montagne. Je ne puis demeurer loin de toi plus longtemps. »* Victor Hugo, *Les Contemplations*, 3 septembre 1847.

Disséquer des corpus textuels dans des bases de données ou sur Internet afin d'en tirer des lois, *via* des calculs statistiques et probabilistes, est profondément différent de notre rapport au langage et

de notre capacité à créer, de manière inventive et libre, dans le respect de l'altérité de l'autre de qui nous devons nous faire comprendre et qui doit nous comprendre. Sur le monde immense des technologies, je précise aussi que l'impression industrielle 3D, les exosquelettes, les prothèses sur mesure, les organes de synthèse à partir de nos propres cellules, commencent à irriguer l'industrie manufacturière, l'immobilier et la construction, la vente au détail, la santé. De nouveaux métiers s'inventent.

J'en viens à quelques *grilles de lecture* de cette impressionnante irruption d'une application d'IA dans nos vies. On notera que toute grille enferrme.

### **Quelques grilles de lecture des phénomènes ChatGPT, IA, Ere numérique... Il y a les réactions conservatrices.**

Pour mémoire, l'imprimerie est interdite dans l'Empire ottoman, de 1485 à 1727, soit pendant 242 ans. L'historien Philippe Valode me précise qu'en France *un modèle du retard* tient à l'interdiction faite à la noblesse d'investir dans l'industrie, à l'exception des activités du feu, sidérurgie et verre, et des grandes compagnies internationales de navigation. Aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle, la noblesse française est confinée à la terre et à l'épée. Alors que les Lords anglais et les nobles prussiens investissent dans les technologies de l'époque.

Ainsi, en 1939, le taux de pénétration de la radio hertzienne - taxée - est de 12%. Le double, aux Etats-Unis. La loi de 1889 nationalise le téléphone. En 1954, son taux de pénétration atteint celui des Etats-Unis en ... 1900. Pour la télévision, en 1960, le taux d'équipement par habitant est dans un rapport de 1 à 5 avec les Anglais et de 1 à 2 avec les Allemands.

De Louis Pouzin, ingénieur français précurseur d'Internet, à la docteure française Bettina Experton, conceptrice du dossier médical personnalisé mobile pour les Américains, IBlueBotton, nos innovateurs semblent souvent *bannis*. Bref. Beaucoup d'argent public. Et une dose massive d'antiaméricanisme. Je ne développe pas.

**Il y a les dynamiques-germes**, selon l'expression du mathématicien René Thom (1923-2002). Cybersécurité, tiré du mot grec Kubernêtikê signifiant « gouvernail », et lutte contre les manipulations, rumeurs et provocations sont primordiales. (Caroline FAILLET) Dans un monde de rivalités géopolitiques et aux capacités de destruction inédites, l'IA est très impliquée. Outrances, embrasement des psychés, brutalisation des rapports humains, guerre du verbe, promptisme généralisé, logique du moindre effort, primat du raisonnement binaire, ne sont-ils pas autant de menées contre le vivant qui est en nous ?

Au chapitre des droits d'auteur et afin de faire cesser le pillage, je recommande les propositions de l'expert européen, le Pr. Alain Souloumiac. Comme d'habitude, des parades à bien des maux contemporains ont été imaginées par certains. Encore faut-il les connaître et les écouter. (Alain SOULOUMIAC)

Il y a bien sûr **la grille de lecture des impacts sur les métiers du faire** : enseignement, soins, action sociale, fonctionnement des réseaux vitaux, etc. Si les métiers du bâtiment et des travaux publics, l'artisanat, la restauration seront moins touchés que d'autres par ChatGPT et ses suites, la plupart des autres doivent s'y préparer, cols blancs compris.

Alors, Stéphane Bernard, mathématicien et auteur de *Complexité, mon amour !* me rappelle que l'IA fonctionne hors des contextes et donc de nos expériences propres de vie. Dans ces conditions, des travaux organisés sur ses modes d'usage sont cruciaux. Une vision du Réel et des aspirations

humaines les mieux partagées nous permettra-t-elle de réécrire nos pactes sociaux ? (Stéphane BERNARD)

Le Pr. Guy Vallancien, chirurgien urologue, pose la question à ChatGPT : « *Quel traitement proposer à un homme de 70 ans en bon état général atteint d'un cancer localisé de la prostate ISUP 2 (tumeur confinée à la prostate) de 5 mm ?* ».

Je ne détaille pas. Mais Guy Vallancien considère la réponse *très correcte et accessible à tous*. D'ailleurs, pour poser un diagnostic, le médecin procède lui-même par algorithmes. Et de conclure : « *Il va falloir repenser intégralement nos modes de formation, de pratique, d'évaluation et de financement à l'aune de l'efficacité de l'IA en santé.* »

Anne-Marie de Vaivre, fondatrice du cercle Entreprises et Santé, attire mon attention sur une étude de l'Université de San Diego qui met en évidence que les patients trouvent davantage d'empathie et de réconfort auprès de ChatGPT. Il est vrai que l'IA est moins limitée par le temps que les professionnels de santé.

Poursuivons sur la voie des grilles de lecture.

A l'instar du 7<sup>ème</sup> continent, les déchets plastiques qui polluent l'Océan Pacifique sur une superficie de l'ordre de 6 fois celle de la France, *le syndrome de fatigue informationnelle* s'empare des esprits, ceux de nos enfants et petits-enfants, troubles neurocognitifs compris.

Nous ne parvenons plus à métaboliser l'information. (Guénaëlle GAULT, David MEDIONI)

La langue est confisquée par des stéréotypes, complaisamment diffusés par le « *tout à l'ego* », « *la lutte des places* », les extrémismes assis sur le mépris des faits et des acquis et recherches des scientifiques, une phraséologie toxique, expressions guerrières comprises, et toutes les formes de violence. Par ailleurs, si nous devons en permanence soupçonner hypocrisie, tromperie et mensonge, nos échanges, coopérations, rapports éducatifs, relations amicales n'y résisteront guère.

### Des voies d'avenir...

Alors, les Lumières nous montrent comment sortir de cette spirale addictive, grosse d'hallucinations.

En effet, pour sa part, le Dr. Pierre Frutiger, médecin, informaticien, expert du langage médical, attire notre attention sur *la dépendance technologique de l'humanité*.

### ***La réponse à tout ne conduit-elle pas à la raréfaction de connaissances vraiment nouvelles, par manque d'exercice de l'effort intellectuel personnel ?***

Si *la corruption du meilleur a engendré le pire*, la recherche associative, coopérative et mutualiste de bonnes limites doit être à nos agendas. (Alain RICAUD) Nos espaces mentaux étant visés par *l'économie cannibale*, ne devons-nous pas chercher ensemble les meilleures résonances humaines et les justes prophylaxies ? (Bruno PATINO) Hier, aujourd'hui et demain, toujours la même question : **quels humains sont aux commandes ?** Quel est le projet politique et social de l'IA ? Au regard des messianismes technophiles et de leurs promesses, des réponses importent. L'infoéthique, au nom de la démocratie. Entendre, échanger vraiment, comprendre... **N'est-il pas souhaitable que, pour chaque heure que nous consacrons à l'IA, nous consacrons une autre heure au développement de notre propre esprit ?** N'est-il pas souhaitable de lutter contre le primat de l'émocratie, l'instrumentalisation des émotions et passions au centre du modèle économique des médias ?

Quant aux politiques publiques, nous devons travailler dans la mouvance des travaux de François Belley, la critique de l'image politique, médiatique et numérique (François BELLEY). Moins, mais mieux. Et en tentant d'anticiper. Puis-je rappeler que la prospective a été inventée par le philosophe français Gaston Berger (1996-1960) ?

Il y a enfin la grille de lecture des **réactions institutionnelles**.

Certains rapports importants sont mentionnés en références bibliographiques.

La Conférence générale de l'UNESCO, fin 2021, a produit une recommandation sur l'éthique de l'IA. La régulation des plateformes se construit.

En octobre 2022, la Maison-Blanche publiait les grands traits d'une Déclaration - non contraignante - des droits sur l'IA. Extrait : « *Les citoyens devraient savoir quand un système automatisé est utilisé sur eux et comprendre comment il contribue aux résultats.* »

Le Parlement européen vient d'adopter, en mai, une réglementation inédite dans le monde sur l'IA, l'*AI Act*. Classifier les IA par degré de risque semble toutefois respirer l'obsolescence. Les valeurs de sûreté, de transparence, de traçabilité, de non-discrimination et de respect de l'environnement sont à l'honneur. S'ils estiment leurs droits bafoués, les citoyens européens pourront porter plainte contre des systèmes d'IA.

Un rapport de l'Assemblée nationale sur les géants du numérique a été publié en 2021.

Le Conseil économique, social et environnemental a déposé plusieurs avis dans ces domaines.

A l'initiative du président de la République, la commission *Les Lumières à l'ère numérique*, présidée par l'expert en sociologie cognitive Gérard Bronner, a déposé ses recommandations, en janvier 2022.

En avril 2023, la Cour des comptes a réalisé un Rapport public thématique sur la stratégie nationale de recherche en intelligence artificielle.

### ***Pour ma part de citoyen, je dois évoquer un doute profond.***

Avoir vu évoluer le seul Code de la Santé publique, l'un de nos 73 codes officiels consolidés, de 550 000 mots en 2002 à... 1 600 000 en 2021, peut laisser un sentiment amer.

L'industrie du Droit serait-elle devenue la première de nos industries nationales ? Classements et complications construits ne sont-ils pas facteurs d'*hypertension sociale* ?

Pour autant, entre ce que l'on pouvait écrire au début de l'été de 2023 et ce que l'on doit évoquer en ce début d'hiver, la **Déclaration de Bletchley**, en Angleterre, signée en clôture du *AI Safety Summit* des 1 et 2 novembre par 28 Etats, dont les quatre plus peuplés et l'Union Européenne, pourrait constituer un tournant majeur. Pour la première fois, un sommet international était dédié aux risques inhérents aux intelligences artificielles. La finalité de les utiliser *pour le bien et pour tous* a été affirmée, de même que les droits de l'homme et la réalisation des objectifs de développement durable. La Déclaration évoque les services publics - santé, éducation, sécurité alimentaire, science, énergie propre, biodiversité et climat -. Au chapitre de la vie quotidienne, la Déclaration met notamment l'accent sur la transparence et l'explicabilité, la responsabilité, la réglementation, la sécurité, l'éthique, l'atténuation des préjugés, la vie privée et la protection des données. De nombreux risques liés à l'IA étant intrinsèquement de nature internationale, la coopération s'impose pour *garantir une IA centrée sur l'humain*. Ses effets délétères sur l'emploi sont déjà visibles. Les conséquences doivent en être tirées, en évitant à la fois un néo-luddisme contre-productif et la seule facilitation de l'accès des systèmes d'IA aux marchés.

### ***Retour aux sources...***

En attendant les conséquences positives opérationnelles de ce premier Sommet sur la Sécurité de l'IA, je vais conclure avec le principal inventeur du Web, au CERN, à Genève, Tim Berners-Lee :

« Chaque internaute aura son propre assistant intelligent, similaire à ChatGPT, à sa disposition. » Ses données personnelles seront stockées non chez des tiers mais sur des *Personal Online Data Stores*, ou *pods*. Informaticien britannique de 68 ans, il lutte admirablement contre les dérives de son invention, la toile mondiale.

Une voie qui s'appuierait sur l'IA pour renforcer notre humanité est donc imaginable.

### Références bibliographiques :

- François BELLEY, *Le nouveau spectacle politique*, Editions Nicaise, 2022. *L'homme politique face aux diktats de la com*, Les notes de l'Institut Diderot, 2023.
- Stéphane BERNARD, *Complexité mon amour !* 006 Ed, 2022.
- Stanislas DEHAENE, Yann LE CUN, Jacques GIRARDON, *La plus belle histoire de l'intelligence*, Editions Robert Laffont, 2018.
- Caroline FAILLET, *L'art de la guerre digitale. Survivre et dominer à l'ère numérique*, Dunod, 2016.
- Guénaëlle GAULT, David MEDIONI, *Quand l'info épuise. Le syndrome de fatigue informationnelle*, Editions de l'Aube et Fondation Jean-Jaurès, 2023.
- Stephen HAWKING, *Brèves réponses aux grandes questions*, Odile Jacob, 2018.
- Aurélie JEAN, *Les algorithmes font-ils la loi ?* Editions de l'Observatoire, 2021.
- Paul JORION, *La guerre civile numérique*, Textuel, 2011.
- KAI-FU LEE, I.A. *La plus grande mutation de l'histoire. Comment la Chine devient le leader de l'intelligence artificielle et pourquoi nos vies vont changer*, Les Arènes, 2019.
- Andrew M. LOBACZEWSKI, *La ponéologie politique*, Pilule rouge, 2006.
- Bruno PATINO, *La civilisation du poisson rouge. Petit traité sur le marché de l'attention*, Grasset, 2019.
- Alain RICAUD, *La corruption du meilleur a engendré le pire. A la recherche de bonnes limites*, 3<sup>ème</sup> édition, 2021.
- Eric SADIN, *L'intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle. Anatomie d'un antihumanisme radical*, L'Echappée, 2018.
- Alain SOULOUMIAC, *Le titre souverain : Standard universel de la propriété intellectuelle*, *Independently published*, 2021.
- Paul VALERY, *Le Bilan de l'intelligence*, conférence du 16 janvier 1935, à l'université des Annales, Allia, 2011.

### Rapports institutionnels :

- Commission nationale française pour l'UNESCO, MGEN, *Ethique de l'intelligence artificielle, des données et du transhumanisme*, 2021,

[https://unesco.delegfrance.org/IMG/pdf/brochure\\_synthese\\_ia\\_15.04.2021.pdf?4555/61d0275b95ff5d905692fa0253b50dcc29c589e9](https://unesco.delegfrance.org/IMG/pdf/brochure_synthese_ia_15.04.2021.pdf?4555/61d0275b95ff5d905692fa0253b50dcc29c589e9)

- UNESCO, *Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle*, 2021.
- Assemblée nationale, *Rapport d'information sur Les géants du numérique*, 2021.
- Présidence de la République, *Les Lumières à l'ère numérique*, 2022.
- Cour des comptes, *Rapport public thématique sur la stratégie nationale de recherche en intelligence artificielle*, 2023.
- Stanford University, *Gathering Strength, Gathering Storms: The One Hundred Year Study on Artificial Intelligence (AI100)*, 2021 Study Panel Report, <https://ai100.stanford.edu/gathering-strength-gathering-storms-one-hundred-year-study-artificial-intelligence-ai100-2021-study>
- Déclaration de Bletchley, <https://www.gov.uk/government/publications/ai-safety-summit-2023-the-bletchley-declaration/the-bletchley-declaration-by-countries-attending-the-ai-safety-summit-1-2-november-2023>

## Chapitre 2

### Face à l'emprise du numérique et de l'intelligence artificielle dans la société du XXIème siècle, il faut rallumer les Lumières

Par Alain Arnaud

Pour le bon équilibre de cette contribution, et sans craindre la redondance, rappelons que la philosophie des Lumières est à la base des avancées sociétales enclenchées au 18ème siècle en Europe. S'il peut exister des nuances voire des différences entre les philosophes de l'époque, le tronc commun de cette philosophie se fonde sur une nécessité : permettre aux peuples de s'émanciper en accédant à la connaissance et à la liberté, en s'affranchissant de l'obscurantisme religieux, du joug de la monarchie absolue et des pouvoirs politiques. *Oser penser par soi-même - Sapere aude* – célèbre formule que Kant a considéré comme une bonne devise des Lumières. Rappelons également que les valeurs portées par les Lumières, la liberté - l'égalité - la tolérance, sont celles qui ont conduit à l'abolition des privilèges et des droits féodaux, celle de l'esclavage, et ont largement inspiré la Révolution française et la Déclaration de l'homme et du citoyen.

Cela étant rappelé, penser le numérique et l'intelligence artificielle en regard de l'esprit des Lumières amène à énoncer cinq séries de réflexions, bien entendu discutables et non exhaustives :

#### **Peut-on être contre le progrès des sciences et des technologies ?**

Le progrès technique est depuis le paléolithique le vecteur de l'amélioration des conditions de vie et du développement de l'humanité ; il est facteur de croissance économique et donc ressource d'existence dans un monde en perpétuelle évolution. Même si on était contre, et des voix s'élèvent aujourd'hui dans ce sens, cela resterait vain : on n'empêcherait pas l'essor des techniques inventées grâce aux capacités cognitives et à l'intelligence de l'Homme, elles-mêmes nourries dans un processus itératif par le progrès ininterrompu, ainsi que l'indique Bergson dans *L'évolution créatrice*. S'il est donc difficile, et vain, d'être contre le progrès des techniques et des sciences, en revanche celles-là doivent être considérées pour ce qu'elles sont : des moyens et non une fin. Ce qui veut dire que ce ne sont pas les techniques qui sont en cause, mais l'usage qualitatif et quantitatif que les humains en font ou veulent en faire, avec les conséquences que cela peut avoir, sur l'être humain, sur les relations en société, sur l'environnement, sur la biodiversité. On a immédiatement présents à l'esprit les risques d'utilisation malsaines, notamment dans la médecine et la génétique, et les questions d'éthique qui se posent à ce propos, mais aussi les excès des modes productifs générés par les progrès techniques.

#### **Le développement du numérique et de l'intelligence artificielle en tant que tels n'est pas la problématique majeure du monde**

Si l'on ne peut pas être contre le progrès des technologies, on est en revanche face à la problématique de leur contrôle et de leur maîtrise.

Ce qui est en cause, c'est l'utilisation qui peut s'avérer malveillante des technologies du numérique : nanotechnologies, biotechnologies, technologies de l'information, sciences cognitives (NBIC). La transformation numérique, révolution industrielle de notre siècle, change en profondeur la façon de produire, de consommer, d'échanger. Elle modifie les relations entre les individus, les rapports entre les individus et les institutions, et donc l'organisation de la société, avec une vitesse jamais égalée dans les précédentes révolutions industrielles. On est passé du linéaire à l'exponentiel !

Le facteur temps est d'ailleurs l'une des problématiques majeures de cette transformation pour les politiques publiques car elle ne permet pas aux sociétés de s'adapter aussi rapidement que pour les précédentes révolutions industrielles.

Ce qui est en cause, c'est l'utilisation des données personnelles et les risques qui leur sont liés : - de manipulations de tous ordres (génétiques – politiques – médiatiques...) - de perte d'indépendance, voire d'asservissement - de sécurité avec les potentialités de cyberattaques, de cyberguerres – de théories nouvelles telles que le transhumanisme pouvant conduire à des comportements portant atteinte aux droits universels ou favorisant différentes formes d'eugénisme, ou encore le posthumanisme qui prédit de façon effrayante la fin inéluctable de l'humanisme.

Ce qui est en cause finalement, c'est justement l'humanisme, et ses principales composantes que sont l'altérité, l'émancipation, la vie harmonieuse en société telles que promues par l'esprit des Lumières dans un autre contexte d'asservissement.

### **Au plan économique, les technologies numériques prospèrent sur un terreau qui leur est favorable**

Les géants mondiaux du numérique se nourrissent du modèle économique théorisé principalement par Friedrich Hayek et Milton Friedman, ce système néolibéral qui domine l'économie mondiale depuis les années 80 et qui s'appuie :

- D'abord sur un double dogme : la prééminence du marché qui règle tout, et la théorie du ruissellement ;
- Et sur des pratiques : la politique de l'offre – l'incitation à l'hyperconsommation – la spéculation financière – le contournement des règles concurrentielles et réglementaires – l'évitement fiscal – le moins de contraintes étatiques possible pour gagner toujours plus.

Le problème c'est que ce système ne marche pas sur le long terme : certes il a favorisé un progrès considérable, en conditions de vie, en accès à la santé, en fortune pour certains..., mais il ne ruisselle pas, ou alors c'est au goutte à goutte. Il génère au contraire des inégalités notamment de revenu et de patrimoine, il engendre de l'instabilité politique, avec des conséquences désastreuses sur les démocraties, il déstructure l'économie en favorisant grâce aux algorithmes la finance spéculative au détriment du financement de l'économie réelle. Mais c'est ce système qui permet aux géants du numérique – les GAFAM et autres BATX – et à leurs dirigeants de progressivement s'imposer dans le monde, en faisant des super profits sans retombées collectives, alors que 1 personne sur 10 vit dans l'extrême pauvreté et que près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de 5,5 dollars par jour selon le rapport sur les inégalités mondiales publié en 2022 par World Inequality Lab. A l'inverse, les personnes les plus riches ont continué de s'enrichir, 1% d'entre eux possède près de la moitié des richesses mondiales, tandis qu'en 2023 à fin juillet la capitalisation boursière de Google représentait 1620 mds \$, ce qui est trois fois supérieur au PIB de la Belgique, supérieur à celui de l'Espagne ou de la Suisse, et celle d'Apple est en juin 2023 largement supérieure au PIB de la France avec plus de 3000 mds de \$.

Les risques avérés de ce système économique sont aujourd'hui flagrants. Le productivisme et la transformation des individus en hyper consommateurs au détriment de leur responsabilité citoyenne entraînent en effet de graves conséquences :

- L'affaiblissement du fait politique et collectif : (cf. le taux d'abstention aux élections – le rejet des institutions, ...)
- La montée des mouvements extrémistes et populistes un peu partout dans le monde ;
- La perversion de la démocratie ainsi que Joseph Stiglitz l'avait mise en évidence dans son ouvrage *Le Prix de l'Inégalité* (2012) ;
- La résilience de ceux qui ont juste de quoi boucler les fins de mois – la révolte de ceux qui ne peuvent plus boucler les fins de mois – la résignation des exclus du système – qui sont aujourd'hui les caractéristiques d'une société qui ne bénéficie plus de la création de valeur générée par les progrès technologiques et la croissance économique ;

- Et aujourd’hui s’ajoutent les conséquences sur l’environnement d’un système économique qui épuise les ressources naturelles et compromet la biodiversité.

### **Les enjeux socio-politiques de la transformation numérique à prendre en compte**

Le premier enjeu est celui de la prise de conscience des individus et des dirigeants sur le monde qui vient, et sur la nécessité de reprendre le contrôle sur les technologies comme nous y invite Christophe Victor (*Le monde qui vient* 2019). Il est impératif de sortir du déni ou de la politique de l’autruche vis-à-vis des risques de tous ordres induits par les technologies numériques, et il est indispensable de sortir de la gestion de court-termisme pour se projeter dans un futur dont on connaît les facteurs d’évolution et leurs conséquences si rien n’est fait. Dans le même temps, il s’agit de ne plus faire preuve de naïveté dans les discussions intergouvernementales intercontinentales : nous sommes dans une relation mondiale conflictuelle aux plans géopolitique, technologique et économique, et les plus forts ont ou auront tendance à imposer leur loi. Les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, mais aussi d’autres conflits dans le monde sont malheureusement là pour nous rappeler une cruelle réalité.

Le second enjeu est d’organiser la réappropriation citoyenne des outils et des institutions. Il s’agit là d’une dimension éminemment politique et démocratique. A force de valoriser l’individualisation, on en a oublié la richesse du collectif et de la mutualisation. L’objectif est également d’avoir une attention particulière, individuelle et collective, sur les questions d’éthique, de bonne gestion des biens communs et les bonnes pratiques de vie en société. Cela passe par l’éducation, parce que c’est la base de tout – la formation permanente parce que le monde évolue de plus en plus rapidement et qu’il faut comprendre pour s’adapter – la culture, la connaissance, parce que le passé, nos histoires, nos traditions doivent éclairer le futur. A ce stade, comment ne pas évoquer les dérapages de ce que l’on appelle le « wokisme », qui est pourtant parti d’une bonne intention, celle de réveiller les consciences sur les injustices sociales et les inégalités de race et de genre liées aux périodes sombres de l’histoire du monde. Mais les outrances des tenants du « wokisme » dénaturent aujourd’hui le sens originel de ce mouvement devenu sectaire, en allant du déboulonnage des statues au déni du réel, en passant par la remise en cause des sciences et de la culture.

Le troisième enjeu est celui de la société qui doit rester libre, humaine et équilibrée, pour ne pas devenir une société constituée d’individus uniformisés, aseptisés et désolidarisés, ce à quoi peuvent conduire les technologies du numérique si elles ne sont pas maîtrisées.

C’est probablement face à ces enjeux cruciaux qu’il nous faut remettre au goût du jour l’esprit des Lumières, promouvoir celles du XXI<sup>ème</sup> siècle. Ceci prendrait tout son sens car nous sommes en manque cruel de points de repères et de moyens face à l’obscurantisme et au despotisme des préjugés et des idées reçues, face à la montée de l’intolérance d’où qu’elle vienne.

### **Il est devenu indispensable d’organiser un rapport de force pour reprendre le contrôle**

Il résulte de ce qui précède que le laisser faire ne peut que conduire à de lourds désagréments. C’est malheureusement la tendance suivie par certains Etats, notamment les plus puissants, soit par volonté de maintenir des situations acquises (emploi, accumulation de richesse pour certains, enjeux politiques de court terme, ...) soit par dogmatisme économique (le marché règle tout). C’est la raison pour laquelle des rapports de force doivent s’organiser. Mais vis-à-vis de qui et avec quels acteurs ?

Il est bien entendu nécessaire de faire pression sur les institutions internationales, les Etats, les pouvoirs publics, pour que ceux-là élaborent des politiques publiques adaptées : industrielles,

fiscales, éducatives, de formation et d'information, etc... Il est également devenu indispensable de mieux réguler :

- Refonder les lois antitrust à l'aune de ce nouveau contexte qui s'avère diabolique puisqu'il aboutit à troquer à bas bruit services gratuits contre données personnelles. Cette idée a déjà germé aux Etats-Unis ;
- Protéger du marché non seulement les biens communs immatériels qui servent l'intérêt général et qui sont porteurs d'émancipation sociale, mais aussi les infrastructures de l'internet pour lesquelles les questions d'appropriation et de gouvernance se posent ;
- Comblent le vide réglementaire mondial (Ne faut-il pas des recommandations du G20 comme en matière financière ?) ;
- Recommander l'institution d'autorités régulatrices internationales indépendantes, même si cela reste une utopie compte-tenu des divergences d'intérêts économiques et de la situation géopolitique ;
- Lutter contre la cybercriminalité au sens large (cf. la conférence d'Interpol d'octobre 2019 qui déjà avait alerté sur la nécessité de réaliser des progrès en matière de prévention, de législation, de répression et de sanctions) ;
- S'opposer fermement aux risques de l'obscurantisme, de la captation et de l'utilisation malsaine des technologies numériques (techno-prophètes, fondamentalistes, sectes, dictateurs, ...) ;
- Donner au pouvoir judiciaire les moyens de jouer son rôle d'appliquer les lois et les règlements nés d'un contexte nouveau.

Aujourd'hui, de nombreuses organisations non gouvernementales, des laboratoires incubateurs d'idées, des lanceurs d'alerte s'engagent, et il faut bien reconnaître que des résultats commencent à être obtenus même si ce sont encore des petits pas tant le chemin à emprunter est long et semé d'embûches. Par exemple :

- Concernant les défis mondiaux, l'ONU a élaboré 17 objectifs de développement durable basés sur 7 principes : santé-solidarité – environnement - efficacité économique - participation et engagement - accès au savoir - subsidiarité, partenariat et coopération internationale ;
- Concernant le numérique, l'Union européenne a élaboré une stratégie numérique 2021-2027 pour favoriser une nouvelle génération de technologies donnant aux citoyens les moyens d'agir. Elle a alloué un budget de 7,6 mds d'euros pour conduire cette stratégie. Récemment, le 1<sup>er</sup> novembre 2023, 29 Etats ont signé à Bletchley en Angleterre une importante déclaration au Sommet sur la sécurité de l'intelligence artificielle : « *L'intelligence artificielle (IA) offre d'énormes opportunités mondiales : elle a le potentiel de transformer et d'améliorer le bien-être, la paix et la prospérité humaine. Pour réaliser cela, nous affirmons que, dans l'intérêt de tous, l'IA soit conçue, développée, déployée et utilisée de manière sécuritaire, de manière à être centrée sur l'humain, digne de confiance et responsable* ». C'est de bonne augure !
- Concernant l'économie, des vents favorables ont conduit l'Union européenne, l'OIT, l'OCDE et en dernier lieu l'ONU à reconnaître le bien-fondé des principes de l'économie sociale et solidaire pour atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU, et la nécessité de gérer l'économie autrement en termes de gouvernance, de partage de la création de valeur, de préservation des ressources naturelles et de l'environnement ;
- ...

Ces avancées ne sont pas le fruit du hasard, elles sont le résultat des actions menées et de la mobilisation des volontés et des énergies collectives. Et cela est très positif. Mais ce n'est pas suffisant.

S'il y a nécessité d'un rapport de force, c'est parce qu'en face il y a des pouvoirs puissants, celui de la finance internationale spéculative, celui des prédateurs des biens communs, celui de l'orthodoxie

économique qui continue à soutenir le modèle néolibéral qui gouverne le monde depuis des décennies, toutes ces forces qui œuvrent pour la rentabilité des capitaux investis et non pour la réduction des inégalités et encore moins pour la solidarité. Et j'évoque à peine cette masse considérable d'argent sale, environ 1000 milliards de dollars dans le monde, produite par la criminalité et les activités informelles. Mais il y a aussi les forces de l'obscurantisme et les dictatures qui veulent dominer le monde et asservir les populations, qui ont des moyens financiers considérables et des moyens de propagande, de manipulation et d'actions malveillantes qui s'appuient sur les technologies numériques et les réseaux sociaux.

### **En conclusion**

Tout se tient. Analyser les technologies numériques et l'intelligence artificielle sous le prisme unique de leur apport à l'être humain, en bien ou en mal, n'est pas suffisant. Il convient d'avoir une approche plus large sur la transformation numérique en liant et conjuguant sociologie, économie, philosophie et écologie. La numérisation de la société, par son accélération fulgurante et ses implications de plus en plus grandes dans la vie de tous les jours, bouleverse de façon profonde les modes de production, de distribution et de consommation, et finalement les modes de vie.

Si les nouvelles technologies digitales génèrent l'espoir de voir se mettre en œuvre des solutions de progrès pour les populations et d'amélioration de leur bien-être, elles suscitent aussi des craintes que tous ces progrès technologiques à base d'intelligence artificielle ne finissent par asservir l'humanité au profit de quelques géants mondiaux de l'économie et de la finance. Les implications du numérique sur l'organisation des sociétés et sur les rapports entre les personnes sont en effet telles qu'au-delà des perspectives positives pour l'amélioration des conditions de vie dans nos territoires, elles peuvent entraîner aussi des dangers en termes d'éthique, de démocratie, et d'accroissement des inégalités. Christophe Victor cité précédemment identifie bien les paradoxes de l'impact des nouvelles technologies sur l'homme : - *l'homme connecté...ou contrôlé ? – le consommateur assisté...ou asservi ? – le travailleur libéré...ou remplacé ? – le citoyen souverain... ou manipulé ? – le patient réparé...ou augmenté ?* (Le monde qui vient).

Dans cette situation d'accélération du temps sans précédent, et compte-tenu des risques de détournement de ce qui devrait être considéré comme du progrès pour les populations, il est indispensable que tous les acteurs s'emparent de ces sujets parce qu'il faut que cette extraordinaire promesse technologique offerte par le numérique se transforme en progrès économique, social, démocratique et environnemental. C'est en cela, dans la réalité de notre temps que doit se propager un nouvel esprit des Lumières dont les principes fondamentaux sont plus que jamais d'actualité.

*« L'humanité gémit, à demi écrasée par le poids des progrès qu'elle a faits. Elle ne sait pas assez que son avenir dépend d'elle » Henri Bergson*

### Références bibliographiques :

- STIGLITZ J. (2012) *Le prix de l'inégalité* Ed. Les liens qui Libèrent
- SFFEM (2016) *XVIème journée de la Société Française et Francophone d'Ethique Médicale*, Paris
- OXFAM (2018) *Récompenser le travail, pas la richesse*
- CIRIEC (2018) *Déclaration finale, 32<sup>ème</sup> Congrès international*, Liège
- TEMPLIER A. (2018) *L'intelligence artificielle est exposée au risque des technoprophètes* (Le Monde)
- VICTOR C. (2019) *Le monde qui vient* Ed. Plon
- STIGLITZ J. (2019) *Peuple, pouvoir et profits* Ed. Les liens qui Libèrent
- MOUTOT A. (2019) *Face aux GAFAs, la nécessaire refonte des lois antitrust* (Les Echos)
- LASTENNET Jules et DANIEL Justine (2019) *La concurrence dans l'Union européenne*
- WORLD INEQUALITY LAB (2022)
- BAUBY Pierre (2023) *Le XXIème siècle des Lumières* Ed. du Croquant
- BESNIER Jean-Michel (2023) *L'avenir du posthumanisme ou les limites de l'humain* – Institut Diderot

### Chapitre 3

#### Retrouver les lumières d'une information de qualité

Par Myriem Mazodier

Le siècle des Lumières a vu les élites cultivées remettre en cause l'absolutisme religieux et politique, le XIX<sup>ème</sup> siècle a été en Europe le siècle de l'instruction (la France et la Belgique étant les pays les plus en retard en la matière) et le XX<sup>ème</sup> se caractérise, après l'irruption et la chute de dictatures extrémistes, par le triomphe de la démocratie, même si là encore la France est en retard et que ce n'est qu'en 1973 qu'en France les femmes accèdent pleinement au rôle de citoyennes<sup>44</sup>.

Au XXI<sup>ème</sup> siècle, on prend cependant de plus en plus conscience que le système démocratique ne peut pas fonctionner quand les faits ne sont pas connus et que ce sont les mensonges et les fausses informations qui circulent, surtout quand elles sont véhiculées par des émotions comme la colère, la peur ou la haine. La démocratie, ce n'est pas s'affronter par des invectives ou de la violence, mais s'écouter et accepter dans le contexte d'une information partagée que la majorité l'emporte.

Maria Ressa, journaliste, rédactrice en chef de *Rappler* aux Philippines, lauréate du prix Nobel 2021 de la Paix, a tenu le 14 novembre 2023 à Paris au CESE une conférence sur les enjeux de l'information. Elle craint que la démocratie ne meure en 2024 et estime que nous avons un an pour agir. Alors qu'en 2024, 65 élections vont se tenir dans 54 pays et qu'un humain sur 3 va participer à ces élections, seules pourront mériter le qualificatif de démocratiques celles qui se tiennent dans des pays où l'information est basée sur des faits avérés et intègres.

#### **Réseaux sociaux et médias classiques : qui informe, qui désinforme ?**

La plupart des intellectuels mettent avant tout en cause les réseaux sociaux jugés seuls responsables de la désinformation. Personnellement je ne partage pas ce diagnostic ; la confiance accordée (à raison ou à tort) par les moins de 35 ans aux réseaux sociaux est à mon avis largement due à la méfiance que beaucoup d'entre eux éprouvent vis-à-vis des médias traditionnels et des journalistes.

En Europe, actuellement, la France est le pays qui a le moins confiance dans les médias. Le baromètre annuel de *La Croix* sur la confiance des Français dans les médias et celui, international, publié par l'Institut Reuters, montrent tous les deux que la confiance des citoyens français dans les médias est l'une des plus faibles en Europe. En 2022, selon l'Agence Reuter, 29 % des français ont confiance dans les médias. Sur Internet, le nom courant des médias est d'ailleurs mierdas.

Selon le baromètre La Croix Kantar<sup>45</sup> un maître mot : le doute. Doute sur l'indépendance des journalistes vis-à-vis des pouvoirs politique et économique, doute sur l'indépendance des médias vis-à-vis de leurs propriétaires publics ou privés, doute sur les pratiques pour générer de l'audience et créer le buzz en maltraitant parfois la réalité. Sur les réseaux sociaux l'accusation principale envers les médias est celle de leurs silences et de leurs mensonges.

---

<sup>44</sup> 9 janvier 1973 La loi permet à une femme de transmettre sa nationalité à son enfant légitime ou naturel. Avec cette dernière loi, il n'y a plus au niveau du droit civil de différences entre les femmes et les hommes.

<sup>45</sup> <https://www.kantarpublic.com/fr/barometres/barometre-de-la-confiance-des-francais-dans-les-media/barometre-2023-de-la-confiance-des-francais-dans-les-media>

Le Président de la République a lancé en juillet 2023 les États généraux de l'information pour établir un diagnostic sur les enjeux liés à l'information et proposer des actions concrètes. Des groupes de travail thématiques assistent un comité de pilotage indépendant qui travaille jusqu'en mai 2024 à l'élaboration d'une liste de recommandations répondant aux enjeux de l'avenir de l'information. Les citoyennes et citoyens sont également associés à la démarche, d'abord par le biais d'une plateforme numérique ouverte en octobre 2023 à toutes et tous, puis par la tenue en 2024 de journées délibératives visant à approfondir les recommandations.

Une analyse des premières contributions de ces États généraux paraît cependant montrer une réflexion plus centrée sur le statut de journaliste que sur la qualité de l'information. Mais il est trop tôt pour évaluer un travail qui ne fait que commencer. Pour apporter ma pierre à l'édifice, je voudrais détailler les deux sens que revêt pour moi le terme de désinformation.

La désinformation passive, c'est le résultat d'une non information involontaire de faits pourtant établis. L'exemple le plus frappant est sans doute *l'inculture économique* des français dénoncée depuis des années mais à laquelle personne ne remédie. L'école préfère se concentrer sur d'autres matières, les médias également. Je suis entourée de gens qui confondent gratuité des soins, de l'école, des routes et absence de coûts ; ils n'ont jamais réfléchi au coût des soins, de l'école, des routes, etc. Ils n'ont aucune notion de ce qu'est une entreprise. Toujours plus de moyens est en France le maître mot. Une anecdote vécue : un brave homme se fait convoquer par sa banque car il est dans le rouge, il s'excuse et dit qu'il va réparer cela immédiatement et faire un chèque. Cette ignorance limite sérieusement le débat démocratique et on ne risque pas d'avoir comme en Suisse des votations sur la hausse ou la baisse du SMIC.

*L'inculture scientifique*, moins spécifiquement française, pose d'autres problèmes ; rares sont les journalistes qui savent vulgariser les avancées de la science et des techniques, séparer ce qui est désormais avéré de ce qui est encore hypothétique. Dire que l'on ne sait pas est si inhabituel que cela favorise manipulation et complotisme. Les ratés de la communication de l'OMS sur l'apparition du virus COVID comme ceux de la communication des médias traditionnels sur les moyens de le combattre ont favorisé un peu partout en Europe le recours aux réseaux sociaux pour obtenir les informations que des citoyens chinois livraient au péril de leur vie. Car les contempteurs des réseaux sociaux oublient que dans beaucoup de pays dictatoriaux, les réseaux sociaux sont interdits ou sévèrement contrôlés. Certes les théories les plus délirantes ont fleuri sur les dangers de la vaccination, mais c'est aussi sur les réseaux sociaux qu'on apprend des faits incontestables.

Bravo notamment à certains préfets qui affichent publiquement sur les réseaux sociaux leurs opérations de contrôle. Ainsi depuis début 2023, la préfecture du Val-d'Oise revendique la fermeture de plus de 80 établissements insalubres et décrit sans complexe chaque établissement fermé : restaurant vietnamien, ferme bio, ... Elle décrit aussi les contrôles de police comme ceux de l'inspection du travail et indique par exemple les situations ainsi relevées de travail illégal (17 décelées parmi les entreprises prestataires de Chronopost) ; cette stratégie, qui met sur le même pied public et privé, petite et grosse entreprise, lui vaut 24 200 abonnés qui découvrent que l'État sait agir pour le bien commun de façon non partisane.

La désinformation comme action, c'est la manipulation volontaire de l'information dans des buts divers mais toujours profitables aux manipulateurs : guerres diplomatiques, partisans ou commerciales visant à restreindre l'aire d'influence de l'adversaire, du concurrent et à étendre la sienne, appât du pouvoir ou/et du gain pour des influenceurs individuels ; tout ceci n'est pas spécifique des réseaux sociaux et existe depuis longtemps mais a pris une autre dimension avec l'explosion des données traitées.

La désinformation par le silence, difficile à dénoncer car souvent ignorée, est un outil particulièrement efficace. Ainsi c'est par l'association des femmes algériennes en France que j'ai appris au début des années 2000 que le 8 Mars 1965, sous le slogan « l'égalité de l'homme et de la femme », 10 000 femmes défilent à Alger, première grande manifestation de femmes sur le continent africain. Quelques mois plus tard, après le coup d'état de Boumediene, selon Khalida Messaoudi, <sup>46</sup> « les historiens « autorisés » de l'Algérie n'ont rien dit de ces manifestations de femmes, événements négligeables pour eux. De la lutte pour la libération à la lutte pour la démocratie, c'est comme si elles n'existaient pas ». Évidemment en France, journalistes et historiens n'en parlent pas plus. C'est seulement 40 ans après qu'on a commencé à en parler et à retrouver les films et photos de l'époque qui attestent de la réalité de l'événement.

L'existence de réseaux sociaux rend les conspirations du silence plus difficiles au grand dam de ceux qui considèrent que certaines informations doivent être occultées. Un exemple significatif : les quelques 4000 petites filles droguées, violées, battues, prostituées, parfois torturées, parfois tuées en Angleterre entre 1980 et 2018 par des gangs d'hommes pakistanais britanniques musulmans. A Telford<sup>47</sup> (1000 victimes, souvent âgées de 11 ans lors du premier viol), les faits sont bien connus des services sociaux, de la police et du conseil municipal dès 1990, mais ce n'est qu'en 2018 que suite à des articles dans la presse et dans les réseaux sociaux, le gouvernement commande une enquête indépendante qui va révéler l'amplitude des faits et les raisons de la très longue inaction des autorités. « Par crainte d'être considérées comme racistes, les autorités ont longtemps refusé d'enquêter, et les institutions ont tenté de minorer, voire d'étouffer les faits. » Une autre raison est que ces petites filles appartenaient à des familles très pauvres et que les gangs eux étaient riches et pouvaient verser des pots de vin ...

Si les réseaux sociaux rendent quasi impossible l'occultation totale de faits, ils peuvent a contrario propager plus facilement que les médias classiques de fausses informations et falsifier les faits. Ils disposent en effet d'un outil puissant : la possibilité donnée aux victimes de la désinformation de participer à sa propagation en relayant un message erroné, comme on l'a vu pour l'assassinat de Samuel Paty. Dans d'autres cas, le message peut ne pas comporter d'inexactitude mais transporter tant d'émotions négatives qu'il devient dangereux ; si je suis grosse et que tous mes camarades me le répètent chaque jour en m'identifiant à ma seule obésité, je peux succomber à ce harcèlement et plonger dans le mal-être et les conduites suicidaires. Ce martelage intentionnel et méchant visant un individu est susceptible de poursuites judiciaires. Car - et cela mériterait sans doute d'être mieux connu - l'utilisation d'un pseudonyme n'est pas garantie d'anonymat.

Plus compliquée est la question de la propagation d'informations ne visant pas un individu. Le mot-clé (hashtag) Saccage Paris qui a connu un immense succès sur les réseaux sociaux avec des milliers de photos montrant l'enlaidissement de la capitale renvoie peut-être ici ou là à des photos montages, mais l'essentiel est (hélas) véridique. Aussi bien la Mairie ne répond-elle plus, ayant affirmé que ce reportage vient d'opposants et est donc manipulateur et sans intérêt pour elle. Cette attitude semble porter ses fruits : Saccage Paris qui a très vite atteint les 20 000 abonnés lors de sa création en 2021 voit ses récentes publications regardées par moins de 500 personnes. Refuser le débat est une technique ... particulièrement recommandée quand l'adversaire a une information exacte.

---

<sup>46</sup> Une Algérienne debout, paru en 1995 chez Flammarion

<sup>47</sup> [Affaire des viols collectifs de Telford — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_des_viol_collectifs_de_Telford)

Le Quai d'Orsay a publié en août 2018 un rapport<sup>48</sup> qui traite des manipulations et notamment des ingérences de la Russie et de la Chine pour peser sur les élections françaises et/ou la politique diplomatique de la France. Sont ainsi pointés du doigt les « faux » lanceurs d'alerte qui sous prétexte de transparence balancent dans la nature des documents soi-disant bruts (conversations, courriels, télégrammes diplomatiques) souvent manipulés. Ces faux lanceurs d'alerte sont souvent pris au sérieux par le public et les médias classiques qui n'ont pas accès aux documents originaux.

Pour prendre l'exemple de la campagne présidentielle française 2017, que ce rapport décrit et dont je reprends l'analyse, la Russie intervient d'abord de façon classique ; le 4 février 2017, un article de Sputnik présente Macron comme un « agent des banques américaines » soutenu par « un lobby homosexuel très fortuné ». Deux heures avant le dernier débat télévisé entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen, soit le mercredi 3 mai 2017 à 19 heures 05, un internaute utilisant une adresse IP lettone déverse sur le forum américain 4Chan, deux documents truqués suggérant que Macron détiendrait un compte offshore ; ils sont rapidement relayés par plus de 7 000 comptes Twitter. Pendant le débat télévisé, Marine Le Pen elle-même mentionne l'existence d'un compte caché. Finalement, la rumeur est discréditée, la preuve étant vite apportée que ces documents sont des faux. Les mêmes personnes qui ont posté ces faux documents sur 4Chan le mercredi, annoncent le vendredi matin que d'autres documents vont être diffusés. Le vendredi soir quelques heures avant la clôture de la campagne, des documents sont mis sur le net provenant soi-disant du piratage de plusieurs comptes d'En marche (au moins cinq messageries des proches collaborateurs de Macron ont été effectivement piratées, dont celles de sa plume, de son trésorier de campagne et de deux députés). Les pirates ont attendu la dernière minute pour diffuser les documents : le 5 mai 2017, quelques heures seulement avant que tous les médias respectent un silence politique total. Au total, le mot-clé #MacronLeaks a été utilisé dans 47 000 tweets, dans les seules trois heures et demie suivant le tweet initial. Il ne semble pourtant pas que ceci ait eu d'influence sur le vote pour trois raisons principales : d'abord les milliers de documents soi-disant provenant de l'équipe Macron ne révélaient aucun scandale ; ensuite, la plupart des comptes catalyseurs (et bots) étaient en anglais, puisque les documents piratés avaient d'abord été diffusés sur des sites américains<sup>49</sup> ; enfin l'équipe Macron a immédiatement réagi sur les réseaux sociaux et souvent avec humour. Reste que ce rapport date de 2018 et que depuis les pirates et faux lanceurs d'alerte se sont perfectionnés.

Un spécialiste de la lutte<sup>50</sup> contre la désinformation a fait un intéressant parallèle entre virus et infox. « Les informations fallacieuses se comportent comme les agents pathogènes pendant une épidémie : elles se propagent plus rapidement et à plus grande échelle » (que les informations exactes) ». Comme un virus, la désinformation se caractérise par son mécanisme d'infection (exposition sur les réseaux sociaux), sa contagiosité (diffusion par les réseaux et les médias), sa réplication virale (viralité plus ou moins grande de l'infox) et l'échappement immunitaire (dénis du fact checking et du debriefing par croyance particulière).

Les spécialistes des réseaux savent détecter vite les faux comptes qui sont animés par des robots et qui relaient en masse des informations de propagande. Les lecteurs eux ne sont pas armés en ce sens et peuvent succomber aux différents biais cognitifs qui expliquent pourquoi on croit aux infox : information qui va dans le sens de vos croyances, information répétitive déjà partagée par beaucoup, etc. La fausse information a enfin souvent une grosse charge émotionnelle, donc elle

---

<sup>48</sup> [LES MANIPULATIONS DE L'INFORMATION : Un défi pour nos démocraties \(diplomatie.gouv.fr\)](https://diplomatie.gouv.fr/fr/actualites/les-manipulations-de-linformation-un-defi-pour-nos-democraties)

<sup>49</sup> « Les compétences de la population française pour les langues étrangères étant ce qu'elles sont, cette stratégie n'était certainement pas la bonne. » dit ironiquement le rapport du Quai

<sup>50</sup> Visioconférence d'Adel MEBARKI sur les réseaux sociaux et la désinformation le 7 décembre 2022 organisée par l'association des auditeurs IHEDEN Région Paris IdF

attire les lecteurs, donc elle attire la pub et elle peut être créée pour de simples raisons financières. Les influenceurs / influenceuses gagnent largement leur vie de cette façon.

Le meilleur moyen de lutter contre la désinformation active est l'action citoyenne : ne pas diffuser une info non vérifiée, promouvoir les informations certaines, éduquer. Se réunir à plusieurs pour répandre des informations exactes est considéré comme l'un des meilleurs moyens, car nous aurons plus confiance dans une information apportée par des acteurs non semblables.

### **Une nouvelle menace pour les lumières : l'intelligence artificielle au service des réseaux sociaux**

Sauf à vouloir supprimer la liberté d'expression, il nous faut apprendre à vivre avec les réseaux sociaux. Il faut effectivement obliger les plateformes à ne pas accepter les messages au contenu injurieux et violent envers des personnes physiques nommément désignées<sup>51</sup>, mais rendre responsables les plateformes de la véracité des informations générales qui y sont données me semble difficile. Ce n'est pas leur rôle. Je préférerais que se développent à côté des plateformes des centres de dénonciation des infox et que les plateformes soient contraintes quand la manipulation ou le crime est avéré de les retirer, avec en cas de non retrait rapide des amendes fortes.

Je souhaiterais surtout que l'on contrôle le recueil qu'elles font des données personnelles de leurs utilisateurs. Plus inquiétant que les infox, me semble en effet être le compartimentage des informations qui parviennent aux humains. Certes le lecteur du Nouvel Obs ne reçoit pas les mêmes informations que celui de Valeurs actuelles, mais l'un et l'autre sait qu'il lit un journal engagé. De même, si vous regardez les actualités allemandes, certaines informations qui font la une des médias français ne sont pas évoquées chez nos voisins et inversement<sup>52</sup>, mais c'était sans doute pire autrefois. Ce qui est nouveau c'est la masse des données traitées sur Internet qui impose la mise en place d'algorithmes pour décider de ce qui passera à la une ou non. Les biais introduits par ces algorithmes ont été dénoncés il y a dix ans déjà, mais à l'époque ces algorithmes étaient encore simples, lisibles, et donc rectifiables car reposant sur des critères relativement simples comme l'âge, le genre, la race, le pays, etc. Ils pouvaient facilement être contestés.

Le développement de l'intelligence artificielle change le paysage : GPT1 a émergé en 2022 ; GPT2 a suivi avec une puissance accrue puisqu'il fonctionne avec 1,5 billion de paramètres ; GPT3 en 2023 fonctionne avec 175 billions de paramètres et GPT4 qui interagit non seulement sur les textes mais sur les images a plus de 100 trillions de paramètres.

L'objectif principal des réseaux sociaux est de gagner de l'argent. Actuellement ils sont « gratuits » (voir plus haut) car ils gagnent leur argent et font leurs profits par la publicité ; ils font donc tout pour conserver leur audience car, sans elle, les entreprises n'auraient pas d'intérêt à faire de publicité. Aujourd'hui, avec 100 trillions de paramètres, l'Intelligence artificielle vous connaît mieux que quiconque et vous propose exactement ce qui vous plait en matière de produits matériels et intellectuels. Et donc aussi en matière d'informations. Si vous êtes jeune et citadin, si vous mangez bio ou végétarien, vous allez recevoir une information que ne recevra pas le chasseur ou l'amateur de foie gras. Mais ne croyez pas que tous les jeunes écolos vont recevoir la même information : selon que vous soyez célibataire, père de famille, halal ou kasher, pianiste ou rugbyman, doctorant ou sans diplôme, etc. etc. (100 trillions de catégories), vous aurez des informations différentes.

---

<sup>51</sup> La télévision de son côté a largement diffusé les images montrant des manifestants baladant au bout d'une pique l'effigie de la tête du Président sous l'œil bienveillant de députés LFI ...

<sup>52</sup> Combien de français connaissent les enjeux des élections européennes de 2024 ?

Le problème est de savoir comment vous allez discuter avec votre voisin qui ayant un profil différent aura d'autres informations (exactes ou non). Sachant en outre que les jeunes générations s'intéressent plus au bien-être animal et à la biodiversité qu'aux combats des boomers pour la laïcité ou l'Europe, on voit se dessiner un basculement entre le monde d'hier où l'on imaginait que l'humanité se dirigeait de façon inéluctable vers le progrès et le bien-être, et le monde qui vient où beaucoup de jeunes ont la certitude qu'ils vivront demain moins bien qu'hier. Comment favoriser le débat et convaincre les jeunes de ne pas recourir à la violence pour imposer leur point de vue ?

Sinon en revenant à l'esprit des Lumières qui veut que l'on accepte de lire ce qui vous ne plait pas et de discuter avec chacun sans préjugé, mais aussi avec courage. Il faut aller sur le terrain de l'autre, savoir écouter ce qu'il dit sans peur ni haine mais savoir aussi dire ce que l'on croit juste et le défendre avec des arguments de raison. Sapere aude : ose penser !

## Chapitre 4

### Rallumons les Lumières en ranimant l'esprit critique

Par Bernard Zahra

Développer l'esprit critique invite d'abord à accepter et à mettre en œuvre la devise de Kant « *Ose savoir par toi-même !* ». Ce qui n'est pas toujours facile dans le contexte désenchanté que nous connaissons.

Nul mieux que Condorcet, disciple de Voltaire, n'a montré combien une telle attitude demande une véritable conversion intérieure.

*« Les esprits qui, comme Montaigne, s'endorment tranquillement sur l'oreiller du doute, ne sont pas communs ; ceux qui sont tourmentés du désir d'atteindre à la vérité, sont plus rares encore. Le vulgaire aime à croire, même sans preuve, et chérit sa sécurité dans son aveugle croyance, comme une partie de son repos. »* Condorcet, vie de Voltaire, Payot, 2022, page 44 [Kehl 1780]

Quel pourrait-être le développement d'une pensée critique autonome ? Plusieurs étapes sont nécessaires :

- Rechercher de l'information,
- Évaluer et valider cette information,
- Identifier les sources,
- Citer clairement ses sources,
- Trier et sélectionner les documents et sources les plus pertinents.

Mais pour viser quels objectifs sur le plan personnel et citoyen ? En voici quelques-uns :

- Acquérir un recul critique par rapport au flot d'informations charrié quotidiennement par les médias et les réseaux sociaux,
- Vérifier les sources et les évaluer,
- Savoir écouter,
- Faire la part des choses entre les faits et les opinions,
- Distinguer les affirmations fondées sur des preuves,
- Reconnaître le droit au désaccord,
- Transmettre et partager sereinement ses opinions autour de soi.

#### **Mais avant toute chose, comment définir l'esprit critique ?**

Descartes dans son Discours de la méthode écrit « *Ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien.* »

Ne confondons pas esprit critique et critique systématique : La critique ne saurait se confondre avec le fait de douter de tout par principe. Le scepticisme sans limites peut facilement devenir une forme de nihilisme. Lorsque l'on cherche, sans respecter les canons de la méthode et de l'administration de la preuve, des versions alternatives aux réalités historiques ou à des faits d'actualité, on aboutit le plus souvent à des récits sans consistance.

L'esprit critique ne peut pas non plus, se résumer aux exercices de démystification des fausses informations que proposent les fact-checkers. La contradiction rationnelle réussit mieux lorsqu'elle est émise par un membre de notre groupe social ou politique. D'une façon générale, la contradiction a moins de chances d'être repoussée a priori, si elle est endogène ou si elle est proche de nous.

En poussant cette constatation jusqu'à son terme logique, on aboutit à la conclusion que la critique la plus efficace est celle qui vient ... de nous-mêmes. Ainsi, la capacité à évaluer correctement les contenus et les sources des informations afin de mieux juger, de mieux raisonner et de prendre les meilleures décisions, doit venir avant tout de notre libre arbitre.

Comment évaluer la qualité d'une information ? Déterminer si l'information a de bonnes chances de correspondre à la réalité, donc si elle mérite notre **confiance**. D'où l'importance d'une bonne culture générale. Nous pouvons donc définir « ***l'esprit critique comme la capacité à faire confiance à bon escient, après évaluation de la qualité des informations, opinions, connaissances à notre disposition, y compris les nôtres*** ».

Mais comment définir la confiance ? Avoir confiance en soi est aujourd'hui un impératif, avoir confiance dans les autres, un conditionnel. Or, si la confiance en soi est une bonne chose pour l'individu, la société ne saurait exister sans confiance en autrui, dimension essentielle de la vie collective.

### **Sommes-nous aujourd'hui dans une société de confiance ?**

« *La société de défiance est une société frileuse, une société où la vie commune est un jeu à somme nulle (si tu gagnes, je perds), société propice à la lutte des classes, au mal-vivre national et international, à l'enfermement, à l'agressivité de la surveillance mutuelle. La société de confiance, au contraire, est une société en expansion gagnant-gagnant (si tu gagnes, je gagne), une société de solidarité, de projet commun, d'ouverture et d'échange.* » (Alain Peyrefitte la société de confiance).

Le besoin de confiance, qui a une origine naturelle, s'exprime dans une société où la transparence est souvent confondue avec la confiance. Cette compétence est une prédisposition biologique chez l'être humain. Par exemple, les enfants de trois ans sélectionnent leurs informateurs en fonction de leur lien de proximité avec eux.

Les adultes familiers étant moins susceptibles d'avoir des motifs de les tromper, les enfants prennent de préférence des informations auprès d'adultes bienveillants ou qui montrent du respect pour les normes socio-morales, tout en écartant les informateurs qui ont été décrits comme méchants ou menteurs par d'autres. Ces enfants de trois ans préfèrent également suivre les opinions d'individus qui font preuve d'une certaine forme de connaissance générale ou qui ont un accès direct et perceptif à l'information.

Cependant notre esprit d'adulte est fortement tenté d'accepter dans les réseaux sociaux, des idées vraisemblables qui n'entraînent pas de processus coûteux en termes intellectuels. Notre disposition à être désinformés vient en partie d'une forme d'avarice cognitive, d'une certaine paresse.

La confiance que nous pouvons avoir dans le jugement des autres, tel qu'il peut être évalué par sa visibilité sociale, est donc profondément affectée par le basculement de la vie sociale en ligne. Nous ne pouvons plus compter seulement sur nos dispositions naturelles pour évaluer intuitivement l'information mais devons cultiver de nouvelles aptitudes mentales, principalement par l'éducation et la formation à la pensée critique.

### **Un espoir raisonnable : développer l'esprit critique**

Des effets positifs de l'éducation à la pensée critique sont par exemple, via une pratique répétée, l'utilisation d'exemples provenant de différents élèves et l'explicitation de règles générales à appliquer dans une variété de contextes et de contenus.

En d'autres termes, les compétences analytiques acquises dans un exercice peuvent être mobilisées dans d'autres types d'exercices si l'enseignement de l'esprit critique se fait de façon adéquate.

La littérature scientifique a mis en évidence un effet bénéfique global lorsque ces formations incluent un dialogue et un échange entre les élèves, des problèmes concrets, localisés et réalistes sur lesquels travailler, un mentorat adapté du côté de l'enseignant, et des interventions métacognitives, c'est-à-dire permettant au sujet apprenant de prendre conscience des mécanismes de sa propre pensée.

La difficulté réside dans la diversité énorme entre les études faites en termes de durée d'intervention, d'intensité, de contenu, d'âge ciblé, de méthodes de mesure d'impact et de qualité.

Les interventions peuvent être limitées à quelques leçons visant à doter les élèves de compétences argumentatives ou bien s'étendre à l'échelle d'un pays sur une longue durée. Les transferts de compétences à long terme et à distance sont rarement évalués. De plus, l'enseignement de l'esprit critique a des objectifs si larges qu'on peut regrouper sous ce vocable des actions visant à améliorer aussi bien le raisonnement ou la lecture et l'interprétation textuelle que les compétences scientifiques ou argumentatives.

Or apprendre à raisonner est aussi important qu'apprendre à lire ou à compter ...

**Un exemple, la théorie de l'évolution** : elle se heurte chez les élèves à des obstacles cognitifs spontanés. L'enjeu ici n'est pas seulement de comprendre la théorie de Darwin, mais également de montrer aux élèves pourquoi celle-ci leur résiste. Ainsi, ils apprendraient à développer leur propre pensée en entrant dans un apprentissage de métacognition.

Un autre exemple classique de biais cognitif, la confusion fréquente entre corrélation et causalité. Elle pourrait, elle aussi, susciter une attention pédagogique toute particulière que ce soit en mathématiques, en physique, en sciences économiques et sociales, en histoire ou même en philosophie.

### **Comment développer cette capacité ?**

Elle passe par l'argumentation critique, la citation et l'évaluation des sources, des travaux de groupe avec un contradicteur interne, des études de cas à construire ensemble.

Quelques pistes à creuser :

- Comment faire de façon pratique une éducation aux médias et à l'information ?
- Pourquoi la terre est-elle ronde et non plate comme notre perception semble nous le faire croire ?
- Comment la rumeur, notamment dans une entreprise, peut-elle biaiser l'information ?
- Pourquoi la théorie de l'évolution de Darwin est-elle difficile à comprendre intuitivement ?
- Comment peut-on lutter raisonnablement contre le greenwashing ?
- Quelles sont les différences entre une corrélation et une causalité ? Un exemple ?
- Quelles sont les recommandations du rapport Bronner qui vous paraissent les plus utiles ?
- Comment critiquer une opinion sans dénigrer une personne ?
- Le réchauffement climatique peut-il se prouver ?

## Chapitre 5

### Pour une écologie de l'information

Par Evelyne Cohen-Lemoine

Face à ces transformations des usages et de leurs impacts sur la société, nous souhaitons apporter quelques éclairages autour des lumières et de notre rapport à l'information.

#### Le syndrome de surcharge et de saturation cognitive et les dérives engendrées face à la « surcharge mentale de l'information »

À quel moment la recherche d'informations, levier humain fondamental de la quête de sens, de l'aide à la prise de décision et de réduction d'incertitude, devient-elle anxiogène ou pathogène ? Au-delà de l'accès à l'information, ce sont aussi les diffuseurs et les émetteurs qui se sont radicalement transformés. Chacun au fond peut devenir une source, un influenceur ou un diffuseur d'informations vérifiées ou non...

La surenchère de commentaires sur les réseaux sociaux conduit généralement à un développement de l'agressivité ou à des remarques acerbes... pour avoir plus d'audience en entretenant une économie de l'attention ? En incitant les utilisateurs à rester plus longtemps devant leurs écrans ? En attirant ainsi des publicités et des recettes supplémentaires ? En captant toujours plus de données...

Il n'y a qu'à voir comment la moindre polémique lancée sur un plateau de TV, peut enfler et comment sa diffusion en boucle et sur différents supports, la fait monter en antagonisme. À l'instar de Twitter (aujourd'hui X) qui était, à ses débuts, un réseau social novateur destiné à rendre l'information et l'expression accessibles au plus grand nombre, alors que ce réseau pouvait développer de la sérendipité, de la créativité et de la rapidité de diffusion ; il est devenu - en dix ou quinze ans - une des principales caisses de résonance de la haine ou de la discrimination, du buzz inutile ou du harcèlement.

Autre incidence, le lien entre cette forme de fatigue ou de saturation mentale et la recherche de plus d'impact informationnel : *« On retrouve un besoin de cognition plus fort chez les plus fatigués : 80% ressentent « en permanence le besoin de croiser différentes sources d'information pour se faire une opinion » (versus 72% de l'ensemble de la population et 63% de ceux qui ne souffrent pas du tout de fatigue informationnelle), 49% éprouvent ce qu'il est désormais convenu d'appeler le FOMO (Fear of missing out : peur de manquer une information) pour 40% de l'ensemble de la population et 30% de ceux qui ne sont pas du tout fatigués. Pas loin de la compulsion, 68% des plus fatigués avouent « avoir du mal à s'empêcher de cliquer sur certains titres même s'ils savent d'avance que ce sont des informations futiles » (pour 52% de l'ensemble et 30% des pas du tout fatigués). »* Source étude Arte & Fondation Jean Jaurès 2022.

On peut relier ces différentes attitudes à des formes diverses de peurs, plus ou moins conscientes. Ceux qui sont à la fois hyper connectés et très stressés, ceux-là craignent de rater quelque chose d'important... ou de ne pas être les premiers informés. Ceux qui se méfient, se défient des informations et cherchent à s'en protéger, craignent parfois de ne pas comprendre, d'être dépassés par les événements. Certains d'entre eux sont négatifs par principe, d'autres vont plutôt être dans l'évitement.

Ceux qui veulent tout contrôler, très engagés et très informés, ne semblent pas être stressés par l'information car ils ont le sentiment de tout maîtriser. Mais leur peur plus inconsciente, peut être liée à la crainte de l'incertitude et de l'inconnu...

Enfin, une partie des personnes se mettent un peu à l'écart, se sentent peu concernés, par manque de temps, d'engagement ou de connaissance ? Ils cherchent plutôt à se protéger de la pression médiatique. Ils se pensent à l'abri de la pression médiatique et du stress que cela peut engendrer.

### **Des stratégies alternatives de gestion et d'auto-régulation sont envisageables pour tendre, sans y prétendre parfaitement, vers une écologie de l'information**

Ces stratégies s'articulent autour de trois leviers principaux.

**Un levier organisationnel** pour gérer quantitativement l'information avec économie, sans la rechercher de façon compulsive : une gestion optimale du temps et des priorités apaise, en développant une pratique ritualisée de rendez-vous avec l'information - en ne regardant qu'un seul journal télévisé, sur Arte par exemple, ou en écoutant deux ou trois sessions d'informations sur Radio France - des rendez-vous réguliers avec l'information sur du temps long : reportages, journalisme d'investigation, documentaires, pour sortir du flux permanent et non hiérarchisé d'une "information continue".

Ainsi, chacun peut se donner quelques règles d'hygiène de vie comme nous le faisons parfois pour gérer nos mails et nos diverses messageries, consacrer des temps dédiés et limités avec des horaires réguliers pour éviter le flux permanent et les nombreuses interruptions qui entraînent inévitablement une baisse de concentration ou une perte d'énergie.

**Un levier émotionnel** : Plus qualitativement, la compréhension du levier émotionnel nous permet d'identifier ce qui nous fait réagir, nous stresse, nous angoisse, nous fait réfléchir, nous interroge ou nous rassure. L'étude d'Arte - Fondation Jean Jaurès souligne aussi le lien entre l'engagement et la difficulté à trier l'information, le « nuage informationnel » dont parle Edgar Morin. Et cela se traduit par le fait qu'un Français sur deux dit souffrir de fatigue informationnelle.

**Un levier d'ordre intellectuel.** C'est sur ce terrain que nous rejoignons les questions liées à l'apprentissage, à l'éducation aux médias, au **développement du discernement**. Cela passe par différents registres, le choix des sources, la vérification et le recoupement, le questionnement, l'analyse à froid ou le retour d'expérience partagé avec d'autres personnes.

Ce cheminement et cette maturité face à l'information passent aussi par la mise en perspective, apprendre à ne pas réagir "à chaud" face à une information que l'on reçoit, se souvenir de faits similaires et des conséquences qu'ils ont entraînées, faire des comparaisons, des analyses croisées de faits similaires dans d'autres contextes. Au-delà de cette capacité critique à analyser il s'agit aussi du partage et du dialogue avec d'autres pour confronter, pour débattre, sans tomber dans le piège de la polémique vaine et stérile si présente dans les réseaux, où la conversation, l'échange, le droit reconnu au désaccord laissent malheureusement trop souvent place à la diatribe, la volonté de toujours convaincre et au « faire valoir » personnel.

Pour illustrer l'importance du discernement, voire de la vigilance, un sujet devrait tous nous concerner, car il représente un enjeu majeur en termes d'accès à l'information et de défense de la démocratie. Il s'agit de l'affaire « Team Jorge », révélée par une enquête récente menée entre autres par la cellule investigation de Radio France : « *Coup de tonnerre dans le monde des médias à grande audience... La chaîne BFMTV a été infiltrée par d'obscurs réseaux de désinformation et de manipulation impliquant l'un de ses journalistes. Le pot aux roses a été révélé au grand jour après une enquête menée par la cellule investigation de Radio France et le Monde, en collaboration avec le consortium Forbidden Stories.* » Journal l'Humanité 16/02/2023.

Et de citer également le même jour la chronique du journaliste Pierre Haski (France Inter) à propos de « Team Jorge » : « Depuis le référendum sur le Brexit et l'élection de Donald Trump... on sait que la manipulation de l'opinion à l'heure d'internet est passée au stade industriel. La vraie surprise de l'affaire « Team Jorge », révélée hier ... n'est pas que ces pratiques existent : c'est qu'elles continuent à grand échelle. L'enjeu est ni plus ni moins que la survie de nos sociétés démocratiques, certes loin d'être parfaites, mais que menacent clairement l'achat clandestin d'influence, la manipulation à grande échelle, les déstabilisations de tous ordres ... il y a quelque chose de spécifique dans ces pratiques révélées hier : c'est la passivité des États, et la complicité, active ou pas, des grandes multinationales de la Tech, américaines pour la plupart. L'enquête, initiée par Forbidden Stories, a révélé l'existence d'une société israélienne fondée par d'anciens militaires, qui vend des prestations comme n'importe quelle société de service. Sauf que ces prestations rémunérées visent à la déstabilisation d'un État africain, la manipulation d'élections, ou l'achat d'influence à la demande. Les GAFAs ont annoncé des mesures, mais on voit bien qu'elles sont totalement insuffisantes. ... La place prise dans le débat public par Facebook, Twitter, TikTok et bien d'autres, est telle que les États ne peuvent s'en désintéresser. Les plateformes ont des comptes à rendre. Toutes les annonces récentes se révèlent de la poudre aux yeux quand on entend les révélations de cette enquête. Soit les États régulent et contrôlent, soit nous périrons emportés dans un déluge de désinformation. Et nous ne pourrions pas dire « nous ne savions pas ».

À titre d'illustration, l'excellente infographie d'Anne-Sophie Novel sur le paysage médiatique français

<https://lesmediaslemondeetmoi.com/wp-content/uploads/2020/08/media-final-140x100-1.pdf>

## **Chapitre 6**

### **Une opportunité démocratique : Développer l'esprit critique Et l'Éducation aux médias et à l'information Par Catherine Gelin-Vollot**

Ce chapitre vise à donner une vision très opérationnelle du développement de l'esprit critique dans l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Les recommandations du rapport établi par la Commission Bronner à la demande du Président de la République<sup>53</sup> sont ainsi rappelées.

Les réseaux sociaux : « porteurs du meilleur, qu'il faut promouvoir, comme du pire, contre lequel il faut se prémunir » (Rapport du Conseil d'État en 2022)

Longtemps, les médias se sont résumés aux moyens traditionnels d'information, à savoir la presse écrite, la radio, la télévision et l'audiovisuel. Depuis 20 ans, ils se sont étendus à l'ensemble de l'internet et concernent aussi tous les réseaux notamment sociaux. En 2022, on estimait que près de 60 % de la population mondiale était active sur les réseaux sociaux (4,2 milliards d'utilisateurs) et que le temps moyen qui y était passé est de 145 minutes par personne et par jour. Désormais, les citoyens ont à leur disposition une multitude de sources et de plateformes d'information.

Les réseaux sociaux ont donc bouleversé notre société et nous confrontent à des défis démocratiques, économiques, sociétaux mais aussi écologiques. Aussi, le Conseil d'État a publié une étude annuelle en 2022 sur ce sujet et a formulé 17 propositions concrètes pour permettre le rééquilibrage des forces en faveur des utilisateurs, armer la puissance publique dans son rôle de régulateur et également penser demain<sup>54</sup>.

Les réseaux sociaux sont très récents : Facebook s'est ouvert au grand public il y a seulement 16 ans, Twitter est né en 2016. La plateforme Tik Tok, d'origine chinoise, a connu un développement considérable pendant le confinement et atteint actuellement près de 2 milliards d'utilisateurs, c'est-à-dire quasiment un quart de la population mondiale ! Ces dates montrent l'énorme différence entre la vitesse de propagation de ces plateformes, utilisées particulièrement par les jeunes, et le faible recul temporel que nous en avons. Édouard Geffray, dans son article d'Acteurs publics de novembre 2022, s'interroge d'ailleurs sur les moyens pour accompagner cette évolution : « *Comment faire en sorte que les élèves d'aujourd'hui, qui sont les futurs citoyens, fonctionnaires ou salariés de demain, soient armés pour utiliser de manière permanente ces réseaux ?* ».<sup>55</sup>

Plus que jamais, il est important de faire un usage responsable des médias, c'est-à-dire d'en percevoir les bénéfices (accès à des ressources infinies, rapidité et élargissement de la diffusion, ...) autant que les limites et les dangers (fausses informations, exploitation de données personnelles, cyberharcèlement, ...). Pas une semaine ne se passe en effet sans que ne soit dénoncée la diffusion de contre-vérités scientifiques, historiques ou d'actualité. Un sondage IFOP publié en janvier 2023 relevait que, parmi les jeunes Français d'aujourd'hui, un sur six estimait crédible que la Terre soit en réalité plate, un sur quatre admettait que l'assaut sur le Capitole pouvait être mis en scène, et un

---

<sup>53</sup> En janvier 2022, 14 experts ont remis au Président de la République un rapport sur les perturbations de la vie démocratique par les flux numériques, dit rapport de la Commission Bronner. Gérald Bronner est professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie des technologies et de l'Académie nationale de la médecine. Référence : « Les Lumières à l'ère numérique » sous la direction de Gérald Bronner - PUF

<sup>54</sup> Étude annuelle 2022 du Conseil d'État : Les réseaux sociaux : enjeux et opportunités pour la puissance publique

<sup>55</sup> Article d'Édouard Geffray, Directeur général de l'enseignement secondaire des Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur « L'élève d'aujourd'hui est l'utilisateur de demain ! » paru dans Acteurs publics de novembre 2022

sur trois jugeait que les vaccins ARN messenger causent des dommages irréversibles aux enfants en bas âge ...<sup>56</sup>

Les effets de l'utilisation effrénée des réseaux sociaux ne sont pas encore connus. Le 18 février 2023, Océane Herrero, journaliste à Politico, a publié un livre sur le phénomène Tik Tok, et expliquait que « *les jeunes ont été les premières cibles mais maintenant peu de sphères de la société n'y sont pas représentées. Se présentant comme un fil de vidéos courtes sans fin, ce réseau est particulièrement addictif* ». C'est pourquoi, une commission d'enquête sénatoriale s'est penchée sur « *l'utilisation du réseau social Tik Tok, son exploitation des données et sa stratégie d'influence* » et a remis ses constats « *La tactique Tiktok : opacité, addiction et ombres chinoises* » et a fait 21 propositions. note<sup>57</sup>

Comme l'a écrit Évelyne Cohen-Lemoine dans dans le chapitre précédent, « *il convient plus que jamais de développer une écologie de l'information, afin de distinguer les informations factuelles des interprétations et des opinions, mais également d'éviter la surcharge mentale d'information, génératrice de stress et d'anxiété* ».

### Où en-est-on de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ?

La mutation des médias appelle une nouvelle réponse de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), pour accompagner les individus tout au long de leur vie. Ainsi, le rapport de la Commission Bronner sur les perturbations de la vie démocratique par les flux numériques, présenté au Président de la République en janvier 2022, propose de développer l'enseignement de l'esprit critique et d'améliorer l'éducation aux médias et à l'information, en milieu scolaire. Plus précisément, la recommandation R27 suggère de : « *systématiser la formation à l'esprit critique et à l'EMI, d'une part pour les élèves - et ce dès l'école primaire et jusqu'après le secondaire -, et d'autre part pour les enseignants en formation initiale et continue* ». Où en-est-on aujourd'hui ?

#### *Au niveau européen : une directive*

Dans un avis de décembre 2019, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) constatait que le sujet de l'éducation aux médias avait été inscrit tardivement dans les priorités politiques de l'Union européenne. Une recommandation de la Commission européenne de 2009 définissait l'EMI comme « *la capacité à accéder aux médias, à comprendre et apprécier avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu et à communiquer dans divers contextes* ». <sup>58</sup>

La directive européenne réglementant les services de médias audiovisuels, révisée en 2018, fait obligation aux États membres de développer l'éducation aux médias et de l'étendre à l'ensemble de la population suivant ainsi les préconisations du CESE. <sup>59</sup>

#### *A l'échelle française : l'enjeu citoyen de développer l'esprit critique à l'école*

L'éducation aux médias et à l'information dans le système éducatif français est apparue dans les années 1960, porté par un courant associatif « presse-école ». La présence de la presse à l'école est devenue alors légitime, comme support pédagogique de lecture et d'écriture.

A partir de 1973, le Conseil international du cinéma et de la télévision (CICIT) à l'Unesco a promu une autre approche éducative, sous le vocable anglosaxon de « *media education* », bientôt traduit en « éducation aux médias », qui préconise de ne pas enseigner avec les médias sans enseigner les médias eux-mêmes, en tant qu'objets d'étude.

---

<sup>56</sup> Lien : [Complotisme : « Un jeune sur six pense que la terre est plate » ? Pas si vite ! \(20minutes.fr\)](#)

Nota bene : Depuis sa publication, le sondage a reçu de nombreuses critiques, notamment sur sa méthodologie et le message alarmiste qui en résulte.

<sup>57</sup> [https://www.senat.fr/fileadmin/Presse/Documents\\_pdf/ESSENTIEL\\_Tiktok.pdf](https://www.senat.fr/fileadmin/Presse/Documents_pdf/ESSENTIEL_Tiktok.pdf)

<sup>58</sup> [Recommandation de la Commission du 20 août 2009 sur l'éducation aux médias dans l'environnement numérique pour une industrie de l'audiovisuel et du contenu plus compétitive et une société de la connaissance intégratrice \(europa.eu\)](#)

<sup>59</sup> Directive européenne réglementant les services de médias audiovisuels : [EUR-Lex - 32018L1808 - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

En 1983, le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) a été créé sous la tutelle de l'Éducation nationale. Cet organisme a été missionné pour former les enseignants de toutes disciplines des premier et second degrés, à pratiquer en classe l'analyse des médias et à accompagner la production de médias scolaires. En 2006, le rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche a affirmé l'éducation aux médias comme compétence scolaire visant à la fois la maîtrise des codes et des langages médiatiques, mais aussi le développement de l'esprit critique dans une perspective citoyenne.<sup>60</sup> Ainsi, le 1er socle commun des connaissances et des compétences a précisé que « *tout ce qu'il est indispensable de maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire intègre la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication* » et qu'il appartient à l'école « *de faire acquérir à chaque élève un ensemble de compétences lui permettant de les utiliser de façon réfléchie et plus efficace* ». <sup>61</sup>

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République <sup>62</sup> a intégré le concept d'éducation aux médias et à l'information dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C) que tout élève doit avoir acquis à la fin de sa scolarité obligatoire.

L'EMI s'est retrouvée renforcée à partir de 2015, suite à l'attentat terroriste contre Charlie Hebdo et la prolifération « d'infos » sur les réseaux sociaux. Depuis, l'EMI, objet d'une des 11 mesures pour une grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, constitue une composante majeure d'un des parcours éducatifs : le parcours citoyen, et « *un élément indispensable pour préparer à l'exercice de la citoyenneté en démocratie* »<sup>63</sup>.

Présente dans tous les champs du savoir transmis aux élèves, l'EMI est maintenant déclinée dans tous les programmes d'enseignement. Le travail de formation des élèves au décryptage du réel et à la construction progressive d'un esprit éclairé, autonome et critique est bien actuellement une ambition majeure de l'école.

Afin de généraliser l'EMI, la circulaire du 24 janvier 2022 a renforcé le pilotage académique et prévu de nouvelles initiatives à destination des enseignants de toutes les disciplines, premier et second degrés.<sup>64</sup> Le Vade-mecum pour l'éducation aux médias et à l'information – Généraliser l'EMI – de la maternelle au lycée<sup>65</sup>, conçu avec le CLEMI, a pour ambition de favoriser la généralisation de l'EMI par la mobilisation des enseignants de toutes disciplines, ainsi que des personnels d'encadrement (chefs d'établissement, corps d'inspection).

Les conclusions de la mission flash : « *les ressources existent mais il faut maintenant intégrer tous les acteurs de l'EMI et toucher tous les âges de la vie, pas uniquement les jeunes* »

En septembre 2022, la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a confié une mission flash sur l'éducation critique aux médias : celle-ci a réalisé un état des lieux des initiatives foisonnantes en la matière, et dégagé des pistes d'amélioration dans

---

60 Rapport IGEN/IGAENR n°2007-083 de C. Becchetti-Bizot et A. Brunet, L'Éducation aux médias, Enjeux, État des lieux et Perspectives.

61 Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 précisant le socle commun des connaissances et des compétences.

62 Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école – Chapitre III, Article 53, L-332-5.

63 Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

64 Circulaire du 24 janvier 2022 : [Généralisation de l'éducation aux médias et à l'information | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)

65 Vade-mecum pour l'éducation aux médias et à l'information : <https://eduscol.education.fr/document/33370/download?attachment>

l'enseignement de cette matière transversale. Le 15 février dernier, M. Philippe Ballard et Mme Violette Spillebout, rapporteurs, ont fait part de leurs conclusions. <sup>66</sup>

*Les constats sont les suivants :*

- Les ressources institutionnelles, associatives et universitaires à vocation pédagogique sont abondantes, avec un opérateur public de référence : le CLEMI.
- Des acteurs pléthoriques développent une offre dans le domaine de l'EMI : institutions à vocation culturelle (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, bibliothèques ou médiathèques territoriales ou associatives, centres sociaux etc.), associations d'éducation populaire, radios associatives, centres d'information jeunesse, ...
- La répartition est inéquitable sur le territoire et parmi les publics cibles : l'inadéquation entre l'offre et les besoins (la région Île-de-France est la mieux dotée).
- Les meilleures initiatives partent des usages des plus jeunes.
- Les jeunes ne sont pas les seuls concernés, les parents et seniors doivent aussi être éduqués aux médias : ils sont les premiers à relayer les fausses informations.

*Les propositions pour structurer et renforcer l'offre d'éducation aux médias pour mieux intégrer ses acteurs et toucher tous les temps de la vie :*

- Renforcer le rôle du CLEMI : mieux le faire connaître auprès des centres sociaux, maisons de la jeunesse et bibliothèques, développer son rôle de portail d'accès.
- Faire de l'EMI une discipline à part entière en s'appuyant davantage sur les professeurs documentalistes.
- Mieux relier les acteurs de l'EMI entre eux, et plus particulièrement les professeurs et les acteurs associatifs d'une part et les professionnels des médias d'autre part.
- Mieux former les acteurs de l'EMI et mieux valoriser leur engagement.
- Élargir le Pass'Culture à l'éducation aux médias.
- Et enfin, intégrer les enjeux de parentalité et de formation des seniors dans l'EMI car l'éducation aux médias touche tous les publics. Les parents sont souvent désarmés face aux nouveaux outils numériques et aux usages qu'en font leurs enfants. Les personnes âgées ont également de véritables besoins d'éducation aux médias pour ne pas contribuer à la diffusion des fausses informations.

En conclusion, la commission note que « *les ressources et bonnes volontés existent, mais les réseaux restent à organiser pour atteindre collectivement les objectifs partagés* ».

Former à l'esprit critique : c'est avant tout une dynamique !

Composante à part entière du statut de citoyen dans les démocraties modernes, l'esprit critique « disposition de l'esprit qui consiste à ne jamais admettre une affirmation, un jugement ou un fait sans en avoir reconnu la légitimité rationnelle ou sans en avoir éprouvé sa valeur » serait la compétence éducative la plus importante du 21<sup>ème</sup> siècle selon l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE).

Sur le site Eduscol, Jérôme Gondreux, Inspecteur général d'Histoire-Géographie, rappelle que « *le développement de l'esprit critique est au centre de la mission assignée au système éducatif, pour permettre aux élèves la construction progressive d'un esprit éclairé, autonome et critique* ». Ainsi, l'esprit critique repose sur plusieurs attitudes :

- Prendre le temps de s'informer pour comprendre avant de juger,

---

66 [Mission « flash » sur l'éducation critique aux médias - Violette Spillebout \(vspillebout.fr\)](https://vspillebout.fr)

- Évaluer l'information : en chercher la source, comprendre qu'une connaissance est construite et comment elle se construit,
- Distinguer les faits de l'interprétation qui les relie et les explique,
- Confronter les interprétations : prendre acte entre les interprétations et de la nécessité du pluralisme en ne s'arrêtant pas à la première explication présentée,
- Évaluer les interprétations afin de distinguer : les interprétations validées par l'expérience, les hypothèses et les opinions liées aux croyances.

Plusieurs qualités devront développées dans le système éducatif : la curiosité, l'autonomie, la lucidité, la modestie et l'écoute pour s'intéresser à ce que pensent et savent les autres et accepter le débat.

En conclusion, l'esprit critique est une dynamique. Comme l'explique Jérôme Grondeux <sup>67</sup>, on ne peut pas se prévaloir purement et simplement de l'esprit critique.: *« l'esprit critique est à la fois un état d'esprit et un ensemble de pratiques qui se nourrissent mutuellement. En effet, l'esprit critique n'est jamais un acquis, il est une exigence, toujours à actualiser. Il naît et se renforce par des pratiques, dans un progrès continu : on peut prétendre le posséder parfaitement et en tous domaines mais on doit toujours chercher à l'accroître ».*

---

<sup>67</sup> Jérôme Grondeux est Inspecteur général Histoire et Géographie - <https://enseignement-moral-et-civique-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/construire-lesprit-critique-chez-les-eleves/lesprit-critique-jerome-grondeux-inspecteur-general>

### **Conclusion de la partie 3**

Dans l'esprit des auteurs de cette troisième partie, conclure signifie engager nos capacités de réflexion et de proposition, dans la dynamique de Galilée.sp, depuis plus de dix ans, et dans celle du Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative, depuis plus de soixante-quinze ans.

Clairement, l'esprit critique non-violent doit être promu, sans relâche, à toutes les périodes de la vie. Complexité et vitesse surmultipliées obligent : nous pouvons mobiliser nos réseaux pour accompagner les enseignants qui interviennent dans les centres de formation des agents des fonctions publiques, par exemple. Mais nous devons aussi joindre nos voix à celles et ceux qui militent pour que l'éducation redevienne le creuset de l'émancipation de l'individu, à défaut de quoi tous les asservissements possibles seront probables.

Les règles de droit valent d'être explicitées pour qu'elles vivent au mieux dans les multiples contextes de leur application, sans polémiques, blocages et archaïsmes destructeurs. Loin de relever de l'incantation, le dialogue entre citoyens relève aujourd'hui de méthodes et d'une véritable écologie des mots et informations partagés. Parfois, des médiateurs numériques devraient pouvoir intervenir. A défaut, la raison des Lumières et le respect de la dignité des autres ne seront pas au rendez-vous.

Il ne s'agit en rien de postures optimistes ou pessimistes mais d'une juste appréhension du réel et d'un travail quotidien de tissage de nos liens humains et sociaux dans un monde en mutation profonde.

**PARTIE 4**

**ACTION PUBLIQUE : RETROUVER L'ESPRIT DES  
LUMIERES**

**POUR RELEVER LES DEFIS D'AUJOURD'HUI**

# Chapitre 1

## L'Etat de droit, un tison pour rallumer les lumières

Par Robert Gelli

L'Etat de droit est un marqueur de la démocratie qui repose sur des principes essentiels que sont le respect de la hiérarchie des normes, l'égalité des citoyens devant la loi et la mise en place de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Les Lumières ont contribué à la définition de ce concept. Même si d'autres réflexions, d'autres philosophies, parfois bien antérieures au siècle des Lumières, comme nous le verrons, y ont concouru, l'Etat de droit est la concrétisation politique et institutionnelle la plus aboutie de l'esprit des Lumières. Il permet à des minorités de ne pas être réprimées parce que minoritaires, à des différences de ne pas être discriminées, à des altérités d'être reconnues. Pourtant, et peut-être à cause de son succès, l'Etat de droit subit des assauts de toutes parts, et pas seulement de forces obscurantistes. Il est menacé dans son acception même. S'il ne faut pas évacuer certaines des critiques portées à l'encontre du sens qui a pu être donné à certaines des valeurs de l'Etat de droit, ou de l'usage qui a pu en être fait, il n'en demeure pas moins que celles-ci demeurent toujours actuelles. Elles ont assurément un bel avenir si elles s'adaptent aux nouveaux défis auxquels l'humanité est déjà, ou va être, très vite, confrontée.

### Définition de l'Etat de droit

Le concept d'Etat de droit revêt deux principales dimensions

Une dimension juridique formelle

Un Etat de droit repose sur la primauté du droit. La puissance publique est soumise au droit, elle doit respecter les normes juridiques. Il est habituel de dire que l'Etat de droit se réalise par la soumission du pouvoir politique au droit, qui lui-même comporte des niveaux différents, la loi ordinaire, la loi fondamentale, les engagements internationaux. Cet ordre de priorité et la primauté du droit sont nés du refus de l'arbitraire, de la volonté de limiter le bon vouloir du souverain.

L'intérêt de la loi, qui s'impose à tous, est aussi de créer la certitude du droit, sa prévisibilité, la connaissance de la règle juridique par les citoyens, ainsi que la norme juridique débattue de façon transparente.

Une dimension substantielle

Pour être conforme à l'Etat de droit, les conditions dans lesquelles la loi est adoptée et mise en œuvre supposent qu'existe une séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice

Condition d'un Etat de droit et pilier de la démocratie, la séparation des pouvoirs est une technique d'aménagement du pouvoir qui s'oppose à ce que l'ensemble des pouvoirs soit concentrés entre les mains d'un même individu.

Montesquieu l'énonçait ainsi : « *Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps exerçait ces trois pouvoirs : celui de faire les lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends entre particuliers* ».

La séparation des pouvoirs suppose que l'autorité chargée de contrôler le respect de la loi puisse exercer sa mission en toute liberté. L'Etat de droit assure ainsi l'indépendance et l'impartialité de la justice, le juge n'ayant pas à subir de pression extérieure l'invitant à juger dans un sens plus que dans un autre.

L'égalité de tous devant la loi, la responsabilité des gouvernants en raison de leurs actes et décisions ainsi que le respect des valeurs universelles des droits de l'homme constituent les autres principes essentiels et nécessaires d'un Etat de droit.

### La dimension internationale de l'Etat de droit

Depuis la seconde guerre mondiale, l'Etat de droit s'inscrit dans une perspective supra-étatique. Un Etat de droit international s'est peu à peu imposé à tous les Etats que ce soit dans le cadre des conventions des Nations Unies ou dans le cadre de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe, et ce dans quasiment tous les domaines.

Il suffit de reprendre les termes de ces instruments internationaux qui lient les nations européennes pour constater le caractère contraignant des valeurs de la démocratie, dont l'Etat de droit.

Ainsi l'article 2 du traité de l'Union Européenne de Maastricht, du 7 février 1992 est ainsi rédigé :

*« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».*

S'inspirant de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, qui proclame les droits fondamentaux de l'homme, les membres du Conseil de l'Europe ont adopté le 4 novembre 1950 la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui s'impose aujourd'hui aux 46 membres du Conseil de l'Europe.

Tant l'Union Européenne que le Conseil de l'Europe se sont dotés de juridictions indépendantes chargées de faire respecter ces instruments supra nationaux, la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme. Cette dernière juridiction créée le 18 septembre 1959 peut condamner les Etats qui ne respectent pas les droits et libertés énumérés dans la Convention et qui se démarquent ainsi de l'Etat de droit et de la démocratie.

Avec la création de ces juridictions supranationales, chargées de veiller au respect des traités et conventions, les Etats se voient, notamment dans le domaine des droits de l'homme, soumis à un double contrôle juridictionnel, le national et l'euro-péen.

### Ce que n'est pas l'Etat de droit

Il ne suffit pas de décrire ce qu'est l'Etat de droit, il faut insister sur ce qu'il n'est pas.

- L'Etat de droit n'est pas le droit de l'Etat

- Il ne se limite pas à la décision de la majorité, eût-elle été démocratiquement élue.

Pour Pierre Rosanvallon dans « Le bon gouvernement » 2015, la démocratie n'est pas uniquement fondée sur l'expression majoritaire de la volonté générale. *« Un pouvoir n'est considéré comme pleinement démocratique que s'il est soumis à des épreuves de contrôle et de validation à la fois concurrentes et complémentaires de l'expression majoritaire. On attend qu'il se plie à un triple impératif de mises à distance des positions partisans et des intérêts particuliers (légitimité d'impartialité), de prise en compte des expressions plurielles du bien commun (légitimité de réflexivité) et de reconnaissance de toutes les singularités (légitimité de proximité) ; ces légitimités confortent celle de contrôle et de validation. Tout pouvoir politique, même se réclamant d'une longue tradition démocratique, peut être tenté de porter atteinte aux libertés fondamentales, ce qui rend indispensable ces fonctions de contrôle lesquelles passent nécessairement par un pouvoir judiciaire, et spécialement le rôle en ce domaine des cours suprêmes, quelle que soit leur dénomination. »*

- Si le respect de l'Etat de droit s'impose au pouvoir, il ne l'empêche pas, ni ne le contraint. Il le légitime, au contraire, par l'attention portée aux droits et valeurs fondamentaux et par l'accès de tout citoyen à des juridictions ou des organes de contrôle indépendants.

La Cour européenne des droits de l'homme, contrairement à ce que disent ses détracteurs, ne remet pas en cause l'autorité des Etats, mais cherche constamment à concilier la préservation des droits fondamentaux et les objectifs d'intérêt général poursuivis par les autorités étatiques. Pour cela, d'une part la Cour européenne s'appuie sur la Convention européenne des droits de l'homme, elle-même, qui consacre expressément, dans les paragraphes 2 de ses articles 8 à 11, la possibilité de limiter l'exercice des droits qu'ils protègent lorsque cette restriction « constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire » à la sauvegarde de certains objectifs, dont la sécurité nationale, la défense de l'ordre et la protection des droits et libertés d'autrui.

D'autre part, la Cour fait un usage quasi-systématique du contrôle de proportionnalité. Sa jurisprudence, fondée sur l'article 14 qui prohibe toute discrimination, a fait émerger la notion de « rapport raisonnable de proportionnalité entre les moyens et le but visé ».

La Cour de justice de l'Union européenne fait aussi application du principe de proportionnalité, qui s'impose tant aux institutions de l'Union qu'aux Etats membres, lorsqu'ils appliquent le droit de l'Union

- L'Etat de droit ne s'impose pas qu'aux gouvernants mais aussi aux citoyens.

L'article 17 de la Convention européenne des droits de l'homme pose le principe de l'interdiction de l'abus de droit qui s'applique non seulement aux Etats mais aussi aux personnes. *« Aucune des dispositions de la présente Convention ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans la présente Convention ou à des limitations plus amples de ces droits et libertés que celles prévues à ladite Convention ».*

En déboutant le requérant, qui cherche à détourner une disposition de la Convention de son véritable but, en se prévalant du droit qu'elle garantit afin de justifier, promouvoir ou accomplir des actes contraires aux valeurs de la Convention, la CEDH conforte l'autorité des Etats. Elle estime prohibés les buts des requérants inspirés par la haine, la violence, la xénophobie et la discrimination raciale, l'antisémitisme, l'islamophobie, le terrorisme et les crimes de guerre, la négation et la révision de faits historiques clairement établis, tel l'Holocauste, le mépris pour les victimes de l'Holocauste, d'une guerre et/ou d'un régime totalitaire, l'idéologie totalitaire et les autres idées politiques incompatibles avec la démocratie.

L'analyse sérieuse et objective de la jurisprudence des juridictions suprêmes tant nationales qu'européennes ne permet, en aucune façon, de conclure à l'affaiblissement de l'autorité des Etats.

- La Convention européenne des droits de l'homme ne prive pas les Etats de la possibilité de réagir à des situations d'urgence.

Son article 15 prévoit en effet qu'« *En cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation, toute Haute Partie contractante peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par la présente Convention, dans la stricte mesure où la situation l'exige et à la condition que ces mesures ne soient pas en contradiction avec les autres obligations découlant du droit international* ». Montesquieu admettait qu'« *il y a des cas où il faut mettre, pour un moment, un voile sur les libertés, comme l'on cache les statues des dieux.* »

La France a usé de cette disposition, en déclenchant l'état d'urgence après les attentats du 13 novembre 2015, et en a fait, conformément à l'article 15, la déclaration au Conseil de l'Europe le 24 novembre 2015.

L'article 15 comporte deux limites :

- il ne peut être dérogé à certains droits fondamentaux, le droit à la vie, l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants, l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé ;
- il doit y avoir une limite dans le temps et une révision de la situation à chaque prolongation.

Le recours à l'article 15 est par ailleurs soumis au contrôle de la Cour européenne des droits de l'homme qui porte sur la réalité du danger et la proportionnalité des exceptions prévues.

« L'Etat de droit n'est pas un état de faiblesse mais la force de l'Etat » disait le président de la République française lors de son hommage aux victimes de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016.

### Les sources du concept d'Etat de droit

Le terme d'Etat de droit est relativement récent. Il a été théorisé essentiellement par les juristes allemands et français, au 19<sup>ème</sup> siècle pour les premiers, au début des années 1900 pour les seconds, et n'a connu de réelle consistance qu'après la première guerre mondiale dans le contexte de la reconstruction de l'Allemagne et de la reconnaissance des horreurs commises par le régime nazi.

Une idée ancienne

Pour autant l'idée de la soumission de l'Etat au droit, pour limiter l'arbitraire du pouvoir absolu de leurs détenteurs est une idée ancienne. On la retrouve déjà chez Aristote, et chez Platon. Ce dernier dans « les Lois » fait dire à l'Athénien : « *Si j'ai appelé serviteurs des lois ceux que l'on nomme aujourd'hui gouvernants, ce n'est pas pour le plaisir de forger des termes nouveaux ; c'est qu'à mon avis, de là dépend plus que de tout le reste le salut de la cité ou sa ruine. Que dans une cité la loi soit assujettie et sans force et je vois sa perte toute proche, mais où elle règne sur les chefs et où les chefs se font les esclaves de la loi, c'est le salut que je vois arriver là, et avec lui tous les biens que les dieux accordent aux cités* ».

Aristote partage cette méfiance envers les gouvernants. Ainsi dans l'Ethique à Nicomaque, il dit que « *La raison pour laquelle nous ne laissons pas un homme nous gouverner, nous voulons que ce soit la loi, parce qu'un homme ne le fait que dans son intérêt propre et devient un tyran* ». Mais il ajoute aussi qu'il faut pouvoir adapter la norme juridique aux cas particuliers, d'où la nécessité d'une justice. La loi ne pouvant pas tout régler, l'équité du juge doit pouvoir primer sur l'uniformité de la règle. « *Telle est la nature de*

*l'équitable, d'être le correctif de la loi, là où la loi a manqué de statuer à cause de sa généralité » pour autant que « le juste est ce qui est conforme à la loi et ce qui respecte l'égalité ».*

### La Rule of law anglaise

C'est aussi en réaction à l'arbitraire et au pouvoir absolu de Jean Sans Terre, que sera imposée en Angleterre en 1215, la Carta Magna, la Grande Charte, qui consacre des droits fondamentaux aux sujets du royaume et garantit à tous les hommes libres le droit de propriété, la liberté d'aller et venir en temps de paix, ainsi que des garanties pour le procès criminel, telles que l'impartialité des juges ou la nécessité et la proportionnalité des peines. Cette grande charte servira, plus tard, de fondement à la loi de l'Habeas Corpus de 1679 qui va étendre à tous cette protection jusqu'alors réservée à l'aristocratie. La Rule of law anglaise, trouve son origine dans cette construction juridique qui, dans des contextes certes de lutte d'influence, a vu restreindre le pouvoir absolu du roi et étendre les libertés individuelles.

Les sources, les plus récentes et construites, de la notion d'Etat de droit sont distinctes mais convergentes :

- le Rechtsstaat allemand, qui instaure la subordination de la politique au droit, et la hiérarchie des normes, sous l'influence de la pensée de Kant. Pour Hans Kelsen, juriste allemand, que l'on peut qualifier de théoricien du Rechtsstaat, les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que la puissance de l'Etat s'en trouve limitée ;
- la Rule of law britannique (début 17<sup>ème</sup> et essor fin 19<sup>ème</sup>) qui place la protection des droits et libertés individuels au cœur de la règle de droit et qui donne la priorité au Parlement dans l'exercice de la souveraineté ;
- la séparation des pouvoirs de Montesquieu et l'indépendance de la justice ;
- les Lumières qui ont nourri la critique du pouvoir absolu et de l'arbitraire du monarque et ont posé le principe d'un droit interne comme d'un droit supérieur limitant les excès de l'absolutisme. Pour Jean-Jacques ROUSSEAU, la loi est l'expression de la volonté générale du peuple souverain. Dans le Contrat social, il insiste sur le rôle de la loi pour la protection des citoyens. *« C'est à la loi seule que les hommes doivent la justice et la liberté. C'est cet organe salubre de la volonté de tous, qui rétablit dans le droit l'égalité naturelle entre les hommes. C'est cette voix céleste qui dicte à chaque citoyen les préceptes de la raison publique, et lui apprend à agir selon les maximes de son propre jugement, et à n'être pas en contradiction avec lui-même ».*

Les Lumières ont aussi donné ou, en tout cas, suscité un corpus plus universel intégrant des droits et libertés fondamentaux, faisant passer d'un état de droit formel à un état de droit substantiel. L'Etat de droit intègre la portée universelle des droits de l'homme, et contient les idées chères à Voltaire, d'égalité de tous devant la loi, de non-discrimination, de tolérance, de liberté de pensée et de conscience.

Voltaire, veut, avec Cesare Beccaria dont il était proche, mettre en conformité le droit pénal avec l'humanité et les principes du pacte social. Dans « Des délits et des peines » (Dei delitti e delle pene de 1764), Cesare BECCARIA, très en avance sur son temps dans le domaine du droit pénal, prône notamment l'abandon de la torture, des travaux forcés, la dépenalisation du suicide et de l'homosexualité.

Une convergence progressive

Ces différentes approches de l'Etat de droit ont peu à peu convergé pour, après la deuxième guerre mondiale et avec la construction européenne, y donner le même sens et le même contenu, au point qu'aujourd'hui Etat de droit français, Rechtsstaat allemand et Rule of law sont utilisés dans les trois langues pour signifier la même chose. Le référentiel commun est la liste des critères de l'Etat de droit, telle qu'elle a été adoptée le 12 mars 2016, par la commission de Venise pour la démocratie par le droit.

Ces critères sont au nombre de six :

- La légalité, c'est-à-dire la primauté du droit, son respect, le devoir de sa mise en œuvre, le rapport entre le droit international et le droit interne, la séparation des pouvoirs législatif et exécutif, l'encadrement des exceptions dans les situations d'urgence et l'application de ce critère non seulement à l'Etat et ses représentants mais aussi aux acteurs privés chargés de missions de service public.
- La sécurité juridique, c'est-à-dire l'accessibilité et la prévisibilité de la loi, la stabilité, la cohérence du droit et sa non-rétroactivité ainsi que l'accessibilité aux décisions de justice et la force de la chose jugée.
- La prévention de l'abus de pouvoir, par des mesures préventives et par un contrôle du juge
- L'égalité devant la loi et la non-discrimination, qui exige « la soumission universelle » de tous au droit. L'égalité doit se refléter dans une égalité matérielle de traitement, ce qui peut justifier, voire nécessiter, des différences, telles que des actions positives afin de remédier à une situation défavorable ou à une exclusion antérieure.
- L'accès à la justice, à des juges indépendants, à une justice indépendante et impartiale où l'autonomie du ministère public et le contrôle de son action sont assurés et où l'indépendance et l'impartialité du barreau sont consacrées. Doivent être assurés l'aide juridictionnelle pour les personnes aux faibles revenus, le droit à un procès équitable, la présomption d'innocence, le contradictoire, la publicité des débats, les voies de recours, ainsi que l'exécution des décisions de justice.
- La lutte contre les défis spécifiques à l'état de droit : sont visés ici les mesures préventives et répressives contre la corruption et les conflits d'intérêts, les garanties dans la collecte des données et la surveillance ciblée et collective ainsi que le traitement des données à caractère personnel.

### Les menaces sur l'Etat de droit

Les valeurs essentielles et les droits fondamentaux contenus dans l'Etat de droit sont de plus en plus contestés. Et ce sont les démocraties qui sont ainsi fragilisées. Les menaces proviennent de trois directions.

Les menaces des régimes autoritaires : l'apparence de l'Etat de droit

La première est la plus ancienne et constante. Elle émane des régimes autoritaires. Ces derniers ne remettent pas en cause la notion d'Etat de droit mais la résume à l'état de leur droit. La Russie est l'exemple le plus marquant de cette vision de l'Etat de droit, et cela l'est d'autant plus que ce grand pays, influencé par les philosophes des Lumières, a longtemps fait partie du Conseil de l'Europe

avant d'en être exclu après son invasion de l'Ukraine. Chaque fois que le pouvoir russe veut limiter les droits des minorités, restreindre les possibilités d'émettre la moindre critique à l'encontre du discours officiel, bâillonner la liberté d'expression, il s'empresse de faire voter une loi. Celle-ci est adoptée par un Parlement, dévoué à la cause du pouvoir exécutif, dans les jours, parfois les heures, suivant le dépôt du projet, et appliquée immédiatement par un appareil judiciaire aux ordres. L'apparence de l'Etat de droit est ainsi sauvée, et dans les instances internationales, la Russie revendique le respect des exigences des conventions dès lors que les mesures, sanctions ou traitements inégaux sont prévus par la loi et prononcés par un juge.

Les juristes allemands sous le régime nazi ont théorisé le concept d'Etat de droit national socialiste. Carl SCHMIDT, le juriste « officiel » du parti nazi de 1933 à 1936, date à laquelle il fut écarté pour manque d'esprit national socialiste et amitié avec des juifs, assurait que « *l'Etat national socialiste est un Etat juste* » (*Schmitt*). Dès lors, tout acte étatique était, parce que juste et de ce seul fait, légitime. Il est en général juste car il est présenté comme destiné à protéger les citoyens contre les menaces venant de l'extérieur ou les trahisons de l'intérieur.

Aussitôt après l'incendie du Reichstag de février 1933, Adolf Hitler fait adopter par Hindenburg un « décret pour la protection du peuple allemand » qui suspend toutes les libertés garanties par la Constitution de Weimar, puis un second décret instituant la Schutzhaft « détention de protection » préventive, qui permet d'arrêter et d'emprisonner sans aucun contrôle ni limite de temps. Puis le 23 mars 1933, il obtient des deux tiers des députés le vote des pleins pouvoirs pour quatre ans.

Une autre technique des dictatures est d'écrire les textes législatifs ou réglementaires en des termes flous, qui rendent la loi imprévisible, inaccessible et soumise à l'interprétation d'une justice soigneusement mise au pas. Un nombre considérable de lois de répression, de confiscation, de censure, adoptées en Russie, font référence, sans les définir, aux comportements extrémistes de leurs auteurs.

Dans les lois de l'Etat national socialiste, on retrouve souvent la référence à la notion générale et vague de « bonnes mœurs » pour définir ce qui justifie la sanction d'un agissement ou l'annulation d'un contrat. L'incertitude, de ce que revêt ce concept, confie aux juges le soin de le définir à chaque cas qui lui est soumis. L'acte contraire aux bonnes mœurs a été dans la pratique interprété par les juges comme étant celui contraire à l'idéologie nazie. Ainsi, ont été considérés comme contraire aux bonnes mœurs par la justice allemande le fait que le capital d'une entreprise était - même partiellement - d'origine étrangère, ou encore la participation des personnes de la race non-aryenne à la vie économique puisque cela pouvait occasionner un dommage à celle-ci. De même, pouvait être contraire aux bonnes mœurs l'exécution de droits contractuels par des personnes juives.

Dans les régimes autoritaires, il n'y a plus de séparation réelle des pouvoirs, plus d'indépendance de la justice, plus de hiérarchie des normes, la seule étant la volonté du chef.

La montée en puissance actuelle, tant en nombre qu'en pouvoir économique et financier, des régimes autoritaires pour lesquels l'état de droit se résume à l'état de leur droit est inquiétante.

### Complotisme et populisme

La deuxième menace sur l'Etat de droit et la démocratie réside dans le complotisme et le populisme dont l'écho est amplifié par les médias dit sociaux, dans le cadre d'une véritable propagande orchestrée et organisée, comme le démontre Giuliano da Empoli dans « Les ingénieurs du chaos ».

La divulgation de fake news, les attaques personnelles diffamatoires et les menaces contre les tenants de la démocratie et des droits de l'homme, l'exploitation des causes réelles de la colère des

peuples n'ont pour seule finalité, dans l'esprit de ceux qui les diffusent, que la négation de la raison, le refus de la tolérance et donc le rejet de l'Etat de droit. L'Etat de droit lui-même fait partie d'un complot et ne sert qu'à dissimuler la vérité au peuple au bénéfice d'une élite détentrice du pouvoir. La stratégie, avec des méthodes différentes mais avec le même objectif que les pays autoritaires ou les organisations terroristes, consiste à faire éclore des bataillons de plus en plus nombreux de fanatiques, prêts à tout. Cela débouche sur la situation paroxystique de l'attaque du Capitole, siège du pouvoir législatif et symbole de l'histoire de la démocratie américaine.

La fragilisation de l'Etat de droit dans les démocraties de l'union Européenne

Mais est encore plus préoccupante la fragilisation de l'Etat de droit dans les démocraties de l'Union européenne, au cœur même du continent imprégné de l'esprit des Lumières. Il s'agit là d'une autre pression s'exerçant sur l'Etat de droit, qui, plus est, là où il est né et s'est développé.

L'exemple le plus évident est l'érection en Pologne et en Hongrie de démocraties « illibérales », que Sylvain KAHN, professeur agrégé d'histoire enseignant à Sciences PO, définit comme « *un régime où le multipartisme et les élections sont libres ; mais où l'écosystème du libéralisme politique que sont la séparation des pouvoirs, les contre-pouvoirs, l'Etat de droit sont asséchés et anémiés* ». Il illustre son propos par ce qui se passe en HONGRIE depuis 2010. « *Par exemple, il n'y a pas de censure, mais, faute de moyens, il n'y a plus de presse d'opposition. En économie également, le pluralisme est mis à mal, la concurrence et la liberté d'entreprendre cèdent de plus en plus au népotisme.* »

En Pologne, la question de l'indépendance de la justice a été au cœur de divergences profondes avec la communauté européenne. Peu après la victoire électorale de son parti conservateur Droit et Justice (PiS), le président conservateur Duda a annulé la nomination des cinq juges de la Cour (sur les 15 membres) qui avaient été nommés par son prédécesseur, ce qui lui a donné une majorité de partisans dans la perspective de réformes. Dès 2021, conséquence de la soigneuse sélection des juges, le Tribunal constitutionnel polonais, saisi de la légitimité des institutions de l'UE à juger des réformes du système judiciaire polonais, a décidé que l'interprétation des traités européens par la CJUE peut s'avérer parfois incompatible avec la Constitution de la République de Pologne, ce qui revient à affirmer que le droit polonais prime le droit de l'Union européenne. Ces atteintes à l'indépendance de la justice, ainsi que les restrictions à la liberté de la presse et aux droits LGBT, ont valu à la Pologne plusieurs procédures d'infractions et même une condamnation de la Cour de justice de l'Union européenne.

Cette atteinte au rôle de gardien des lois fondamentales, des droits et libertés, dévolu aux cours suprêmes, rappelle la réforme votée en Israël consistant à affaiblir le pouvoir de censure ou l'effet des décisions de la juridiction suprême israélienne, qui cumule les fonctions du Conseil constitutionnel, du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, en les soumettant au Parlement qui pourrait, par un vote à la majorité simple, décider de ne pas en tenir compte.

Les partisans, le parti conservateur Likoud et les ultra-orthodoxes juifs, de cette atteinte à l'autorité de la chose jugée justifient leur réforme en dénonçant « le gouvernement des juges » et l'activisme politique des magistrats, propos qui rappellent étrangement certains entendus en France même.

Le Parlement européen a adopté, le 7 février 2024, une résolution inédite sur les menaces qui pèsent sur la démocratie et l'Etat de droit en Grèce, berceau de la démocratie. Sont à l'origine de cette résolution, le scandale d'espionnage illégal à grande échelle contre des journalistes, des opposants politiques et des entrepreneurs, organisé par les services secrets, la dégradation de la liberté de la presse, qui a fait chuter la Grèce de la 70<sup>e</sup> à la 107<sup>e</sup> place au classement de Reporters sans frontières, soit la dernière place parmi les Vingt-Sept, ainsi que « *les nombreux cas de recours excessifs à la force par les*

*services de police à l'encontre de groupes minoritaires et de manifestants pacifiques en général », tout comme le traitement réservé aux migrants aux frontières extérieures et à l'intérieur du pays, à la suite de refoulements systématiques et de violences à l'encontre de ressortissants de pays tiers, de leur détention arbitraire et du vol de leurs effets personnels ».*

*Les atteintes portées à l'Etat de droit dans ces pays démocratiques font écho à des discours de plus en plus soutenus en France, non seulement par les partis d'extrême droite mais aussi par une frange de plus en plus importante de la droite de gouvernement. Les propos, inspirés par la même logique, tenus, par des responsables politiques, à la suite de la décision du Conseil constitutionnel sur la loi relative à l'immigration qualifiée « de coup d'état de droit » ou justifiant une réforme de la Constitution pour donner toujours la parole en dernier à la majorité issue des urnes, sont très révélateurs de cette dérive. Les programmes politiques, prônant la désobéissance aux traités européens et/ou la revendication d'une souveraineté nationale excluant « les contraintes » de l'Union européenne, sont de la même veine et n'ont pour seul objectif que « d'extraire la France du carcan de l'Etat de droit ».*

L'illibéralisme n'est pas loin.

L'épisode de la loi immigration a été aussi marqué par la position du gouvernement appelant à approuver un texte, et son vote par une majorité de parlementaires, en pleine connaissance de cause du caractère inconstitutionnel de plusieurs de ces dispositions.

Peu après sa prise de fonctions comme Premier ministre en 1988, Michel Rocard adressait à ses ministres la circulaire comportant les termes suivants :

*« Il convient de tout faire pour déceler et éliminer les risques d'inconstitutionnalité susceptibles d'entacher les projets de lois, les amendements et les propositions de loi inscrites à l'ordre du jour. Cette préoccupation doit être la nôtre même dans les hypothèses où une saisine du Conseil constitutionnel est peu vraisemblable. Je considère en effet comme de l'honneur du Gouvernement de ne porter aucune atteinte, fût-elle mineure et sans sanction, à l'Etat de droit.*

*Je vous demande à cette fin :*

- *De faire étudier attentivement par vos services les questions de constitutionnalité que pourrait soulever un texte en cours d'élaboration...*
- *De tenir informé le secrétariat général du Gouvernement des amendements susceptibles de poser des questions de constitutionnalité... »*

La démocratie gagnerait à remettre au goût du jour ces instructions, à l'heure où l'on assiste à une banalisation de la thématique selon laquelle les valeurs universelles et les « droits de l'homme » constituent des entraves à une politique nationale de sécurité ou de gestion des flux migratoires. Sur ce dernier sujet, le discours s'est traduit, pour la première fois, par une proposition de loi, n'émanant pas de l'extrême droite mais de la droite républicaine, destinée à se soustraire au droit européen et à la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme en matière d'immigration.

Le wokisme

L'Etat de droit est pris en tenaille entre d'une part les vellétés politiques de s'en défaire et d'autre part les thèses comme le wokisme livrant un combat théorique et doctrinaire contre l'esprit même de l'universalisme et les droits humains au prétexte que « l'universalité des droits de l'homme masque la différence de chacun », que « la lutte contre les discriminations est elle-même discriminante » et que « l'égalité de tous devant la loi sert à préserver les inégalités ».

Dans l'esprit des Lumières, les valeurs universelles visent, non pas à effacer les différences ou les altérités, mais à assurer l'égalité de tous devant la loi, quelle que soit leur race, leur religion, leur sexe, leur opinion ou leur origine sociale. L'état de droit ne prône pas l'uniformité mais l'égalité.

### L'actualité et l'avenir de l'état de droit

L'état de droit, une nécessité qu'il faut soutenir, porter et défendre

Dans un modèle de plus en plus mondialisé, face à la multiplication des crises et la résurgence des conflits, loin d'être un luxe, l'Etat de droit est une nécessité qu'il faut soutenir, porter et défendre.

Plus que jamais, dans ce contexte, les valeurs fondatrices de l'Etat de droit restent la boussole de l'humanité. Défendre l'Etat de droit c'est redonner espoir en la raison, en l'égalité de tous les êtres humains quelle que soient, leurs origines, leurs religions, leurs croyances. C'est aussi le tison qui peut rallumer les Lumières.

Sans se détourner de ses auteurs initiaux, sans remettre en cause les principes qui ont présidé à cette philosophie, il convient toutefois de revisiter les Lumières, en tenant compte, parmi les critiques, de celles qui ne sont pas totalement illégitimes. Une grande partie de celles-ci ne résultent pas de principes issus des Lumières mais de l'interprétation ou de l'instrumentalisation qui a pu en être faite. Il convient certainement de s'interroger sur la capacité à remettre en cause le passé colonial de la France et de ses conséquences jusqu'à aujourd'hui, et sur la capacité à prendre la mesure du racisme. Mais il est intellectuellement malhonnête de faire porter le chapeau du « code noir » et de l'esclavage aux philosophes des Lumières.

L'esclavage, qui au demeurant n'est pas né à l'époque des Lumières, et la traite « négrière » ont été développés d'abord à des fins économiques et a servi à enrichir des propriétaires terriens, des chefs d'industrie et même des villes. Il faut admettre que la position des penseurs des Lumières, en France comme partout ailleurs dans le monde, n'a pas toujours été claire sur la question de l'esclavage. Est révélatrice l'ambiguïté de Thomas Jefferson, un des pères fondateurs des Etats-Unis, proche des Lumières, renommé pour sa culture intellectuelle et progressiste. Il a écrit dans la Déclaration d'indépendance des Etats Unis de 1776 : « *Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur* », alors que, dans le même temps, il était propriétaire de plusieurs centaines d'esclaves travaillant dans sa plantation.

Si les auteurs de Lumières n'ont pas été unanimes sur la question de l'esclavage, le verdict de Rousseau est pourtant clair :

« Ainsi, de quelque sens qu'on envisage les choses, le droit d'esclave est nul, non seulement parce qu'il est illégitime, mais parce qu'il est absurde et ne signifie rien. Ces mots « *esclavage* » et « *droit* » sont contradictoires ; ils s'excluent mutuellement. Soit d'un homme à un homme, soit d'un homme à un peuple, ce discours sera toujours insensé : *Je fais avec toi une convention toute à ta charge et toute à mon profit, que j'observerai tant qu'il me plaira, et que tu observeras tant qu'il me plaira* » (1762, Du Contrat Social ou Essai sur la Forme).

C'est assurément cette position qu'il faut retenir et mettre au bénéfice des Lumières, celle de l'égalité réelle entre les citoyens du monde.

Une réflexion nécessaire face aux nouveaux défis

Face aux nouveaux défis auxquels les sociétés sont confrontées, la réflexion sur l'Etat de droit et les valeurs qui le fondent doit être revisitée pour en tirer des adaptations face à l'enjeu climatique,

les nouvelles technologies, la surveillance électronique, l'intelligence artificielle, les nouvelles routes de l'information que constituent les réseaux sociaux, sans oublier le thème récurrent de la sécurité et du terrorisme.

### Conclusion

L'Etat de droit a été conçu comme une limite à l'arbitraire des pouvoirs, sans pour autant les priver de la possibilité d'agir, de contraindre et de réprimer. Il doit certainement aujourd'hui être repensé pour faire face et poser des limites à l'arbitraire des hyper puissances privées, de plus en plus en situation d'imposer au monde leur gouvernance sur les vies personnelle et intellectuelle, sur l'intimité et la pensée des hommes et des femmes.

Alors qu'il vient de décéder, n'oublions pas l'un des derniers messages de Robert Badinter adressé le 4 février 2022 en ouverture d'un colloque sur les « Forces et fragilités de l'Etat de droit » qui s'est tenu au Site-mémorial du Camp des Milles. Il disait sa grande inquiétude pour l'Europe démocratique devant l'émergence de soi-disant « démocraties illibérales » : *« Pareille dénomination constitue plus qu'un oxymore juridique. Elle est un défi jeté à la démocratie et aux libertés publiques et individuelles qui ne sauraient en être dissociées. Car il n'y a pas de démocratie contemporaine sans État de droit fondé sur les libertés. Et pas de liberté non plus hors d'une démocratie respectueuse de l'état de droit. (...) La démocratie implique au départ l'élection de ses dirigeants à intervalles réguliers (...) Est-ce à dire pourtant que ces élections suffisent à elles seules à assurer les libertés publiques et individuelles ? La réponse est évidemment non (...) Et la première garantie de l'État de droit, je le rappelle ici, c'est une justice indépendante qui en assure le respect ».*

Une certitude s'impose : il faut défendre l'esprit des Lumières et le rallumer.

## Chapitre 2

### Les Lumières, une problématique actualisée pour l'action publique

Par Pierre Bauby

L'action publique est née du besoin d'assurer la sécurité intérieure et extérieure de tout groupe humain. Cette matrice a débouché sur de multiples concrétisations, des collectivités locales à l'Etat-nation ; de l'Union européenne au système des Nations Unies.

Les contenus et formes de l'action publique se transforment et évoluent, mais ses finalités restent de répondre aux besoins individuels et collectifs.

En France, en Europe et dans d'autres parties du monde l'esprit des Lumières du XVIIIème siècle et de leurs dynamiques a fécondé les pensées, réflexions et propositions ; il reste aujourd'hui un référentiel essentiel, qui demande à être développé, approfondi, actualisé, promu.

L'esprit des Lumières, c'est tout à la fois, dans l'extrême richesse – et diversité – de leur histoire, en France, en Europe et dans le monde, tout au long du dit « siècle des Lumières » et depuis, une dynamique d'émancipation individuelle et collective reposant sur :

- la reconnaissance de la nature unique de chaque humain et de l'égalité de tous ;
- la pleine reconnaissance de chaque individu singulier, de son autonomie de pensée et d'action, en même temps que de sa responsabilité ;
- l'ambition de construire l'individualité de chaque personne humaine autonome et émancipée par rapport à tout pouvoir temporel ou spirituel ou à la tradition ;
- l'invention de la liberté individuelle et collective, la liberté d'expression, la tolérance ;
- la valorisation de la connaissance scientifique, qui permet aux humains de maîtriser leur devenir ;
- la foi dans le progrès ;
- la diffusion et la démocratisation des savoirs, le développement de l'éducation ;
- la Raison comme fondement de toute démarche scientifique, politique ou philosophique ;
- des dynamiques porteuses d'égalité, de démocratie, de citoyenneté, de solidarités.

Ce sont autant d'éléments qui se conjuguent plus ou moins selon les lieux et les temps, dans toute leur diversité, qui définissent un esprit général, mais pas un système clos.

Comme le synthétise Antoine Lilti, l'héritage des Lumières est « le pouvoir de la raison, la liberté d'expression, la tolérance, l'optimisme et la foi dans le progrès, le prestige de la science, l'humanisme cosmopolite ».

L'esprit des Lumières féconde la Révolution française, les débats et confrontations qui la caractérisent, la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, et toutes les sinuosités ultérieures, comme les ambivalences des deux libéralismes, politique et économique.

### **Des résultantes structurantes**

La vitalité des Lumières s'est manifestée tout au long du XIXème siècle et des débuts du XXème – non sans d'incessantes mises en cause –, que l'on en juge en particulier, sans prétendre à l'exhaustivité, pour ce qui concerne la France, par :

- l'établissement de la République du 22 septembre 1792 aux lois constitutionnelles de 1875 ;
- les enjeux de l'abolition de l'esclavage de la Convention de 1794 à l'abolition définitive par les lois du 27 avril 1848 ;
- la reconnaissance des Syndicats qui n'est intervenue que par la loi Waldeck Rousseau du 21 mars 1884 ;
- la liberté d'association, qui attendra la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ;
- le long accouchement de la séparation des Eglises et de l'Etat et de la laïcité jusqu'à la loi du 9 décembre 1905 ;
- la doctrine juridique du service public avec Léon Duguit et l'école de Bordeaux au début du XXème siècle ;
- l'affirmation progressive tout au long du XXème siècle du concept d'« Etat de droit » ;
- les mesures tardives et souvent timorées pour l'égalité entre hommes et femmes, le droit de vote des femmes en 1944, la dépénalisation de l'avortement ;
- le programme du CNR (Conseil national de la Résistance) et sa mise en œuvre à la Libération ;
- la suppression de la peine de mort en 1981.

### **Rallumer les Lumières pour déployer leur dynamique créatrice et libérer leurs forces propulsives et transformatrices**

L'esprit des Lumières est en veille structurelle par rapport à toutes les mutations scientifiques, cognitives, économiques, sociales, culturelles, politiques.

Il faut sans cesse rallumer les Lumières, en interactions avec les réalités d'aujourd'hui et de demain, en appréhendant les tensions qui caractérisent les communautés et sociétés, afin de rechercher les voies et moyens de leurs dépassements et de leurs conjugaisons.

Il n'entre pas dans notre objectif d'établir une sorte de boîte à outils applicable en tout temps et tout lieu, pour résoudre tout enjeu, mais de proposer une démarche opératoire et des recommandations pour « éclairer » toute action publique, toute politique publique, tout projet public et tout service public, par la mise en œuvre de l'esprit des Lumières dans nos réalités et enjeux.

## Chapitre 3

### Huit questions et des recommandations

Par Pierre Bauby

*Comment conjuguer la Raison comme fondement de toute démarche scientifique, politique ou philosophique et la diversité des rationalités ?*

*Comment conjuguer l'humain et la nature ?  
Comment conjuguer connaissances et ignorances ?*

*Comment conjuguer Individuation et « sociétéisation » ?  
les émancipations de toutes les formes de domination ?*

*Comment conjuguer liberté et égalité-solidarités, singulier et pluriel, Etat et liberté(s) ?  
Comment conjuguer démocratie et légitimités ?*

*Comment conjuguer unité et toutes les formes d'altérité-diversité ?  
spécifique et universalisant ? territorialisation et cohésion ?*

*Comment conjuguer marché polarisant et efficacité ? Services publics et concurrence ?*

*Comment conjuguer valeurs nationales et européennes et ouverture au monde ?  
solidarité internationale et identités ?*

#### **Comment conjuguer la Raison comme fondement de toute démarche scientifique, politique ou philosophique et la diversité des rationalités ?**

Nous sommes des êtres de Raison, que chacun peut exercer librement contre tout obscurantisme, et qui permet de produire une intelligibilité progressive du monde et de la société.

Nous sommes aussi des êtres d'affects, d'émotions, de pulsions, de désirs, d'envies, de passions..., irrationnels.

Le rapport entre raison et affects, entre rationnel et irrationnel est inhérent à la personne humaine.

La Raison n'est pas un absolu atemporel ; elle est toujours relative aux temps et lieu ; elle est évolutive dans le temps et l'espace.

La rationalité est toujours « limitée » à l'état de nos connaissances et méconnaissances, aux asymétries d'informations et de moyens.

De plus, il existe une multitude de rationalités différentes selon les acteurs individuels et collectifs.

Ainsi, la « rationalité technico-économique » est fondée sur des calculs d'optimum définissant pour chaque enjeu la meilleure solution technique au moindre coût, et souvent présentée comme « la

seule solution possible » est souvent mise en cause par d'autres rationalités pouvant être sociales, environnementales, générationnelles, sociétales.

Le domaine de la Raison est conflictuel par nature. Il relève de rapports entre unité et diversité.

Le « rationalisme » est exacerbation de la « Raison » et tend à nier toute liberté, tout empirisme et toute responsabilité, tout espace de délibération et de démocratie. On peut en arriver à des dérives scientistes, voire totalitaires.

### **Recommandations**

*Pour toute action publique, toute politique publique, tout projet public et tout service public il faut d'abord organiser en amont l'expression des différentes rationalités, attentes et aspirations.*

*Sur les bases de ces expressions, toute autorité publique doit promouvoir des expertises pluralistes - expertise et contre-expertise doivent devenir indissociables - permettant de développer leurs échanges et confrontations afin de **coconstruire** des solutions qui peuvent être plus ou moins alternatives ou présenter des variantes. Ce processus doit permettre des prises de décisions et arbitrages qui à défaut de faire consensus seront considérées comme légitimes.*

### **Comment conjuguer l'humain et la nature ?**

Nous visons depuis deux siècles en France et en Europe en particulier avec la conception dominante que l'homme est maître et possesseur de la nature. Ce paradigme a été au fondement de la révolution industrielle et des progrès scientifiques, technologiques, économiques – mais aussi sociaux.

Sans entrer dans les débats et controverses concernant en particulier ce que certains scientifiques qualifient d'anthropocène, il faut prendre en compte que depuis les années 1970 une série de rapports, d'études et d'alertes scientifiques ont souligné que les activités humaines avaient des conséquences graves et dramatiques sur le climat, l'environnement, la planète et la vie elle-même.

Il est donc urgent de passer de la conception de l'Homme maître et possesseur de la nature à la dialectique de toutes les interactions entre humain et nature, sans rapports hiérarchiques, de supériorité, de propriété ou de domination.

### **Recommandations**

*Pour tout projet d'aménagement, d'équipement, de changement de nature du sol, il est inacceptable aujourd'hui que ne soit soumis qu'un seul rapport d'expertise et qu'un seul projet. Toute « expertise » doit être accompagnée d'au moins une contre-expertise ; tout projet doit être fondé en référence à des scénarios différents, comme cela a été le cas pour les « Futurs énergétiques 2050 » présentés par RTE en octobre 2021. Un temps raisonnable doit alors permettre l'expression de tous les avis et les débats.*

*Sur ces bases, c'est in fine à l'autorité publique compétente de prendre la décision politique et d'en assumer la responsabilité. Les recours juridiques, qui tendent aujourd'hui à proliférer du fait des insuffisances de prise en compte des demandes, attentes et aspirations, ne seraient acceptables qu'en cas de viol d'une de ces procédures.*

*On devrait davantage expérimenter les dispositifs dits de « conférences de consensus » permettant de faire émerger des convergences et des projets partagés.*

## **Comment conjuguer connaissances et ignorances ?**

Les recherches scientifiques amènent des connaissances essentielles pour maîtriser notre situation et notre devenir. Il suffit d'évoquer les apports essentiels des travaux du GIEC ou les découvertes rapides en matière de vaccination contre le Covid.

Pour autant, malgré les immenses progrès enregistrés et les recherches en cours, il s'agit d'appréhender et de prendre en compte le fait que nos connaissances sont relatives dans des océans d'ignorances.

Toute utilisation de connaissances scientifiques doit s'efforcer de présenter un état des lieux du réel mettant en balance connaissances et ignorances. Savoir ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas !

On a trop souvent tendance à considérer que la science trouvera toujours réponses à toutes nos questions et à faire preuve d'un optimisme scientifique.

On peut aussi utiliser des données scientifiques pour clore un débat et prétendre qu'outre la raison, la science vient justifier nos pensées ou actions.

### ***Recommandations***

*L'humain n'est pas omniscient ; il ne doit pas être omnipotent.*

*Avoir des rapports scientifiques à la science.*

*Toujours resituer les connaissances dans le temps et le lieu.*

*Développer le doute, l'esprit critique.*

*Enseigner l'histoire de la science.*

*Expérimenter et évaluer.*

## **Comment conjuguer Individuation et « sociétéisation » ? les émancipations de toutes les formes de domination ?**

Nous sommes des individus vivant en collectivité. Cela crée une tension structurelle entre les processus d'individuation – émancipation de chaque individu – et de « sociétéisation ».

Chaque humain vit cette tension qui peut déboucher d'un côté sur des replis individualistes, voire identitaires, de l'autre sur des effacements de l'individu dans un groupe, voire une secte.

Les rapports entre « individuation » et « sociétéisation » relèvent d'un processus fait de tensions, d'avancées et de reculs et sont par nature inachevés.

Les Lumières sont fondamentalement émancipatrices...

Les formes de domination et de discriminations sont nombreuses et diverses.

On fait référence bien sûr dans notre histoire longue à l'esclavagisme, au colonialisme, à l'impérialisme, aux différentes formes de servitudes, d'oppressions et de ségrégations.

Mais aussi :

- les dominations de genre, d'origines, de nationalités, de l'humain sur les animaux, sur la nature, toutes les formes d'oppression, d'asservissement, d'exclusion, ...

- les rapports d'exploitation « de l'homme par l'homme », d'extorsion de plus-value, de rapports capital/travail, bourgeoisie/prolétariat, ... ;
- les aliénations pouvant tenir à des religiosités, au fétichisme de la marchandise, à des algorithmes, à l'exacerbation du « progrès » ou d'un rationalisme hégémoniste ;
- plus généralement, les effets du franco-centrisme, de l'eurocentrisme, de l'occidentalo-centrisme, qui sont de faux universalismes, instrumentalisés à des fins de domination.

Les recherches et travaux sur l'« intersectionnalité » visent à mettre en relation les différentes dominations et discriminations, leurs croisements, leurs polarisations, et est un outil pour déployer des stratégies et des dynamiques d'émancipation

Mais ils ne sauraient se réduire, comme le propose la *cancel culture*, à la stigmatisation du blanc européen hétérosexuel amateur de barbecues, qui deviendrait responsable de toutes les dominations, la cible centrale de tous les combats et dont la mise au ban serait un remède miracle.

### ***Recommandations***

*L'individu ne se réalise que dans ses interactions aux autres et au collectif.*

*Mais toute « société » est caractérisée par inégalités, discriminations et dominations, qui exigent des combats incessants pour développer toutes les potentialités d'émancipation.*

*La société offre les possibilités d'échapper aux déterminismes : l'éducation, la culture, le travail, la démocratie politique et sociale... Les individus ont un réel pouvoir sur leur destinée ... Ils ne sont pas que des victimes, ils peuvent aussi être acteurs de leur vie... La « société » peut opprimer comme libérer... Les Lumières reposent aussi sur l'optimisme...*

*L'esprit des Lumières implique de développer une veille sur toutes les discriminations, dominations, exploitations, aliénations, oppressions, ségrégations, servitudes, exclusions, pour les combattre*

*Promouvoir des recherches pluridisciplinaires pour recenser et analyser toutes les formes de domination et leurs interactions.*

*Mettre en œuvre des dynamiques et stratégies plurielles d'émancipation.*

### **Comment conjuguer liberté et égalité-solidarités, singulier et pluriel, Etat et liberté(s) ? Comment conjuguer démocratie et légitimités ?**

Toute liberté est porteuse de polarisation(s) et d'inégalité(s), comme l'évoque « le renard libre dans le poulailler ».

Mais en même temps elle est consubstantielle à l'esprit des Lumières, et relève de l'autonomie de chaque humain.

Nous avons une scorie, tenant à notre histoire politique et idéologique spécifique, qui consiste à assimiler « liberté » et « libéralisme », « libéralisme politique » et « libéralisme économique ».

Il y a là un vaste champ de réflexions, de confrontations, d'expérimentations, d'arbitrages dans des problématiques de maximisation des libertés et de minimisation des contraintes et des risques.

Car tout pouvoir tend spontanément à aller au bout de son pouvoir et à en abuser (Montesquieu). Cela débouche sur les problématiques d'Etat de droit, de limitation de la sur-normativité et de la

bureaucratisation, d'équilibre des pouvoirs, de contre-pouvoirs, de possibilités d'appels et de recours

Chaque humain est un être singulier. Vivant en collectivité, c'est aussi un être social. Cette tension a conduit chaque collectif humain à se doter d'une part de règles de vie en commun, d'autre part d'un « tiers », une autorité « publique », puis un « Etat », de processus et d'institutions de régulation permettant de garantir les conditions de la vie en commun et qui est reconnu comme légitime par les humains, bien qu'étant réducteur, par nature, de la liberté individuelle de chacun.

La démocratie ne se résume pas à désigner des représentants... C'est tout un système à la fois d'expression multiformes de la diversité des situations, des attentes et des besoins ; d'échanges, de confrontations et de débats pluralistes ; d'émergence de solutions qui peuvent être opposées, convergentes ou consensuelles ; de décision pour trancher des différents par des procédures démocratiques ; de mise en œuvre des décisions collectives.

Les élections ne sont qu'un moment du processus démocratique, même si elles sont essentielles pour asseoir la légitimité de toute action publique.

### ***Recommandations***

*Limiter règles, normes et contraintes à l'essentiel*

*Simplifier et alléger les contraintes bureaucratiques et les codifications normatives*

*Garantir l'existence et la pérennité des contre-pouvoirs, des corps intermédiaires et de l'autonomie de la société civile*

*Développer des rétroactions et expérimentations*

*Toujours resituer dans le contexte*

*Limiter les irréversibilités*

*Rendre indissociables droits et devoirs*

*Echanges et confrontations pluralistes fondent toute décision et arbitrage*

*La mise en œuvre est d'autant plus efficiente que les processus participatifs ont été mis en œuvre*

### **Comment conjuguer unité et toutes les formes d'altérité-diversité ? spécifique et universalisant ? territorialisation et cohésion ?**

Chaque être singulier a des caractères spécifiques, vit dans des situations et sur des territoires particuliers. Il a des attentes, aspirations besoins qui lui sont propres, en même temps que vivant en collectivité (le « vivre ensemble ») il a des intérêts communs, qui sont le fondement de toute action collective et la source de légitimité de chaque institution.

La légitimité de l'intervention de toute autorité publique repose sur l'essence de sa fonction dans la société, comme garant de l'intérêt commun ou général, du bien-être et de la paix civile de la collectivité humaine ainsi constituée.

Tout intérêt général est un construit social ouvert à la diversité et à l'altérité des situations, des intérêts, des attentes et des aspirations, de individus, des groupes et des communautés. Construire l'unité dans ces diversités exige un long processus fondé sur une démarche démocratique. Il suppose de permettre l'expression de toutes les diversités, sans limite ni contrainte ; toute entrave

à l'expression d'une diversité finira par fragiliser ce qui sera défini comme intérêt commun. Cette expression plurielle est un « prérequis ». Mais le processus ne fait que commencer. Il s'agit d'organiser la confrontation de toutes ces formes de diversité : c'est de leur entrecroc que peut émerger un accord ou du moins un compromis ou un consensus, qui puisse être accepté comme tel, à un moment donné, par tous ceux qui participent.

Les Lumières ont été pensées comme ayant une dimension universelle, portées par des valeurs qui semblaient à l'évidence correspondre au bien commun de l'humanité : tous les humains sont égaux en droit et dignité.

Dans leur essence, les valeurs sont universelles, même si leurs conditions concrètes de mise en œuvre ne le sont pas. Elles sont un référentiel commun de toutes les luttes de libération.

Pourtant, l'actualité lancinante montre qu'il y a encore loin de l'intention à la réalité, quelles que soient les déclarations d'intentions qui peuvent être émises !

En fait, « l'universel n'est universel que s'il est reconnu comme tel par tous ».

Il apparaît nécessaire de distinguer ce que nous revendiquons et proposons comme « universel » et les processus progressifs, ouverts, contradictoires et concrets à l'œuvre aux quatre coins du monde, ce dont rend compte le terme d'« universalisant ». Cela permet d'éviter toute démarche de nature euro-péo-centriste ou néo-colonialiste.

La démarche dynamique de co-production de l'universel, n'est jamais achevée.

L'émancipation des discriminés sera l'œuvre des discriminés eux-mêmes ou ne sera pas.

Les rapports entre territorialisation et cohésion économique, sociale et territoriale ont donné lieu à des tensions dans la construction de l'Union européenne pour faire converger les différentes dynamiques d'organisation de nos sociétés.

Le principe de subsidiarité repose sur le fait que l'on fait ensemble (entre les Etats membres de l'UE) ce qu'on est mieux à même de faire ensemble que chacun agissant séparément ; et, en même temps, on ne fait à l'échelon supranational que ce qui apporte une valeur ajoutée. C'est une démarche pragmatique, qui ne consiste pas à construire un nouveau « super- Etat », mais à déléguer au niveau européen une part de la souveraineté traditionnelle de chacun des Etats membres – à « communautariser » -, lorsque cela est à l'avantage de chacun et de tous. Le principe de subsidiarité doit sans cesse être remis sur le métier, tant il ne repose pas sur des « recettes », mais sur l'examen avantage/inconvénient, au cas par cas, de ce qui doit relever de l'UE ou de chacun des Etats.

### **Recommandations**

*L'esprit des Lumières amène à conduire un mouvement double : d'abord partir de la diversité pour construire l'unité du commun, puis à l'implémenter de manière adaptée à chaque réalité individuelle et collective, pour finalement favoriser les conjugaisons entre diversité et unité.*

*L'unité ne doit pas brimer la diversité, mais au contraire favoriser son épanouissement. Et le respect de la diversité renforce l'unité au lieu de l'affaiblir.*

*Bien que cela ne corresponde pas aux traditions françaises, l'esprit des Lumières devrait amener à mettre en œuvre de manière créatrice les principes de subsidiarité et de proportionnalité en matière d'action publique, de politiques publiques et de services publics : on fait ensemble ce qu'il est plus efficace de faire ensemble que séparément ; on le fait*

*au plus près du terrain et de la participation démocratique de toutes les parties prenantes ; on affecte des moyens proportionnés aux fins.*

*L'« universel » est le fruit d'un processus qui ne peut avoir de raccourcis et qui implique échanges et dialogues, rapports d'égalité et coopérations, temps d'appropriation et de maturation...*

*Il faut donc promouvoir toutes les formes d'échanges d'idées et de pratiques, librement et honnêtement, en respectant toutes les altérités, sans rapports hiérarchiques de domination. Les institutions internationales ont un rôle clé dans ce processus d'universalisation.*

*Chaque territoire a ses avantages compétitifs et ses handicaps. Le développement spontané est inégalitaire et polarisant. Il s'agit de concevoir des réponses adaptées aux situations et au enjeux dans tous les domaines de l'action collective.*

*La démarche suppose de sortir des conflits de compétences, de la méfiance entre institutions et acteurs, entre niveaux d'action publique, entre le local, le régional, l'europpéen, entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'Union européenne, de façon à les conjuguer dans des gouvernances multi-niveaux. Une « gouvernance multi-niveaux » permet de prendre en compte de manière fine et évolutive les diversités territoriales, sociales, historiques. Le concept de gouvernance multi-niveaux a lui aussi été conçu dans le cadre de la construction européenne, en particulier dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriales, tant celle-ci repose fondamentalement depuis ses origines sur le partenariat et les complémentarités entre l'UE, les Etats membres, les collectivités territoriales et les acteurs porteurs de projets.*

### **Comment conjuguer marché polarisant et efficacité ? Services publics et concurrence ?**

Nous vivons dans des océans marchands, de calculs, de comparaisons, dans des économies de marché, même si l'on prend soin aujourd'hui de parler « d'économie sociale de marché », expression qui a l'avantage de mettre l'accent sur les tensions et contradictions inhérentes.

Les rapports marchands ne reposent pas sur des rapports d'égalité entre acteurs. Ils sont polarisants par nature. Il existe un développement inégal du « pouvoir de marché » de chacun.

Si le marché « pur et parfait » des manuels d'économie est censé aboutir à des équilibres évolutifs entre offres et demandes, cet idéal-type du néo-libéralisme économique n'est que l'exception dans des rapports d'inégalités structurelles. C'est ainsi que le marché est considéré comme « myope », survalorisant le court terme au détriment du long terme, de la durabilité et de la soutenabilité.

C'est pour remédier à ces « défaillances du marché » que l'action publique s'est développée, que ce soit pour organiser le marché, le contrôler, le réguler et aussi pour reconnaître qu'il peut exister des rapports non marchands ou des initiatives publiques structurantes ou stratégiques.

Les agrégats de la comptabilité nationale prennent peu ou très mal en compte le hors-marché, le don, le bénévolat, les entraides et solidarités, le travail « domestique », l'économie sociale et solidaire, etc.

Les rapports entre « Etat » et « marché » sont un construit social évolutif, qui relève de la pluralité des attentes, aspirations et intérêts présents, donc de choix politiques démocratiques.

Les Lumières ont fécondé les débats et réflexions qui déboucheront sur la doctrine juridique du service public avec Léon Duguit et l'école de Bordeaux au début du XX<sup>ème</sup> siècle, sur les lois de Roland et sur les avancées de la Libération avec le triangle de légitimité des services publics :

- garantir le droit de chaque habitant d'accéder à des biens ou services fondamentaux (droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, aux transports, aux communications, etc.) ;
- mettre en œuvre des solidarités, assurer la cohésion économique, sociale et territoriale, développer le lien social, promouvoir l'intérêt général de la collectivité concernée ;
- prendre en compte le long terme et les intérêts des générations futures, créer les conditions d'un développement durable à la fois économique, social et environnemental.

Dans la foulée, la conception organique du service public amènera à assimiler le service public à l'activité administrative et à la propriété publique, en même temps que la conception fonctionnelle mettant l'accent sur les objectifs et missions, se développera.

L'une et l'autre seront des ferments du progrès sans précédent des années qui suivront la Libération (les dites « Trente glorieuses ») conjuguant progrès économique et social. Elles déboucheront sur l'extrême souplesse du « service public à la française », avec aussi bien les délégations de service public que les missions confiées aux associations.

Autant les Lumières ont irrigué les conceptions économiques, sociales, culturelles, philosophiques de tous les pays européens, autant chaque pays a construit son propre « modèle de service public », dans sa construction et ses institutions nationales.

Dans tous les pays européens, les autorités publiques locales, régionales ou nationales ont été amenées à considérer que certaines activités ne pouvaient pas relever du seul droit commun de la concurrence et des seules règles du marché, mais de formes spécifiques d'organisation et de régulation, qui relèvent de la conception fonctionnelle des Services d'intérêt général (SIG).

Dès lors que le processus de construction européenne est apparu nécessaire pour faire face aux défis mondiaux, il a conduit au développement progressif de politiques et d'institutions communes. Dans la situation géopolitique et idéologique des années 1950 et 1960, puis du vent libéral des années 1980, il a été fondé sur la mise en œuvre des quatre libertés fondamentales de circulation (des personnes, des biens, des services et des capitaux).

Il a conduit à européaniser les formes nationales diversifiées d'organisation et de régulation des services publics qu'avaient défini dans l'histoire chacun des Etats membres de l'Union européenne, en développant des stratégies de libéralisation fondées sur l'introduction de la concurrence et les logiques du marché, sans définir en même temps des objectifs et normes communautaires, qui auraient pu déboucher sur des solidarités européennes.

Mais la logique de libéralisation est porteuse d'une série de polarisations, économique, sociale, territoriale, temporelle, financière mettant en cause l'accomplissement des missions.

Après de longs débats et combats, le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009, comporte des innovations majeures avec un Protocole 26 annexé aux deux traités, qui comporte des points d'appui nouveaux pour garantir les services d'intérêt général, leurs objectifs et valeurs :

- le rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour répondre aux besoins des utilisateurs ;
- la diversité et les disparités tenant au niveau des besoins, des préférences des utilisateurs, situations géographiques, sociales ou culturelles différentes ;
- un niveau élevé de qualité, de sécurité et quant au caractère abordable, égalité de traitement, promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs.

N'est-ce pas une concrétisation, au niveau européen, de « l'esprit des Lumières » ?

### **Recommandations**

*Remettre le « marché et l'Etat » chacun à leur place et organiser leurs interactions pour combiner leurs rôles respectifs.*

*Redéfinir les « indicateurs du développement », en intégrant à part entière toutes les formes de non marchand, le social, le sociétal.*

*Prendre en compte ce que la mondialisation peut apporter de positif comme échanges et ouvertures sur un pied d'égalité et de solidarités, sans brader les éléments clés de souverainetés française et européenne ni les fondements de nos valeurs.*

*Tout monopole pouvant abuser de sa situation, il convient de le limiter à l'essentiel. Pour autant, il s'agit de reprendre et promouvoir la conception du « monopole naturel », qui tient d'une part au fait que la concurrence peut amener des fusions-acquisitions et déboucher sur des monopolisations amenant des abus de positions dominantes, d'autre part que pour certaines activités, en particulier de réseaux d'infrastructures (de transports, d'énergie, de communications, de recherche, de sécurité, etc.), la concurrence représente un gaspillage des moyens pour la société. Il est dès lors légitime, comme le souligne le préambule de la Constitution de 1946, que « tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité » (point 9).*

*Dans certains cas, les délégations de services publics, dans l'esprit de « l'école de Bordeaux », peuvent conjuguer la recherche de l'intérêt général avec l'efficacité supposée de l'initiative privée, mais cela suppose qu'existent de réels dispositifs de régulation et de contrôle démocratique.*

*Dans tous les cas, existent des asymétries d'informations, de compétences et de moyens entre les opérateurs de service public, les autorités publiques, les personnels et les utilisateurs, qui ne peuvent être limitées que par la participation démocratique de toutes les parties prenantes à tous les niveaux.*

*Il s'agit aussi de développer des initiatives de co-construction des services publics d'intérêt général, complétant les dynamiques antérieures « top-down », par de multiples initiatives « bottom-up », par exemple de services publics partagés.*

*On devrait s'inscrire dans la dynamique européenne qui met l'accent sur les objectifs d'intérêt général, de satisfaction des besoins diversifiés, de garantie des droits individuels et collectifs.*

### **Comment conjuguer valeurs nationales et européennes et ouverture au monde ? solidarité internationale et identités ?**

Si l'Europe a été le terrain du développement du « siècle des Lumières », les travaux d'Antoine Lilti soulignent que ses formes ont été multiples et diverses à l'échelle mondiale et séculaire.

Cette tension a été à la racine d'un européocentrisme, qui a fait des Lumières européennes le centre et le promoteur de valeurs considérées comme devant être universelles, avec de réelles dérives dominatrices.

Les débats des dernières années ont amené l'Union européenne à définir les valeurs fondamentales sur lesquelles elle repose : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes » (Article 2 du Traité de l'Union européenne).

De tout temps, le continent européen a été le théâtre de brassages de populations, de migrations, de métissages, de « chocs » de cultures ou de civilisations, de dominations, d'intégrations, d'assimilations.

Si les replis, expansionnismes et conflits ont marqué cette histoire séculaire, le continent européen a été aussi marqué par de réelles ouvertures aux autres et au monde.

« L'identité européenne » et le système de valeurs qui la caractérisent n'ont jamais été un héritage figé, mais se sont construits en tensions permanentes entre des apports de plus en plus diversifiés.

### **Recommandations**

*S'il faut se garder de toute démarche consistant à prétendre que la civilisation européenne aurait défini par nature des « valeurs universelles », elle peut être un incubateur de valeurs universalisantes. A condition toutefois d'assurer dans le même mouvement sa propre réflexivité dans tous les domaines.*

*Les valeurs françaises et européennes ont été forgées au cours de siècles de débats, de confrontations, de combats, internes comme externes. Elles sont vivantes, se précisent, se développent et s'enrichissent au fil des mutations scientifiques, technologiques, économiques, sociales, sociétales, politiques, idéologiques... C'est ainsi que les enjeux écologiques, environnementaux, climatiques, énergétiques fermentent plus activement depuis quelques décennies nos valeurs.*

*Cette même démarche peut contribuer à féconder les enjeux d'universalisation des valeurs, tant existent des enjeux convergents entre tous les humains sur la planète terre.*

*Sans volonté de domination et de supériorité, ni d'auto-flagellation ou de repentance.*

*Faire vivre les tensions et contradictions, sans replis ni dominations.*

*Promouvoir les multi-identités – chacun est à la fois ancré sur un territoire local, régional, national, européen et mondial et porte donc de identités plurielles. Plutôt que de les opposer ou les hiérarchiser, l'enjeu est de faire vivre ces tensions, de rechercher ce qui peut contribuer à enrichir, de construire un partage des souverainetés.*

*Faire vivre le principe de subsidiarité en articulant des gouvernances multi-niveaux.*

## CONCLUSION GENERALE

Il est heureux que des initiatives de plus en plus nombreuses émergent pour remettre les Lumières à l'ordre du jour car l'Esprit des Lumières est intemporel et s'adapte parfaitement aux problématiques spécifiquement contemporaines comme nous nous sommes efforcés de le montrer.

C'est, à n'en pas douter, ainsi qu'il faut comprendre la raison pour laquelle le Collège de France vient d'ouvrir, en début d'année 2023, une chaire sur « *Les Lumières du 18ème siècle à nos jours* », confiée à l'Historien Antoine Lilti. Cet événement est de la plus haute importance.

Le Siècle des Lumières est porteur de valeurs universelles (devise de la République, Droits de l'Homme...) manifestant une volonté d'émancipation de l'Humanité par rapport à l'autorité de la tradition, de la religion et du pouvoir autocratique, par l'émergence de Citoyens instruits dans la liberté par la connaissance, fruit de l'éducation et de la culture. C'est un message universel de liberté, d'égalité et de fraternité et donc de paix. Il s'adresse, sous forme de promesse de progrès à advenir, aux hommes et aux femmes de tous les pays, de toutes les « races », de toutes les religions et de toutes les sexualités.

Certes, les démocraties occidentales héritières de ces valeurs n'en ont pas toujours fait un bon usage. De multiples exemples pourraient être cités. Ainsi, les échanges extrêmement vifs de 1885 au sein de l'Assemblée nationale entre Jules Ferry, partisan du colonialisme au nom des Lumières (« les races supérieures doivent éduquer les races inférieures ») et Georges Clémenceau, farouchement opposé au nom des mêmes principes, restent mémorables...

Nous savons que ces valeurs éclairent l'avenir autant sinon davantage que le passé ou même le présent.

Mais ce sont ces mêmes valeurs qui ont conduit à la suppression de l'esclavage, à la fin du colonialisme occidental, à la prodigieuse progression de la lutte contre le racisme et à la marche incontestable vers l'émancipation des femmes. Sans parler de bien d'autres conquêtes sociales ou sociétales...

Regardons donc la vérité en face !

Ce ne sont ni la Chine, ni la Russie, ni les Etats musulmans qui ont aboli les premiers l'esclavage ! Et même ceux qui ont vaillamment lutté contre le colonialisme occidental n'ont-ils pas eux-mêmes puisé leurs meilleurs arguments dans les valeurs « occidentales » ?

**Les valeurs des Lumières sont à prendre en dynamique.** Elles restent un bien extrêmement précieux, qu'il faut soigneusement protéger et défendre. Elles seules sont véritablement révolutionnaires.

Retrouvons la fierté de nos aînés et assumons de défendre nos valeurs qui sont celles de la République

**« Rallumons les Lumières ! », c'est aujourd'hui une question de vie ou de mort pour l'Humanité.**

## LES AUTEURS

**Alain Arnaud** : Maitrise de sciences économiques (Université de Paris-Panthéon-Assas) et Ecole Nationale des Douanes (1969). Il a exercé des fonctions de responsabilité dans l'administration d'Etat, dans le secteur financier (banque et assurance), dans celui de la santé et dans l'économie sociale et solidaire. En particulier il a présidé la fédération des mutuelles de fonctionnaires (MFP), la Banque Française Mutualiste (BFM) et l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM). Il préside le CIRIEC (Centre International d'Information et de Recherche en Economie Publique, Sociale et Coopérative).

**Pierre Bauby** : Docteur de l'IEP de Paris, enseignant et chercheur en sciences politiques, animateur de réseaux français et européens sur les services publics, membre du Conseil d'orientation du CIRIEC-France et du Conseil scientifique du CIRIEC-International, auteur en particulier de *L'Etat-stratège*, Ed. Ouvrières, 1991 ; *Reconstruire l'action publique*, Syros, 1998 ; *L'europanisation des service public*, Presses de SciencePo, 2011 ; *Service public, services publics*, Documentation française, 2è ed. 2016 ; *Le XXIè siècle des Lumières*, Ed. du Croquant, 2023.

**Evelyne Cohen-Lemoine** : Diplômée de l'École Normale Supérieure en sciences physiques et titulaire d'un MBA au Collège des Ingénieurs, Evelyne a débuté sa carrière chez Publicis Conseil. Consultante et coach certifiée depuis 1995, elle intervient dans divers secteurs publics et privés, accompagnant dirigeants et managers dans leurs projets de transformation. En 2024, elle devient conférencière, spécialisée sur les enjeux des transformations culturelles et la complexité. Auteure d'articles sur le management et le coaching, elle est également administratrice de la Cité des Transitions de Marseille et anime l'UPR « Sciences et Conscience » au sein du think tank Galilée Sp.

**Gilbert Deleuil** : Préfet honoraire. Ancien élève de l'ENA, diplômé de l'IEP d'Aix-en-Provence et de l'IRA de Lyon, titulaire d'un DESS en gestion des collectivités locales (Faculté de droit d'Aix-en-Provence). Animateur du Collectif "Galilée.sp" du CIRIEC-France après avoir été membre fondateur de l'association "Galilée.sp" puis président de son conseil d'administration. Il a déroulé sa carrière au service de l'Etat, des collectivités territoriales et de leur développement économique. Co-auteur avec Catherine Gras de l'ouvrage « *Pour une nouvelle philosophie de l'action publique* » (2017, chez Arnaud Franel)

**Jean-Marie Fessler** : Sciences Po Paris (1974), Ecole des hautes études en santé publique (1978), docteur en éthique médicale (1997) et en économie de la santé (2006), directeur d'hôpital et des établissements de soins de la MGEN (2001-2009), conseiller du président de la MGEN (2010-2017), enseignant à l'Essec et aux Arts & Métiers, *consulting professor* de Stanford, auteur ou co-auteur d'une vingtaine de livres et de nombreux articles sur le monde hospitalier et la santé globale, président du conseil scientifique de l'Institut Montparnasse, membre du CIRIEC, de Galilée.sp et du cercle Entreprises & Santé.

**Catherine Gelin-Vollot** : Fonctionnaire territoriale, les postes et missions exercées au sein d'un Département, d'une ville, ou encore d'intercommunalités lui ont permis d'affiner une vision stratégique et transversale dans divers domaines, comme la transition écologique, l'économie sociale et solidaire, ... Référente laïcité, elle porte actuellement son expertise dans des fonctions d'auditrice et d'évaluatrice d'actions publiques. Administratrice d'une Régie de quartier.

**Robert Gelli** : Magistrat de l'ordre judiciaire (Promotion 1978 de l'ENM) ayant exercé ses fonctions au parquet dans plusieurs juridictions de 1981 à 2019. Il a notamment occupé deux postes de procureur de la République à Nîmes (2002 à 2012) et à Nanterre (2012 à 2014) et un poste de procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence (2017 à 2019). Au niveau central, il a été conseiller technique justice du Premier ministre de 1997 à 2002, puis Directeur des Affaires criminelles et des Grâces de 2014 à 2017. Il a fini sa carrière à Monaco, en qualité de secrétaire d'Etat à la justice, Directeur des Services Judiciaires, président du Conseil d'Etat de 2019 à 2022. Il a été représentant français au Conseil consultatif des procureurs du Conseil de l'Europe de 2017 à 2019. Il est aujourd'hui déontologue auprès de la Haute Autorité de Santé.

**Catherine Gras** : Fonctionnaire d'Etat (ENA, Promotion Léonard de Vinci) du ministère de l'économie et des finances (1985-2011), négociatrice permanente de la France auprès des Nations Unies (1999-2002), directeur d'administration centrale au ministère de l'économie (2009-2011), cheffe de mission au Contrôle Général économique et financier (2011-2018). Philosophe de formation (Ecole Normale Supérieure), *Executive coach* HEC (spécialiste en créativité et de la transformation des organisations publiques), présidente fondatrice de Galilée.sp et de son Conseil d'orientation. Auteur de plusieurs ouvrages pour Galilée.sp <https://galileesp.org>. Elle anime l'émission *Sur les traces de Jung* sur Fréquence Protestante <https://surlestracesdejung.fr>

**Myriem Mazodier** : Licences de Lettres et de Droit, maîtrise d'allemand, diplôme Sciences Po Paris, ENA (Promotion François Rabelais 1971-1973), fonctionnaire du ministère de l'éducation nationale (1973-2012) et notamment secrétaire générale du Centre National de documentation pédagogique et inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Association des Anciens Elèves de l'ENA (Présidente d'Educ'ENA puis administratrice et présidente de différentes commissions (réforme administrative, égalité femmes-hommes, club Ena, activités culturelles). Membre de différentes associations féministes et de think-tank comme Galilée.sp. Elle a écrit plusieurs articles dans des revues de sociologie ou d'administration et fait partie actuellement du comité de rédaction de la Revue SERVIR \_ Alumni de l'ENA et de l'INSP.

**Philippe Valode** : Sciences Po Paris, DES Droit public, licence histoire, CPA Paris. Dirigeant de plusieurs banques (dépôts et affaires), président de Grand Lyon Habitat, créateur de la DAEI au sein de la Communauté urbaine de Lyon, dirigeant de sociétés d'édition de livres, conseiller du président de France Abonnements. Ancien administrateur de Pechiney. Historien, auteur de 70 livres. Actuel président du Cercle géopolitique de Lyon.

**Bernard Zahra** : Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration (promotion Solidarité), coach diplômé de l'Université de Paris-Dauphine. Il a exercé des responsabilités dans la haute fonction publique et a un parcours de manager couplé à une compétence d'accompagnement à la conduite du changement, à la transformation des services et au coaching des organisations. Il est Alumni de l'INSEAD et membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) et de l'Association des auditeurs de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ). Bernard Zahra est co-fondateur de Galilée.sp.